



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

h University Library



080219502

40. 41. 42. 43. 44

Library of



Princeton Univer.



MERCURE DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles, les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 1 OCTOBRE 1785.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de l'Éon,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Septembre 1785.

P	PIÈCES FUGITIVES.	<i>Essais Historiques sur les</i>	
	<i>Vers pour le Portrait de</i>	<i>Mœurs des François,</i>	33
	<i>Louise-Elisabeth Vigée le</i>	<i>L'Odyssée d'Homère,</i>	54
	<i>Brun,</i>	<i>Bibliothèque Universelle des</i>	
	<i>Le moment critique, Conte,</i>	<i>Dames,</i>	71
	<i>Vaudeville,</i>	<i>Le Jaloux sans Amour, Co-</i>	
	<i>Vers sur la Mort de MM.</i>	<i>médie,</i>	77
	<i>Pilâtre de Rosier & Ro-</i>	<i>Théâtre à l'usage des Jeunes</i>	
	<i>main,</i>	<i>Personnes,</i>	101
	<i>Chanson à Mine D.....</i>	<i>De l'Institution d'un Ordre</i>	
	<i>Bouquet à Mme ***,</i>	<i>Civique,</i>	131
	<i>Epitaphe,</i>	<i>De l'Enseignement Public,</i>	153
	<i>Education des Enfans de la</i>	<i>Le Vice & la Foiblesse,</i>	175
	<i>Campagne,</i>	<i>Lettres sur l'Architecture,</i>	179
	<i>Epigrame,</i>	<i>Lettre au Rédacteur du Mer-</i>	
	<i>Charades, Enigmes & Logo-</i>	<i>cure,</i>	137
	<i>gryphes, 7, 52, 99, 151,</i>	<i>Variétés,</i>	183
	NOUVELLES LITTÉR.	<i>Académie Française,</i>	40
	<i>Réponse à quelques proposi-</i>	SPECTACLES.	
	<i>tions hasardées par M. Ga-</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	139
	<i>rai contre le Droit Romain,</i>	<i>Annonces & Notices,</i>	43 92,
			140, 186

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT;
rue de la Harpe, près S. Côme.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 1 O C T O B R E 1785.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

*A M. DE L' A V E R D Y, Ministre d' État,
Ancien Contrôleur-Général des Finances,
qui avoit eu quelques accès de fièvre.*

Vous, que ma fortune intéresse ;
Vous, à qui tient mon cœur par des nœuds éternels ;
Voyez tout mon encens brûler sur les autels ,
Et du Dieu d'Épidaure & du Dieu du Permesse.
Je les invoque seuls parmi les immortels.

Ah ! si le vœu le plus sincère
Vainement à ces Dieux devoit ne point s'offrir ;
Chacun m'accorderoit une grâce bien chère ;
L'un, le secret de vous guérir ,
Et l'autre, celui de vous plaire.

(*Par M. le Marquis de Fulvy.*)

A ij

0904
6345
Oct 1785
ANNEX A

É P I T R E à Madame DE Z.....

DIS-MOI quel est ton caractère ?

Il m'intéresse infiniment ;

Es-tu triste, gaie ou sévère,

Et fais-tu garder un amant ?

Ou bien, coquette très-légère,

Veux-tu, le front paré de fleurs,

De la jeunesse téméraire

Accueillir les regards trompeurs,

Et maîtresse dans l'art de plaire,

Faire un cercle d'adorateurs

.

Écouter ces vieux jeunes gens,

Toujours si froids, si complaisans,

Qui veulent en vain sur leurs traces

Fixer les roses du printemps,

Et

Deshonorent le sein des Grâces ?

Dans ce siècle de perroquets,

Où chacun veut être à la mode,

Sais-tu mépriser les caquets

Et le bavardage incommode

De ces petits-mâtres discrets

Toujours enrichés du vieux code,

Et des leçons de Rabelais ?

J'aime à croire que du bel-âge
 Conservant la naïveté,
 Aux prodiges de la beauté
 Tu réunis le cœur d'un sage.
 Tu possèdes bien plus d'appas
 Que Cypris, qui fut ton modèle;
 Car tu rougis, jeune Isabelle,
 Et Vénus ne rougissoit pas.
 Le peuple poli de la Grèce,
 Qui fit trois cent Divinités,
 S'il eût vu tes attraits vantés,
 N'eût adoré qu'une Déesse;
 Et son culte sage, épuré,
 En ce moment seroit le nôtre;
 Le François aimable, éclairé,
 N'en eût jamais adopté d'autre.
 Toujours fidèle à tes genoux,
 Je veux au moins donner l'exemple
 A ces mortels vains & jaloux,
 Dont l'œil furieux me contemple,
 Et qui, moins heureux & plus fous,
 N'auront jamais la clef du temple.
 Ces Messieurs, d'honneur, ont grand tort;
 S'ils savoient ma délicatesse,
 Loin d'inventer quelque ressort
 Pour faire échouer ma tendresse,
 Ils pourroient servir ma maîtresse,
 En nous mettant tous deux d'accord;

A iij

Je pousse si loin le remord,
 Que si jamais j'ai leur maîtresse,
 Je leur promets, dans ma tristesse,
 De pleurer même sur leur sort.

(Par M. le Chevalier du Puy-des-Istets ,
 Cheval-Léger.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédens.*

LE mot de la Charade est *Passage* ;
 celui de l'Enigme est *France* ; celui du
 Logogryphe est *Corneille* , où l'on trouve
Cornélie , *oreille* , *céleri* , *Reine* , *tion* ,
Nil , *or*.

C H A R A D E.

MON premier au toucher cède trop aisément ;
 Sous vos doigts mon second se change en vêtement,
 Et mon tout , dans les airs agité par Éole ,
 Bat sans cesse de l'aile , & jamais ne s'envole.

É N I G M E.

Ic i , simple & peu façonné ,
 Là , plus élégamment tourné ,

Je ne dois rien à la Nature,
 Et c'est l'art seul qui m'a donné
 Les traits qui forment ma figure.
 Fait au grand air, & fort de ma structure,
 Quand mon teint, plus que basané,
 D'aucun fard n'est enluminé,
 Sans crainte de mésaventure
 Ni pour lui ni pour ma frisure,
 Dehors on me voit en tout temps
 Braver le hâle & la froidure,
 La grêle, la pluie & les vents.
 Par un beau jour, à la fenêtre,
 La jeune Iris à merveille se tient;
 Moi, j'y prends le temps comme il vient;
 Une fois posté là, vainement le salpêtre
 Dans l'air éclate & gronde avec fracas,
 Je n'en bouge seulement pas.
 A votre avis, où pourrois-je mieux être?

(Par M. D. D. F.)

LOGOGYPHE.

Vous, qui croyez encore à la Vertu sublime;
 Vous, pour qui ce grand mot a des charmes puissans,
 Souffrez, qu'en vous montrant son parfait synonyme,
 J'exerce votre esprit en parlant à vos sens.

Dix pieds composent tout mon être;

A iv

Je possède en Bretagne un Duché fort ancien

Nul ne sauroit me méconnoître,

Sur mes pas en tous lieux j'ai fait naître le bien.

En décomposant mon essence,

J'offre un titre cher à la France ;

Il peint l'esprit & la beauté.

Sous les traits de la majesté ;

Puis ce fleuve rapide où de Guiche à la nage

Signala le premier son zèle & son courage,

Et mérita l'honneur de ceindre les lauriers

Dont Louis couronna tant d'illustres Guerriers.

(François! quand un Bourbon vous conduit à la gloire,

Qu'il est doux d'obtenir le prix de la victoire!)

Je suis cette beauté funeste au genre humain;

Un nom très-révéré dans la Pensylvanie ;

Le mortel respectable à qui l'on doit la vie ;

Ce qu'un vrai Chevalier doit à son Souverain ;

Par une autre métamorphose

Je sers la valeur du Héros ;

Ainsi, variant mes tableaux,

Je deviens l'arme de la rose ;

Un arbrisseau de Chine ; un terme de blason ;

La Déesse de la Musique ;

Un Art qui dans toute saison

De la chaste Déesse est le plaisir unique ;

Le fluide qui règne au haut de l'horison ;

De Cérès un présent rustique ;

Le Royaume où régna Pyrrhus ;

DE FRANCE. 9

Un Pape ; deux faisons ; enfin le bord de l'onde ,
Et le seul bien qui manque aux Monarques du monde ;

Mais laissant vingt mots superflus ,
Je nomme un Roi grand par ses armes
Et par l'amour de ses Sujets.

O nom sacré ! nom plein de charmes !
Pour tous les cœurs vraiment François !

Tu fais encor couler nos larmes

Par le souvenir des bienfaits !

Grand , illustre à la Cour , uni , simple au village ,
Sans être Souverain mes Sujets sont nombreux ;

Et je règne en effet ; car mon vaste héritage

Devient celui des malheureux ;

Ma main de leur chaumière écarte la misère ;

De Titus , d'Antonin , j'ai le saint caractère ;

Je suis le favori de Minerve & Plutus ;

Mon nom est riche en mots & mon cœur en vertus.

(*Par M. le Vicomte de Tilly, Capitaine
au Régiment de Provence, ai-devant
Blaisois.*)



NOUVELLES LITTERAIRES.

NOUVEAU *Recueil de Gaîté & de Philosophie*, par un Gentilhomme retiré du monde; deux Parties. *Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, visum est mihi tibi scribere optimè Theophile.* Cap. 4, S. Luc. A Londres, & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves, & chez les Marchands de Nouveautés.

BIENHEUREUSE soit à jamais, & devant Dieu, s'écrie quelque part le Lord Shaftsbury, l'âme de l'Écrivain honnête & charitable, qui, le premier, a introduit l'usage des Recueils & des Mélanges de Littérature. Quel service n'a-t-il pas rendu aux Amateurs des Lettres! Combien de gens capables de penser juste & d'écrire avec agrément, étoient rebutés par la gêne rigoureuse de la méthode! combien de personnes, avec un certain penchant pour la lecture & pour l'étude, étoient dégoûtées des Livres par la peine de suivre avec attention une longue chaîne d'idées & de raisonnemens. Jamais l'exclamation affectueuse du Lord moraliste n'a pu être citée plus à propos qu'à l'occasion du nouveau Recueil de Gaîté & de Philosophie, & c'est déjà en faire assez l'éloge.

L'Auteur (M. le Comte de L. T...., Mes-

tre-de-Camp, Lieutenant des Gardes de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, de plusieurs Académies), veut faire du bien aux pauvres de son hameau *, & donner quelques lumières à l'inexpérience. L'épigraphie latine, tirée de S. Luc, est sans doute relative à l'Épître Dédicatoire; ce n'est point à un Grand, c'est à Étienne, ancien Domestique de l'Auteur, & paysan estimable de la Paroisse d'A....., en Bretagne, qu'elle est adressée. En voici le début. " Je vous
 » fais présent, mon cher Étienne, d'un
 » petit Ouvrage en prose & en vers; &
 » comme vous ne savez ni lire ni écrire,
 » j'espère que vous en serez content, &c. " On voit que l'Auteur, dès les premières lignes, laisse échapper quelques étincelles de la gaité philosophique.

Les divers opuscules qu'il a recueillis ont été successivement jetés sur le papier, sans dessein & sans prétention; & c'est là précisément ce qui en fait le charme. On y remarque le ton d'un homme de qualité qui rit comme Démocrite; mais qui, comme Socrate, livre au ridicule & à l'anathème des Nations, le fanatisme & les erreurs politiques & superstitieuses. D'ailleurs, ce Démocrite François fait rendre justice aux vertus royales qui nous gouvernent, & aux qualités éminentes du

* Le produit de l'Édition est destiné à une famille indigente, honorée de la bienveillance de l'Auteur.

Prince auquel il est particulièrement dévoué.

Dans la Lettre à Mme la Duchesse de... il esquisse le tableau le plus agréable & le plus comique de son entrée dans le monde; il y fait la magie du style de S. Évremond, dans la conversation du Maréchal d'Hocquincourt & du P. Cannaye. — Quelquefois il traite en riant des questions intéressantes avec autant de clarté que d'agrément, & les décide, en paroissant ne faire usage que de la balance du doute. Enfin ce Recueil fait honneur à l'esprit, à l'imagination, à la gaieté, & sur-tout au cœur de l'Écrivain. Il y a même des morceaux de sentiment, & d'une nature belle & simple. Les *Pourquoi, histoire véritable*, m'ont attendri jusqu'aux larmes.

Sans esprit de parti, M. le Comte de la T..... réclame l'indulgente raison comme garant de la paix des sociétés. Ses erreurs sur la musique & sur les Poètes épiques sont de bonne-foi. Ses préventions à cet égard sont si honnêtes & si pardonnables (puisque'elles sont en faveur des talens patriotiques) qu'on est tenté de lui donner raison, même quand on pense qu'il a tort. Il faut d'ailleurs observer qu'il étoit ami de Rameau & de Voltaire. Quelques Lettres de ce grand Homme ne sont pas un des moindres agrémens de ce Livre; je me bornerai à en citer une.

*Lettre à M. de Voltaire, à l'occasion du
Nouvel An.*

« Je ne vous écris plus si souvent, M.,
» mais je vous lis toujours; j'ai quelque-

« fois le plus grand besoin & le plus grand
 « desir de vous consulter. Cependant, com-
 « me je suis dans l'habitude des sacrifices;
 « je me prive de cette consolation, pour
 « n'être pas compté parmi les importuns
 « qui abusent indiscretement de votre grande
 « politesse.

« Je ne vous parlerai point de la nouvelle
 « année; pourquoi se féliciter sur les épo-
 « ques de notre destruction? La sincère
 « amitié ne fait pas faire de vains compli-
 « mens. Cette bérise d'usage ne fait que
 « rappeler le temps qui passe, sans rien
 « gagner sur le temps qui commence. Je
 « ferai toujours, Monsieur, des vœux pour
 « que le ciel prolonge votre vie: elle im-
 « porte à l'empire des talens & de la
 « raison.

« Mais je vous avouerai que je suis jus-
 « tement indigné de la licence qu'on donne
 « à la calomnie, d'empoisonner impuné-
 « ment, & à la face des Nations, la plus
 « glorieuse vie qu'ait jamais ourdie la des-
 « tinée. Pourquoi les Hommes célèbres ne
 « sont-ils pas respectés dans leur patrie
 « qu'ils honorent?

« Quel mal avez-vous donc fait à ces gens-
 « là, qui se plaignent si amèrement de vous?
 « Avez-vous été les chercher dans les re-
 « paires de l'envie, dont ils sont les démons?
 « C'est comme si un homme de bonne com-
 « pagnie sortoit de sa voiture pour s'aller
 « battre contre des polissons sur la place

» publique ; cela n'est pas probable. L'envie
 » & la faim les dévorent ; & ces hommes ,
 » aussi obscurs que leurs protecteurs, sont
 » hypocrites , ne doivent vous rendre
 » que plus précieuse la sincère admira-
 » tion des plus honnêtes gens du monde
 » qui n'ont aucun intérêt à vous nuire.
 » Opposez à cela ; Monsieur , s'il est
 » possible , le sourire de la pitié. La perse-
 » cution est un malheur presque insépara-
 » ble de la célébrité. Ecoutez sans impa-
 » tience cette meute de roquets qui jappile
 » sans cesse au pied du trône de votre im-
 » mortalité. Il seroit plus grand de les con-
 » soler & de les plaindre, que d'en ranimer
 » les cris, en les menaçant du fouet de la
 » correction.

» Ils redoubleront peut - être pour vous
 » un jour la vénération des siècles à venir.
 » Zoïle n'a fait qu'étendre la gloire d'Ho-
 » mère, Euristhée celle d'Hercule, Mœvius
 » celle de Virgile. Ces vils détracteurs de la
 » vertu sont morts dans la fange du mépris,
 » & les grands Hommes qu'ils ont outragés
 » sont devenus des Dieux.

» Pardonnez , Monsieur , à la longueur de
 » cette Lettre : *Zelus domus tue comedit me.*
 » Il est permis d'exposer son indignation
 » contre les méchants. Les combattre n'est
 » pas une preuve de méchanceté ; les mépri-
 » ser est le parti le plus sage.

» Je vous répéterai ce que vous écriviez
 » autrefois à une Dame de nos amies : *Les*
 » *roues de la machine du monde sont engrenées*

» de manière à ne me plus laisser l'espérance
 » de nous revoir jamais ; mais ma tendre
 » vénération pour vous sera toujours dans
 » mon cœur. »

Réponse de M. de Voltaire.

» Je suis aveugle & sourd ; ainsi, Monsieur,
 » je ne vois & je n'entends plus ce qu'on
 » peut dire & faire contre moi.
 » Votre estime me dédommage du tort
 » que me font mes ennemis. Ces Messieurs
 » m'ont pris, pour ainsi dire, au mailloir,
 » & me poursuivent jusqu'à l'agonie. Vous
 » avez raison, Monsieur, de me donner
 » des conseils si honnêtes contre les pre-
 » miers mouvemens de la vengeance. On
 » n'en est pas toujours le maître. Mais plus
 » elle est vivement sentie, moins elle est
 » durable ; tant le moral dépend du physi-
 » que de l'homme, presque toujours borné
 » dans ses vices comme dans ses vertus. Je
 » serois seulement fâché que F*** se fît
 » honneur de ma haine : je ne me suis jamais
 » oublié à ce point-là. Est-ce qu'on ne peut
 » écraser un insecte qui nous jette son
 » venin, sans commettre le péché de la co-
 » lère, si naturel & si condamnable ? Con-
 » servez, Monsieur, cette aimable philo-
 » sophie qui fait plaindre les méchans sans
 » les haïr, & qui vient si poliment adoucir
 » les tourmens de ma caducité. Dans ma
 » solitude, sur les bords de mon tombeau,
 » j'oppose à mes persécuteurs l'honneur de

» votre amitié. J'en mourrai plus tran-
 » quille. » *L'Hermite de Ferney*, 1768.

J'aurois voulu pouvoir encore transcrire ici la Lettre à M. Dislos, où l'Auteur prend la défense des talens de l'esprit contre les derniers cris du préjugé barbare qui devoit la noblesse à l'ignorance. Ceux qui desireront sincèrement le progrès des Lettres, aimeront à répéter avec M. le Comte de la T..., *qu'il faut honorer les Auteurs, si l'on veut en avoir d'estimables*. Ceux qui savent combien il est difficile de s'approprier des pensées communes, admireront l'énergie de cette métaphore: *se vanter de ses aïeux, c'est aller chercher dans les racines les fruits que l'on doit trouver sur les branches*.

Il me reste à parler des poésies qui font partie de ces *Mélanges Littéraires*. Elles respirent toutes la raison d'un Philosophe & l'esprit d'un homme du monde. On y distingue des Fables aussi morales qu'ingénieuses. Si la versification est foible quelquefois, la diction est toujours pure, nette & sans afféterie. Quelques-unes des pièces fugitives ont été attribuées à Voltaire, entre autres l'énigme sur la tête à Perruque. On la relira avec plaisir.

A la Ville ainsi qu'en Province,
 Je suis sur un bon pié, mais sur un corps fort mince,
 Robuste cependant, & même faite au tour.

Mobîle sans changer de place,
 Je fers en faisant volte-face,

Et la Robe & l'Épée, & la Ville & la Cour.

Mon nom devient plus commun chaque jour.

Chaque jour il se multiplie ;

En Sorbonne, à l'Académie ,

Dans le Conseil des Rois & dans le Parlement.

Par-tout ce qui s'y fait on le voit clairement.

Embarassé de tant de rôles ,

Ami Lecteur, tu me cherches bien loin ;

Quand tu pourrois peut-être, avec un-peu de soin ,

Me rencontrer sur tes épaules.

Je viens de parler des Fables ; & la marche de mes idées ne m'a pas permis de les caractériser d'une manière un peu détaillée. Je voudrois pourtant mettre les Lecteurs à portée d'en juger eux-mêmes. Une citation me dispensera d'entrer à cet égard dans aucuns détails.

Le Dindon.

Dans la basse-cour d'un Seigneur

Un Dindon passoit pour un aigle,

Chacun voulut se mettre en règle

En vantant l'oiseau ragoteur ;

Car voilà le train de la vie :

Tout homme qui veut réussir

Doit encafer le grand Visir

Jusque dans sa ménagerie.

Le sort vint enfin dépouiller

Le Ministre du ministère.

En le faisant porter en terre ,
 Et l'oiseau dans son poulaillier.
 Admirez la métamorphose !
 L'Aigle redevint un Dindon ;
 Quand une bête est quelque chose ;
 C'est à l'aide de son patron.

On voit , par ce léger échantillon , que la manière d'écrire de l'Auteur , en vers & en prose , n'est pas moins solide qu'agréable.

SCIENCES ET ARTS.

EXPOSITION des Peintures , Sculptures & Gravures de MM. de l'Académie Royale , dans le Sallon du Louvre , depuis le 25 Août jusqu'au dernier Septembre 1785.

Tous les hommes , à quelques exceptions près , sont juges compétens des Arts d'imitation. Avec des yeux , des organes sains , & l'intelligence nécessaire pour étudier & observer la Nature , il est certain qu'on peut décider du plus ou moins de perfection des objets qui cherchent à s'en rapprocher , dont elle est la base , le principe & le premier fondement. On a dit cela cent fois ; il est néanmoins nécessaire de le redire encore , parce que les Artistes , échauffés par un sentiment d'amour-propre , né de la haine de la critique , cherchent journellement à combattre cette vérité , par tous les sophis-

mes que l'esprit peut leur suggérer. Comment, disent-ils, prononcera-t-on sur nos talens sans connoître à fond les règles & les difficultés de l'Art? Cependant, lorsqu'ils dédaignent d'un côté les observations des Amateurs instruits, on les voit de l'autre briguer avec avidité les suffrages de la multitude, & s'enorgueillir de les avoir obtenus. Il nous semble que leurs discours & leur conduite impliquent contradiction. D'ailleurs, quel prix des gens éclairés peuvent-ils attacher à l'opinion d'une foule ignorante, que l'aspect des chef-d'œuvres laisse indifférente & froide, & qui frémit de plaisir en considérant de misérables caricatures? Cette année même, n'a-t-on pas vu la tourbe des Spectateurs jeter un coup d'œil hâtif sur les productions de nos bons Peintres, ensuite se presser, se culbuter autour de quelques petits tableaux mal dessinés, mal peints, mal composés; & là, le cou tendu, l'œil fixe, la bouche béante, exprimer d'une manière très-bruyante son admiration ridicule? Cette multitude qui, dit-on, juge par sentiment, & dont on affecte de préférer l'approbation à celle des gens du monde, n'est qu'un amas d'êtres qui, au malheur de ne devoir aucunes lumières à l'éducation, en joignent un plus fâcheux encore; celui d'avoir étouffé dans les habitudes vicieuses d'une existence purement matérielle, le germe des facultés intellectuelles que la Nature accorde à tous les hommes. On vante pourtant l'instinct de cette classe abâtardie de la société; pourquoi? Parce qu'elle ne critique rien, qu'elle admire tout; & voilà le secret de l'orgueil. Ceux qui sont dignes de s'honorer de la noble qualité d'Artistes, doivent dépouiller cet orgueil misérable; ils doivent encore se pénétrer d'une vérité constante: qu'il n'est de suffrage flatteur que de la part des personnes qui savent, dans les productions des Arts, distinguer les défauts & les beautés, & que le sentiment

de celles-ci est bien plus vif chez les esprits éclairés, que chez les gens dont tout le jugement consiste en un tact brut & grossier. Avant de terminer ce préambule, il est à propos d'observer que si avec du goût & des yeux exercés, il est possible de bien juger de l'ensemble d'un tableau, il faut nécessairement, pour raisonner sur les détails, une certaine étendue de connoissances ; car tout Art a ses mystères dans lesquels tout le monde n'est pas initié. Aussi l'Auteur de cet article a-t-il cru devoir invoquer les secours d'un homme de l'Art, qui, n'ayant pas de raisons pour être injuste, lui a parlé avec franchise & sans acception de parti. L'instant où l'on se détermine à publier ces observations, prouvera qu'on n'a point eu l'ambition de fixer sur les Ouvrages de nos Peintres & de nos Sculpteurs, l'opinion de ceux auxquels il faut en donner une, & que c'est plutôt comme Historien que comme Critique qu'on s'est proposé de s'expliquer sur l'exposition de cette année. On suivra l'ordre des Numéros du Livret, afin de n'avoir point à revenir plusieurs fois sur le même Artiste.

N^o. 1^{er}. M. VIEN. *Retour de Priam avec le corps d'Hector*, tableau de 13 pieds de large sur 10 de haut, pour le Roi. Une belle ordonnance, un dessin pur, un ton de couleur vrai, telles sont les qualités qui frappent au premier aspect de ce tableau. L'examen de ses détails ajoute encore à l'estime qu'il a inspirée d'abord. Le désespoir morne de Cassandre, qui s'est précipitée sur une roue du char qui porte le corps inanimé de son frère Hector ; l'abandon douloureux d'Hécube ; la tristesse silencieuse d'Andromaque, dont l'œil semble reprocher au ciel la mort du Héros qui fut son époux : ces oppositions sont bien senties, elles annoncent un Peintre habile, à qui l'art des contrastes est très-familier. Quant aux personnages accessoires, nous aurions voulu y

trouver un peu plus de ce trouble que produisit, dit Homère, la vue des tristes dépouilles du défenseur de Troie. Il est possible d'unir la sagesse à la chaleur, & c'est avec raison qu'on a reproché à M. Vien de manquer quelquefois de cette dernière qualité.

Nos. 2 & 3. M. DE LA GRÉNÉE l'aîné. *Mort de la femme de Darius*, mêmes proportions que le précédent, pour le Roi. *Ubalde & le Chevalier Danois*, de 4 pieds 4 pouces de large sur 3 pieds 2 pouces $\frac{2}{3}$ de haut. La mort de la femme de Darius feroit beaucoup d'honneur à M. de la Grénée si elle ne rappeloit pas, à quelques égards, une des meilleures compositions du célèbre le Brun. La figure d'Alexandre manque de dignité, elle n'est pas d'ailleurs d'un dessin correct. L'esclave qui, dans l'impétuosité de sa douleur, s'est jeté aux pieds du lit de la Reine, en étendant les bras, donne l'idée d'une figure d'Académie. Le groupe de Sisigambis produit de l'effet; c'est la partie la plus louable du tableau: il est bien dessiné; la couleur en est bonne & ferme. Nous ferons ici une observation qui nous pardît à sa place. Entraînés par une ambition mal entendue, & presque toujours funeste à ceux qu'elle séduit, les Artistes ne se contentent pas de traiter le genre auquel ils sont appelés; ils recherchent encore l'honneur très-équivoque de paroître dans d'autres genres, étrangers à leur habitude de faire comme à leur génie, & ils s'exposent ainsi ou à perdre leur réputation ou à n'en point acquérir. M. de la Grénée, dont les talens ont brillé dans des compositions d'un certain ordre, a quitté les tableaux de chevalet pour les grands tableaux; & nous croyons qu'il a eu tort. Nous ne lui connoissons pas un dessin assez sûr, un pinceau assez vigoureux, ni une composition assez noble pour pouvoir espérer qu'il obtienne jamais de succès complets dans ce genre. L'Albane, à qui on l'a quelquefois

comparé, n'a guères fait que des tableaux médiocres quand il a voulu embrasser les grands sujets ; & ses compositions de genre lui ont mérité une gloire immortelle. *Chacun son lot*, a dit La Fontaine. Le petit tableau d'Ubalde & du Chevalier Danois, est aussi parfait dans son ensemble que celui dont nous venons de parler est estimable dans quelques parties. Il est bien dessiné, bien composé, bien colorié. On lui a reproché d'être triste ; ce reproche n'est pas fondé. Nous lui trouvons au contraire un ton de couleur bien analogue au moment où l'austère Ubalde dissipe, par le secours de la baguette d'or que lui a confiée Mélite, les enchantemens qu'Armide a semés sur son passage. On retrouve avec plaisir, dans ce tableau, M. de la Grénée tout entier.

N^o. 4. M. AMÉDÉE VANLAOO. *La fille de Jephté allant au-devant de son père*, 10 pieds de haut sur 8 de large ; pour le Roi. La composition de ce tableau est sage, mais froide ; Jephté, s'évanouissant à l'aspect de sa fille, ne nous paroît pas un moyen heureux. Oter à ce père infortuné l'usage de ses sens au lieu de le pénétrer de toute l'horreur de la situation dans laquelle le place son vœu téméraire, ce n'est pas traiter le sujet donné, c'est en esquiver les difficultés. L'exécution est foible, le ton de couleur trop gai pour la scène ; il y a d'ailleurs quelque harmonie dans l'ensemble.

Nos. 5 & 6. Feu M. L'ÉPICIER. *Plusieurs petits Tableaux de genre, des Fermes avec des animaux, &c.* Ces compositions posthumes ont de l'esprit & de l'effet ; elles renouvellent les regrets qu'a excités la mort de ce Peintre estimable, dont la réputation auroit été plus brillante, s'il n'avoit pas eu, comme tant d'autres, la manie de peindre l'Histoire, & de traiter des sujets trop élevés pour son pinceau. Il paroît, par les derniers tableaux de cet Artiste, que s'il eût toujours travaillé dans ce genre, il auroit acquis

une réputation plus brillante que celle dont il a joui.

Nos. 7 & 8 M. BRENET. *Piété & générosité des Dames Romaines*, de 10 pieds sur 8 ; pour le Roi. *S. Louis rendant la justice dans le bois de Vincennes*, 5 pieds 4 pouces sur 3 pieds 8 pouces. Le style du premier de ces tableaux est très-sévère ; on peut même dire qu'il l'est trop. Dans une composition où l'amour patriotique joue un rôle principal, on auroit désiré plus d'enthousiasme. L'œil se repose avec plaisir sur l'ensemble, où l'on ne desire qu'un ton de couleur plus prononcé, & plus de noblesse dans les caractères ; objet assez ordinairement négligé par M. Brenet. Quand on veut placer un sujet vaste dans un cadre étroit, il faut, pour ainsi dire, agrandir l'espace par la majesté des figures & par l'énergie des groupes. Ces deux qualités manquent au tableau de *S. Louis*, qui est encore plus mou de ton que le précédent.

N^o. 9 au N^o. 17. M. DE LA GRÉNÉE le jeune, *Moyse sauvé des eaux par la fille de Pharaon*, 10 pieds sur 8 ; pour le Roi. *Renaud abandonnant Armide*, 2 pieds 1 pouce $\frac{1}{2}$ sur 3 pieds 8 pouces. *Une Frise, représentant Moyse chassant les Bergers de Madian*, 5 pieds de long sur 11 pieds de haut. *Plusieurs Tableaux & Dessins*. Le tableau de Moyse est mollement composé. Toutes les figures y semblent isolées. La couleur en est très-foible, pour ne rien dire de plus. Il est étonnant qu'un Professeur apporte une négligence aussi marquée dans des compositions importantes. Les petits tableaux de M. de la Grénée le jeune sont plus vrais ; mais le dessin en est incorrect, & rien n'y est absolument déterminé. Ses dessins sont plutôt aperçus que prononcés. Au premier coup-d'œil la Frise produit de l'effet ; à l'examen elle perd considérablement : nulle proportion dans les formes, & un style absolument décomposé. La couleur nous en a

paru bonne, & propre au genre, parce qu'elle nous rappelle les peintures antiques d'Herculanum.

N°. 18. M. TARAVAL. *Hercule enfant, étouffant des serpens dans son berceau*, 10 pieds quarrés; pour le Roi. Il faut que M. Taraval se soit fait une singulière idée de la frayeur qu'inspira ce premier des travaux d'Hercule à ceux qui en furent les témoins. La manière dont il l'a exprimée donne à ses personnages l'air, la physionomie & les mouvemens convulsifs des gens que la terreur a rendus fous. On dit qu'il y a dans ce tableau de la couleur & de l'harmonie; à la bonne heure: mais pour s'en convaincre, il faudroit fixer ses regards avec un peu d'attention sur l'ensemble, & l'effet en est si repoussant que cela n'est pas possible.

Nos. 19 & 20. M. MENAGEOT. *Cléopâtre rendant son dernier hommage au tombeau d'Antoine*, 10 pouces quarrés, pour le Roi. *Alceste rendue à son mari par Hercule*, 6 pieds 9 pouces de large, sur 5 pieds de haut. Le Tableau de Cléopâtre est digne de la réputation de son Auteur; la composition en est grande & sage; la physionomie de la Reine d'Egypte offre un caractère de douleur convenable à la situation; le groupe des femmes qui la soutiennent est bien senti. Le fond du Tableau nous a semblé un peu rembruni; l'Artiste auroit pû éviter ce reproche en ménageant les demi-teintes avec plus d'art dans son groupe de lumières. Peut-être auroit-il dû placer une jeune fille au lieu du Nègre qui porte la draperie de la Reine, parce que le ton de cette figure auroit donné un effet plus large à la lumière.

On a fait trop de reproches à son Tableau d'Hercule ramenant Alceste. On n'a point senti combien la composition de ce sujet étoit difficile & ingrate. Soyons justes pour & contre M. Menageot. Sa figure d'Hercule est excellente; on dit qu'elle est trop jeune, on a tort. Hercule étoit en effet très-

cune

jeune quand il reçut l'hospitalité chez Admète. Celle d'Admète nous paroît fautive; elle ne rend pas ce qu'elle devoit exprimer. A l'aspect de sa femme Admète doit montrer un mouvement de surprise & presque d'effroi, bien étranger à l'empressement qu'il semble avoir. Quant à celle d'Alceste qui vient de quitter le séjour de la mort pour être rendue à la vie, & à laquelle il est défendu de parler avant la troisième aurore, elle offre cet embarras timide, cette attitude contrainte, cette joie encore retenue qu'exige la situation. C'est la difficulté vaincue de la manière la plus savante. La couleur de ce Tableau est bonne & harmonieuse.

N°. 22 à 25. M. SUVÉE. *Enée au milieu de la ruine de Troye, &c.*, 10 pieds de haut, sur 8 de large; pour le Roi. *Mort de Cléopâtre*, 5 pieds 4 pouces de large, sur 4 pieds 4 pouces de haut. *Nativité*, 9 pieds 10 pouces de haut, sur 5 pieds 6 pouces de large. *Une Vestale, &c.* Le Tableau d'Enée n'est pas composé: on ne sait si M. Suvée a voulu y sacrifier le principal aux accessoires, ou les accessoires au principal. La figure de Créüse est maigre & sans effet; celle d'Enée est d'une très faible expression. Anchise est mal drapé, & la manière dont il est groupé avec les personnages qui l'entourent, nous a paru gauche; l'embrâsement de Troye ne sauroit être figuré par le petit foyer rouge & mesquin qu'on apperçoit dans le fond. En général, ce Tableau est fort au-dessous du nom de son Auteur. La *Mort de Cléopâtre* ne nous a pas paru mériter plus d'éloges. Le ton de la couleur est trop blanc, & les attitudes des figures sont froides. La *Nativité* est une des plus belles productions du pinceau de M. Suvée. La composition en est bien entendue, l'ordonnance sage & noble, le dessin pur, & la couleur suave. La lumière y est bien distribuée, le caractère des têtes véritablement beaux;

N°. 40, 1 Octobre 1785.

B

enfin, ce Tableau, qui annonce un Peintre & un Maître, prouve que son Auteur se montrera digne des nombreux éloges qu'on lui a prodigués, toutes les fois qu'il ne perdra point de vue tant la Nature, que les grands modèles dont l'étude a développé le germe de son talent, & posé les fondemens de sa réputation.

N^o. 26 à 29. M. VERNET. *Une Marine avec une Tempête, & Naufrage d'un Vaisseau*, 14 pieds de long, sur 6 de haut, &c. M. Vernet continue de fixer l'admiration par des compositions savantes dans un genre qui sembleroit ne pouvoir pas présenter une très-grande variété, si les ressources du génie de cet Artiste habile ne prouvoient pas, à toutes les Expositions, que cette variété est possible. On ne sauroit être tour-à-tour plus fier, plus terrible, plus doux & plus frais. Le pinceau de M. Vernet ne vieillit point ; sa vigueur constante est un phénomène dont les exemples sont rares, & que les Amateurs des Arts souhaitent d'admirer encore longtemps.

N^o. 30 à 33. M. ROSLIN. Les Portraits de M. le Comte d'Affry & de feu M. de Nicolai ont le mérite d'une parfaite ressemblance. Ils sont d'ailleurs exécutés avec précision. Les étoffes qui forment le vêtement de M. de Nicolai sont d'un bel effet ; nous désirerions pourtant moins d'opposition entre la couleur du satin éclairé par les reflets de la lumière, & la nuance trop prononcée du manteau, qui est d'un ton trop noir. Nous regrettons aussi que le corps de M. le Comte d'Affry ait l'apparence d'être surchargé des vêtemens qui le couvrent. Le Tableau N^o. 32 qui représente une Dame debout devant une glace, est d'un effet plus séduisant que vrai. La robe de satin est d'un fini précieux ; mais il y a beaucoup à dire sur les personnages accessoires. Pour ne parler que d'un d'entre-eux : qu'est-ce que l'attitude

d'un homme vêtu de velours bleu, assis & tenant à sa main un livre dont il n'a pas l'air de s'occuper? Nous n'apprendrons sûrement pas à M. Roslin que les couleurs doivent se rompre & s'identifier, pour ainsi dire, avec l'ombre dont elles sont frappées; mais nous pouvons nous étonner qu'il ait oublié ce principe dans toutes les parties de ce Tableau. Le style en est d'ailleurs très-déconfus, & les figures en sont isolées. Nous n'aimons pas, même dans les compositions d'une foible importance, à voir les Artistes distingués oublier le respect qu'ils se doivent, & l'exemple dangereux qu'ils peuvent donner.

N^o. 34 à 42. M. DE MACHI. *Vûe du Château de Versailles prise de la cour des Suisses du côté de l'Orangerie : Vûe de la Place de Louis XV à l'instant du départ de MM. Charles & Robert, &c.* On pourroit comparer toutes ces *Vûes* à des Portraits d'une exacte ressemblance. On a long temps refusé à M. de Machi le tribut d'éloges qu'on lui devoit; on commence enfin à être juste tout-à fait, & à convenir qu'il sait habilement employer les couleurs, les fondre, les opposer, & qu'il a l'art de rendre intéressans des objets dont l'image, pour être bien rendue, paroît n'exiger d'abord que de l'exactitude dans le coup-d'œil, & de la correction dans le dessin. Tous les Tableaux compris sous les Nos. que nous avons indiqués sont éclairés avec intelligence; ils ont de l'effet & de l'harmonie. Les Ouvrages de M. de Machi deviendront un jour d'autant plus précieux, qu'ils retraceront fidèlement les plus beaux monumens, & les plus belles vûes de la Capitale & de ses environs.

N^o. 43 à 48. M. DUPLESSIS. *Portraits.* C'est avec regret, qu'à l'aspect du Portrait de M. Vien, nous nous sommes rappelés celui de M. Allegri, par le même Auteur. Personne mieux que M. Duplessis ne peut juger de l'extrême différence de

ces tableaux. Il y a plus de vérité dans celui de M. de Chabanon & dans celui de M. de Laffonne ; mais ces trois Portraits & quelques autres ont le défaut d'être gris, & de ne produire à l'œil qu'un effet monotone. La ressemblance est quelque chose ; mais c'est dans l'intérieur des familles que cette qualité acquiert du prix : le connoisseur ne vient guères juger le Peintre de portraits ; c'est à l'Artiste qu'il veut parler.

N°. 49 à 54. M. ROBERT. On a souvent reproché à M. Robert de n'offrir aux Amateurs que des esquisses ou des tableaux esquissés. Cette année, on ne lui fera point ce reproche ; il a mis du soin à ses compositions, & elles ont toutes le ton de couleur qui leur convient. Le tableau représentant un incendie dans la ville de Rome, annonce le goût particulier de l'Auteur pour tout ce qui est noble & beau : il a livré aux flammes les monumens de la décadence de l'art ; il n'a conservé que ceux qui attestent le génie, & qui rappellent ces temps heureux où l'Italie étoit, à plus d'un titre, encore la Reine du monde ; malgré cela, son tableau ne produit pas tout l'effet que M. Robert en pouvoit attendre, parce que les sujets de ce genre peuvent rarement être agréables. Celui qui représente les célèbres monumens antiques de la France, est aussi bien composé, que parfaitement colorié. Parmi les autres productions du même Auteur, il faut distinguer celle qui représente le portique d'Octavie à Rome. Les masses d'ombres y contrastent d'une manière savante, avec les effets habilement ménagés de la lumière ; il y règne une harmonie douce, vraie & digne des Maîtres les plus renommés dans l'art de la perspective.

On nous permettra sans doute de garder le silence sur les tableaux compris sous le N°. 55.

N°, 56 à 61, Mdc VAELAYER-COSTER. On

remarque entre le règne végétal & le règne animal, une distance, moins vaste peut-être que celle qui existe entre les portraits de cette Artiste & ses tableaux de genre, en mettant à part néanmoins la vérité des effets que la nature montre dans toutes les créations, & que Madame Coster ne fait pas sentir dans toutes les siennes. Ses portraits de Mademoiselle de Coigny, de Monseigneur l'Evêque de de Madame de Saint-Huberty, sous l'habit de Didon, &c. sont, du plus au moins, dessinés d'une manière très-incorrection, & d'un ton de couleur décidément condamnable; mais les tableaux de genre sont vrais, d'un ton naturel, & dignes des plus grands éloges. Eh! pourquoi ne pas vouloir être soi? *Connois-toi toi-même*; personne ne se souvient-il donc de cet adage d'un ancien?

N°. 62. M. CALLET. *Achille traînant le corps d'Hector devant les Murs de Troye*, 10 pieds quarrés; pour le Roi. Si la chaleur consiste dans l'exagération, il n'y pas de Peintre plus chaud que M. Callet. Le caractère de la tête d'Achille n'annonce pas un Héros irascible, mais un brigand forcené. Le corps d'Hector n'est qu'un cadavre déjà flétri, & tout le monde fait qu'un bien-fait particulier des Dieux, arracha les dépouilles mortelles d'Hector aux ravages de la mort. La couleur générale du tableau est sombre, ou pour mieux dire, noire; & très-noire, & les loix de la perspective y sont absolument violées. Il est fâcheux que M. Callet se soit éloigné de la couleur agréable de ses premières productions.

N°. 63. M. BERTHELLEMY. *Manlius Torquatus condamnant son fils à la mort*, 10 pieds sur huit pieds; pour le Roi. Un faire facile, une manière large, quoiqu'un peu négligée, un ton fort harmonieux. La figure de Manlius présente un double caractère parfaitement exprimé; d'une part,

B iij

elle annonce la fermeté patriotique du Consul , qui parle au nom de la loi ; de l'autre , la tendresse paternelle qui frémit en envoyant à la mort un fils victorieux & chéri. L'attitude & la physionomie du jeune homme nous paroissent manquer du caractère noble convenable à un Héros qui a vaincu pour l'avantage de son pays , & qui meurt avec courage après avoir combattu avec gloire.

N^o. 64 à 66. M. VAN-SPAENDONCK. Tableau de 4 pieds 3 pouces de haut sur 3 pieds $\frac{1}{2}$ de large ; pour le Roi : représentant un piédestal d'albâtre , enrichi de bas-reliefs , sur lequel est posée une corbeille de fleurs , & à côté un vase de bronze. Ce tableau , parfaitement rendu dans toutes les parties , doit ajouter encore à la brillante réputation de M. Van-Spaendonck.

Nos. 67 , 68 & 69. M. VINCENT. *Arrie & Pœtus*. Deux tableaux , l'un de 3 pieds , 6 pouces de haut , sur 4 pieds 3 pouces de large , l'autre de 10 pieds sur 8 ; pour le Roi. Le premier est plus habilement dessiné , composé & exécuté que le second , qui annonce néanmoins une plus grande prétention. Dans celui-ci , Arrie présente à Pœtus le poignard avec lequel elle vient de se frapper , d'une manière si foible , qu'elle ne rappelle point à la pensée la Romaine qui eut assez de force pour dire à son mari ce mot connu : *Poete , non dolet*. La figure de Pœtus est gigantesque & contorsionnée , si l'on veut nous passer cette expression. Le fond de ce tableau est sombre ; les trois personnages debout , offrent à l'œil un effet d'autant plus fâcheux , que les bandes noires qu'on remarque entre eux , interrompent la lumière sans la répandre , & forment avec les figures un contraste dur & impossible dans la nature. M. Vincent est néanmoins un Artiste habile ; aussi , dans le premier plan sur lequel la lumière se répand d'une manière large , remarque-t-on un bon ton de couleur , un

faire très-estimable, & qui le seroit même davantage si on n'y appercevoit pas un esprit de système bien condamnable. M. Vincent est plus fait qu'un autre pour sentir qu'il n'y a aucun mérite à faire contraster durement des masses d'ombres avec des masses de lumières, & qu'il n'y a aucun art à opposer le blanc au noir. Son tableau du *Président Molé*, & celui de la *Piscine* annonçoient une bien autre manière que celle qu'il paroît adopter depuis quelque temps; & nous l'invitons, pour l'intérêt de sa réputation, à revenir sur ses pas.

N°. 70 à 79. M. HUE. On a toujours reproché à ce Paysagiste un emploi trop crud des verts; on peut encore lui renouveler ce reproche. On peut aussi l'inviter à observer plus rigoureusement les loix de la perspective; & quand il aura daigné s'occuper de faire disparaître ces défauts qui déparent presque toutes les compositions, on examinera jusqu'à quel point il est naturel & vrai. Il paroît qu'en général M. Hue voit trop rapidement ce qu'il veut peindre, & que l'art d'indiquer les plans sur lesquels il travaille, ne lui est pas très-familier. Nous désirerions aussi que M. Hue voulût bien nous retracer fidèlement les heures du jour, en bannissant de sa composition & de la touche la monotonie constante, qu'on y remarque.

N°. 80 à 84. M. SAUVAGE. *Deux Bas-reliefs imitant le bronze, &c.* tableaux dont tout le mérite est de tromper l'œil, & qui ne seroient pas capables de faire la réputation d'un Artiste s'ils n'étoient pas aussi parfaitement rendus.

N°. 85 à 94. Mme LE BRUN. *Mgr. le Dauphin & Madame, fille du Roi. Bacchante assise, vue jusqu'aux genoux.* Portraits de M. de Calonne, de Mme la Comtesse de Ségur, de Mme la Baronne de Crussol, &c. Chacun de ces tableaux ou portraits a un caractère différent, toujours habilement saisi, & ana-

logue à la physionomie des personnages. Aimable, vraie & naturelle dans la représentation des augustes Enfans de notre Souverain ; gaie, décente dans l'expression, dans les formes de la Bacchante, & savante dans la manière dont elle est éclairée ; spirituelle, noble & tranquille dans le portrait du Ministre des Finances ; fière d'attitude & de caractère dans celui de Mme de Crussol ; douce, suave & piquante dans tous ses autres portraits ; Mme le Brun sait prendre également tous les tons. Son style lui appartient, elle le divise, elle l'élève ou l'affoiblit en proportion des convenances. Sa couleur est ferme, variée, locale ; mérite bien rare & trop peu apprécié. Malgré les observations de quelques Critiques, nous osons avancer que cette Artiste est une des plus habiles coloristes de notre siècle.

N°. 95 à 102 Mme GUYARD. Si l'on ne considère que le tableau N°. 101, représentant Mme Guyard occupée à peindre, & accompagnée de deux Elèves, on ne pourroit trop s'étonner des progrès rapides qu'elle a faits depuis deux ans. Non-seulement cette production ne ressemble à aucune de celles que Madame Guyard a exposées précédemment, mais elle est encore supérieure à tout ce que cette Artiste a exposé cette année, notamment à son morceau de réception, dont le dessin est peu correct, & dont l'expression est foible, pour ne pas dire molle : nous voulons parler du *Portrait de M. Amédée Wan'oo*. Un dessin facile & ferme, une grande connoissance des effets de la lumière, une composition sage & noble, un ton de couleur vrai, une touche large & déterminée ; telles sont les qualités qui frappent dans le portrait de Mme Guyard, tableau que nos Peintres les plus habiles s'enorgueilleroient d'avoir fait, & qui ne pourroit qu'ajouter à la réputation d'un Artiste consommé.

N°. 104. M. DAVID. *Serment des Horaces entre les mains de leur père*, 13 pieds de long sur 10 de haut ; pour le Roi. La composition de ce tableau est d'un genre neuf ; elle annonce une imagination brillante & courageuse. Peu de Peintres auroient osé, placer les trois frères sur la même ligne, dans la crainte de devenir secs & durs ; M. David l'a osé faire, & la manière dont il a vaincu cette difficulté, prouve un talent rare & supérieur. Les caractères des Horaces & leur action sont fiers. On remarque dans la tête du père une férocité patriotique qui rappelle la valeur meurtrière des premiers Romains. M. David a fait usage d'un costume rigoureusement austère, & il en a tiré le parti le plus avantageux. La correction du dessin ; la vérité des détails qui annoncent de grandes connoissances anatomiques ; le beau ton de couleur ; l'intelligence & l'heureuse distribution de la lumière ; l'ordonnance simple, mais sublime, de ce tableau, nous le font considérer comme la production la plus distinguée qu'ait produite depuis long-temps le pinceau d'un François. Le groupe des femmes, qui forme opposition avec celui des frères, nous a semblé un peu foible d'expression, & nous aurions désiré appercevoir dans le caractère des têtes quelque chose de plus prononcé, de plus Romain. Il n'est pas douteux que ce tableau, généralement & justement admiré, n'engage un grand nombre de nos jeunes Peintres à prendre M. David pour modèle ; il est donc à propos d'observer que la sévérité de style & l'expression très-forte qu'on y remarque, sont des beautés locales, convenables au sujet, & dont l'abus seroit extrêmement dangereux. Un Artiste habile se permet des hardiesses que les autres doivent s'interdire, parce que le génie qui crée sent ses forces, ses intentions, marche d'un pas ferme à son but, & que c'est à lui seul qu'il appartient de frayer

B v

& de suivre des routes nouvelles. N°. 104. *Bélisaire*. C'est le grand tableau du même Auteur rendu en petit, & perfectionné dans ses détails. N°. 105. *Portrait de M. P. de la plus grande vérité, & du ton de couleur le plus heureux*.

N°. 106 à 109. M. RENAUD. *Mort de Priam*, 10 pieds quarrés; pour le Roi. Plus de recherche que de vérité dans les effets, un ton de couleur très-médiocre, un style déconfus, & dans les têtes une expression ou molle ou maniérée: voilà plus de vices qu'il n'en faut pour faire condamner un tableau. Le talent de M. Renaud a donné de si belles espérances, qu'on ne peut le voir sans chagrin négliger sa réputation. Il y a de la grâce dans son petit tableau de *Psyché*, la couleur est bonne, quoique foible, & il y a de l'harmonie dans les effets.

N°. 110 à 113. M. TAILLASSON. *Philoctète à qui Ulysse & Néoptolème enlèvent les flèches d'Hercule*, 7 pieds $\frac{1}{2}$ de large, sur 9 pieds 4 pouces de haut; morceau de réception de l'Auteur. Ce tableau a de la vigueur; mais c'est plutôt dans la couleur que dans la composition. Le corps de Philoctète ressemble peut-être trop à une figure d'Académie; malgré cela, cette production est très-estimable & prouve un beau talent. Parmi les autres tableaux du même Auteur, on remarque une *Ste Thérèse*, dont le caractère de tête est excellent, & dont le faire est large & moëlleux.

N°. 119 à 124. M. WERTMULLER. Les Portraits de M. *Bachelier* & de M. *Cafféri* ont de la ressemblance & de l'effet. Celui de la *Reine*, se promenant avec Mgr. le *Dauphin* & *Madame fille du Roi*, est d'une foiblesse que rien ne sauroit faire excuser.

N°. 125 à 133. M. CÉSAR WANLOO. Les tableaux compris sous les trois premiers Numéros sont les morceaux de réception de l'Auteur. On ne peut

qu'exhorter M. Wanloo à étudier la nature & ses effets. Il y a du goût dans le choix de quelques-uns de ses sies; mais en général il ne décide point assez ses plans, & son ton de couleur est terne.

N^o. 134 à 137. M. LE BARBIER l'ainé. *Jupiter endormi sur le Mont-Ida*, 8 pieds $\frac{1}{2}$ de haut, sur 7 pieds de large; morceau de réception de l'Auteur. La composition de ce tableau est molle, le Jupiter n'a point de noblesse, & Junon a plutôt l'air d'une coquette qui fait une niche, que d'une Déesse qui médite un grand projet. Nous connoissons sur ce sujet un tableau de M. Julien, de Parme, qui est très-supérieur à celui de M. le Barbier. Les dessins sous le N^o. 137 sont agréablement touchés.

Nos. 138 & 139. M. HALL. *Le Roi de Suède, plusieurs Portraits & Têtes d'études*. Le talent de cet Artiste pour la miniature est connu; les Portraits qu'il a exposés cette année soutiendront l'idée qu'on en a prise.

N^o. 140 à 147. On peut garder le silence sur tous ces tableaux, esquisses ou dessins.

N^o. 148 à 154. M. BARDIN. *L'Extrême Onction*, 15 pieds 2 pouces de long, sur 6 pieds 8 pouces de haut. Ce sujet a été traité par plusieurs Peintres célèbres, notamment, comme on sait, par le Poussin. Le souvenir du tableau de ce grand Maître place M. Bardin à côté d'un rival dangereux. Il y a de la sagesse dans la composition de l'Artiste moderne; mais beaucoup de faiblesse de style, & un mauvais ton de couleur. Les dessins de M. Bardin nous semblent préférables à ses tableaux.

Nos. 155 & 156. M. DÉBUCOURT. *La feinte Carresse*, 15 pouces de large, sur 12 de haut. Cet Artiste a mérité des éloges; mais s'il continue de se livrer à sa trop grande facilité, il est à craindre qu'il n'en obtienne pas de nouveaux.

N^o. 157 à 162. M. JULIEN. *La Vestale Tutia*
E 7j

accusée d'inceste ; l'amour de la Gloire , &c. ; des Portraits , des Dissins. On cherche du style dans tous ces tableaux , on n'en trouve point. Un dessin incorrect , une composition négligée , un coloris sans vigueur : voilà tout ce qu'on y remarque. Il faut espérer que M. Julien , après avoir long-temps essayé toutes les manières , pourra enfin se décider à en choisir une.

N°. 163 à 173. M. DE MARNE. *Marches d'animaux ; Paysages ; Rendez-vous de chasse , &c.* Une connoissance très-étendue de la perspective , de l'intelligence dans les plans & dans les effets de lumière ; mais quelquefois un ton mou , & trop de brillant dans la couleur : voilà les qualités & les défauts de M. de Marne , auquel nous conseillons d'être plus sévère avec lui-même s'il veut consolider sa réputation.

N°. 174 à 177. M. NIVARD. *Vûe du Château de la Baronnie de Mello , &c.* M. Nivard s'élève & gagne à chaque exposition. Il se montre dans celle-ci très-supérieur à lui-même. Sa vûe de *Mello* est d'un bon effet ; la variété des objets y est immense , & néanmoins rien n'y est confus ; l'œil jouit sans fatigue de l'ensemble & des détails. On peut lui reprocher pourtant un ton trop soutenu dans les verts.

N°. 178 à 185. M. PEYRON, *L'Héroïsme de l'Amour Conjugal*, 10 pieds quarrés ; pour le Roi. Ce tableau ajoute encore à l'idée avantageuse qu'on a conçue du talent de M. Peyron. Il y a de la sagesse , de l'intérêt dans la composition. La figure d'Alceste est touchante , & le groupe placé près du lit , est d'une belle intention. On est fâché d'apercevoir vers le milieu du tableau , & , en face du lit , une femme dont la figure embarrasse l'ensemble & nuit un peu à l'effet général. Nous aurions voulu aussi que le lit de la Reine fût vu en perspective. Le ton de couleur est bon , & l'harmonie

totale du tableau seroit plus sensible , si le fond en étoit moins noir. *Socrate* détachant *Alciade* des charmes de la volupté , est d'une intention heureuse & d'un effet piquant : le caractère de la tête de *Socrate* est prononcé ; il contraste bien avec celui des autres figures. Les esquisses & les dessins du même Auteur méritent aussi des éloges. On pourroit y remarquer un peu de négligence dans l'exécution ; mais il ne faut pas juger à la rigueur cette espèce de compositions.

N°. 186 à 192. M. VESTIER. *Portraits & Miniatures*. Tous ces portraits sont composés avec facilité , & le coloris en est agréable. Le plus remarquable est celui de la fille de l'Auteur , faisant le portrait de son père. Il est d'un bon effet ; les étoffes ont de la vérité. On a trouvé plus de chaleur dans la figure du portrait que dans celle du Peintre , & peut-être cette chaleur auroit-elle dû être donnée à la figure qui doit avoir de la vie : c'est un défaut de convenance , auquel on invite M. Vestier à faire attention.

N°. 193 à 195. M. LE MONNIER. *La Peste de Milan*. , 15 pieds 3 pouces de haut , sur 9 pieds 3 pouces de large. On distingue dans ce tableau une belle intelligence dans les effets , une grande correction de dessin , & une couleur assez bonne , quoiqu'elle pût être plus prononcée & plus riche dans quelques parties. Le groupe qui est sur le devant du tableau , n'est pas neuf , & retrace trop l'intention de plusieurs Maîtres célèbres. La tête du Prélat paroît animée d'un zèle charitable , & le caractère de son expression est bon. Les autres compositions de l'Auteur ne nous paroissent pas mériter à beaucoup près les mêmes éloges.

N°. 196. M. HUET. *Plusieurs Paysages*. Beaucoup , mais beaucoup de réminiscences. L'étude des *Berghem* & des *Wauvermans* doit être fort

utile aux paysagistes ; mais il faut que cette étude serve à initier dans le secret de la nature , & non pas à faire faire des tableaux de réminiscence.

N^o. 197. M. DE WAILLY. *Modèle d'un Escalier à trois rampes ; Décoration de Théâtre, représentant l'intérieur du temple de Jérusalem.* Les compositions de ce genre ne peuvent guères être bien jugées , que lorsqu'elles sont exécutées dans les proportions qu'elles doivent avoir. Les modèles en petit égarent l'œil , en rapprochant trop les détails de l'ensemble. C'est une vérité dont plus d'un exemple a donné la preuve.

SCULPTURES Nos. 198 bis & 199 bis. M. PAJOU. *Blaise Pascal*, figure en marbre : *Pfiché abandonnée*, modèle en plâtre , pour le Roi. Le modèle en plâtre de Pascal , exposé il y a deux ans , avoit entraîné tous les suffrages ; l'exécution en marbre est plus satisfaisante encore. L'abandon vrai , souple , facile du corps , l'air contemplatif de la figure prouvent un Maître aussi habile dans la création , que dans l'exécution de ses sujets. La figure de Pfiché inspire un très-vif intérêt ; sa douleur est touchante ; elle parle à l'ame. On a dit qu'elle rendoit l'expression de la douleur physique , & ce reproche nous paroît très-hazardé. La douleur physique ne peut se rendre que par des mouvemens convulsifs , & par une contraction grimacière dans les traits ; or la Pfiché n'a point du tout ce caractère. On a observé avec plus de justesse que les formes du corps étoient trop prononcées ; il est certain qu'elles le sont un peu trop , & que M. Pajou paroît y avoir suivi un modèle trop fait. A l'exécution en marbre , ces défauts pourront disparaître. On invite l'Auteur à se souvenir que la scène se passe en Grèce ; qu'une fille nubile dans ces climats , doit bien ne pas avoir , comme on l'a remarqué , les proportions décidées d'une femme de vingt-cinq ans , mais qu'elle ne doit pas non plus

avoir celles d'une fille qui *commence son adolescence* dans un climat tel que le nôtre. Le buste du père de Mme Guyard rappelle une tête antique de vicillard. Celui de Mme le Brun est parfait ; la ressemblance est frappante, & la physionomie est pleine de chaleur, d'expression & d'amabilité.

N°. 200 à 202. M. CAFFIERI. *Buste de Thomas Corneille*, marbre : *Nicolas Boileau*, modèle en terre cuite. Plusieurs portraits. La tête de Boileau a du caractère : le buste de T. Corneille est une des meilleures productions du ciseau de M. Caffieri.

N°. 203 à 209. M. BRIDAN. *Le Maréchal de Vauban*, figure en marbre pour le Roi. Il ne suffit pas, dans les figures de ce genre, de s'en tenir à une ressemblance exacte, & à une grande régularité de costume ; il faut encore s'occuper de donner aux Héros qu'on représente, le caractère distinctif de leur génie. On auroit voulu retrouver dans celle-ci, non-seulement un Maréchal de France doué de beaucoup de valeur, mais encore l'homme savant & profond dans l'attaque comme dans la défense des places. Les petites figures de M. Bridan ont du charme, mais il y a dans toutes de la foiblesse, & de l'incertitude dans le ciseau.

Nos. 210 & 211. M. GOIS. *Mathieu Molé*, modèle en plâtre pour le Roi. *Portrait de M. de Calonne*, modèle. Le Portrait de M. de Calonne a de la roideur ; il est ressemblant, si l'on veut, mais le caractère en est fêlé. L'Auteur a tiré un grand parti du costume volumineux & ingrat de Mathieu Molé ; mais il a trop renversé la tête de ce Magistrat, ce qui lui donne un air de gêne & de contrainte très-désagréable.

N°. 212 à 216. M. MOUCHY. *Esquisses*. Il y a de l'imagination dans la composition de tous ces morceaux ; mais ils sont trop esquissés pour qu'on puisse en dire davantage.

N°. 219 à 221. M. BERUER. *Projet d'un Cénostaphe en l'honneur des Officiers périés dans la guerre de l'Amérique.* Idée gigantesque d'une exécution presque impossible, & qui n'a d'autre mérite que d'être sortie d'une tête patriotique. De la vérité dans le Portrait de M. de Machi.

N°. 222 à 224. M. JULIEN. *Jean La Fontaine*, figure en marbre, pour le Roi. Chef-d'œuvre de cet Artiste, aussi bien composé que bien exécuté; remarquable par le caractère naïf & ressemblant du bon homme, autant que par l'esprit & la vérité des accessoires. *Ganimède versant le nectar à Jupiter changé en aigle.* Ce morceau est, dans son genre, aussi digne d'éloges que le précédent. Il se distingue par la beauté des formes, par la justesse des proportions & par le fini de l'exécution.

N°. 225 à 231. M. HOUDON. *Bustes en marbre.* M. le Noir, M. de Biré, M. de la Rive, plusieurs Bustes en plâtre. Tous ces morceaux font honneur à M. Houdon; ils lui en feroient davantage si la touche en étoit plus ferme, & si on y appercevoit moins de gonflement dans les chairs.

N°. 232 à 234. M. BOISOT. Le Roi, Buste en marbre. *Racine*, figure en plâtre qui doit être exécutée en marbre pour le Roi. Un Mercure. Le corps de Racine est lourd & trop fort de proportions; le caractère inspiré de la tête ne convient point à l'Auteur de Phèdre. Racine est très-lyrique dans *Athalie* à la vérité: c'est peut-être ce qui a engagé M. Boisot à donner à sa figure l'expression qu'on lui reproche; mais le genre lyrique n'est pas celui qui a fait la réputation de ce Poëte; il falloit donc lui donner un caractère analogue à celui généralement connu de son génie.

Nos. 235 & 236. M. DE JOUX. *Philopæmen buvant la ciguë.* Figure en plâtre de 5 pieds de proportion. Cette statue est d'un effet désagréable; c'est

le corps décharné d'un vicillard. Ce défaut pourroit être excusé si la tête avoit un grand caractère; malheureusement elle n'en a point. Le Buste de Mme la Princesse de Monaco est ressemblant.

N^o. 237 à 242. M. MONOT. *Abraham Duquesne*. Figure en plâtre qui doit être exécutée en marbre pour le Roi. Le caractère de tête annonce plutôt la fureur que le courage; les proportions en sont inexactes & lourdes. Cette Figure, avant d'être exécutée pour le Roi, demanderoit à être presque entièrement refondue. De la vérité, & un faire très-décidé dans les Bustes de cet Artiste.

N^o. 243 à 245. M. STOUFF. *Abel expirant sous les coups de Caïn, deux Têtes d'Etude, un Bélisair, &c.* Le premier de ces morceaux est d'un dessin pur, d'une composition sage & vraie, il est d'ailleurs d'une exécution finie. Le petit groupe d'Hercule combattant les Centaures est d'une composition pénible, nous dirions presque tourmentée.

N^o. 246 à 248. M. FOUCOU. *Un Fleuve; Pujet, &c.* Le Fleuve, Figure en marbre, est d'une belle proportion, & la composition en est bonne. On y remarque de la fermeté dans le ciseau. Le talent de cet Artiste s'annonce plus que jamais d'une manière avantageuse.

N^o. 249. M. ROLLAND. *Le grand Condé*. Figure en plâtre qui doit être exécutée en marbre pour le Roi. Ce modèle est très-estimable: il est composé avec chaleur; le costume est vrai & bien rendu: nous désirerions seulement plus de noblesse dans le caractère de la tête, qui nous semble un peu forcé. On pourroit désirer encore que le mouvement du Prince indiquât plus positivement que c'est dans les retranchemens des ennemis qu'il veut lancer son bâton.

N^o. 250 à 253. M. MOITE. *Deux Portraits*, l'un en marbre, l'autre en plâtre, tous deux d'une

exacte ressemblance. Le premier, qui représente M. l'Abbé Aubert, est précieux par son fini & par le soin qui règne dans les détails. Le *Combat d'Ulysse & d'Ajux*, bas-relief, est bien composé, bien senti, & d'un bon effet. On ne peut que désirer de voir cet Artiste s'occuper de quelque grand morceau.

Nos. 254 & 255. M. MILOT. *Mort de Socrate*, &c. Il y a de la facilité dans tous ces morceaux. Le corps de Socrate mourant a de la vérité & de la sagesse.

N°. 256 à 260. M. DE SEINE. De tous les morceaux qu'a exposés cet Artiste, nous ne citerons que trois Têtes d'études faites à Rome. C'est la vérité antique, le beau idéal des Grecs & des Romains dans toute leur pureté. Quand après avoir observé les grands modèles, on parvient à composer ainsi sans être plagiaire, on doit acquérir un jour une brillante réputation.

N°. 261. M. DE LAISTRE. *Philoctète dans l'Isle de Lemnos*, figure en plâtre. Ce morceau, où l'on remarque de la facilité, a l'air d'avoir été composé à la hâte. La composition en est faible & molle. La facilité est un don précieux qui devient funeste à celui qui en abuse.

GRAVURES. Presque toutes les Gravures qu'on a exposées cette année ont paru depuis long temps, & on en a rendu compte dans ce Journal. Nous ne nous arrêterons donc qu'à ce qui est absolument neuf.

N°. 262 à 265. M. MÜLLER. *Louis XVI*, d'après M. Duplessis. *Deffin.* De la vérité, de la ressemblance & de l'effet. Il est destiné à être gravé, & la réputation de M. Muller inspire l'impatience de le voir exécuté.

N°. 266 à 272. M. DUVIVIER. *Médailles relatives à des événemens publics*; supérieures à beaucoup d'autres compositions du même Auteur & du même genre.

N^o. 273 à 277. M. MIER. Des Portraits d'un effet agréable & d'une parfaite ressemblance.

N^o. 278. M. STRANGE. *Henriette de France*, femme de Charles Premier, &c.

N^o. 279 à 282. M. DE SAINT-AUBIN. M. Necker, M. de Fénelon, morceaux connus. Quelques autres morceaux de peu d'importance.

Nos. 283 & 284. M. DE LAUNAY. *La Consolation de l'absence*, *l'Enfant chéri*, morceaux connus.

N^o. 285 à 311. M. MOREAU le jeune. *Deffins pour les Œuvres de Voltaire*, pour les *Figures de l'Histoire de France*. Ces compositions ont le style & l'effet qui conviennent à l'usage auquel on les destine. Plusieurs autres Portraits dessinés avec esprit, & très-ressemblans.

N^o. 312 à 314. M. BERVICK. *Le Repos*, *la Demande acceptée*, morceaux déjà connus; *Portrait de M. Sénac de Meilhan*; un burin ferme, quoique doux, une grande vérité dans les effets. M. Bervick nous paroît un des Artistes les plus distingués dans le genre de la Gravure.

Tous les morceaux que M. MASSARD a exposés, depuis le N^o. 315 jusqu'au N^o. 321, ont reçu le tribut d'éloges qui leur étoit dû, à mesure qu'il les a rendu publics.

N^o. 322 au N^o. 324 & dernier. M. KLAUBER. *Portrait de M. Carle Wanloo*, *le Sauveur du Monde*, *le Petit Ecolier de Harlem*. Ces gravures sont très-soignées; mais le jour n'y est pas ménagé avec assez d'intelligence, & il y a de la dureté dans les tailles.

De toutes les observations qu'on vient de lire, on peut conclure que dans cette Exposition, comme dans les précédentes, il y a plus de choses médiocres que de bonnes choses. Cela n'est point étonnant. Vingt années, pendant lesquelles on a sacrifié au mauvais goût, à un système méprisable & erronné

ont extrêmement reculé l'Art de la Peinture en France. Point de Dessin, une mauvaise ordonnance, un coloris faux, mais très-brillant, & propre à séduire l'œil des ignorans : voilà tout ce qu'on pouvoit remarquer dans les productions de nos Peintres. Ce fait est si incontestable que malgré la prévention de leurs admirateurs & l'ignorance générale, la Sculpture, dont la médiocrité étoit moins apparente, avoit acquis dans la Capitale une réputation très-supérieure à celle de la Peinture, & plus brillante que méritée. Enfin, un nouveau jour a éclairé les esprits. Les idoles que l'opinion mal dirigée adoroit ont disparu, & leurs promoteurs avec elles. Un homme habile, courageux & modeste, insensible aux cris & aux injures des usurpateurs des premières places, avoit conservé dans le silence ses principes, son talent, ses lumières ; il les communiquoit à ses Elèves, il leur apprenoit à être vrais, naturels ; à échauffer leur génie dans l'étude de la Nature ; à perfectionner leur goût dans celle des bons modèles, des modèles de tous les âges, de tous les temps, de tous les lieux. Cet homme, (c'étoit & c'est encore M. Vien,) a reparu. A sa suite on a vu marcher ses Elèves, les Vincent, les David, les Taillafon, les Peyron, &c., & la Peinture a pris une face nouvelle, chaque jour elle s'est embellie, agrandie, élevée : nos Artistes ont ou commencent à se faire un style : ils se montrent dignes d'être les Fondateurs d'une Ecole qu'on nommera l'Ecole Françoisé, qui sera citée, étudiée, admirée, & tous ces avantages seront dûs à M. Vien. C'est avec un plaisir bien vrai que nous rendons cette justice au Peintre d'Hector. Puisse notre hommage, quelque foible qu'il soit, le payer en partie des services qu'il a rendus à la Peinture en France, & qu'ont méconnus trop long-temps les Amateurs des Beaux-Arts.

ANNONCES ET NOTICES.

ŒUVRES de Plutarque, contenant les Vies des Hommes illustres & les Traités moraux & philosophiques suivant la traduction d'Amyot, dans lesquels sont renfermés les quatorze Volumes imprimés par Vascosan en 1567 & 1574, les Supplémens donnés par différens Auteurs, dont un Volume connu sous le nom de *Décade*, ou *Vies des dix Empereurs*, in-8°. & in 4°. , dix-huit Volumes de six cent pages environ chacun, avec toutes les Tables & Indices chronologiques; des Sommaires qui divisent les matières en autant de Chapitres; des Additions marginales dans les Œuvres morales & dans les Œuvres mêlées, qui forment, pour ainsi dire, un abrégé de l'Ouvrage, & une Table très-détaillée de toutes les matières contenues dans cet Ouvrage, enrichie d'un Vocabulaire pour l'intelligence des vieux mots, avec les Portraits de Plutarque & d'Amyot, &c. &c.

L'in-8°. 18 Vol. papier double d'Angoulême, brochés en carton & étiquetés, dont il reste seulement deux cent vingt Exemplaires. Prix, 135 liv.
L'in-8°. 18 Vol. papier de Hollande, brochés en carton & étiquetés, dont il reste seulement cinq Exemplaires. Prix, 270 liv. L'in 4°. 16 Vol. papier double d'Angoulême, brochés en carton & étiquetés, dont il reste seulement soixante-quinze Exemplaires. Prix, 270 liv. L'in-4°. 18 Vol. papier de Hollande, brochés en carton & étiquetés, dont il reste seulement six Exemplaires. Prix, 540 liv.
L'in-4°. 18 Vol. papier vélin de la fabrique du sieur Reveillon, brochés en carton & étiquetés,

dont il reste six Exemplaires seulement. Prix, 648 livres. À Paris, chez J. François Bastien, Libraire-Éditeur, rue Sainte Hyacinthe, Place Saint Michel, n^o. 33, & chez tous les principaux Libraires de l'Europe

Cette précieuse Collection renferme les Vies de quatre-vingt-quatre Hommes illustres, & soixante & dix-huit Traités moraux ou philosophiques, dont le détail & les noms sont à la tête du premier Volume, où se trouve la distribution générale de l'Ouvrage. Cette Édition est remarquable par la beauté des caractères & du papier, par l'exactitude & la distribution des matières, dont le détail est à la tête du premier Volume, par le goût qui règne dans l'impression, suivant les sujets, enfin par tous les Supplémens qu'on y a ajoutés.

Il n'a été tiré que huit cent trente-huit Exemplaires sur tous les différens papiers de ce grand & important Ouvrage, & il a été imprimé avec une célérité qui n'est pas ordinaire. C'est une Édition absolument finie, & dont la jouissance ne peut plus être différée pour les Curieux & les Amateurs de l'ancienne Littérature. Les dix-septième & dix huitième Livraisons, fin de l'Ouvrage, qui viennent de paroître, contiennent le troisième & dernier Volume du Supplément, où se trouvent les Vies de *Trajanus*, *Adrianus*, *Antoninus Pius*, *Commodus*, *Pertinax*, *Julianus*, *Severus*, *Antoninus Baniannus*, *Heliogabalus*, *Alexander*. Ce Volume étoit connu sous le nom de *Décade*, ou *Vies des dix Empereurs*, & la Table générale & détaillée de l'Ouvrage, &c., avec tous les cartons nécessaires pour remettre aux Volumes précédens, ainsi qu'ils avoient été promis.

Nota. Les Personnes qui voudront se procurer cette Édition, peuvent le faire commodément en-soie en prenant deux Volumes tous les mois, & en

payant deux Volumes d'avance, qui leur seront remis à la fin.

On trouve encore chez le même Libraire quelques Exemplaires des *Essais de Montaigne*, grand in-8°. & in-4°. , 3 Vol. papiers d'Angoulême & de Hollande. — *De la Sagesse*, par Charron, grand in-8°. & in-4°. , 1 Vol. papiers d'Angoulême & de Hollande, avec la figure allégorique de la Sagesse, &c. — *Œuvres de Messire François Rabelais*, grand in-8°. & in-4°. , 2 Vol. papiers d'Angoulême & de Hollande. Nous avons annoncé dans le temps ces Editions à mesure qu'elles ont paru, & nous leur avons donné les louanges qu'elles méritoient & par leur exactitude & par leur exécution; il ne nous reste qu'à inviter les Personnes qui voudroient se les procurer à le faire au plus tôt, parce qu'il n'en reste qu'un très-petit nombre, & que ces Editions méritent une place dans les plus belles Bibliothèques.

ELÈMENS de la Langue Angloise, ou Méthode pratique pour apprendre facilement cette Langue, par M. Siret. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée, in-8°. Prix, 1 liv. 16 sols. br. A Paris, chez Théophile Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Le Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées, & autres Contes merveilleux, ornés de figures. Cinquième Livraison Tomes IX & X, contenant les troisième & quatrième vol. des Mille & Une Nuits.

Cette Collection piquante aura 30 vol. de Contes & 1 vol. de Discours, contenant l'origine des Contes des Fées & les Notices sur les Auteurs. On délivrera régulièrement deux volumes par mois. On s'inscrit pour ladite Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente,

chez Cuchet, Libraire-Éditeur des *Œuvres de la Sage & de l'Abbé Prévost*. Le prix de l'inscription est de 3 liv. 12 sols le vol. broché, orné de trois planches, faites sous la direction de MM. Delaunay & Marillier.

NUMÉROS 32 à 36 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. Prix séparément, 12 sols; 15 liv. pour 52 Livraisons, qui paroissent tous les Dimanches, franc de port. A Paris, chez M. Leduc, rue du Roule, à la Croix d'or, N°. 6.

JOURNAL de Clavecin, N°. 8, chez le même.

NUMÉRO 9 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, pour deux Violons ou Violoncelles. Prix séparément, 2 liv. Abonnement, 15 & 18 liv. On souscrit à Paris, chez le sieur Bornet l'aîné, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, N°. 10.

T A B L E.

<i>A M. de l'Averdy,</i>	3	<i>de Philosophie,</i>	10
<i>Épître à Mme de Z...,</i>	4	<i>Exposition des Peintures,</i>	
<i>Gnaraë, Enigme & Logogry-</i>		<i>Sculptures & Gravures dans</i>	
<i>phe,</i>	6	<i>le Salon du Louvre,</i>	18
<i>Nouveau Recueil de Gaîté &</i>		<i>Annonces & Nouvelles,</i>	45

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 1 Octobre 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 30 Septembre 1785. R A U L I N.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 8 OCTOBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE VIEILLARD AU PRINTEMPS, *Élégie.*

O PRINTEMPS ! saison trop chérie,
Saison des fleurs & des plaisirs,
Sur tes dons mon âme attendie
Ne t'offre plus que des soupirs.

QUAND tu souffles par-tout la vie,
J'admire ton œuvre enchanteur ;
Pour mes regards quelle magie,
Mais quel souvenir pour mon cœur !

PERMETS, permets que j'en murmure ;
Depuis la fin de mes beaux jours
Vingt fois tu paras la Nature,
Et tu me délaisas toujours.

N°. 41, 8 Octobre 1785.

Q

QUE t'a fait l'homme, ce seul être
Que tu ne veux point rajeunir,
Et qui, lorsque tout va renaître,
Voit la vie & se sent mourir ?

Ces fleurs dont mes mains satisfaites
Jadis entouroient mon chapeau,
Maintenant ne semblent plus faites
Que pour me cacher mon tombeau.

DANS le chagrin qui me dévore,
Hélas ! dis-je pour l'adoucir,
Heureux qu'on embellisse encore
La terre qui doit me couvrir.

LE TEMPS, par ses métamorphoses,
Voudroit-il expier ses torts,
En usant de chaînes de roses
Pour nous entraîner vers les morts ?

PRINTEMPS fatal, ma voix amère
Réclame une de tes faveurs ;
Sitôt que dans la froide terre
Je serai, couvre-moi de fleurs.

A CETTE jeunesse volage,
Qui sera prompt à les cueillir,
Je donnerai cet avis sage,
Que son aurore va finir.

O MON Printemps ! toi dont les charmes
Loin de moi causent mes regrets ,
Ne viens plus , s'il faut que des larmes
Suivent tes fragiles bienfaits.

(Par M. l'Abbé Quillon.)

*ESSAI d'Inscription pour la nouvelle Halle
au Blé & la Fontaine qui y est adossée à
la colonne de Médicis.*

*Q*uas dedit alma Ceres , & tellus protulit uber ,
Vindicat hîc sibi plebs vitreo sub tegmine messes ;
Dùmque famem satiant puro granaria farre ,
Nympha sibi dat aquas , divisque epulabere donis.
Sous ce toit transparent , Cérès offre à la faim
Le froment nourricier des champs qu'elle féconde ;
A la soif une Nymphé y prodigue son onde ;
Et contre un sort funeste au foible genre humain ,
Deux Déeses pour nous ouvrent ici la main.

(Par M. Bourdelois.)

*COUPLÉTS à mon Père , pour le jour
de sa Fête.*

*D'*UNE Fête qui m'est si chère ,
Je dois célébrer le beau jour ;
Mais pour te prouver mon amour ,
Faut-il des Chançons , ô mon père !

C 11

Un hommage rempli d'appas,
N'est point celui que l'art procure :
Le plus beau couplet ne vaut pas
Une larme de la Nature.

SOUVENT tel a l'âme insensible
Qui fait nous plaire & nous charmer :
Mais a-t'il su jamais aimer ?
Non, c'est pour lui chose impossible.
Hélas ! des plus doux sentimens
L'attrait n'a rien qui l'intéresse !
S'il faut à l'esprit des talens,
Il faut au cœur de la tendresse.

L'IMPRESSION est bien légère
De ces mots brillans, imposteurs :
C'est s'arrêter sur quelques fleurs
Pour voir leur beauté passagère :
Mes hommages sont plus constants ;
C'est dans mes yeux, sur mon visage,
Que tu liras ce que je sens ;
Et tu connois bien ce langage !
(Par M. Langeron fils.)

LA ROSE, Fable.

DES Roses la plus belle
Venoit de s'entrouvrir,

Un Papillon paroît ; près d'elle
 Veilloit l'Amour. Ah ! dit-il, infidèle,
 Par tes larcins vas-tu donc la flétrir ?
 Elle n'a pour partage
 Que le règne d'un jour.
 As-tu joui, tu portes ton hommage
 A toutes les fleurs d'alentour.
 Dans l'Olympe il s'élance :
 O souverain des Dieux !
 Faut-il que la beauté, livrée à l'inconstance,
 S'éclipse sous mes yeux ?
 Mon fils, répond le maître du Tonnerre,
 Ainsi le veut le destin rigoureux.
 Mais si tout aujourd'hui de l'insecte orgueilleux
 Tu garantis cette Rose si chère,
 Jusques dans l'arrière-saison
 Elle conservera sa fraîcheur printannière.
 Point ne faut à l'Amour répérer sa leçon.
 Il revole à l'instant sur le brillant parterre
 Où fleurit l'objet de ses vœux.
 De son bandeau que soudain il détache,
 Illui fait un abri sous lequel il la cache,
 Et la dérobe au moment dangereux.

JEUNES Beautés, la Rose est votre image.
 Ouvrez-vous votre cœur aux discours d'un volage !
 Il amule, il séduit,
 Il triomphe, & s'enfuit.

(Par M. H. D. P.)

(C ii)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Moulin* ; celui de l'Énigme est *Balcon* ; celui du Logogryphe est *Penthièvre* , où l'on trouve *Reine* , *Rhin* , *Eve* , *Pen* , *père* , *vie* , *épée* , *épine* , *piété* , *Euterpe* , *ésier* , *épi* , *Épire* , *rive* , *vérité* , *Henri*.

C H A R A D E.

MON premier , mon second sont chantés par
mon tout.

É N I G M E.

JE ne suis qu'un diminutif
D'un instrument très-ordinaire ;
Cependant , quoique si chétif ,
On me fait plus qu'à lui d'honneur chez le vulgaire ,
Comme étant plus utile à tout le genre humain ;
Une Divinité me tient toujours en main ,
Je lui sers d'attribut ; une jeunesse agile
Me promène en chantant dans la plaine fertile ;

DE FRANCE.

55

Pour comble de toutes faveurs,
Au retour, après les chaleurs,
Les Belles, petites & grandes,
Sur l'épaule, ou leurs bras, en forme de guirlandes,
Me portent en triomphe aux accens de leurs voix,
Qui se mêlent aux sons de différens hautbois.

(Par un Abonné.)

LOGOGYPHE.

QUAND il me plaît, d'un vol audacieux
Je traverse les mers, m'élève jusqu'aux cieux;
Un autre cependant partage ma puissance,
Et nous allons tous deux d'intelligence;
Je le soutiens, nous nous servons d'appui,
Il a besoin de moi, je ne puis rien sans lui.
Lecteur, si tu veux me connoître,
Disséque-moi, pour te désennuyer.
Quatre pieds composent mon être;
Ote les deux premiers, retranche le dernier,
Mon nom sera toujours semblable;
En moi l'on trouve un mets d'un goût désagréable;
Un espace environné d'eau;
Une femelle redoutable;
Ce qui reste au fond d'un tonneau;
Puis une note de musique;
Chez les Turcs un martyr; un article; un pronom;

Civ

Et si tu joins au tout une interjection ,

Je cesse d'être énigmatique.

(Par M. Féron de Remmesnil.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MORCEAUX choisis de Tacite , traduits en François , avec le Latin à côté , par M. d'Alembert , &c. A Paris , chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue des Mathurins , hôtel de Cluni. 2 vol. in-12.

C'EST pour la première fois que ces Morceaux choisis de Tacite , traduits par M. d'Alembert , paroissent à part , & ce n'est proprement ni une première Édition ni une seconde ; cet essai de Traduction formoit le troisième volume des *Mélanges de Littérature* de M. d'Alembert ; il reparoit ici en deux volumes , revu avec soin par l'Auteur , & augmenté d'un grand nombre de Morceaux , tirés non seulement de Tacite , mais de Velleïus Paternulus , de Cicéron , d'Adisson , du Chancelier Bacon. On trouve ici , du premier , les portraits de Tibère & de Séjan , mis en opposition avec ceux qu'en a tracés Tacite ; du second , la péroraison de Cicéron pour Milon ; du troisième , de très-belles Scènes de sa Tragédie de *Caton* ; du quatrième , des pensées sur differens sujets.

M. d'Alembert, pour justifier le parti qu'il a pris de traduire ainsi Tacite & les autres par morceaux détachés, traite de contrainte ridicule l'usage de traduire un Auteur d'un bout à l'autre. « Ce n'est pas, » dit-il, pour nous faire connoître les défauts des Anciens, qu'on les met en notre » langue, c'est pour enrichir notre Littérature de ce qu'ils ont fait d'excellent. Les » traduire par morceaux, ce n'est pas les » mutiler, c'est les peindre de profil & » à leur avantage. Quel plaisir peut faire » dans une Traduction de l'Énéide, l'endroit où les harpies enlèvent le dîner des » Troyens; dans une Traduction de Cicéron, les plaisanteries froides, & quelquefois grossières, qui déparent ses harangues; dans la Traduction d'un Historien, les endroits où sa narration n'offre rien d'intéressant, ni par les choses, ni par le style? »

Il y auroit peut-être beaucoup de réponses à faire à cela; & la première seroit que, pour bien faire un pareil choix, il faudroit avoir tout le goût de M. d'Alembert, sans quoi l'on risqueroit ou d'admettre des morceaux médiocres, ce qui ne rempliroit pas l'objet, ou d'en exclure d'égaux, ou même de supérieurs en mérite à ceux qu'on auroit admis. M. d'Alembert lui-même n'avoit d'abord donné qu'un volume de ces morceaux choisis, il a ensuite augmenté ce choix, & l'a poussé presque jusqu'à deux volumes;

il a donc jugé que son premier choix ne rendoit pas une justice complete à Tacite; actuellement même il déclare qu'il ne prétend pas avoir extrait, à beaucoup près, des Ouvrages de Tacite tout ce qui est digne d'être remarqué. Pourquoi donc avoir privé le Lecteur de ces autres morceaux dignes d'être connus & goûtés? Traduire par morceaux, (qu'on me passe cette comparaison en faveur de la justesse) c'est donner des échantillons, ce n'est pas faire voir l'étoffe, ce n'est que montrer des détails; & n'y a-t'il pas toujours dans l'ensemble un mérite dont on est bien aise de juger? Ces morceaux même si bien choisis, ne perdent-ils pas nécessairement quelque chose à être vûs hors de leur place, & privés des avantages de la connexion?

Tantum series juncturaque pollet!

Tantum de medio sumptis accedit honoris.

Ce n'est pas, dit-on, mutiler un Auteur que de le traduire par morceaux. Eh! pardonnez-moi, c'est le mutiler, voilà le mot; c'est réduire chaque membre à son mérite propre & individuel, en le détachant du corps auquel il appartient, en lui ôtant le mérite qu'il tire de ses proportions & de ses rapports avec les autres membres, de son usage & de ses fonctions dans l'économie générale.

Mais on ne traduit les anciens que pour enrichir la Littérature, & on ne l'enrichit

pas par des acquisitions médiocres ou mauvaises.

Cette proposition a l'air raisonnable , & peut cependant être contestée. Est-il bien certain qu'en traduisant , soit les anciens , soit les étrangers , on n'ait absolument d'autre but que d'ajouter à la somme des beautés Littéraires ? Ne peut on pas avoir , n'a-t'on pas souvent celui de faire connoître les Auteurs anciens ou étrangers , tels qu'ils sont , avec les beautés & les défauts qu'ils tiennent ou de leur génie particulier , ou de celui de leur langue , ou du caractère national ? N'a-t'on pas pour but de mettre ceux qui ne peuvent les lire dans l'original , en état de les juger , & d'adopter ou de rejeter les jugemens qu'on en porte ? De plus , le goût général se forme , s'étend , se perfectionne par la comparaison des goûts divers , anciens , modernes , nationaux , étrangers. Il faut sans doute choisir de bons modèles ; mais les défauts même de ces bons modèles ne seront pas sans quelque usage. Combien de fois un défaut , imité avec esprit & avec goût , n'a-t'il pas fait éclore de grandes beautés ! Lorsque Virgile tiroit des perles du fumier d'Ennius , le fumier d'Ennius ne lui étoit pas entièrement inutile. Ainsi , lorsque nous traduisons , c'est pour enrichir notre Littérature , non-seulement des beautés qui sont dans les Auteurs étrangers , mais encore de toutes les combinaisons heureuses qui peuvent naître de leurs beautés & de leurs dé-

faits comparés ensemble , & comparés encore avec les beautés & les défauts de nos bons Écrivains , & des bons Écrivains de toutes les Nations. C'est ainsi que le goût s'épure à la fois & s'étend. Le goût des anciens a formé Racine ; Lucain & les Espagnols , Auteurs qui ne sont assurément pas sans défauts , ont formé Corneille ; les Anglois ont formé à M. de Voltaire quelques hardiesses heureuses que son goût a su faire adopter à la timidité Française. La pureté est sans doute une qualité essentielle du goût , mais l'étendue n'est pas moins nécessaire ; il faut savoir où on doit s'arrêter ; mais il faut savoir aussi jusqu'où on peut aller , & cette science résulte d'une multitude de comparaisons délicates , c'est la connoissance du bien & du mal ; & il manqueroit peut-être au goût qui n'auroit vû que de bonnes choses , d'en avoir vû de mauvaises , & de savoir l'usage qu'on en peut faire.

S'il y avoit des Ouvrages qui pussent être traduits par extraits , ce seroient des Ouvrages de goût & d'agrément , où le mérite de l'ensemble n'est pas le principal , & où il s'agit moins de montrer un beau tout que d'offrir de beaux détails , de riches tableaux , & de donner des modèles d'éloquence oratoire ou poétique ; mais les Ouvrages historiques ne peuvent , sans inconvéniens , être ainsi morcelés ; chaque morceau y tient trop à ceux qui précèdent & à ceux qui suivent.

D'ailleurs, M. d'Alembert ne propose pas seulement de faire de ces retranchemens, de ces coupures, qui ne font disparoître que des longueurs & des inutilités, & qui laissent subsister le tissu de l'Ouvrage; il propose de traduire par sujets & par tableaux detachés qui n'ont aucune liaison entre-eux, & c'est ainsi qu'il en a usé à l'égard de Tacite. Ici l'inconvénient a toute son étendue : nul morceau n'est préparé, n'est annoncé. Vous y arrivez à froid, & tout l'intérêt résultant de la place, de l'à-propos & des préliminaires, est absolument perdu.

Voilà une partie des réflexions que nous suggère le regret de n'avoir pas une Traduction entière de Tacite de la main de M. d'Alembert; c'est lui qui, par le plaisir qu'il nous fait, nous avertit de celui qu'il nous a refusé; & de cette critique, si c'en est une, il résulte pour lui un grand éloge.

M. d'Alembert blâme, avec raison, les Traducteurs qui se bornent à être les copistes plutôt que les rivaux des Auteurs qu'ils traduisent. « Superstitieusement attachés à leur original, dit-il, ils se croiroient coupables de sacrilège s'ils l'embellissoient, même dans les endroits foibles; ils ne se permettent que de lui être inférieurs, & n'ont pas de peine à réussir... Le Traducteur, trop souvent forcé de rester au-dessous de son Auteur, ne doit-il pas se mettre au-dessus quand il le peut ? »

Sans doute, il faut seulement que cette

liberté ne dégénère pas en licence, comme il faut que la fidélité ne dégénère pas en servitude.

M. d'Alembert examine s'il est vrai que les Poètes ne puissent ou ne doivent être traduits qu'en vers, question à laquelle il n'a point d'intérêt, puisque s'il n'a traduit qu'en prose, il n'a point traduit de Poètes; il demande si l'on n'est pas réduit en vers à les imiter plutôt qu'à les traduire? M. l'Abbé de Lille a fait plus en quelques endroits qu'imiter Virgile.

« Qu'on interroge, dit M. d'Alembert, » ceux de nos grands Poètes qui ont fait » passer avec succès en notre langue quelques beaux endroits de Virgile ou d'Homère : combien de fois ont-ils été forcés » de substituer aux idées qu'ils ne pouvoient » rendre, des idées également heureuses & » prises dans leur propre fond; de suppléer » aux vers d'image par des vers de sentiment, à l'énergie de l'expression par la » vivacité des tours, à la pompe de l'harmonie par des vers pensées? Je n'en citerai » qu'un exemple. On connoît ces beaux vers » de Virgile sur les malheureux qui se sont » donné la mort :

Qui sibi lethum

Infantes peperere manu, lucemque perosi

Projecere animas.

« Détestant la lumière, ils ont, dit le Poète, » jeté la vie loin d'eux. Le génie timide de

- » notre langue ne permettoit pas d'employer
- » cette image, toute animée & toute noble
- » qu'elle est; un de nos grands Poètes y a
- » substitué ces deux beaux vers :

Ils n'ont pu supporter, foibles & furieux ,
Le fardeau de la vie imposé par les Dieux.

- » Peut-être est-il difficile de décider auquel
- » des deux Poètes on doit donner la préfé-
- » rence ; mais il est aisé de voir que les vers
- » françois ne sont nullement la traduction
- » des vers latins. »

C'est peut-être un peu trop dire. L'image que présente le mot *projecere*, n'est pas à la vérité rendue ; cependant le mot de *fardeau* conserve une partie de l'image , & les vers latins se trouvent traduits , sinon directement , du moins indirectement , & par une conséquence nécessaire. Puisque les malheureux dont il s'agit n'ont pu supporter le fardeau de la vie qui leur étoit imposé , ils ont donc jeté à bas ce fardeau , *projecere animas*.

« Des traductions bien faites seroient le
» moyen le plus sûr & le plus prompt d'en-
» richir les langues. » Grande & utile vérité ,
à laquelle on doit sur-tout faire beaucoup
d'attention , quand on a une langue timide
& circonspecte comme la nôtre ; elle résis-
tera peut-être d'abord plus qu'une autre à la
Traduction ; mais il faudra bien qu'à la lon-
gue la Traduction ait aussi son influence sur
la langue ; la nécessité de rendre des beautés

& des hardiesses étrangères, fera faire plus d'efforts & fera trouver plus d'indulgence ; c'est là qu'on pourra entreprendre plus impunément, parce qu'on aura toujours un prétexte ou une excuse ; & une hardiesse une fois admise, sert de passeport à beaucoup d'autres, sur-tout dans la Traduction. Il ne me paroît pas démontré, par exemple, qu'on n'eût pas pu rendre, & même en prose, l'image de Virgile : *projecere animas* ; par ces mots : *Ils ont jeté loin d'eux le fardeau de la vie*. Quoi qu'il en soit, plus une langue est réservée, plus elle a besoin de s'exercer dans la Traduction ; on ne sauroit donc trop traduire en François, ni trop choisir pour traduire dans cette langue timide, des langues hardies, comme l'Anglois, par exemple. Il s'agit d'importer dans notre langue des richesses étrangères, & ce sont celles qui nous manquent qu'il faut rechercher par préférence.

De tous les Auteurs Latins, le plus difficile peut être, par son extrême concision à traduire en François, étoit Tacite ; comment, avec le pesant attirail d'articles & de verbes auxiliaires que le François traîne avec lui, pouvoit on se flatter de rendre cette concision, le premier caractère de Tacite, & qui le distingue si avantageusement parmi les Écrivains même,

Qui prodigent le sens & comptent les paroles ?

Comment avec une langue, dont le carac-

tère principal paroît être la clarté, qualité qui exige des développemens, espérer de pouvoir dire tout ce que Tacite dit en un mot ? Comment rendre cette profondeur de pensée, jointe à la majesté, à l'énergie, & toujours à une épargne, à une économie de paroles dont on ne trouve point ailleurs d'exemple ? Cet homme, disoit un admirateur de Tacite, met du sens par-tout, il en met jusques dans l'espace blanc qui sépare les mots.

C'est la difficulté d'égaliser un tel original avec un instrument inégal & défavorable, que M. d'Alembert a su vaincre; il a fait tous les rapports de concision & d'énergie qui pouvoient se trouver entre les deux langues; il a épuisé tous les équivalens, il a employé toutes les ressources; & enfin il a pu placer impunément sa Traduction à côté du texte, sans qu'elle paroisse plus longue, même à la vûe : il a pu, par ce rapprochement, inviter le Lecteur à comparer le texte avec la Traduction phrase à phrase, & presque mot à mot. On a eu grand tort de vouloir mettre au-dessus de cette Traduction, ou même à côté, la Traduction quelquefois énergique, mais trop souvent ignoble, de M. l'Abbé de la Bletterie, dans son *Tibère*, où l'on trouve des phrases de crieur public, comme celle-ci :

« A dix as par jour le Soldat Romain,
» corps & âme. »

Pour rendre cette plainte énergique des

Soldats : *Denis in diem assibus animam & corpus militis Romani astimari.*

Le style de la Traduction d'*Agricola* & de la *Germanie* du même Tacite , par le même Abbé de la Bletterie , a plus de décence ; mais le *Tibère* ne pouvoit rester tel qu'il étoit. Le P. Dotreville , de l'Oratoire , qui , en revoyant & retouchant la Traduction de M. l'Abbé de la Bletterie , en s'aidant sensé-ment de celle de M. d'Alembert , & en tra-duisant tout le reste , est le seul qui ait eu le mérite de nous donner Tacite complet , a fait disparoître du *Tibère* de la Bletterie ces raches grossières qui le défiguroient.

M. d'Alembert a donné deux Traductions différentes , (l'une dans le texte , l'autre dans les notes) des premières phrases du premier Livre des *Annales*. Voici ces deux Traduc-tions avec le jugement qu'il en porte lui-même.

Neque Decemviralis potestas ultra bien-nium , neque Tribunorum Militum Consulare jus diù valuit. Non Cinna , non Sulla longa dominatio : & Pompei Crassique potentia citò in Casarem , Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessere , qui cuncta discordiis ci-vilibus fessa , nomine Principis sub imperium accepit.

» Le pouvoir des Décemvirs ne dura que deux ans ; les Tribuns Consulaires cessèrent bientôt. Cinna & Sylla régnèrent peu : le sort des armes fit passer rapidement l'autorité de Pompée & de Crassus à César , de Lépide

& d'Antoine à Auguste, qui, sous le nom de Chef, devint le Maître de l'État, affoibli par les guerres civiles. »

Voici la seconde Traduction : « Elle est, » dit M. d'Alembert, un peu moins serrée, » mais un peu plus littérale que l'autre. »

« L'autorité des Décemvirs ne dura que deux ans, & la puissance Consulaire resta peu de temps aux Tribuns des Soldats; la tyrannie de Cinna, celle de Sylla ne furent pas longues; le pouvoir de Crassus & de Pompée céda bientôt à César, & les armes de Lépide & d'Antoine à celles d'Auguste, qui, sous le nom de Chef, prit les rênes de l'État, fatigué de guerres civiles. »

Dans la première Traduction, le mot *régnèrent*, appliqué à Cinna & à Sylla, est pris dans un sens métaphorique, & le Traducteur s'en explique dans une note.

Dans la seconde traduction, en se permettant quelques chicanes, on pourroit observer que *cedere in* ne peut pas se rendre par *céder à*, mais par ces mots : *passer à*. Il est vrai qu'on pourroit bien dire du pouvoir de Crassus & de Pompée, qu'il passa tout entier à César; mais qu'on ne peut pas dire de même des armes de Lépide & d'Antoine, qu'elles passèrent à Auguste; au lieu que le mot *cessere* s'applique également bien au mot *potentia* & au mot *arma*; c'est un avantage du Latin sur le François; & c'est ainsi qu'il faut souvent, sur-tout en traduisant Tacite, choisir,

comme le dit M. d'Alembert, entre une Traduction plus serrée & une plus littérale. C'est ce que l'exemple suivant achevera de prouver.

Agrippine, accusée par Silana d'avoir voulu détrôner Néron, se défend ainsi :

Non miror inquit Silanam nunquam edito partu matrum affectus ignotos habere. Neque enim perinde à parentibus Liberi quàm ab impudicâ adulteri mutantur. Nec si Iturius & Calvisius adefis omnibus fortunis novissimam suscipienda accusationis operam anui rependunt, idèd aut mihi infamia parricidii, aut Casari conscientia subeunda est.

„ Je ne m'étonne point que Silana, qui n'a jamais eu d'enfans, ignore les sentimens de mère ; on ne change point de fils comme d'amans. Parce qu'Iturius & Calvisius, après s'être ruinés, servent, pour dernière ressource, cette vieille débauchée par leurs délations, dois-je être chargée d'un parricide infâme, ou Néron en subir les remords ! „

Il est bien heureux d'avoir eu à rendre cette phrase de Tacite :

Neque enim perinde à parentibus Liberi quàm ab impudicâ adulteri mutantur.

Par celle-ci : „ On ne change pas de fils comme d'Amans. „

C'est une phrase très-française, qui a l'air d'un Proverbe, qui dit tout ce que dit la phrase latine, & qui est plus courte. Mais le Latin reprend tout son avantage à la fin de la dernière phrase.

*Ideo aut mihi infamia parricidii, aut
Cæsari conscientia subeunda est.*

» Dois-je être chargée d'un parricide in-
» fame, ou Néron en subir les remords!

Il y a certainement beaucoup d'énergie dans cette traduction. Le mot *subir* est vigoureusement appliqué aux remords considérés comme une peine qu'un coupable est forcé de subir; mais *subir les remords*, est-il une expression assez françoise, & ce membre de phrase a-t-il toute la clarté qu'on pourroit désirer? La phrase latine s'entend fort bien & n'arrête point; en est-il de même de la françoise? S'agit-il même de remords dans le latin? Il s'agit de la conscience que Néron avoit de son crime; ce qui, sur-tout dans Néron, est différent des remords. C'étoit Néron qui faisoit accuser sa Mère par Silana d'avoir voulu le détrôner. Il l'accusoit d'un crime capital, & lui ordonnoit de se justifier, en la menaçant du supplice, s'il manquoit quelque chose à sa justification, qu'il se proposoit bien, dans tous les cas, de trouver insuffisante. Néron, avec cette disposition à condamner sa Mère, savoir qu'elle étoit innocente; il étoit donc parricide envers elle, & il l'accusoit de l'avoir été envers lui. Dois-je, dit Agrippine, être chargée de l'infamie d'un parricide; ou la conscience de Césaroit-elle en être chargée? Il paroît que sur ce passage le desir d'être concis comme l'original, a un peu nui dans la traduction, à l'exactitude & à la clarté.

c'est du moins un de ces endroits que le Traducteur a voulu désigner, lorsqu'il a dit :

» Quelquefois, ne pouvant faire enten-
 » dre sans beaucoup de paroles à des Lec-
 » teurs ordinaires, toute l'étendue du sens
 » de l'Auteur, j'ai mieux aimé en laisser en-
 » trevoir la finesse aux seuls Lecteurs in-
 » telligens, que de l'anéantir dans une pé-
 » riphrase.

Au reste, ces endroits, que l'ineptie ou l'injustice raxera d'obscurité, sont infiniment rares chez M. d'Alembert, même dans cette traduction ; c'est le plus clair de tous les Ecrivains, & il l'est toujours, avec finesse, & avec précision. Disons plus, quelque chose qu'il écrive, c'est un des Auteurs François les plus agréables à lire :

Illum quidquid agit , quoquò vestigia vertit ,

Componit furtim subsequiturque decor ,

Sa conversation étoit, comme ses écrits, instructive & agréable, pleine d'anecdotes piquantes, de traits heureux, de faits bien observés, de contes philosophiques gais & vifs. A tant d'agréments, il joignoit des vertus & de la bienfaisance. Il fut l'ami constant de M. de Voltaire ; un grand Roi fut son ami ; il fut lui-même celui de tous les gens de lettres, en proportion du mérite & de l'honnêteté qu'il crut reconnoître en eux. Cette proposition recevroit du moins peu d'exceptions, & elles s'expliqueroient par

des circonstances particulières ; enfin nous dirons avec orgueil :

Amavit nos quoque Daphnis.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion de payer un tribut de tendresse & d'estime, à un des meilleurs esprits qui aient existé, à un homme dont les défauts mêmes avoient quelque chose de piquant, d'original & d'aimable ; à un homme dont il faut compter la perte au nombre de ces pertes affreuses & irréparables, que la Littérature Françoisé a faites depuis quelques années.

VARIÉTÉS.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

M. THOMAS est mort à Lyon, le 17 de ce mois. Les Lettres ne pouvoient pas faire une plus grande perte, & aucun homme ne pouvoit laisser plus de regrets à ses amis & aux gens de bien. Notre dessein n'est pas d'exprimer ici notre douleur, & la douleur publique. Consternés encore de cette perte, nos larmes sont trop pénibles pour oser les répandre devant le public : il seroit plus difficile encore à ceux qui aimoient M. Thomas, de songer en ce moment à rendre à ses talens & à ses vertus l'hommage que ne pourront leur refuser, & les hommes & les siècles pour lesquels les vertus & les talens seront quelque chose. Nous cédon's au besoin de parler de lui, en sentant l'impuissance de répandre les sentimens d'une ame fermée par la douleur même qu'elle éprouve. Nous écrivons quelques pages sans ordre, sans suite,

presque sans dessein : mais son nom qui sera souvent répété, suffira peut-être pour y répandre quelque intérêt ; car ce nom doit être désormais sacré comme celui de la vertu.

L'un des Ouvrages de M. Thomas commence par ces mots : « une triste & fatale expérience a appris » que le genre-humain est injuste envers les grands hommes qu'il a sous ses yeux. » M. Thomas a été long temps lui-même un exemple de cette triste expérience ; & cette vérité est si terrible, que, même parmi les hommes qui n'ont pas la volonté d'être injustes, que parmi ceux mêmes qui aimoient M. Thomas, il s'en trouvera peu être qui seront étonnés de nous entendre parler de lui comme d'un grand homme.

M. Thomas commençoit à écrire au moment où l'Académie Française, par une innovation heureuse, commençoit à proposer les éloges des grands hommes de la Nation, pour les sujets de ses prix d'éloquence : il obtint les premiers triomphes de ce genre par ses premiers Ouvrages. Il fut couronné cinq fois de suite pour les éloges du Maréchal de Saxe, du Chancelier d'Aguesseau, de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes. C'étoit une espèce de révolution : les sujets étoient nouveaux, le genre de son éloquence étoit plus nouveau encore ; il fut en butte à tous les traits de la malignité jalouse & de la médiocrité humiliée, comme tous les Auteurs de toute espèce de révolution. Il eut contre lui tous les ennemis, & de l'Académie, & des innovations, & du grand talent, & du *Panegyrique* ; car il est des hommes qui ne peuvent pas souffrir un éloge, uniquement parce que c'est un éloge. Le style & les formes des premiers discours de M. Thomas trouvèrent des ennemis irréconciliables, même parmi ceux qui estimoient son esprit & sa personne, même parmi ceux qui l'avoient couronné à l'Académie.

Ces

Ces discours étoient extrêmement applaudis aux Séances publiques : ils ne trouvoient presque que des Censeurs à la lecture. Cette différence d'effets, qui s'expliqueroit peut-être suffisamment par la promptitude avec laquelle les hommes reviennent de l'admiration la plus légitime, pouvoit avoir d'autres causes encore. M. Thomas, élevé dans la retraite & dans l'étude des Orateurs de Rome & de la Grèce, sentoit tout avec enthousiasme comme on sent dans la solitude. Son admiration pour les hommes qu'il louoit étoit extrême ; elle paroissoit exagérée. Emu lui-même par les noms seuls de *génie*, de *vertu*, il croyoit communiquer les mêmes émotions en prononçant avec éclat ces noms sacrés : il oublioit trop peut-être qu'il avoit affaire à des âmes sensibles, mais légères, mais distraites par des frivolités, refroidies par les plaisirs : il négligeoit trop peut-être dans ces commencemens, l'art de préparer les âmes aux sentimens dont il vouloit les remplir ; de les échauffer par degrés, pour les trouver prêtes à se livrer elles-mêmes aux grands mouvemens de l'éloquence. On ne partageoit pas ses mouvemens, quoiqu'ils fussent vrais, nobles & oratoires. Vivement frappé d'une grande idée, croyant toujours louer les grands hommes de la Nation devant la Nation elle-même, il parloit à haute voix plutôt qu'il n'écrivoit ; on entendoit, pour ainsi dire, dans son style même, cette espèce de bruit que fait un homme qui porte la parole devant une multitude immense. Il étoit lu après la Séance publique par les gens du monde, accoutumés à donner leur ton aux Écrivains, & trop peu disposés à se transporter au milieu de ces scènes éclatantes. Cet éclat, ces accens élevés & naturels à l'homme qui s'entretient avec un peuple, paroissent de la déclamation dans son style.

M. Loiseau de Maulcon, Avocat, assistant à la leçon publique de l'éloge de Descartes, avoit pleuré.

N^o. 31, 8 Octobre 1785. D

d'admiration , avoit manifesté l'impression qu'il recevoit, par des cris & des applaudissemens non interrompus : il disoit , en sortant de l'Académie : *cela est beau ; mais je ne puis pas souffrir ce genre d'éloquence : cet homme achevera de corrompre le goût.* Je tiens ce fait de M. Thomas lui-même.

Cet éloge de Descartes , si supérieur à tout ce qu'avoit fait M. Thomas avant les éloges du Dauphin & de Marc-Aurèle , étonna cependant ceux même dont il ne put pas vaincre les préventions. On fut frappé de l'étendue d'un esprit qui parcourait avec rapidité toutes les idées qu'avoit eues l'esprit humain avant Descartes , & toutes celles que Descartes lui a données ou inspirées : on admira la vigueur d'un esprit qui, en se chargeant de tant de connoissances , dont les unes appartiennent aux Sciences exactes , les autres à la métaphysique , conservoit encore sous ce poids , & la marche rapide de l'Orateur , & les élans les mouvemens passionnés de l'éloquence. Le morceau de la persécution de Voët fit pleurer Voltaire à Ferney , comme Loiseau de Mauléon à l'Académie : mais plus fidèle à son admiration & à ses larmes , Voltaire écrivit à M. Thomas une lettre , dans laquelle ces impressions seront transmises à la postérité. Ce ne sont plus de ces tournures ingénieuses & aimables par lesquelles Voltaire avoit l'art de caresser jusqu'à la médiocrité sans se dégrader lui-même : c'est le cri de l'admiration & de l'enthousiasme ; c'est le ton du génie qui parle au génie. Beaucoup de gens auroient voulu peut être que Voltaire eût étouffé ce premier mouvement ; Voltaire ne l'a jamais rétracté.

Après la lecture de ce même morceau , de cette péroraison si éloquente dans laquelle l'Orateur annonce à tous les grands hommes les persécutions que Voët fit souffrir à Descartes , un homme de talent écrivoit à M. Thomas : *vous nous envoyez à la*

gloire comme à l'échafaud. Ce mot est beau; il n'y a qu'une éloquence sublime qui puisse en inspirer de semblables.

Ce que les hommes d'un goût délicat reprochoient sur-tout à M. Thomas, c'étoit de manquer de cette sensibilité douce & pénétrante qui touche l'ame sans étonner l'esprit, & mêle à l'admiration qu'on doit aux grands hommes, un amour qui les honore bien mieux encore. On lui faisoit ce reproche lorsqu'il n'avoit eu à louer encore que des hommes d'Etat d'un caractère sévère, des Généraux de terre & de mer, connus seulement par des victoires très-sanglantes, & un Philosophe dont la plus grande gloire étoit fondée sur l'application de l'Algèbre à la Géométrie; & voilà comme juge l'envie! voilà comme jugent ceux même qui ne connoissent pas l'envie!

La France étoit dans le deuil; elle venoit de voir descendre au tombeau un Prince qui avoit travaillé pendant dix ans à se rendre digne du Trône, comme Descartes à faire une révolution dans la Philosophie. M. Thomas traça ce tableau d'un Peuple en larmes sur le tombeau d'un jeune Prince, qui ensevelit avec lui les espérances des générations futures. Nous n'avons point, dans notre langue, de morceaux d'une éloquence plus touchante que la dernière partie de cet éloge du Dauphin; on put voir alors que l'ame de M. Thomas, cette ame si douce & si sensible à toutes les vertus, n'étoit pas incapable d'une éloquence persuasive & pathétique. On a reproché à la première partie une morale trop commune; elle n'est pas commune au moins dans les ouvrages de ce genre; & si elle eût été plus neuve & plus approfondie, elle eût été plus difficile à sentir & plus opposée, sinon à la vraie éloquence, du moins aux principes ordinaires de notre goût. Partout, & dès le début, règne dans ce discours ce caractère mélancolique que prend la pensée lorsqu'elle

réfléchit sur les calamités publiques, & ce charme d'une douleur qui s'adoucit en s'épanchant, cette onction d'une ame profondément attendrie, qui est comme la grace des sujets pathétiques. Ce ne fut pas pour remporter un prix Académique que M. Thomas fit ce discours, mais pour répandre sa douleur dans la douleur publique, & sans doute aussi afin de donner à un enfant auguste que ce malheur appelloit au Trône, le modèle d'un Roi, dans les vertus d'un père qu'il perdoit avant de pouvoir le connoître. Cette intention, qui se laisse voir plutôt qu'elle ne se montre, donne quelque chose de religieux à ce discours. On est tenté de croire qu'il a été prononcé au Sacre de cet enfant Royal, par un ami dépositaire de tous les secrets & de toute l'ame du père.

M. Thomas ne pouvoit pas donner entièrement ce caractère à son éloge du Dauphin; il le donna, par une fiction sublime, à son éloge de Marc-Aurèle. On sait que M. Thomas fait prononcer cet éloge, (le plus beau de ses éloges & peut-être de tous les panégyriques), par un ami de Marc-Aurèle, par Apollonius de Thiane, en présence du Sénat, du Peuple, de l'Armée, des Députés de toutes les Nations du monde, & de Commode, qui attend que le discours soit prononcé pour monter sur le Trône de l'Univers. C'est une sublime situation; mais ce qui est sublime sur-tout, c'est le discours même. Tout en est beau; & la partie Philosophique ne l'est pas moins que la partie Dramatique, qui a dû être plus remarquée, parce qu'elle étoit plus neuve, plus oratoire, & parce que ce qui est sublime pour l'imagination, l'est pour tout le monde, tandis que ce qui est sublime pour la pensée n'est senti vivement que par un petit nombre d'esprits. Quand l'Orateur pénètre dans l'ame de Marc Aurèle pour développer les principes sur lesquels ont été fondées des vertus qui ont fait le bonheur de

l'univers, on croit sentir une main puissante qui lève ces voiles éternels sous lesquels se dérobe la providence. On peut comparer cette première partie de l'éloge de Marc-Aurèle, à la première partie de la profession de foi du Vicaire Savoyard ; & nous ne connoissons pas un troisième morceau qui puisse soutenir le parallèle sans désavantage, ou du côté de la Philosophie, ou du côté de l'Eloquence.

Un ouvrage de M. Thomas bien supérieur à des discours, quelque beaux que puissent être des discours, c'est son *essai sur les Eloges*. Que de fois j'ai regretté que tant de connoissances, tant d'esprit de tous les genres, tant de sagacité, tant d'élévation, tant de courage dans la pensée, un talent si universel, sinon dans les formes, du moins dans les effets, eût été répandu sur un sujet qui n'est pas d'un intérêt général pour l'humanité ! Souvent j'ai osé lui témoigner ces regrets ; & il les eût partagés, s'il avoit cru à tout le mérite de son ouvrage. En effet, il ne peut manquer autre chose à cet ouvrage admirable, pour être mis par les Juges équitables à côté de l'Émile, & près de ce petit nombre de livres immortels qui ont amélioré la condition humaine, qui la rendront meilleure encore. Mais il ne faut pas croire que ce sujet, quel qu'il soit, ne fût pas propre à recevoir toutes les beautés qu'il y a prodiguées. Un grand esprit agrandit les sujets, mais il ne peut les dénaturer. *Cet essai sur les Eloges* est proprement une histoire de la louange ; & cette histoire tient à tout ce qui s'est fait & à tout ce qui s'est passé de mémorable sur la terre. Tous les arts, tous les talens, ont décerné la louange ou l'ont reçue ; les tyrans l'ont usurpée par la terreur ou par la corruption ; les bons Rois l'ont obtenue de l'amour de leurs sujets & de la justice des siècles : à l'histoire de ce petit nombre d'hommes qui ont loué ou qui ont été loués, est attachée l'histoire du genre humain qui a reçu d'eux sa

définie. A la place de M. Thomas, tel autre homme de lettres auroit été tenté de ne prendre l'histoire des éloges qu'à l'époque où lui-même les fit paroître parmi nous avec tant d'éclat. M. Thomas la prit où elle a commencé, à l'origine de tout, au berceau du genre humain : on pouvoit faire sur cela une plaisanterie bien usée, bien mauvaise, & sans doute elle aura été faite. M. Thomas en fit sortir des vûes & des beautés innombrables. On n'a pas apprécié avec plus d'intérêt, plus de grandeur & plus de justice, les choses humaines : en parcourant ce long amas de siècles, les uns couverts de ténèbres, les autres plutôt embellis par les talens qu'éclairés par les lumières ; il n'est pas de coupable illustre que M. Thomas n'ait rendu plus odieux, pas de vertu qu'il n'ait rendue plus auguste ou plus touchante, pas de talent & de génie auxquels il n'ait arraché quelques-uns de leurs secrets. Il n'y a point d'homme & de peuple dont il n'ait mieux marqué ou fixé la place dans les fastes de l'univers. Il a l'air de tenir les balances où les générations seront pesées, & on sent qu'elles sont dans les mains de la Justice éternelle. Il n'existe point d'ouvrage où les jeunes gens entraînés vers la gloire, mais incertains d'eux mêmes, puissent mieux apprendre à se mesurer à tout ce qui a été grand pour savoir s'ils doivent l'être un jour eux-mêmes. Ce sera aux yeux de la postérité un des plus beaux titres de gloire de notre siècle. Il lui est presque inconnu.

Un autre Ouvrage de M. Thomas qui avoit paru avant celui là, & qui n'eut un moment plus de célébrité que pour être jugé avec plus de rigueur, c'est l'*Essai sur les Femmes*. On avoit décidé d'avance qu'un Ouvrage sur les femmes ne pouvoit pas être bon, lorsqu'il seroit fait par M. Thomas : parce que ses mœurs étoient très-pures, on croyoit qu'il ne pouvoit connoître ni les passions des femmes, ni celles des hommes ; comme si cette manière de

licate de sentir , qui fait deviner les sentimens des femmes & leurs sensations , pouvoit appartenir à des hommes sans mœurs ! Comme s'il étoit donné à l'homme sans mœurs d'aimer véritablement les femmes , & de savoir tout ce qu'elles peuvent faire éprouver de tourmens & de délices ! Comme si le vice qui éteint à chaque instant les passions , pouvoit les approfondir & les peindre comme la vertu qui les conserve , même en leur résistant ! Comme si toute la connoissance des femmes , consistoit dans la connoissance de leurs foiblesses et de leurs désordres ! On fit tomber l'Ouvrage en le louant d'être *savant*. Il falloit bien avoir quelque science pour peindre les femmes de Rome & d'Athènes , que l'ignorance ne connoît point ; mais cette science est par-tout cachée sous la finesse des idées & des expressions , l'agrément des tournures , & le charme des tableaux. Cet homme , dont les mœurs étoient si pures , a tracé un tableau charmant des courtisannes de la Grèce. Il respecte par-tout la décence , mais la volupté même ne doit pas la violer. Le parallèle des deux sexes dans les vertus & les talens auxquels la nature les appelle , est d'un grand Philosophe , mais d'un Philosophe qui n'est étranger à aucun des sentimens du cœur humain. On ne sent jamais , il est vrai , dans cet Ouvrage , ce désordre , ces mouvemens tumultueux produits par des souvenirs dont les uns s'échappent , & dont les autres sont mal étouffés. Rousseau , en parlant des femmes , les adore ou les outrage : on ne voit point si M. Thomas a des graces à leur rendre , ou des reproches à leur faire ; on voit seulement qu'il a parfaitement connu ce sentiment profond & pur , qui peut unir l'homme vertueux à une femme qui a des vertus , & qui est délicieux , quoique ce ne soit point l'amour. Hélas ! peut-être ce sentiment qui a fait le charme de sa vie , a ajouté aux amertumes de sa mort ! Il aura

D iv

pu verser des larmes en voyant couler déjà celles qu'il alloit faire répandre !

M. Thomas n'a pas pu jouir de toute sa gloire : elle étoit loin encore d'être établie , & sans cesse elle doit s'accroître ; mais ses derniers Ouvrages, exempts des défauts des premiers , & pleins de beautés plus variées , avoient vaincu presque toutes les injustices qui n'étoient que des préventions : des hommes de lettres distingués avoient honoré leurs talens par les hommages éclatans qu'ils avoient rendus aux siens. Chaque jour l'esprit & l'éloquence de M. Thomas recevoient quelque nouvelle rétractation des injures qu'ils avoient long-tems souffertes : ils n'avoient plus pour ennemis que ces hommes dont la fureur s'irrite à mesure que le talent se perfectionne , & qui , n'étant plus écoutés de la malignité même , ressemblent à ces furieux qu'on a rejetés de la société , & dont la rage s'accroît dans la solitude de leur prison. M. Thomas, qui aimoit passionnément la gloire, quoiqu'il sût l'apprécier, étoit heureux, parce qu'il voyoit le jugement de la postérité dans l'estime profondément sentie de quelques contemporains éclairés. Son imagination rajeunie & fécondée par de si beaux succès, avoit retourné aux premiers goûts, aux premières amours de sa jeunesse, à la poésie. Il avoit dans ses premiers essais obtenu des succès comme Poète, en même-tems que comme Orateur ; & l'Ode sur le *Tems*, méritoit sans doute une couronne ; l'Épître au *Peuple*, quelque reproches qu'on pût lui faire, en auroit obtenu une autre, si elle n'avoit pas eu le tort de concourir avec l'Épître aux Poètes de M. Marmontel. Le Poème de Jumonville, dont le sujet étoit d'un choix si malheureux, avoit montré les défauts de Lucain, mais il en avoit montré aussi les beautés ; & M. Thomas étoit, je crois, à cette époque, plus jeune encore que Lucain au moment où la *Pharsale*

parut. Le talent de M. Thomas, soit dans la poésie, soit dans l'éloquence, devoit être un peu tardif à prendre ces justes proportions d'où résulte la perfection du goût : semblable en cela à ces jeunes gens d'une stature élevée, qui paroissent gigantesques avant d'avoir pris en tous sens les formes avec lesquelles ils ne seront que grands.

Dès sa jeunesse, il avoit conçu l'idée hardie d'un Poème épique, dont le Czar Pierre seroit le héros. Le caractère d'un Prince qui avoit le génie de la civilisation & les passions d'un barbare ; la création ou la transplantation des mœurs & des Arts des peuples du Midi, au milieu des glaces & des forêts du Nord : le phénomène, unique dans l'histoire des hommes ; d'un Empereur presque sauvage, qui descendoit du trône pour apprendre à régner, & qui, dans ce dessein, tantôt s'entretenoit avec le Régent en France, tantôt, la hache à la main, travailloit avec les charpentiers dans les chantiers de *Harlem* : la lutte du génie de la barbarie & du génie de la civilisation, qui renouveloient au fond de la Russie des combats qu'ils se sont livrés sur tout le globe ; tout cela lui avoit paru propre à la grande machine du Poème épique, aux couleurs éclatantes de l'Epopée. Engagé dans d'autres travaux, il avoit abandonné cette entreprise audacieuse, lorsque neuf à dix Chants étoient déjà achevés : les combats & les dégoûts que son talent eût à essuyer dans d'autres genres, paroissent même l'avoir éloigné à jamais de la poésie, qui, plus que tous les autres genres encore, semble avoir besoin de cette confiance qui élève l'imagination & nourrit son ivresse ; mais il étoit revenu à son Poème & à cette poésie qu'il adoroit, après avoir triomphé de ses ennemis par son éloquence. Il avoit abandonné, & son premier plan, & ce qu'il en avoit exécuté ;

& depuis 7 à 8 ans qu'il en étoit uniquement occupé, il avoit refait & achevé cinq à six chants sur un plan tout nouveau. Nous en avons entendu plusieurs Chants, & quelques amis de M. Thomas les ont aussi entendus : ce seroit une témérité bien grande de vouloir prévenir les jugemens de la postérité sur ces fragmens, qui doivent être sacrés pour elle ; mais sans doute il est permis aux amis de M. Thomas, de suspendre leur jugement, & de rendre compte de leur impression. L'étonnement & l'admiration ont été les sentimens que nous avons toujours éprouvés en écoutant cette lecture. Toujours j'ai cru y voir l'association la plus magnifique de la philosophie la plus élevée & de la plus haute poésie. Les conceptions générales m'ont paru avoir toujours la hardiesse & l'audace singulière de l'Epopée antique ; & dans les détails qui me frappoient à chaque instant par des créations de style, j'ai cru remarquer encore les attentions & les scrupules du goût le plus difficile & le plus éclairé. Le voyage du Czar en Angleterre, & sur tout sa visite aux tombeaux de Westminster, sont peut-être d'un ordre de beautés plus égales aux grandes beautés, & de Milton & d'Homère. J'aurois cru trahir la confiance & l'amitié que me témoignoient M. Thomas, en m'admettant dans la confidence de son Poëme, si j'avois pu taire ou affoiblir ici les impressions que j'en ai reçues ; mais ce sont les amis de M. Thomas & de sa gloire, qui doivent sur tout convenir qu'il appartient à la postérité seule de prononcer des jugemens sur ces ébauches du génie. Quel ami des Arts, de la Philosophie & de la Poésie, ne déplorera point le malheur d'un homme enlevé, à cinquante ans, à ce grand Ouvrage qu'il eût pu finir & perfectionner s'il lui eût été donné de vivre dix ans de plus encore ! Ce malheur est pour tout le monde, & il est irréparable. Les amis de M. Thomas ne peuvent, en

ce moment , donner des larmes qu'à sa mort , ne peuvroit regretter que sa personne.

Il étoit difficile de le lire & de ne pas l'admirer ; il étoit impossible de le connoître & de ne pas le chérir tendrement. L'ame la plus pure , étoit en même-tems la plus douce & la plus indulgente ; il ne se permettoit aucune foiblesse , & les pardonnoit toutes. Son mépris n'étoit que pour l'homme vil , & sa haine si éloquente contre la méchanceté , n'attaquoit pas même les méchans. Les émotions qu'il éprouvoit en parlant des choses publiques , prouvoient qu'il auroit eu toutes les vertus qu'elles demandent : & ces vertus font partie de celles de l'homme de lettres ; le talent qui les fait aimer est une sorte d'exercice de ces vertus même , & peut-être n'est-ce pas le moins utile. M. Thomas , dans son discours de réception à l'Académie Françoisé , traça le portrait de l'homme de lettre citoyen ; ce modèle est si beau , qu'on pourroit croire qu'il n'a jamais existé. C'étoit la peinture la plus fidelle de son caractère & de son ame.

On l'a vu vivre long tems dans le monde sans se mêler jamais aux conversations même littéraires , sans y dire un seul mot. On raconte aussi que Richardson a vécu vingt ans dans le monde , sans que personne l'ait jamais entendu parler. Cependant jamais personne n'a mieux fait parler que Richardson , ces hommes au milieu desquels il se taisoit toujours : & ce dont on ne se doute pas , M. Thomas n'étoit pas peut-être un observateur moins fin , moins profond & moins habile. Cet homme qui ne disoit rien dans la société , avoit la conversation la plus féconde & la plus animée avec ses amis. Saadi a dit , *L'ame du Sage est un trésor , dont les malheureux & l'amitié ont seuls la clef.* M. Thomas étoit précisément le sage de Saadi. On étoit étonné de l'étendue de ses connoissances , & la fécondité de ses idées étoit bien plus grande encore

On ne fait plus d'études littéraires comme il en avoit fait. Il avoit approfondi la théorie de tous les genres, non dans les poétiques & les rhéoriques, bien moins profondes que lui, mais dans la nature de l'homme, & dans les moyens de nous donner toutes ces sensations dont nous sommes si avides. Il étoit également bon à consulter sur une Tragédie & sur une Comédie, sur un Discours & sur un Poème, sur une histoire & sur un livre philosophique : il ne vous éclairoit pas seulement sur vos défauts, ce qui n'est jamais très-difficile, il vous indiquoit les sources des beautés, & souvent en faisoit sortir à l'instant même des beautés très-frappantes. La littérature étoit sa passion, & il n'en parloit jamais sans éloquence, jamais sans cette chaleur qui crée ou qui féconde. En le quittant, on aimoit plus la gloire ; on avoit plus d'ardeur pour la mériter, plus d'espérance de l'obtenir : on alloit prendre la plume ou chercher la solitude ; on songeoit sur tout à épurer son ame pour embellir son talent. L'équité n'étoit pas en lui cette espèce de justice assez naturelle, mais un peu sauvage, qui rend le bien pour le bien, & le mal pour le mal : juste, même envers les ennemis connus de son talent, je l'ai entendu parler quelquefois avec enthousiasme de ceux qui ne parloient de lui qu'avec dénigrement. Si l'on craignoit de quelque société littéraire les injustices des passions & de l'intrigue, on demandoit : *M. Thomas y est-il ?* Il a fait paroître avec éclat des réputations naissantes, qu'une indifférence adroite alloit éteindre, ou qu'une mauvaise-foi audacieuse alloit érouffler. Cependant, il avoit plutôt le courage d'être juste, que celui d'attaquer & de combattre l'injustice. En gardant le silence au milieu des hommes, & en les écoutant beaucoup, il avoit appris à les craindre. Une pareille crainte dans l'ame de M. Thomas, ne pouvoit pas être une foiblesse, & cela est fâcheux pour les hommes.

Plus on approchoit de cette âme , plus on avoit pour elle d'amour & de vénération ; ses amis les plus intimes étoient ses amis les plus tendres. C'est dans sa maison sur-tout qu'il étoit adoré ; il élevoit ses Domestiques même jusqu'à lui , par les sentimens qu'il savoit leur inspirer. Il sembloit les avoir plutôt pour les consoler de leur condition , que pour rendre la sienne plus commode & plus douce ; & s'il les traitoit comme des amis malheureux , eux se trouvoient heureux de le servir. De deux sœurs qu'il laisse , l'une vivoit depuis très-long-temps avec lui , & j'ose à peine nommer Mlle Thomas , à peine j'ai le courage de penser à la douleur où elle doit être abîmée. La tendresse extrême des sœurs pour leurs frères n'est pas rare , & c'est un de ces sentimens délicieux donnés au cœur humain pour le consoler de l'amertume des passions ou de leur absence. Mlle Thomas n'étoit pas une sœur , c'étoit une mère tendre , qui vivoit pour veiller sur les jours , sur la santé , sur le bonheur de son fils unique. Hélas ! que lui restera-t'il sur la terre , lorsqu'elle ne sera plus chargée & du bonheur & de la vie de son frère ! M. Ducis étoit devenu aussi en quelque sorte le frère de M. Thomas , ils vivoient ensemble , ils ne se quittoient plus , ou se rejoignoient bientôt. M. de la Saudraie , ancien Conseiller au Conseil de Saint-Domingue , qui croyoit être revenu du nouveau monde pour jouir des plaisirs de la France , ne jouissoit que du bonheur de vivre avec M. Thomas & dans sa maison. Ses amis ne se croyoient pas assez près de lui lorsqu'ils n'avoient pas la même demeure. C'est M. Thomas sur-tout qui faisoit sentir que le plus grand charme de la vie est dans le commerce d'une âme pure & douce , d'un esprit fécond & éclairé , qui recueille à chaque instant dans votre esprit & dans votre âme une multitude de sensations qui les perfectionnent l'un & l'autre.

Ménacé, sur-tout depuis cinq à six ans, d'une maladie qui avoit emporté un de ses frères au tombeau, M. Thomas prenoit les précautions les plus attentives pour ménager une santé très-délicate : comme il le dit lui-même de quelques Savans de Fontenelle, il s'étoit créé un régime pour la pensée. Ami du soleil comme Horace, mais ne pouvant supporter ni les froids excessifs ni les chaleurs extrêmes, il changeoit de climat avec les saisons, & alloit chercher le soleil dans les lieux où ses rayons le réchauffoient sans le brûler. Il passoit l'hiver, ou dans le Languedoc, ou dans la Provence, ou à Nice, & revenoit du côté de Paris lorsque le soleil y revenoit aussi. Ses amis l'accompagnoient très-souvent, & il est à croire qu'il eût moins aimé le soleil, si pour le chercher il eût fallu se séparer toujours de tous ses amis.

Ces précautions paroissoient lui assurer une assez longue vie, & lui donner assez de force pour achever son grand ouvrage, son Poëme. Jamais sa pensée n'avoit eu plus d'activité, ni son travail & son talent une facilité plus heureuse. Il n'avoit plus besoin de faire les vers ; les vers naissoient avec ses idées & ses sentimens. Troublé un moment par l'accident affreux arrivé à son ami M. Ducis, il jouissoit du bonheur de voir renaître cet ami auquel il avoit donné des soins si tendres. Les jours de cette convalescence étoient pour eux des jours de fête qu'on célébroit à Lyon. Il les célébroit lui-même en vers ; il disoit dans une épître à M. Jeannin :

La vie a des attraits pour les cœurs innocens ;
Qui peut haïr la vie est mal avec soi-même :

Douce vertu ! celui qui t'aime,
De la Nature en paix fait goûter les présens.
Il n'est rien dont il ne jouisse :

Ah ! c'est le remords & le vice
 Qui, du tableau des champs, ternissent les couleurs,
 Au chant du rossignol assourdissent l'oreille,
 Flétrissent la rose vermeille :
 Le parfum des vertus embaume encor les fleurs.

Il est mort au moment où il sentoît & chantoit
 ainsi le bonheur de vivre. Ah ! sans doute cette
 vertu qui lui rendoit la vie si douce aura servi encore
 à adoucir sa mort !

Il est mort à Oullins , près de Lyon , dans le
 Château de M. l'Archevêque. Cet illustre Prélat , si
 digne d'apprécier les talens & les vertus de son Con-
 frère , avoit voulu l'avoir auprès de lui pour con-
 server , s'il étoit possible , une vie si précieuse.

J'ai l'honneur d'être, &c. GARAT.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 13 Septembre, on a représenté,
 pour la première fois , *Rose* , ou *la suite de*
Fanfan & Colas , Comédie en trois Actes
 & en prose.

Fanfan & Colas sont parvenus à l'âge où
 l'on commence à être homme. On ne con-
 noît plus le premier que sous le nom du
 Marquis de Fierval. Le second est devenu
 amoureux de Rose , fille du payfan Guil-
 laume ; il l'a fait demander en mariage , &
 Guillaume a promis de la lui accorder , à

condition qu'il apporteroit en dot cent écus qu'il auroit su gagner à la sueur de son front. En conséquence Colas a quitté Perrette, sa mère, pour aller travailler, comme Journalier, chez un oncle de Rose. Pendant l'absence de Colas, Fanfan a vu souvent Rose chez sa Nourrice Perrette, & il en est devenu très-amoureux. Sa famille s'inquiète & frémit des suites que peut avoir cette passion; mais l'Instituteur éclairé qui a préfidé à son éducation, loin de s'effrayer de l'amour du jeune Marquis, se propose au contraire de le faire servir à développer dans son cœur de nouveaux germes de sensibilité, de force & de vertu. Colas, échauffé par le double desir de revoir sa mère & d'épouser Rose, a gagné, en un an, les cent écus exigés par Guillaume; il revient plus tôt qu'on ne l'attendoit, ivre de joie & de bonheur. A peine a-t'il eu le temps de recevoir les premiers embrassemens de Perrette, qu'un Huissier se présente, avec le projet de saisir chez elle, pour raison de 299 liv. & quelques sols qu'exigent les Collecteurs; il oublie sa propre satisfaction, & consacre au plaisir de sauver sa mère, la somme destinée à consommer son bonheur, en lui faisant épouser sa maîtresse. Al' instant qu'il vient de faire ce sacrifice, le Marquis, son frère de lait, vient lui proposer d'oublier Rose, de consentir à la céder à un homme riche, capable de faire sa fortune, très-amoureux d'elle, qui se propose de l'épouser, & il déclare qu'il est

cet homme. Le jeune Payfan s'indigne, il devient furieux, il menace le Marquis; & dans son transport jaloux il ne doute pas que Rose n'aime autant le Marquis qu'elle en est aimée. La bonne Perrette vient à propos pour arrêter l'essor frénétique de Colas, & pour s'opposer à la vengeance que commence à désirer l'orgueil blessé du Marquis. La jalousie égare absolument le petit villageois; il outrage sa mère, sa maîtresse, il ne respire que la fureur. Cet incident jette le trouble dans le cœur de Mme de Fierval & dans tout le château; c'est-là où l'Instituteur attend son pupille; mais sa confiance est altérée par quelques mouvemens d'inquiétude. Néanmoins il se propose d'achever son ouvrage. En effet, dans une conversation où la douceur, la raison & une logique naturelle le rendent très-éloquent, il éclaire le Marquis sur ses projets, sur ses devoirs, sur le respect qu'il doit à sa famille & à son nom, & jouit enfin du plaisir de le voir non-seulement immoler une passion aveugle, mais encore pardonner à Colas, s'intéresser à son bonheur, à sa fortune, & conclure son mariage avec Rose.

La première représentation de cet Ouvrage a eu un succès très-équivoque. Un duel au pistolet entre les deux jeunes gens; quelques Scènes d'une couleur sombre, & même noire; des détails d'un ton tragique; tout cela avoit paru, à juste titre, fort étran-

ger au genre de la Comédie ; tranchons le mot , un peu hasardé à une *paysannerie*. A la seconde représentation , ces taches ont disparu , la Pièce a pris une marche plus naturelle , & elle a été très-généralement applaudie. On peut néanmoins lui faire encore des reproches. Quelque respectables que soient les droits collectivement apperçus de l'humanité , il faut pourtant convenir qu'en morale comme en politique , la distinction des états est aussi nécessaire qu'utile au bien de la société , & qu'il est dangereux d'établir ou de chercher à établir un système fatal à cette distinction , sans laquelle un Royaume perdrait son équilibre & tomberait dans une espèce d'anarchie. En se proposant d'opposer l'homme à l'homme , l'Auteur ne s'est pas apperçu qu'il négligeoit l'observation des convenances ; défaut très capital , & qui devrait , pour l'intérêt universel , être rigoureusement banni du Théâtre : car sans les convenances , plus d'ordre , plus de rangs , de subordination , & , par une suite nécessaire le chaos de la barbarie. Malgré cette faute , & quelques autres beaucoup moins graves , l'Ouvrage plaît & doit plaire. L'exposition est nette , claire , précise & chaude ; le dialogue est naturel , vrai , pressé ; le style est agréable , facile , spirituel , doux & souvent plein d'énergie ; enfin le but moral est bien vû & bien rempli. L'Auteur a voulu y montrer les inconvéniens de la Nature bonne , mais brutale & négligée , avec les avantages

de la Nature guidée, éclairée & perfectionnée par l'éducation.

Les principaux rôles de cette Comédie sont très-bien rendus par Mlle Carline, dans le personnage de Colas; par Mme Gonthier, dans celui de Peirette; par M. Courcelle, dans celui de l'Instituteur; mais Mme Raymond nous paroît mériter une distinction particulière pour le talent qu'elle déploie dans le rôle de Fanfan. Son débit est vrai, naturel; son jeu muet est bien entendu, & les nuances par lesquelles elle passe, pour descendre de l'extrême irritation de la vanité aux mouvemens d'une sensibilité douloureuse mais raisonnée, sont infiniment d'honneur à son intelligence.

ANNONCES ET NOTICES.

OBSERVATIONS Philosophiques sur l'usage d'exposer les Ouvrages de Peinture & de Sculpture, par M. Viel de Saint-Maux. A la Haye; & se trouve à Paris, chez Bluet, Libraire, Pont Saint Michel.

L'Auteur de cette Brochure répond à plusieurs questions; 1°. quelle est l'origine de l'exposition des Ouvrages de Peinture & de Sculpture? Et il répond qu'elle se perd dans la nuit des temps; 2°. pourquoi ces expositions ne se font pas chaque année? Et il répond avec raison qu'une année de travail ne suffiroit pas pour fournir un assez grand nombre de productions estimables.

Mais le principal objet de M. Viel de Saint-Maux

paroît être de parler des critiques que fait naître si abondamment l'exposition, & sur-tout de blâmer le droit qu'on s'arroge de critiquer les Ouvrages exposés. Il nous semble qu'il confond un peu trop l'abus de la critique avec la critique même. Sans doute la seule indignation qu'a pu lui inspirer l'injuste censure, l'aura prévenu même contre la sage & utile critique. Le silence, dit-il, punit assez l'Autteur d'une mauvaise production. Oui, sans doute; mais il faudra donc qu'un Artiste, s'il veut s'éclairer sur ses défauts, suive toutes les personnes qui vont visiter le Salon, pour reconnoître celles qui se taisent. D'ailleurs, tant qu'il se fera des expositions publiques, on parlera beaucoup des Ouvrages exposés: & parmi tant de personnes qui parlent, il doit s'en trouver naturellement qui veulent écrire. Ajoutons que si la critique afflige l'orgueil, c'est elle aussi qui lui procure les plus vives jouissances. Il n'y a que la liberté de blâmer qui puisse donner du prix à la louange. Un Artiste, au moment où la critique vient de le maltraiter, voudroit sans doute en abolir l'usage; mais au moment d'exposer son Ouvrage, nous croyons qu'il consentiroit à courir le risque du blâme avec la perspective de l'éloge.

Au reste, cette Brochure est écrite avec chaleur; elle respire l'enthousiasme des Arts, & annonce un homme fait pour en sentir & pour en faire sentir les beautés.

Le Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux ornés de Figures, sixième Livraison, Tomes XI & XII, contenant le dernier Volume des Mille & une Nuits, la Tour ténébreuse & les Aventures d'Abdala.

On voit que cette Collection est livrée au Public avec la même exactitude que celles de le Sage & de

l'Abbé Prevost, que le même Libraire nous a données ; elle aura trente Volumes de Contes & un Volume de Discours, contenant l'origine des Contes des Fées & les Notices sur les Auteurs.

On délivrera régulièrement deux Volumes par mois.

On s'inscrit pour cette Collection à Paris, rue & hôtel Serpente, chez Cucher, Libraire, Éditeur des Œuvres de le Sage & de l'Abbé Prevost. Le prix de l'inscription est de 3 liv. 12 sols le Volume broché, orné de trois Planches faites sous la direction de MM. Delaunay & Marillier.

PRÉSENT de Flore à la Nation Française, pour les alimens, les médicamens, l'art vétérinaire & les Arts & Métiers, ou Traité Historique des Plantes, rangées suivant le système de Linnée, par M. Buchoz. in 4°. Prix, 18 liv. les deux volumes, composés de quatre Livraisons. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au dessus du Collège d'Harcour.

On distribue actuellement la quatrième. MM. les Souscripteurs sont priés de retirer cette Livraison, en rapportant la quittance signée de l'Auteur. La cinquième Livraison paroîtra sans souscription, ainsi que les suivantes ; on en payera le prix à l'instant de l'acquisition. Elles seront annoncées par les Papiers Publics.

RAPPORT des Commissaires de la Société Royale de Médecine, sur le Mal Rouge de Cayenne, ou Éléphantiasis. Imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'Imprimerie Royale ; in 8°.

Toujours animé du desir d'être utile à l'humanité, M. le Maréchal de Castries a demandé l'Avis de la Société Royale de Médecine, sur les moyens de guérir cette maladie, & d'en arrêter la contagion. Cette célèbre Société, qui joint les lumières au zèle le

plus actif, vient de s'en occuper ; & son Rapport est fait avec autant de sagesse que de sagacité.

GRAMMAIRE des Dames , ou Nouveau Traité d'Orthographe Française , réduite aux règles les plus simples , & justifiée par des morceaux choisis de Poésie , d'Histoire , &c. par M. l'Abbé Barthelemy de Grenoble , in-8°. Prix , 1 liv. 16 sols br. , & 2 liv. 5 sols franc de port par la poste. A Paris , chez Buisson , Libraire , hôtel de Mesgrigny , rue des Poitevins , N°. 13.

PRÉCIS des Expériences faites par ordre du Roi à Trianon , sur la cause de la corruption des bleds , & sur les moyens de la prévenir , à la suite duquel est une Instruction propre à guider les Laboureurs dans la manière dont ils doivent préparer le grain avant de le semer. De l'imprimerie Royale ; & se trouve à Paris , chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue des Mathurins.

On ne sauroit trop recommander la lecture de cet Ouvrage , que son objet seul rendroit digne d'estime.

FABRIQUE d'Ouvrages en Acier à Clignancourt.
Le Sieur Grandchez , Bijoutier de la Reine , a depuis six ans établi à Clignancourt un commencement de Fabrique d'Ouvrages en Acier , où il occupe cinq Ouvriers. Animé par l'Arrêt du Conseil & la visite encourageante dont il a été honoré par Mgr. le Contrôleur Général (voyez le Journal de Paris du 4 Septembre) , ayant eu l'honneur de présenter au Roi une Épée à perles d'acier de cette Fabrique , dont Sa Majesté a paru satisfaire , & qu'Elle a agréé ; il espère par la suite en employer davantage , & prouver , quand il aura complété les outils nécessaires à la diligence du poli , & fait les agrandissemens d'atelier , que les prix n'excéderont pas dans

le genre fini celles qui se fabriquent à Londres & à Woodstock, & seront aussi parfaites, plus variées & d'un meilleur goût, sans le secours d'Ouvriers Anglois, son Chef d'atelier étant en état de former des Élèves.

Afin que personne ne se donne la peine d'aller à Clignancourt, il prévient que ce n'est qu'à Paris, à son Magasin au petit Dunkerque, qu'il recevra les commandes, & qu'il n'entreprendra rien de commun; il fera réparer tous les Ouvrages précieux qui seront rouillés ou cassés, au point d'être aussi beaux que neufs. Il peut faire voir divers échantillons d'Ouvrages en Acier qui satisferont les Connoisseurs.

NUMÉRO 9 du Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse, deuxième année, ou Recueil d'Airs nouveaux, par les meilleurs Maîtres, contenant l'Ouverture du Droit du Seigneur & l'Entre-Ac des deux Tuteurs. Prix, 2 liv. 8 sols. Abonnement 18 liv. & 21 liv. — Numéros 30 à 36 de la Muse Lyrique, ou Journal de Guitare, dédié à la Reine, par M. Porro, contenant des Airs de l'Amant-Statue, d'Alexis & Justine, un Rondeau de M. Paisiello, un Air de M. Philidor, &c. A Paris, chez Mme Baillon, Marchande de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse Lyrique.

Deux Sonates pour la Harpe, Violon ad libitum, & un Pot-Pourri, contenant le Vaudeville de Figaro, un Air d'Hayden, &c, par M. Coulineau fils, de l'Académie Royale de Musique, Œuvre V. Prix, 7 liv 4 sols. A Paris, chez Coulineau, père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

La première de ces deux Sonates a été exécutée avec beaucoup de succès par l'Auteur au Concert Spirituel.

De l'Enseignement public, par M. Mathias ;
Ouvrage annoncé dans le *Mercur*, N°. 39, se
trouve à Paris, chez l'Auteur, rue S. Honoré, vis-
à-vis celle des Bons-Enfans, N°. 562.

FAUTES à corriger dans le dernier Mercure,
Article Exposition, &c.

Page 22, lignes 32 & 33, de ce *Peintre estimable*, dont la réputation auroit été plus brillante, lisez : de ce *Peintre estimable*, & qui sans doute auroit été plus estimé, &c.

Page 24, ligne 10, des gens, lisez : de gens.

Idem, ligne 18, 10 pouces quarrés, lisez : 10 pieds.

Page 28, ligne 23, son *Tableau*, lisez : ce *Tableau*.

Page 33, ligne 20, comme la production, lisez : comme la composition.

Page 42, ligne 8, dans tous ces morceaux, lisez : dans ces morceaux.

T A B L E.

<i>LE Vieillard au Printemps</i> ,	<i>Charade, Enigme & Logo-</i>	
<i>Elégie</i> ,	49	<i>gryphe</i> , 54
<i>Essai d'Inscriptions pour la</i>		<i>Morceaux choisis de Tacite</i> , 56
<i>Halle au Blé</i> ,	51	<i>Variétés</i> , 71
<i>Couplers</i> ,	ib.	<i>Comédie Italienne</i> , 87
<i>La Rose, Fable</i> ,	52	<i>Annonces & Notices</i> , 91

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le
Mercur de France, pour le Samedi 8 Octobre 1785. Je n'y
ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A
Paris, le 7 Octobre 1785. RAULIN.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 OCTOBRE 1785.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*A une très-jolie Femme, qui soupçonnoit
l'Auteur d'avoir fait des vers contre elle.*

D E la Beauté, fidèle adorateur,
Je me plais à lui rendre hommage;
Juges, C., si je puis être Auteur
Du libelle obscur qui l'outrage.
Avec des yeux, du goût, un cœur,
Eût-on jamais fait tel ouvrage?
Je renoncerois aux Neuf Sœurs
S'il falloit, en suivant leurs traces,
N'en obtenir quelques faveurs
Qu'en déclarant la guerre aux Grâces.
(*Par M. Dehaussy de Robécourt.*)

N°. 42, 15 Octobre 1785.

E

É P I G R A M M E.

L'AMOUR est un serpent qui, caché sous des fleurs,
S'élançe dans le sein d'une Belle éperdue ;
Si j'en crois vos regards, votre air & vos couleurs,
Jeune Églé, je crains bien qu'il ne vous ait mordue.
(Par M. le Marquis de C... V...)

R É P O N S E S A L A Q U E S T I O N :

*Un homme qui a de l'esprit peut-il être
amoureux long-temps d'une femme qui n'en
a pas ?*

I.

U N E Belle qui n'est que Belle,
N'a d'empire que sur les sens.
On peut désirer auprès d'elle ;
Mais on ne peut aimer long-temps.
Dès que lasse d'être cruelle
Elle cède aux vœux d'un amant,
Le traître Amour battant de l'aîle,
Jouit, & s'envole en bâillant.

(Par M. le Vicomte de Mélignan.)

I I.

P O U R fixer un amant l'esprit est nécessaire ;
La constance n'est pas le prix de la beauté ;

L'homme est doué d'humeur un peu légère ;
Le même objet ne peut long-temps lui plaire
Qu'en lui montrant sans cesse un air de nouveauté.

(*Par M. Dehaussy de Robecourt.*)

I I I.

Ce n'est pas le défaut d'esprit
Qui fait qu'on n'aime plus la Belle.
Un amant qui la voit ainsi,
Étoit déjà détaché d'elle.

(*Par M. Larivière , de Falaise , Étudiant en Droit.*)

I V.

On peut bien un instant brûler pour une Belle,
Qui de ses attraits seuls peut faire vanité :

Le premier trait que lance la Beauté
Peut blesser quelquefois le cœur le plus rebelle ;
Mais le mal est bientôt passé.

L'esprit, les talens seuls font un amant fidèle ;
Toujours la blessure est mortelle

Quand le trait de l'Amour par Minerve est lancé.

(*Par M. L.... de Lan...*)

V.

LAFARE quitta Sévigné
Pour une femme laide & bête.
Tout le monde en fut indigné,
On disoit qu'il perdoit la tête.

E ij

Il répondit alors : « Une femme d'esprit
 » Sur celui d'un amant exerce trop d'empire.
 » Elle veut trop souvent user de son crédit.
 » A la sorte on ne dit que ce qu'on veut lui dire. »
(Par M. le Chevalier de Meude Monpas.)

V I.

Si de l'amante à qui le sort vous lie
 La Beauté seule vous séduit ,
 Sur votre cœur Life aura du crédit ,
 Tant que Life sera jolie :
 Si vous aimez une femme d'esprit ,
 Vous l'aimerez toute la vie.

*(Par un Membre de la Chambre Littéraire
 de Rennes.)*

V I I.

CERTAIN sage rend grâce aux Dieux
 De refuser l'esprit à sa belle maîtresse.
 « Quand je lui fais , dit-il , des aveux de tendresse ,
 » Si j'ai quelques rivaux je le vois dans ses yeux.
 » Je ne crains point , en m'offrant à sa vûe ,
 » Qu'un mépris déguisé soit le prix de mes feux.
 » Pygmalion étoit plus amoureux
 » Quand sa Vénus étoit statue. »

(Par M. le Chevalier de Bafmaresq.)

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

Laquelle de ces deux affectations fait plus de tort à une femme, de vouloir paroître plus jeune & plus jolie qu'elle n'est, ou de vouloir montrer plus d'esprit qu'elle n'en a.

ANECDOTE HISTORIQUE.

L'USAGE affreux de la torture, banni des Tribunaux Anglois depuis des siècles, proscrit il y a long-temps dans plusieurs villes Impériales, & dans la plus grande partie de la Suisse; abandonné en Russie, & enfin en France depuis quelques années, cette barbarie que les Anciens du moins, réservoient à leurs esclaves, & que l'Europe n'a cessé d'abhorrer en l'adoptant, a été jugée par un assez grand nombre d'Écrivains éloquens de différentes Nations, pour que tout examen ultérieur soit inutile. Dans quelques États cependant cette abominable pratique a prévalu sur le cri de la raison, de la justice & de l'humanité.

Il n'est pas de preuve plus effrayante des dangers de cette superstitieuse obstination que le trait suivant. On en doit la connoissance à M. Cumberland, Auteur Dramatique Anglois, livré tout-à-tour à la culture des Lettres & aux affaires publiques, estimé

E iij

dans l'une & dans l'autre carrière, & employé en Espagne par la Cour Britannique pendant la dernière guerre. Lui-même a vû le lieu de la scène déplorable qu'on va raconter, & a pu dire, en en recueillant les circonstances: *Hau fuge crudeles terras!*

Il y a six ans qu'on poursuivit en Portugal un particulier accusé d'avoir empoisonné sa sœur consanguine, pendant une grossesse qui étoit le fruit de leur amour incestueux. Depuis quelques années ce particulier, connu sous le nom de *D. Juan*, vivoit retiré dans un château non loin de la ville d'Estremoz, sur la route de Lisbonne à Badajoz. A son passage on montra à M. Cumberland cette solitude dans un vallon peuplé de lièges, à un mille de la grande route, & dans un site affreux. Les soupçons contre *D. Juan* étoient si forts, & l'opinion de son crime si répandue, que, malgré une dépense des trois quarts de son revenu, consacrés à des actes de charité, on avoit cessé d'implorer ses secours & de le remercier de ses bienfaits passés: une seule personne pénétoit encore dans cette solitude; cette personne étoit un Moine d'Estremoz, Confesseur & Aumônier de *D. Juan*.

La durée & la violence du bruit public touchant une accusation qui supposoit à la fois l'inceste & le meurtre, réveillèrent l'attention de la Justice. Des Commissaires vinrent informer sur le fait; le Coupable supposé se présenta de lui-même, & répondit à toutes

les sommations. Tant par ses dépositions que par celles des témoins, il parut que dès son enfance il avoit été élevé dans la famille d'un riche Négociant de Lisbonne , qui commerçoit avec le Brésil. D. Juan ayant adopté le nom de ce Négociant , on l'en croyoit le fils naturel. Les témoignages sembloient constater également une intimité entre l'Accusé & Dona Josepha, fille unique du Négociant , la grossesse de celle-ci, sa mort subite à la suite d'une médecine prise des mains de D. Juan , avec tous les symptômes de l'empoisonnement. La mère de Dona Josepha n'avoit survécu à sa fille que quelques jours , & son père s'étoit jeté dans un couvent de Moines mendiants, en laissant toute sa fortune à l'empoisonneur.

Cette dernière circonstance enveloppoit l'événement d'une étrange obscurité. Si de fortes présomptions accusoient D. Juan, elles sembloient détruites par la retraite & par le legs de son père putatif. Pour sortir d'embarras , les Juges ordonnèrent la question.

Tandis qu'on s'y préparoit, Don Juan, sans terreur à la vûe du supplice , avertit ses Juges de s'épargner cet appareil, en recevant son aveu sur des points importants qu'il éclairciroit avec candeur, mais au-delà desquels aucun tourment ne lui arracheroit une parole. Il déclara qu'il n'étoit nullement fils du Négociant auquel il devoit son éducation, ni l'allié de Josepha; que

son père , riche commerçant du Brésil , l'avoit confié dès le berceau aux mains de son Correspondant ; que par des raisons à lui connues , celui-ci l'avoit appelé de son propre nom , en lui apprenant à se regarder comme un orphelin adoptif , né d'un parent de son bienfaiteur. Jamais par conséquent il n'avoit pu voir une sœur dans Dona Josepha. Lié à elle par une passion tendre & par une promesse de mariage , auteur même de sa grossesse , il demandoit pardon à Dieu d'une offense qu'il avoit eu dessein de réparer par le Sacrement. Lui-même avoit administré la médecine , nécessitée par les incommodités de la grossesse ; de peur d'alarmer ses parens , Dona Josepha l'avoit prié de la commander comme pour lui-même chez l'Apothicaire ; précaution qu'il avoit prise , ainsi que celle de voir préparer la diogue , composée en sa présence , & dont il avoit vû mêler séparément les ingrédients.

Après cette confession , les Juges demandèrent à l'Accusé s'il affirmeroit que D. Josepha n'avoit pas été empoisonnée. A cette question , D. Juan versa un torrent de larmes , & répondit qu'à son éternel regret il savoit que sa maîtresse étoit morte empoisonnée. « Le poison étoit-il contenu dans » la médecine ? — Oui. — Imputez-vous » ce crime à l'Apothicaire , ou bien vous- » même en fûtes-vous coupable ? — L'Apo- » thicaire & moi en sommes innocens. — » Par un principe de honte , D. Josepha

» auroit elle commis un suicide & versé le
» poison à votre insçu ? — Don Juan tressaillit d'horreur , & prit le ciel à témoin de l'innocence de l'infortunée. »

Les Juges confondus avoient fait trêve à l'interrogatoire pour consulter entre eux , lorsqu'un des Commissaires observa au prisonnier , qu'après ses réponses , il ne restoit à lui faire qu'une question , révoltante sans doute , mais indispensable. « Est-ce donc , » ajouta-t'il , au père ou à la mère de la jeune personne que vous imputez cet horrible empoisonnement ? Non , répondit l'Accusé du ton de voix le plus assuré ; un pareil dessein n'est jamais entré dans leur esprit ; je serois le plus méchant des hommes si j'osois le leur imputer. — Quel est donc l'Auteur du crime , vous ne l'ignorez pas ? D. Juan répliqua qu'il ne l'ignoroit point ; mais qu'aucun supplice ne le porteroit à le révéler. Ma vie est à vous , ajouta-t'il , disposez-en ; je ne montrai jamais au milieu de tourmens plus affreux que ceux dans lesquels j'ai vécu. »

A ces mots on saisit ce malheureux jeune homme. Un Chirurgien est appelé , & les exécuteurs reçoivent le signal de commencer la question. Les liens dont les membres du patient étoient attachés , embrassoient le treuil d'un cabestan ; dans cette situation on lui donna une première secousse. La force de cette infernale machine fut terrible ; on entendit le craquement des muscles & des ar-

ticulations ; à l'instant le visage du martyr & sa poitrine se couvrirent de grosses gouttes de sueur ; malgré l'atrocité des douleurs , il ne pouvoit pas un soupir. Le scélérat qui présidoit à l'opération , déclara qu'on pouvoit forcer encore sur le cabestan , parce que le poulx du patient n'étoit ni altéré ni affoibli.

Déjà les bourreaux commençoient une seconde dislocation , lorsqu'un Moine se précipite dans la chambre , & crie aux Juges de suspendre les apprêts. Au signal qu'on leur donna , les exécuteurs lâchèrent la machine ; les jointures des membres se rapprochèrent avec toute l'élasticité d'un ressort. D. Juan , épuisé par cette horrible exécution , s'évanouit. A cette vûe , le Religieux s'écria d'un ton de voix terrible : « Malheureux , qu'avez-vous fait ? Préparez vos tourmens pour le coupable. Tremblez ! vos mains cruelles ont tiempé dans un sang innocent. » Il dit ; & découvrant un large capuchon qui lui couvroit le visage : « vous voyez à vos pieds , ajouta-t'il , le Père. . . . & le meurtrier de Josepha ! »

Toute l'assemblée recula d'horreur à cet aveu ; les Juges interdits restoient muets & consternés ; les bourreaux même envisoient le Moine avec effroi.

« Si vous voulez , dit-il aux Juges , écouter ma confession , la torture est inutile ; sinon , ne différez point à m'y placer ; pour la première fois vous l'aurez infligée

» avec justice. » Le Doyen des Juges lui ordonna de continuer.

« Cet infortuné sans connoissance, dit le Moine, est fils d'un excellent père, jadis le plus cher de mes amis. En passant au Brésil pour y tenter fortune, il me confia son enfant au berceau. Enrichi par vingt ans de travaux, dans cet intervalle, il me fit passer des fonds considérables pour son fils. Le dérangement de mes affaires à cette époque, & une affreuse cupidité m'inspirèrent le desir de m'emparer des biens dont j'étois le dépositaire. Je fis part de ce projet à ma malheureuse épouse, qui déjà a répondu de ses actions devant l'Éternel; pendant long-temps elle résista à mes sollicitations. Tous les jours cependant je voyois mon crédit s'évanouir; la misère alloit m'accabler; il ne me restoit plus que cet infâme expédient pour me sauver d'une ruine immédiate. »

« La persuasion, les menaces, le tableau du malheur qui nous attendoit, subjuguèrent la résistance de mon épouse. Nous convinmes d'adopter l'enfant de mon ami comme le fils d'un de nos parens éloignés. Sous son nom j'entretins une correspondance suivie avec son père; &, grâces aux remises qui m'arrivoient du Brésil, je soutenois ma maison dans une extravagante magnificence. Enfin le père de D. Juan mourut en me léguant sa fortune, au défaut de son fils & de ses héritiers naturels. J'étois tellement fami-

E vj

liarisé avec le crime, que mon cœur ne chercha point à résister à la tentation que m'offroit cette clause du testament. Tandis que je méditois l'assassinat de l'héritier, arrive à Lisbonne l'Agent de son père, Agent instruit de notre correspondance, & dont la présence exigeoit la révélation à D. Juan de son état & de sa fortune. »

» D'une part, menacé d'éclaircissemens honteux; tenté de l'autre par l'avarice, à force de persécutions, j'associai mon épouse à mes d. sœurs. Nous empoisonnâmes la potion que nous croyions préparée pour D. Juan; le ciel vengea cet attentat; notre fille unique avala ce breuvage, & nous la vîmes expirer dans les angoisses d'une douloureuse agonie, avec le double remords d'avoir tué la mère & l'enfant qu'elle portoit. La Nature cependant combattit en notre faveur dans le cœur de Josepha; elle mêla ses larmes à notre désespoir; elle nous donna des consolations, elle nous pardonna!..... Dans ces momens terribles où nous faisons à D. Juan l'aveu de nos forfaits, notre fille expirante intercédait sa pitié; elle en tira la promesse qu'il ne livreroit jamais ses parens à la justice, en découvrant l'histoire de sa mort. Hélas! il n'a que trop gardé cette parole! il meurt victime de l'honneur! vos tortures ont mis fin à sa vie..... »

A peine le Moine eut-il prononcé ces mots, que l'on entendit D. Juan soupire

pour la première & pour la dernière fois ; le ciel eut pitié des souffrances de l'innocent, & abrégea son agonie.

Le Moine cependant avoit fixé ses regards sur lui ; il l'observoit avec terreur ; & tandis que cet infortuné étendoit ses membres par un dernier mouvement : « Juges exécrables , » s'écria-t'il , puisse le ciel au jour du jugement , punir ce meurtre sur vos âmes ! » pour moi , si la vengeance de Dieu n'est point encore apaisée par mes remords , au milieu des flammes je serai consolé , en songeant que vous partagez mes tourmens. »

En achevant ces imprécations d'une voix furieuse , il se plonge un couteau dans le cœur. Son sang s'échappa à gros bouillons sur le pavé , & il tomba mort sur le cadavre de D. Juan , sans pousser le moindre gémissement.

(Par M. Mallet du Pan.)

Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Coucou* ; celui de l'Énigme est *la Faulx* ; celui du Logogryphe est *Aïe* , où l'on trouve *L* , *ail* , *île* , *laie* , *lie* , *la* , *Alif* , *le* , *il* , *aie*.

C H A R A D E.

I N T E R P R Ê T E muet des caprices du fort,
 Mon premier à lui-même, en ses effets contraire,
 Fait naître d'un seul coup la joie & la colère;
 Mon second, tout Lecteur le sait, c'est chose claire;
 Pour mon tout, tu le peux deviner sans effort,
 Il annonce l'amour, la folie ou la mort.

(*Par M. Aubry, Commis de la Marine,
 à Versailles.*)

É N I G M E.

T O U J O U R S en mouvement sans sortir de ma place,
 Dans un court intervalle, en un petit espace,
 Mes deux bras en longueur, en vitesse inégaux,
 Règlent chez les humains la vie & les travaux.
 On me rencontre aux champs, mais sur tout à la
 ville.

Au beau sexe jadis je servis d'ornement:
 La mode m'a réduit à mon usage utile.
 Insuffisant par moi, malgré tout mon talent,
 Sans un bon gouverneur je deviens inutile.

LOGOGYPHE.

PUISSE-T'ELLE vivre à jamais
Celle dont je suis le symbole !
Dans mes sept pieds, Lecteur, pris en différens traits,
On trouve un petit fruit dont tout Paris raffole ;
Une note ; deux instrumens ;
Ce qui souvent mène à la corde ;
Ce que l'on apprend aux enfans ;
Un fleuve , & tout ce qui le borde ;
Ce qui respecte peu les morts ;
Le trésor le plus cher à l'homme ;
Ce qu'il met dans ses coffres-forts
Quand il en a certaine somme ;
Le dépôt des Savans ; le vœu des curieux ;
Une Impératrice Romaine ;
Ce qu'un sexe facile épargne aux amoureux ;
Ce qui met les foux à la gêne ;
Ce qu'une Actrice de mon nom
Joue fort bien , je vous assure ;
Ce qu'un ivrogne laisse au fond
D'un tonneau , mais non sans murmure.
Mon anagramme est une fleur ;
Plus utile , je plais moins qu'elle ,
Et mon nom celui de l'Auteur.
Je finis-là ma Kirielle.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

SUPPLÉMENT aux Projets de Bienfaisance & de Patriotisme pour toutes les Villes & gros Bourgs du Royaume, & applicables dans toutes les Villes de l'Europe, contenant ; 1°. l'Analyse du Projet de la Maison d'Association, publié par M. de Chamouffet, avec l'exposé de quelques moyens qui peuvent le rendre utile & praticable ; 2°. un Mémoire sur la multiplicité des Domestiques mâles, & sur les moyens d'en diminuer le nombre ; 3°. un Projet d'une Société prévoyante pour tous les Clubs ou Cotteries qui se sont formés à Paris depuis quelques années ; par M. de Beauflcury, Avocat au Parlement, de l'Académie des Arcades de Rome, & du Musée de Paris. Prix, 12 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur Libraire, rue Galande, n°. 64 ; Royez, Libraire, quai des Augustins ; Froullé, Libraire, même quai ; Desenne, Libraire, au Palais Royal, passage de la rue Richelieu.

Nous avons rendu compte dans le Mercure du 15 Novembre 1783, N°. 46, de l'Ouvrage de M. de Beauflcury, dont toutes

les recherches ont pour objet l'utilité publique; il marche sur les traces de M. de Chamouffet, & la Société doit lui savoir gré de ses efforts. Le Supplément qu'il offre aujourd'hui au Public, sera une nouvelle preuve de son désintéressement & de son zèle. Il contient trois Mémoires.

Le premier est une Analyse du Projet de la Maison d'Association, publié par M. de Chamouffet en 1754, & renouvelé en 1770 avec quelques changemens.

M. de Chamouffet offroit à ses Associés dans l'état de maladie tous les secours qu'on peut désirer moyennant une somme modique; mais il faisoit aller les recevoir dans un hôpital, qui offre toujours à l'esprit une idée triste & humiliante. Les bénéfices de la Maison d'Association étoient de la moitié des sommes qu'auroient fournies les Associés. M. de Chamouffet les applique dans son premier Mémoire à la Maison même, soit pour ses besoins extraordinaires, soit pour faire dans les années d'abondance des provisions pour les années de disette.

L'inconvénient & la difficulté de quitter sa maison & sa famille pour aller se faire soigner dans la Maison d'Association, & les bénéfices qu'elle vouloit faire sur ses Associés, décréditèrent le projet de M. de Chamouffet.

M. de Chamouffet le renouvela en 1770 avec aussi peu de succès.

M. de Beausleury présente au Public de

nouveaux moyens pour faire réussir un Bureau d'Association; il propose aux Associés de leur fournir chez eux tous les secours que M. de Chamouffet leur offroit dans la Maison d'Association, & de faire tourner les bénéfices de ce Bureau à l'avantage de ceux qui doivent le former.

M. de Beaufleury divise son Bureau d'Association en quatre classes, dans chacune desquelles il suppose quinze mille Associés.

La première, dit-il, à laquelle cet établissement est principalement destiné, payera 12 liv. par an pour son droit d'association. Moyennant cette petite rétribution, le Bureau s'obligera de fournir à chaque Associé, dans toutes ses maladies, les secours qui pourront lui être nécessaires en Médecins, Chirurgiens & médicamens; il lui donnera en outre vingt sols par jour pendant toute la durée de la maladie.

La seconde payera 18 liv. par an, & aura avec les mêmes secours une livre dix sols par jour.

La troisième payera 24 liv. par an, & aura avec les mêmes secours deux livres par jour.

La quatrième enfin payera 36 liv. par an, & aura avec les mêmes secours trois liv. par jour.

D'après les principes que M. de Chamouffet a établis, que M. de Beaufleury a vérifiés, & que MM. Lorry & Petit, fameux Médecins, ont confirmés, il est

prouvé que sur cent personnes il n'y aura jamais dans le courant d'une année plus de douze maladies d'un mois, ou vingt-quatre de quinze jours. Il suit de là que sur quinze mille Associés il y en aura toujours cent cinquante de malades.

La cotisation des quinze mille Associés de la première classe produira 180,000 liv. D'après les calculs de M. de Beaufléury ils coûteront au Bureau 102,000 livres; il restera sur la recette 78,000 liv. qu'il rend aux quinze mille Associés par la voie d'une loterie composée de quinze mille billets & de cinq mille lots.

La cotisation des quinze mille Associés de la seconde classe produira 270,000 liv.; ils coûteront au Bureau 129,000 livres; il restera sur la recette 141,000 liv. qui seront distribuées aux quinze mille Associés par la voie d'une loterie composée de quinze mille billets & cinq mille lots.

La cotisation des quinze mille Associés de la troisième classe produira 360,000 liv.; ils coûteront au Bureau 156,000 liv.; il restera sur la recette 204,000 liv. qui seront distribuées aux quinze mille Associés par la voie d'une loterie composée de quinze mille billets & cinq mille lots.

La cotisation des quinze mille Associés de la quatrième classe produira 540,000 liv.; ils coûteront au Bureau 211,000 liv., & il restera sur la recette 329,000 liv. qui seront distribuées aux quinze mille Associés par la

voie d'une loterie composée de quinze mille billets & cinq mille lots.

L'on voit qu'il n'y a que trois à parier contre un qu'on n'aura pas un lot ; indépendamment de ce premier avantage que l'on ne trouve dans aucune des loteries connues, chaque Associé en retirera une utilité réelle pour sa tranquillité & sa propre conservation.

Il seroit à désirer qu'un pareil établissement pût être adopté par tous les Gouvernemens ; il assureroit au pauvre des secours plus assidus & plus abondans dans les hôpitaux, parce qu'ils seroient moins nombreux ; il empêcheroit les ouvriers de s'y faire transporter lorsqu'ils sont malades, & les riches n'oseroient plus y envoyer leurs valets ; il résulteroit de là une diminution considérable dans la dépense des hôpitaux, & un bien inappréciable pour la Société, parce que les ouvriers qui ont trop de répugnance pour ces asyles de la pauvreté indigente, ne seroient plus exposés à manger dans une maladie toutes leurs économies, & à languir dans la misère pendant leur convalescence.

M. de Beaufléury s'occupe dans son second Mémoire des moyens de diminuer le nombre des domestiques mâles ; il rappelle un Arrêt que Louis XIII fit rendre le 13 Août 1636, qui ordonna aux Maîtres de congédier leurs domestiques inutiles, & de ne conserver que ceux qui leur seroient absolument nécessaires, relativement à leur

état & condition ; cet Arrêt, dit-il, fit renvoyer environ vingt mille domestiques. Louis XIII les fit recruter pour son armée, & il en fit des soldats à la décharge des Provinces, qui auroient été obligées de les fournir. Louis XIII, par cette sage Ordonnance, réprima le luxe, éloigna de Paris vingt mille fainéans, & laissa dans les campagnes des hommes utiles, qui ne devroient jamais en sortir.

L'Auteur, après avoir démontré le tort que fait à cet Art la multiplicité des domestiques mâles, prouve qu'ils éloignent du service les femmes, qui y seroient plus propres, n'ayant pas, dit-il, comme les hommes, la ressource des Arts & Métiers. Celles qui ne trouvent pas à se placer sont forcées de s'abandonner au libertinage & à la débauche. Il parcourt les différens moyens que l'on a tentés pour diminuer le nombre des domestiques mâles, & propose ensuite, pour empêcher qu'ils ne se multiplient encore, de défendre aux hommes qui sont attachés à la culture des terres de quitter leur village avant l'âge de trente ans pour aller servir dans les Villes en qualité de domestiques ; cette défense, dit-il, sans porter atteinte à la liberté des sujets du Roi, prévient droit seulement l'abus qu'ils en font tous les jours, & les désordres qui en sont la suite ; car, d'après le plan de l'Auteur, le Laboureur qui voudroit quitter son métier pour en prendre un autre jouiroit d'une

pleine & entière liberté; & après avoir fait son apprentissage dans le métier qu'il auroit choisi, il pourroit, même avant l'âge de trente ans, devenir domestique si son goût le portoit à la servitude.

Ce projet rend, comme l'observe l'Auteur, à détruire la mendicité, le plus grand des fléaux qui puisse affliger l'humanité; il diminuera naturellement le nombre des domestiques, & obligera les Particuliers à prendre des filles à leur service; d'ailleurs les domestiques, qui se seront instruits dans les Arts & Métiers, y retourneront lorsqu'ils ne seront plus en état de servir, parce qu'ils ne pourront pas se faire mendiants sous prétexte qu'ils ne savent rien faire.

M. de Beaufleury donne dans son troisième Mémoire le plan d'une *Société prévoyante* pour tous les Clubs qui se sont formés à Paris depuis quelques années; la Société prévoyante formée par quelques Négocians de la Cité de Londres lui en a donné l'idée; mais son association diffère de la Cotterie Angloise, & par les principes sur lesquels elle est fondée, & par les combinaisons qu'elle présente.

Il suppose que les Associés d'une loterie soient au nombre de deux cent, & qu'ils fournissent chacun pendant six ans 500 liv.; ce capital de 600,000 liv., dit-il, produira 30,000 liv. de rente si l'emploi en est bien fait.

Les 5000 liv. de la première année seront

divisées en trente-quatre lots viagers, qui seront distribués au deux cens Associés par la voie du sort.

On répètera cette opération la seconde, la troisième, la quatrième, la cinquième & la sixième année, en excluant du partage des lots ceux des Associés qui en auront eu dans les années précédentes; par ce moyen tous les Associés se trouveront pourvus d'un lot à la fin de la sixième année.

Les lots des Associés qui mourront après la sixième année seront distribués à tous les Associés survivans par la voie du sort; lorsqu'ils seront réduits à dix, ils pourront dissoudre la Société; & sur le capital de 600,000 liv. qui formera le fonds de l'association, chaque Associé prendra une somme proportionnée au nombre & à la quotité des lots dont il se trouvera en jouissance au moment de la dissolution de la Société.

Ce projet présente des avantages qui pourront le faire adopter par quelques sociétés particulières; le sacrifice d'un capital modique, assurera une rente viagère à chaque Associé, lui donnera l'espérance d'en avoir plusieurs; & s'il vit au moment de la dissolution de la Société, il se trouvera propriétaire d'un capital qui ajoutera à son aisance, ou lui procurera celle dont il pourroit manquer.

Les vûes de M. de Beaufleury méritent d'être accueillies; elles sont dictées par l'amour du bien public; & la manière dont

il les présente fait l'éloge de son désintéressement & de son zèle.

PENSÉES & Observations modestes de M. le Comte de Barruel-Beauvert, Capitaine de Dragons. A Amsterdam, & se trouvent à Paris, chez Cussac, rue & carrefour S. Benoît, vis-à-vis la rue Taranne, 1783. Vol. in-12. de 160 pages. Prix, 2 liv. 8 sols, & en papier velin, 4 liv. 10 sols.

BOILEAU disoit de la Bruyère, qu'en publiant des pensées détachées, il s'étoit dispensé de ce qu'il y avoit de plus difficile dans l'art d'écrire, il vouloit parler des transitions. Cependant la Bruyère a observé une espèce d'ordre, puisqu'il a classé dans des chapitres distincts les pensées & les portraits relatifs à chaque objet. Le Recueil des Pensées de M. le Comte de Barruel-Beauvert n'étant pas, à beaucoup près, aussi considérable, il a sans doute imaginé qu'il pouvoit se passer de cette méthode, quoiqu'il présente un assez grand nombre de manières différentes. Mais comme ce n'est ici que le modeste essai d'un jeune Militaire qui a déjà fait ses preuves, & qui ne parcourt qu'en se délassant la pénible carrière des Lettres, que d'ailleurs il a l'extrême désavantage d'arriver après des chef d'œuvres & des modèles dans le même genre, il doit sans doute désarmer les Critiques trop sévères. Ceux qui ne seront que justes, y trouveront plusieurs

seurs Pensées vraies, exprimées avec précision, & quelquefois avec noblesse, & d'autres qui ont un certain air de nouveauté, soit dans les choses mêmes, soit dans la manière de les présenter. En voici quelques-unes.

„ Ordinairement une idée produite par
 „ le génie est d'une si grande simplicité,
 „ qu'elle n'étonne presque personne: elle ne
 „ surprend que ceux qui étoient capables
 „ de l'avoir eue.

„ Le Gouvernement devrait obliger l'Académie à brûler une fois l'an tous les mauvais Ouvrages qui auroient paru dans la précédente année.

„ Il vaut mieux prendre des conseils de son cœur que de son esprit; & si l'esprit nous fait faire des sottises, c'est à notre cœur à les réparer.

„ Celui qui mal-à-propos offense son pareil, s'avilit & l'élève au-dessus de lui.
 „ Celui qui offense son inférieur se rabaisse
 „ & devient son égal.

„ L'amour est fait pour tout le monde,
 „ mais tout le monde n'est pas fait pour
 „ l'amour.

„ Si les hommes changent les abus & les loix, ce sont les abus & les loix qui changent à leur tour tous les hommes.

„ Nécessairement un homme de génie s'estime ce qu'il vaut, mais il ne s'expose point à faire rabattre de son prix.

N^o. 42, 15 Octobre 1785. P

M. le Comte de Barruel rapporte un mot piquant sur *Rousseau de Genève*.
 « Mme la Baronne de Bourdic a dit que
 » Jean Jacques Rousseau eût mis tout le tort
 » du côté de ses ennemis , s'il fût mort sans
 » confession. »

Il est bon de citer encore quatre vers assez plaisans sur les Gascons , traduits de l'Italien par l'Auteur.

Avec l'esprit & l'industrie
 La moitié de l'année on vit,
 Et l'on passe l'autre partie
 Avec l'industrie & l'esprit.

Dans les Pensées d'une certaine étendue , on remarque quelquefois une discussion sage & lumineuse. Telle est la 108^e. où l'Auteur apprécie & distingue assez bien l'admiration des hommes instruits pour les belles & grandes choses , du goût des hommes ordinaires pour les choses médiocres & puériles.

M. le Comte de Barruel qui , en général , paroît être bon observateur & juger sainement , auroit dû mettre plus de soin à régler son imagination & à châtier son style. Souvent pour se pénétrer trop fortement de son idée , il tombe dans l'exagération , & se laisse aller au-delà du but que la première réflexion lui avoit présenté. Quelquefois aussi il oublie de s'arrêter à propos , il gâte la vérité ou l'éclat de sa pensée , par le com-

mentaire qui la suit. Quelquefois encore il dit des choses peu exactes ou communes. On pourra lui reprocher enfin quelques tournures obscures ou embarrassées, quelques termes équivoques & certaines applications difficiles à saisir. Ces défauts se font aisément remarquer dans les Pensées suivantes.

« Il est aussi difficile à telle personne de
 » se mettre à la place de telle autre, qu'il
 » lui seroit mal-aisé de *déménager sa pensée*
 » *de sa tête.*

« On observera que certaines personnes,
 » qui ont *le ton péremptoire*, imposent
 » quelquefois.

« La mauvaise compagnie seroit aussi es-
 » timable que la bonne, s'il étoit possible
 » qu'elle offrit la même délicatesse & les
 » mêmes plaisirs. » Mais alors ce ne seroit
 plus *la mauvaise compagnie.*

Dans un autre endroit, l'Auteur parle d'une prude qui veut inspirer de l'amour & en ressentir, en conservant l'apparence d'une extrême froideur. « Sensation mêlée, dit-il,
 » & semblable à celle que produit sur la
 » main un morceau de glace, même après
 » qu'il a cessé d'exister.

« Les hommes ne méritent jamais que par
 » les qualités du cœur, & ce n'est que par
 » lui que l'on vaut quelque chose. » Cette
 maxime n'est pas exacte; car on vaut aussi

par les qualités de l'esprit, par la sagesse, les talens, &c.

« Un homme qui *doute* de faire pour sa
» maîtresse tout ce que les Romans offrent
» de plus extraordinaire, ne l'aime point
» avec volupté. » Au lieu de *doute* il faudroit *hésiter*, si l'on est curieux du mot propre; & au lieu de *ne l'aime point avec volupté*, peut-être l'Auteur a-t'il voulu dire, ne l'aime pas *véritablement*. Quoi qu'il en soit, il nous semble qu'on peut aimer sa maîtresse *véritablement* ou *avec volupté*, sans faire cependant pour elle les extravagances de Dom Quichotte.

Malgré ces taches, & quelques autres que nous invitons l'Auteur à faire disparaître dans une seconde Édition, ce Livre nous a paru estimable; il annonce dans M. le Comte de Barruel des connoissances variées, de l'esprit & du goût; & il prouve que ce jeune Écrivain pourra mériter, comme Prosauteur, les succès qu'il a déjà obtenus comme Poète.

VARIÉTÉS.

DES PROCESSIONS. *

L'ORIGINE des Processions remonte au commencement du paganisme. A Lacédémone, dans un jour consacré à *Diane*, on faisoit une Procession solennelle. Virgile fait mention dans ses *Géorgiques* de la Procession usitée toutes les années en l'honneur de *Cérès* :

*Cuncta tibi Cererem pubis agrestis adoret,
Terque novas circum felix eat hostia fruges,
Omnis quam chorus, & socii comitantur ovantes.*

Ovide ajoute que ceux qui y assistoient étoient vêtus de blanc, & portoient des flambeaux allumés.

Il fut un temps où les hommes, privés des secours de l'Imprimerie, ne connurent que les jeux & les spectacles publics pour transmettre à la postérité le souvenir des grands événemens. La Religion ne dédaignoit pas de se mêler à ces solennités ; les sacrifices, les processions même précédoient ou suivoient presque toujours les exercices publics en ces sortes d'occasions. C'est ainsi que les fêtes de la Grèce ou de l'Ausonie étoient presque toutes célébrées en mémoire des Héros ou de quelque époque intéressante pour les Nations.

Ce ne fut que vers le temps de Saint Ambroise

* Lettre tirée des *Soirées Provençales*, Ouvrage qui doit paroître incessamment, à Paris, chez Nyon, Libraire, rue du Jardinnet, 3 vol. in-12.

que ces pratiques du paganisme commencèrent à passer dans la Religion Chrétienne.

D'abord le Peuple des grandes villes, telles que Rome, Alexandrie & Byfance, fuivoit le Pasteur principal lorsqu'il alloit en station dans quelque Eglise particulière, & voilà vraisemblablement les premières de toutes les Processions. Ensuite, lorsque des calamités publiques désolèrent la terre, les hommes, toujours plus religieux lorsqu'ils sont malheureux & souffrants, se rassemblèrent à la voix des saints Evêques; & comme si le spectacle de leurs misères réunies étoit plus capable de fléchir la colère du Ciel, ils traversèrent les campagnes en versant des larmes & des prières sur ces récoltes frappées de malédiction. C'est ainsi que Saint Mamert, Evêque de Vienne, institua les Rogations en 469. Les autres Processions établies depuis ces anciens temps, ont conservé dans nos Villes l'empreinte du siècle qui les vit naître. Les unes sont votives (comme celle du Vœu de Louis XIII), les autres militaires (celle de la Pucelle à Orléans le 8 Mai); enfin quelques-unes chevaleresques (comme à Aix), mêlant avec trop de bizarrerie & d'indécence la représentation de nos Mystères avec les extravagances mythologiques; mais une Procession majestueuse est celle dont j'ai vu moi-même le touchant appareil en 1758 ou 59 à Marseille.

Vous connoissez, au moins de réputation, l'ordre utile & par conséquent respectable que fonda vers l'an 1200, Pierre Nolasque (Languedocien), ami de Simon de Montfort & de Jacques, Roi d'Aragon; vous savez que cette société, d'abord religieuse & militaire, fut destinée à briser les fers des Chrétiens prisonniers chez les Musulmans. A peu près dans le même temps, Jean de Matha (Provençal) établit avec Félix de Valois, l'ordre de la Trinité, aussi pour la rédemption des captifs, connue à

Paris dès le douzième siècle sous le nom des *Mazurins*. Eh bien ! ce sont ces bons Religieux qui donnent de temps en temps à la Provence le consolant spectacle dont je vais vous entretenir.

Ces Moines-Citoyens consacrent le tiers de leurs revenus à l'œuvre pour laquelle ils existent; ils sont les dépositaires des abondantes aumônes que leur confient ces hommes qui, étendant au loin leur sensibilité, compatissent aux maux qu'éprouvent leurs frères en Afrique & en Asie. Lorsque ces sommes sont assez considérables pour tenter le rachat d'un certain nombre de prisonniers, ces vénérables Pères quittent leur patrie, traversent les mers, & se répandent courageusement dans tous les Divans de la Barbarie pour obtenir la liberté des esclaves. Au bout de quelques mois, & après des périls de toute espèce, ils reviennent à Marseille ou à Toulon, mais plus ordinairement dans la première de ces Villes, & leur débarquement est un vrai triomphe. Ils précèdent, en conquérans adorés, ces malheureuses victimes arrachées par la charité chrétienne aux plus impitoyables des maîtres : & nos Citoyens attendris sont alors les témoins de la plus auguste des Processions. La croix, les bannières, les drapeaux, les fifres, les timbales précèdent ce cortège, & l'annoncent avec pompe & fracas. Suivent les pauvres Captifs, deux à deux, en casaque rouge ou brune, & portant encore les fers de l'esclavage. Ils étaient, en implorant la pitié publique; les cruelles mutilations que les Turcs leur font essuyer pour les moindres fautes. Les uns ont les joues marquées d'un fer chaud, les autres sont déchirés d'incisions profondes sur la tête & les bras; ceux là sont taillés en losanges ou dégarnis d'oreilles; ceux-ci n'ont plus de langue, & ouvrant la bouche, ne profèrent que des sons inarticulés; presque tous sont

F iv

chauves, & noircis comme des charbons, par l'ardeur du soleil vertical d'Afrique, & consumés, desséchés par les travaux les plus durs de l'agriculture. Tous versent, à la vérité, des larmes de joie, en revoyant les murs de leur chère patrie; mais, hélas! ceux qui ont vieilli dans les chaînes, se trouvent étrangers dans son sein, &, pour ainsi dire, méconnus de leur mère. Semblables à des hommes d'un autre siècle ou d'un autre hémisphère, que devenir, que faire dans l'âge des besoins & de l'abandon des forces?... Cessons de les plaindre; la charité des PP. de la Merci veille sur eux, & protège leur existence. Ils accompagnent par-tout cette déplorable famille; l'aspect de tant de misères émeut tous les cœurs; on profite des courts momens où la pitié se manifeste; & avant que ces précieuses larmes, qui coulent, soient séchées, on demande, on sollicite, on arrache des largesses qui, préparant des ressources aux infirmes & aux vieillards, les sauvent du désespoir, & leur font donner mille bénédictions à leurs *rédeempteurs*.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au moment où cette Procession si tragique se forme au milieu du cours, la foule est innombrable; les fenêtres de toutes les belles maisons élevées & symétrisées par le *Pujet*, offrent le coup-d'œil le plus curieux, le plus étonnant. L'humanité, la générosité, toutes les vertus qui ennoblissent l'homme, brillent sur tous les fronts; & la moitié des spectateurs n'y pouvant tenir, se livre tout franchement au plaisir si doux de verser des larmes d'attendrissement sans autre embarras que de les essuyer.

J'aime trop ma patrie pour vous décrire ici l'étrange Procession qui attire à Aix tant de badauds aux approches de la Fête-Dieu. Si l'on veut en connoître à fond les détails & les mystères, on peut consulter

le savant Ouvrage de M. Grégoire. Ces piroyables folies insultent à la Province, ou plutôt à la ville qui les tolère. *

Mais afin que vous n'y perdiez pas, je vais vous retracer un autre spectacle que le même jour de la Fête-Dieu ramène tous les ans, sur les quais de nos ports, & dont l'appareil satisfera tout autrement

* Cependant, si quelqu'un de mes Lecteurs desiroit en avoir une idée, il est juste de lui en tracer à peu-près la marche.

Un Roi vêtu d'une longue robe blanche, & la couronne sur la tête, paroît le premier, entouré d'une douzaine de diables qui le harcèlent avec de longues fourches; & après s'être bien débattu, il finit son jeu par un grand saut. Parmi ces diables on distingue la diablesse à son habillement & à sa coëffure. Tous les diables de leur cortège sont hérissés de cornes hideuses. Ils portent des bandoulières chargées de grelots & de sonnettes, qui se croisent sur la poitrine. On peut s'imaginer quel tintamarre ils font quand ils dansent! Tous ces diables vont entendre la messe à S. Sauveur; ils entrent dans l'église, une letière à la main, & après cela ils jettent de l'eau bénite dessus, en faisant le signe de la croix, pour empêcher que quelque vrai diable ne se mêle à leur troupe, & qu'à la fin il ne s'en trouve un de plus sorti des enfers, comme cela est arrivé, disent-ils, il y a long-temps..... Tout cela est terminé par un trait qui est, selon eux, la moralité de la Pièce; c'est S. Christophe qui porte le Sauveur du monde, pour nous avertir que nous devons le porter dans le cœur.... Il y a de plus, de fort jolis ballets de *Teigneux*, de *Décroteurs*, de *Tirassouns*, de *Rascassettes*. Le jeu de ces polissons consiste à danser autour d'un *Confrère*, à lui peigner sa sale perruque, à le brosser, & à l'agiter avec des ciseaux; & tout cela chez un peuple, & dans un siècle qui connoît *Athalie* & *Cinna*! (Papon.)

vosre imagination. C'est cependant un malheur attaché aux descriptions *écrites* de ne pouvoir frapper que successivement, lors même que vous avez à produire un effet par la seule majesté d'un grand ensemble; de sorte qu'après avoir été transporté d'admiration, vous êtes étonné de la froideur d'un narré où les faits n'arrivent plus qu'un à un sans se grouper comme vous les voyez sans moyens, ou même comme ils se peignent dans vosre tête. Essayons toutefois, puisque je l'ai promis; c'est une affaire d'honneur.

Dès le matin tous les navires qui sont dans le port arborent leurs flammes & leurs pavillons; les quais sont balayés, arrosés & semés de fleurs; les Marins ont pris leur habit de fête, leur gilet de courtil bleu & leur bonnet rouge de Tunis; ils ne travaillent pas, ils se reposent, ils fument. Voici à peu près la marche & l'ordonnance de la Procession. Toutes les Confréries rangées sous leur bannière, marchent au bruit des tambourins & des galoubets. Celle des Jardiniers est sur-tout remarquable par les *phénomènes potagers* que chaque membre tâche de faire éclore pour décorer son cierge. Ce sont des fleurs rares, des artichauts monstrueux, des poires précoces, des nids d'oiseaux, &c. &c.

Plusieurs centaines de jeunes filles vêtues de blanc, parées de fleurs, ceintes de rubans frais, défilent deux à deux en chantant des psaumes, & ressemblent de loin à de beaux lis parmi les arbustes fleuris d'un parterre. La symétrie leur prête un nouvel éclat.

Viennent cent groupes de petits enfans habillés en Abbés, en Anges, en Bergers; conduisant des agneaux; la plupart représentent les diverses histoires du vieux Testament. Les Acteurs sont précédés & suivis d'une légion de lévites vêtus d'aubes

blanches , & tout chamarrés de rubans , lesquels portent des corbeilles de fleurs & en font voler des nuages.

Les Corps Religieux de tous les Ordres , les bras croisés , suivent à pas lents de longues files de *pénitens de toutes couleurs*. Oh ! ceci a l'air d'une vraie mascarade , plus hideuse encore que ridicule.

Ces étendards qui flottent déployés , ces brillantes oriflammes , ces guidons , ces pannonceaux , ces riches bannières brodées en or , peintes souvent par de grands maîtres , meublent le port d'une façon très-pittoresque , & semblent le disputer d'éclat & de magnificence aux mille pavillons qu'étaient les navires. Tels parurent sans doute nos bords fameux lorsque la folie des croisades , passant de la tête échauffée d'un hermite dans le cœur ambitieux d'un Pontife , les François couroient en foule à Marseille , & s'embarquoient follement pour aller conquérir des contrées dont la possession étoit si indifférente à la vraie gloire du christianisme.

Une élite des bouchers de Marseille assiste à cette éternelle Procession , conduisant un gros bœuf couronné de guirlandes , & couvert d'un tapis sur lequel est assis un petit enfant de cinq à six ans ; il a pour tout habit une peau de mouton , & tient une banderolle de la main gauche. C'est , dit-on , une représentation de S. Jean Baptiste. *

* Quand il régnoit à Marseille quelque maladie contagieuse , on nourrissoit fort délicatement , aux dépens du Public , un pauvre qui se devoit volontairement à la mort , pour apaiser la colère des Dieux ; ensuite on le conduisoit dans les rues , orné de festons & de bandelettes , comme une victime ; & chacun le chargeoit de malédictions en passant , pour faire tomber sur lui seul la vengeance céleste : c'est au milieu de ces cris effrayans qu'il alloit à la

Enfin le Clergé paroît , les encensoirs partent en mesure , des nuages d'enceps s'élèvent en tourbillonnant dans les airs parfumés, tous les clochers carrillonnent , les bourdons sonnent en volée , & le canon sert d'intermède aux chants religieux de cette innombrable multitude.

Mais c'est sur-tout lorsque la Procession entière se déploie sur le port, c'est lorsqu'on voit sur tous les tillacs les Matelots à genoux , tête nue , courbés , les mains jointes ou tendues vers le dais qui marche & s'avance majestueusement , porté entre le Corps de Ville & les Ministres des Autels ; c'est lorsque la foule qui remplit les quais en longs essaims , frappée par cet ordre imposant , faisant trêve à sa pétulance naturelle , se recueille , s'agenouille , & ose contempler d'un œil respectueux la superbe ordonnance de ce cortège ; c'est enfin lorsque le *Pange*, entonné au *reposoir* , est lentement chanté par le peuple , & répété au loin sur les vaisseaux par les équipages , c'est alors que ce beau & grand spectacle , prenant de l'unité , inspire , je ne sais quelle religieuse horreur , imprime à l'âme un respect profond , & porte dans les veines le frémissement que fait éprouver l'approche de la Divinité.

Plus d'une fois , même dans ma première jeunesse , j'ai senti couler de mes yeux des larmes involontaires à la vue de ce tableau , dont le sujet & les accessoires flattoient mes sens , s'emparaient de mon

mort. Je croirois volontiers qu'il faut rapporter à ce fait l'usage où l'on est depuis très-long-temps , d'engraisser un bœuf & de le faire promener dans la ville quelques jours auparavant la Fête-Dieu , & le jour même de la Fête , au son des fifres & des tambours , couronné de fleurs , couvert d'un tapis , & portant sur le dos un enfant de sept à huit ans. (*Hist. Gén. de Provence, Tome 1, Liv. 1, p. 509.*)

cœur, & me commandoient l'admiration. Mon esprit étoit atterré de ce recueillement général, qui, tenant abaissés tous les fronts, lorsque les douches & les bouches à feu discontinuoient leurs salves bruyantes, ne laissoit plus régner autour de nous qu'un vaste silence. Après le *Salut* que le célébrant donne au peuple prosterné, *un vive le Roi* général perce les nues, & ce cri du patriotisme & de l'amour vient à propos mêler une sensation délicieuse à la grave impression du premier moment.

C'est ainsi que le culte en Provence parle encore à l'imagination la plus dominante de nos facultés. Faut-il s'étonner que les cœurs y soient plus vivement religieux, & que nous y ayons vû naître les plus grands Orateurs sacrés!

(Par M. Béranger.)

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Vendredi 30 Septembre, on a représenté, pour la première fois, l'*Hôtellerie*, ou le *Faux Ami*, Comédie en cinq Actes & en vers, imitée de l'Allemand.

Clarice, fille du Comte de Werling, a épousé, sans le consentement de son père, le fils d'un homme disgracié, les deux époux vivent dans la plus affreuse détresse, sous les noms supposés de M. & de Mme Dormin. Un Baron de Thoreck, qui a aimé Clarice, & qui espéroit de l'épouser, se propose de

combler l'infortune de Dormin. Vil imposteur, il cherche à rendre suspects à la femme les mœurs de l'époux; fausseté exécutable, il intercepte les lettres par lesquelles celui ci cherche à capter la bienveillance du Comte de Werling, & en substitue d'autres remplies d'atrocités & d'injures; enfin il ajoute à cette infâme conduite l'horreur de feindre pour le mari de Clarice, l'amitié la plus vive. Le Comte d'Olborn (c'est le père de Dormin) reparoit; ses biens, sa faveur, son crédit vont lui être rendus. Le hasard rassemble les deux pères & les deux enfans dans la même hôtellerie. Ce rapprochement amène des reconnaissances entre les Maîtres & les Valets, opère des allées, des venues, & donne aux personnages un mouvement qu'on voudroit trouver dans l'action. Le Baron de Thoreck a mis dans la confidence de ses indignes projets le Maître de l'hôtellerie où demeure Dormin; la crainte du châtiment engage ce misérable à le trahir: les deux jeunes gens reçoivent du Comte de Werling le pardon qu'ils ont trop long-tems désiré, & Thoreck est ignominieusement chassé.

La représentation de cette Comédie a été si bruyante & si tumultueuse, qu'il étoit très-difficile de suivre le fil de l'intrigue, & qu'il auroit été impossible d'en rendre compte si l'Ouvrage n'avoit pas été connu d'avance. Le *Faux Ami* n'est qu'une imitation presque exacte, en vers durs ou foibles,

de l'*Hôtel Garni*, Comédie de J. C. Brandes, qui se trouve au commencement du sixième volume du Théâtre Allemand, traduit par M. Friédel, & imprimé en 1783. On y remarque des Scènes & des situations intéressantes; mais l'Auteur François les a traitées avec beaucoup trop de négligence. Il mérite encore le double reproche d'avoir souvent suivi son modèle en esclave, & de s'en être quelquefois écarté quand il aurait dû se servir de ses idées. Prouvons. 1°. Le Baron de Thoreck est, dans la Pièce Allemande, un scélérat obscur, qui trame dans la bassesse les projets qu'il destine à consommer la perte de Dormin. Il falloit relever ce caractère, lui arracher une partie de ce qu'il offre de trop odieux, & lui donner une physionomie faite pour le rendre théâtral. On souffre à la Scène, on y examine même avec cette espèce d'intérêt qui naît de la curiosité, un criminel adroit, souple, énergique, délié dans ses ressources; mais celui qui est bas, lâche & vil ne produit que le mépris & le dégoût. 2°. Dans la Pièce Française, le Maître de l'hôtellerie, tourmenté par la crainte, instruit le Comte de Werling des desseins du Baron; ensuite le Comte se cache dans un cabinet pour être témoin des aveux que l'Hôtelier arrache à Thoreck. Ce moyen usé, commun, rebattu, n'est point dans la Comédie de M. Brandes: voici celui qu'on y trouve. Le Comte, éclairé par ce qu'il vient d'apprendre, essaye de surpren-

dre au Baron même la confession de ses perfides complots. Il s'explique sur le compte de Dormin avec l'apparence du plus grand mépris ; plaint sa fille de s'être liée pour jamais à un misérable qui la délaisse ; semble laisser entrevoir que son mariage peut être rompu ; avance qu'il n'est pas éloigné de croire qu'elle a de l'inclination pour le Baron , que celui-ci en a pour elle. Il parle de projets qu'il avoit eu , qu'il pourroit avoir encore , qui feroient le bonheur de sa vie. Les lettres qu'il a reçues avec la signature de Dormin , il les soupçonne d'avoir été supposées , il desireroit que cela fût , que le Baron , égaré par l'amour , en eût été l'Auteur ; il espéreroit de voir sa fille aimée , heureuse & bien établie. Ces faux aveux , tantôt faits à moitié , tantôt très-nettement articulés , mettent Thoreck à la torture ; avouera-t'il , n'avouera-t'il point ? Il balance ; mais le Comte parle avec tant de candeur , que le Baron se décide enfin , & se démasque lui-même. Cette Scène n'est pas aussi bien faite qu'elle pourroit l'être : on y voudroit plus d'adresse ; mais son intention est piquante ; & le motif , habilement mis en œuvre , seroit très-dramatique. * Nous nous

* L'idée première de cette Scène paroît être imitée du Théâtre François : nous avons en effet quelques situations connues qui ont de l'analogie avec elle ; mais le motif en est neuf ; l'intention en est forte , attachante ; le résultat intéressant ; le succès difficile & inquiétant. Imiter ainsi , c'est être créateur.

raisons sur d'autres objets, parce que le Public a fait très-grâment justice de l'Ouvrage, qui vraisemblablement ne reparoîtra plus.

Les imitations des productions comiques ou tragiques du Théâtre Allemand, ne sont pas heureuses sur notre Scène. Depuis cinq ans on en a représenté sept ou huit; elles ont eu toutes, du plus au moins, un sort très-funeste. Malgré les plaisanteries amères que feu M. Lessing s'est permises sur le Théâtre François, il est certain qu'il tient le premier rang entre tous les Théâtres anciens & modernes, & que la Scène Allemande est encore extrêmement jeune, si elle est sortie de sa longue enfance. Pourquoi donc mettre à contribution des Écrivains qui ne sont riches que des incursions qu'ils ont faites & qu'ils font journellement sur nos propriétés?

La seule imitation du Théâtre Germanique qui ait eu un succès constant & mérité, est celle de *Minna de Barnhelm*, que M. Rochon de Chabannes a fait représenter en 1774, sous le titre des *Amans Généreux*. Cet Écrivain estimable a su se rendre propres l'intrigue, la marche, les caractères de la Comédie Allemande; l'imitateur s'est placé au-dessus de son modèle; & voilà comme, en s'enrichissant du fonds d'autrui, on peut acquérir des succès & une réputation distinguée.

 ANNONCES ET NOTICES.

ON prévient MM. les Souscripteurs de l'*Encyclopédie*, par ordre de Matières, qu'on leur délivrera Lundi prochain, dix-sept du courant, la *Quinzième Livraison* de cet Ouvrage, composée du Tome deuxième des Finances, du Tome deuxième, première Partie des Mathématiques, & du Tome premier, deuxième Partie de l'Economie Politique & Diplomatique.

Le prix de cette quinzième Livraison est de 23 liv. 10 sols broch., & de 22 liv. en feuilles.

BIBLIOTHEQUE des meilleurs Poëtes Italiens en trente-six Volumes in-8°., proposée par souscription par M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi à Orléans, & Éditeur de cette Collection.

M. Couret de Villeneuve nous prie de communiquer à nos Lecteurs l'Avertissement suivant concernant cette importante Collection.

Avertissement servant de Préface à l'Édition de l'Orlando Furioso, 3 Volumes in-8°., dont le premier se délivre actuellement chez l'Éditeur & aux Adresses indiquées. Prix, 2 liv. 10 sols le Volume pour les Souscripteurs.

Nous mettons dans l'aveu de nos succès la même franchise que dans celui de nos fautes. La correction de l'*Orlando Furioso*, dont nous délivrons le premier Volume, est bien supérieure, même à celle des derniers Chants du *Ricciardetto*. Nous espérons & nous promettons sûrement, pour l'avenir, une exactitude plus grande encore s'il est possible.

Il est inutile de répéter ce que nous avons dit dans nos premiers *Prospectus*. Ces entretiens publics, & toujours les mêmes, deviennent à la fin très-fastidieux. Cependant nous devons rendre compte à nos Souscripteurs de nos opérations, afin de les tranquilliser sur leurs suites. Heureusement ils nous ont fait l'honneur de compter davantage sur nos promesses que sur nos essais, pour lesquels nous sommes réduits à la modestie du silence. Si nous nous permettons de le rompre, en revenant sur le passé, c'est pour éviter qu'on ne nous taxe d'ingratitude. Nous avons reçu un grand nombre de Lettres. Quelques-unes contiennent des observations justes; toutes sont écrites avec une décence qui fait honneur à leurs Auteurs. Nous les remercions très sincèrement de cette honnêteté; quant aux notes, la preuve la moins équivoque de notre reconnaissance, c'est de leur annoncer que nous nous y conformerons, & que nous adopterons leurs principes lorsqu'ils seront d'accord avec ceux des savans Grammairiens de l'Italie.

Il est un autre objet sur lequel plusieurs de nos Correspondans se sont expliqués: c'est sur les Ouvrages que nous nous proposons d'imprimer. On nous a fait remarquer que quelques uns d'entre-eux, tel que l'*Adone*, n'étoient recommandables que par quelques détails de peu d'importance, tandis que la décence, le bon goût des Lettres Italiennes les condamnoient à plusieurs autres égards; cette remarque est juste. Nous en profiterons pour substituer aux Poésies qui nous ont paru déplaire, celles qui flatteront le plus généralement, telles que les Chef-d'œuvres tragiques du Théâtre Italien, les beaux Sonnets du Zappi, quelques Odes du Testi, les touchantes Élégies de Sannazar, la *Salmacis* du Preti, &c. Nous tâcherons de mettre autant de goût dans le choix de ces différentes Pièces que d'exactitude

dans leur impression. Les Amateurs de la Littérature Italienne qui ont souscrit à notre Ouvrage, doivent être rassurés sur l'exécution de cette Entreprise ; le nombre des souscriptions que l'Editeur a reçues le met à couvert de ses avances.

Ce mot exactitude nous rappelle douloureusement les deux premiers Volumes de notre Bibliothèque Italienne, dont nous ne pouvons nous dissimuler l'informe exécution. Nous avons pris quelques mesures pour réparer, autant qu'il est en nous, le tort qu'ils auroient pu nous faire dans l'esprit du Public. L'une est de réimprimer la Lettre du Fortiguerra, qui sert de Préface à son Poème, & de donner des cartons pour les feuilles où les fautes sont les plus grossières ; l'autre est de reculer le terme de nos souscriptions, afin que l'Edition de l'Orlando Furioso dissipe les soupçons, & nous concilie cette confiance publique que nous avons toujours été jaloux de mériter. COURET DE VILLENEUVE.

On souscrit à Paris, pour la Collection entière, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinier, quartier Saint-André-des-Arcs ; chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente, ainsi que chez les principaux Libraires des autres Villes du Royaume. Les Personnes qui voudront s'adresser directement à Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi à Orléans, remettront au Bureau de la Poste, pour les six premiers Volumes, la somme de 15 livres, sans affranchir le port de la lettre & de l'argent ; & il leur sera expédié, aussi franc de port, les trois premiers Volumes, qui sont le Ricciardetto, 2 Vol. in-8°. , & le premier Volume de l'Orlando Furioso. Les autres Volumes se succéderont sans interruption de mois en mois.

*Les Métamorphoses d'Ovide en vers François ,
Livres I, II, III, avec un Discours Préliminaire,*

des Notes de Littérature & de goût, & des Pièces de vers & de prose relatives à l'Ouvrage, par M. de Saint-Ange ; nouvelle Édition in 8°. de 300 pages. Prix, 3 liv. A Paris, chez Valleyre l'aîné, rue de la Vieille Bouclerie ; la Veuve Duchesne, rue S. Jacques ; Jombert, rue Dauphine ; Petit, quai de Gèvres ; Bailly, Barrière des Sergens.

Cette nouvelle Édition sans latin diffère beaucoup de la première, c'est en quelque sorte un autre Ouvrage. L'Auteur a suivi à la rigueur le précepte de Despréaux.

Soyez-vous à vous-même un sévère Critique.

Pour donner une juste idée du nouveau travail de M. de Saint-Ange, nous citerons le commencement de l'Ouvrage, comparé à la première Édition. On ne nous soupçonnera d'aucune affectation dans ce choix. On laisse en blanc les vers qui se ressemblent.

Première Édition.

Avant le monde, avant l'air, la terre & les mers,
Et le ciel dont la voûte embrasse l'Univers,
La Nature n'offroit qu'un aspect uniforme,
N'étoit qu'un tout confus, où rien n'avoit sa forme.
On l'appela chaos : mélange ténébreux,
D'éléments ennemis mal accordés entre-eux ;
Impuissante matière, où de chaque substance
Dormoit sans mouvement la stérile semence.
Le soleil sur un monde obscur, inanimé,
N'épanchoit point les feux de son orbe enflammé,
Et de l'astre des nuits la lumière inégale
Qui croît, & tour-à-tour décroît par intervalle,
Dans son cours incertain ne régloit point les mois ;
Le globe dans les airs, &c.
.

*Et dans un vague amas de contrariétés
Flottoient les élémens l'un par l'autre heurtés.*

En rendant compte du premier Livre, un Homme de Lettres d'un goût sévère avoit cité ces vers comme très-louables: En effet, il étoit bien difficile de broder de la Poésie Française sur des idées qui paroissent uniquement du ressort de la Physique; c'est déjà beaucoup quand une Traduction en vers se fait lire de suite avec plaisir, sans égard au texte. Mais M. de Saint-Ange n'a pas cru que ce fût assez, il veut qu'une Traduction soit exacte & fidelle. qu'elle ne soit point une paraphrase, (défaut dans lequel il étoit tombé quelquefois par l'envie de tout rendre) enfin qu'elle n'affoiblisse ni ne détourne le sens de l'original. Voici sa nouvelle manière.

Avant la mer, la terre & les cieux, & les airs,
Dont la voûte azurée embrasse l'Univers,
La Nature n'offroit qu'un aspect uniforme,
Une masse indigeste, où rien n'avoit sa forme:
On l'appela chaos; assemblage confus
D'élémens dans le vuide au hasard répandus,
L'astre dont la chaleur donne la vie au monde,
N'épanchoit point les feux de sa clarté féconde,
Le croissant de Phébé ne régloit point les mois,
La terre qui dans l'air se soutient par son poids,
Ne nageoit point encor dans le sein de l'espace;
Et le vieux océan qui presse sa surface,
N'allongeoit point ses bras autour d'elle étendus.
L'air, la terre & la mer ensemble confondus,
Rassembloient en désordre & le plein & le vuide,
Le froid avec le chaud, le sec avec l'humide,
Les atômes pesans, les atômes légers,
L'un de l'autre ennemis, d'un à l'autre étrangers.
La justice nous force de dire que ces vers, calqués

sur le latin , sont simples avec élégance , périodiques sans emphase , & que l'harmonie ajoute à l'effet des images. Le Discours Préliminaire est augmenté de plus de moitié ; enfin il y a dans les Notes des changemens & des additions considérables.

NOUVEAU Choix des Causes célèbres, 15 Vol. in-12 par souscription. Prix , 45 liv. reliés , & 37 liv. 10 sols brochés.

La souscription de cet intéressant Ouvrage est toujours ouverte chez Moutard , Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. En payant la souscription en entier , on reçoit les Volumes à mesure qu'ils paroissent. Le Tome sixième est délivré ; il en paroîtra un de mois en mois.

PONTS & Chauffées. Un Modèle de Pont de fer d'une seule arche de 400 pieds d'ouverture , sur 40 de large , par Dom Pradine , Religieux de l'Abbaye de Froidmont, Ordre de Cîteaux.

Ce Pont a 34 pieds depuis la ligne horizontale servant de corde à l'arc dont il est formé jusques sous l'intrados de la clef. L'Auteur instruira les personnes intéressées des détails relatifs aux différentes parties dont ce Pont est composé , de la manière dont il s'oppose aux différens efforts qui tendroient à en altérer la solidité , ainsi que des différens avantages qu'on pourroit espérer de ce nouveau genre de construction. Les différens voussours étant à jour , laissent par tout un libre passage aux eaux , quelque hautes qu'elles puissent être. Selon le devis cette construction monte tout au plus à deux millions cent soixante-dix mille livres.

Un autre Modèle d'un Pont de charpente construit à-peu-près sur les mêmes principes , dont

le diamètre de l'ouverture peut aller jusqu'à 430
pieds.

*NUMÉROS 45, 46, 47, 48 & 49 des Feuilles de
Terpsychore pour le Clavecin & pour la Harpe.* Il paroît
une Feuille pour chaque Instrument tous les Lundis.
Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cousineau, père
& fils, Luthiers de la Reine, rue des Pouliés.

*RECUEIL de Romances & d'Ariettes, Accompa-
gnement de Clavecin,* par Mlle Bazin, Élève de M.
Darondeau, paroles de M. le Chevalier de Florian,
Œuvre I. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue
de Richelieu, n°. 5, & chez Leduc, au Magasin de
Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

T A B L E.

<i>A</i> une très-jolie Femme, 97	& gros Bourgs du Royau-	
Epigramme, 98	me, 112	
Réponses à la Question, 98	Pensées & Observations mo-	
Anecdote Historique, 101	deste de M. le Comte de	
Charade, Enigme & Logogry-	Barruel-Beauvert, 120	
phe, 110	Des Processions, 125	
Supplément aux Projets de	Comédie Française, 133	
Bienfaisance & de Patrio-	Annonces & Notices, 138	
tisme pour toutes les Villes		

A P P R O B A T I O N.

**J'Mercure de France, pour le Samedi 15 Octobre 1785. Je n'y
ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A
Paris, le 14 Octobre 1785. GUIDI.**

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 22 OCTOBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

STANCES à M. DE PUIS.

SENSIBLE au feu qui te dévore,
L'Amour t'a rendu ton hautbois;
Grâce à lui, nous aurons encore
Le plaisir d'entendre ta voix.

Nous reverrons le vaudeville
Joyeux & tendre tour-à-tour,
Non content de charmer la ville,
Courir en chantant à la Cour.

MAIS crains le fiel de la Satyre;
Et de Momus, en tes couplets,
Ne fais point grimacer les traits
Par un sardonique sourire.

N^o. 43, 22 Octobre 1785. G

QUE la langue , dans tes Écrits ,
Soumise aux loix de Polymnie ,
Par sa force & son harmonie ,
Charme jusqu'à ses ennemis.

TROP long-temps ta Muse attristée
Par les sots discours des méchans ,
Étouffant sa joie & ses chants ,
Oublia sa lyre enchantée.

REPRENDS la grâce , la gaîeté
Dont le François est idolâtre ,
Et, comme autrefois au Théâtre ,
Fais sourire la volupté.

PEINS les caprices de Délie ;
Dessine en riant nos travers ,
Et du grelot de la folie
Accompagne tes nouveaux airs.

• • • • •
• • • • •
• • • • •
• • • • •

APRÈS la volupté suprême
De combler ses tendres desirs ,
Il n'est pas de plus doux plaisirs
Que de chanter l'objet qu'on aime.

D E F R A N C E.

147

De ce beau feu j'étois épris
Quand je tirai de ma musette
Quelques sons touchans pour Lisette,
Dont ses baisers furent le prix.

COMBIEN je rends grâce au délire
Qui dicta mes vers amoureux !
Lise enfin trahiroit nos feux,
Que je me plairois à les lire.

Je lui dirois dans ma tristesse:
Voilà quel fut notre bonheur.
Tant de constance & de tendresse
Peut-être me rendroit son cœur.

AINSI l'espoir charme la vie
De l'homme en proie aux passions,
Vraiment malheureux s'il oublie
L'Amour & ses illusions.

Au Dieu du Pinde, au Dieu de Gnide,
Offrons nos tributs chaque jour ;
Mais prenant le plaisir pour guide,
Revenons sans cesse à l'Amour.

G ij

AIMONS, jouissons, le temps presse;
 Quand il glacera nos soupirs
 Nous tâcherons, dans la vieillesse,
 D'être heureux par nos souvenirs.

(Par M. François , Peintre.)

Le Tombeau de l'Isle Jennings.

A LA fin d'Avril 1775, j'allois en Piémont par la route du grand Saint-Bernard. Vers les quatre heures de l'après-midi, la petite caravane avec laquelle j'avois esca'adé ce dangereux passage, arriva au sommet de la montagne, & après avoir réparé ses forces dans l'hospice élevé au milieu de ce désert, elle se remit en marche pour coucher le même soir à la Val d'Aost. Déjà le soleil avoit perdu sa chaleur, & le ciel même sa sérénité. Des nuages commençoient à se traîner le long des cîmes des rochers, & s'amontoient dans les gorges étroites de cette solitude. Au sommet des Alpes, une soirée nébuleuse amoilit le courage; je me décidai à passer la nuit avec les Religieux Hospitaliers, qui partageoient mes sentimens.*

Ils ne nous trompèrent point. A six heures ce plateau glacé fut presque enseveli dans les ténèbres. Les nuées, poussées par un vent de Nord-Ouest, avec la rapidité d'une flèche, tourbillonnoient autour de

* L'hospice du Mont Saint-Bernard est élevé d'environ 1300 toises au-dessus de la Méditerranée; il fut fondé dans le dixième siècle, par Bernard de Menthon, Gentilhomme Savoyard.

l'enceinte des rochers ; déjà ils retentissoient du bruit d'avalanches lointaines ; & des atômes de neige serrée , divisée comme la poussière , soit en se détachant des montagnes , soit en tombant du ciel , en interceptoient la foible lumière & tous les objets d'alentour.

Tandis qu'auprès d'un bon feu , j'interrogeois le Prieur du Couvent sur les suites de l'orage , les Religieux Hospitaliers étoient allés remplir leurs devoirs de circonstance , ou plutôt exercer leurs vertus de tous les jours. Chacun avoit pris son poste de dévouement dans ces Thermopyles glacées , non pour y repousser des ennemis , mais pour rendre une main secourable aux Voyageurs perdus , de tout rang , de tout culte , de toute nation , & même aux animaux chargés de leur bagage. Quelques-uns de ces sublimes Solitaires gravissoient les pyramides de granit qui bordent le chemin , pour y découvrir un convoi dans la détresse , & pour répondre au cri de secours ; d'autres frayoient le sentier enseveli sous la neige fraîchement tombée , au risque de se perdre eux mêmes dans les précipices ; tous , bravant le froid , les avalanches , le danger de s'égarer , presque aveuglés par les tourbillons de neige , & prêtant une oreille attentive au moindre bruit qui leur rappelloit la voix humaine. Leur intrépidité égale leur vigilance. Aucun malheureux ne les appelle inutilement ; ils le retirent étouffé sous les débris des avalanches , ils le raniment agonisant de froid & de terreur ; ils le transportent sur leurs bras , tandis que leurs pieds glissent sur la glace ou s'enfoncent dans les neiges : la nuit & le jour , voilà leur ministère ; leur sollicitude veille sur l'humanité dans ces lieux maudits de la Nature , où ils présentent le spectacle habituel d'un héroïsme qui ne sera jamais chanté par nos flatteurs.

Depuis une heure entière , cinq Religieux & leurs Domestiques étoient sur la trace des Voyageurs ,

G 11)

lorsque l'aboyement des chiens nous annonça leur retour. Compagnons intelligens des courses de leurs maîtres, ces dogues bienfaisans vont à la piste des malheureux ; ils devancent les guides, & le sont eux-mêmes : à la voix de ces auxiliaires, le Voyageur transi reprend de l'espérance ; il suit leurs vestiges toujours sûres : lorsque les chûtes de neige, aussi promptes que l'éclair, engloutissent un passager, les dogues du Saint-Bernard le découvrent sous l'abyme, ils y conduisent les Religieux, qui retirent le cadavre, & très-souvent le ressuscitent.

Bientôt l'hospice s'ouvrit à dix personnes, épuisées de froid, de lassitude & de frayeur. Leurs conducteurs oublièrent leurs propres fatigues, & depuis le linge le plus blanc jusqu'aux liqueurs les plus restaurantes, tout ce que l'hospitalité peut offrir de secours, & qu'on ne rassembleroit qu'à force d'argent dans les auberges de nos villes, fut prêt dans l'instant, distribué sans distinction, employé avec autant d'adresse que de sensibilité.

Ce nouveau convoi étoit composé d'un Anglois, qu'on appeloit Mylord, de son épouse, jeune personne d'environ vingt ans, dont la pâleur rendoit la beauté plus intéressante, & de leurs Domestiques. Dans le reste des passagers se trouvoit un Officier Suisse au service du Roi de Sardaigne, qui alloit rejoindre son Régiment à Yvrée, un Joueur de Vièle du Montferrat, dont l'instrument étoit resté sous la neige, & deux Capucins babillards, qui racontotent dans leur patois, & par ordre chronologique, l'histoire de tous les grands Seigneurs à qui le passage du Saint-Bernard avoit coûté la vie.

Pendant le soupé, aussi abondant que proprement servi, je questionnai l'Anglois dans sa langue sur les dangers de son trajet. Jusqu'alors il n'avoit répondu que par monosyllabes ; mais il commença à se retrouver parmi l'espèce humaine, lorsque l'espèce

humaine se fit entendre en mauvais Anglois; son épouse, que toutes les attentions des bons Religieux n'avoient point tirée de son accablement, parut sensible à cette conformité de langage; & nous liames conversation.

Ils m'apprirent qu'ils se rendoient dans la Lombardie, où depuis deux ans ils avoient fixé leur habitation. Des affaires les ayant rappelés en Angleterre, pour abrégér leur retour vers le Milanois, ils avoient préféré la route la plus courte & la plus dangereuse. Nous convinmes de cheminer ensemble jusqu'à Verceil, où ils devoient prendre la route de Milan. Après avoir réglé ainsi les arrangemens du lendemain, nous songeâmes au besoin du moment: chacun gagna sa cellule en bénissant la Providence d'avoir placé des Chanoines Réguliers de S. Augustin, sur des rochers où la Nature a refusé un asyle aux animaux, & la chaleur à la végétation. L'image de la belle Angloise eût occupé toute la nuit des Voyageurs moins fatigués. Malgré l'impression de sa figure & de sa douce voix, de sa touchante mélancolie, le sommeil commençoit à me gagner, lorsqu'à travers d'une cloison qui séparoit ma chambre de celle de la Voyageuse, je l'entendis adresser à Dieu une prière qui exprimoit le trouble de sa situation: elle s'y reprochoit d'avoir abandonné un père dont sa foiblesse avoit fait le malheur; les sanglots précipités de la Pénitente prolongèrent mon insomnie; j'invoquai aussi la Divinité en sa faveur, en demandant pour elle une nuit tranquille, & mes vœux furent exaucés.

Quand nous n'aurions pas été sur une montagne presque inaccessible, entre la terre & le soleil; rassemblés par le hasard dans des lieux inhabités, où nulle femme malheureuse ne vint chercher asyle; quand les fables des Romains perdroient leur intérêt sur ces sommets où l'on apprend à lire la première

histoire du genre humain , celle de la jeune Angloise eût vivement ému la curiosité. Cette femme avoit une de ces figures qu'on retrouve si souvent sous le pinceau d'*Angelica* , dont le charme résulte plutôt de la physionomie que de la beauté des traits , qui retracent à la fois la sensibilité d'une âme douce , & le feu des passions amorti par la pudeur & par l'honnêteté. Il étoit impossible de voir de plus belles dents dans une plus belle bouche , une peau plus blanche , des yeux bleus plus tendres , plus touchans , & un visage mieux dessiné.

En descendant le Saint-Bernard le lendemain , l'Anglois , exalté par les aspects pittoresques qui nous environnoient , perdit sa taciturnité. Tout en admirant les plaines fertiles , les montagnes verdoyantes , les nombreux villages de la Val d'Aoste , il me confia la moitié du secret de sa transplantation. Neveu du vertueux Chevalier Black... qui pendant quarante ans de suite représenta au Parlement la Ville de N..... la patrie , des infortunes l'avoient exilé de l'Angleterre avec Eliza Jennings , son épouse depuis deux ans. Dans le dessein de dérober leur existence à leur famille , ils avoient acheté la terre de Pusiano dans le Milanois , située près du lac de Côme , éloignée des grandes routes & du passage importun des Voyageurs. Après un mois de séjour pénible à Londres , ils revenoient à leur asyle , mais l'un & l'autre avec des sentimens bien différens. Durant cet entretien , Lady Jennings , appuyée sur mon bras pendant la descente que nous fîmes à pied , sembloit craindre que son mari ne m'en dît trop , & les beautés de notre route la distrayoient sans l'occuper.

Rien ne lie plus vite que les voyages , sur-tout dans les lieux où l'on reçoit en commun des impressions très fortes , & où l'on n'est point pressé de se disperser à chaque Ville pour s'introduire dans les

cercles, pour visiter des inconnus & courir les spectacles. En deux jours nous pouvions nous rendre à Verceil ; nous en employâmes quatre : peu de séparations m'ont autant coûté ; mais j'obéis à la nécessité. Tandis que je gagnais Turin, le Chevalier Black... & sa Compagne prirent la route de Milan, après m'avoir inutilement sollicité de les accompagner dans leur retraite. Le printemps suivant me rappeloit en Italie, & je promis d'aller partager avec eux quelques jours de tranquillité.

Sans connoître leur véritable sort, il suffisoit du mystère de leurs aveux, de la tristesse de Miss Jennings, de ses peines secrètes dont j'avois entendu l'expression, de cet exil volontaire au fond de la Lombardie, loin des douceurs de la société, & sans espoir d'y voir jamais aborder de leurs compatriotes, pour m'attacher à ma promesse : une lettre du Chevalier Black..... me la rappela quelques mois après, & l'année suivante je repassai les monts.

En approchant de Pufiano, je ressentais une émotion involontaire. Soit que le souvenir des Hôtes qui m'attendoient, se mêlât à un pressentiment de leurs infortunes, soit que la vue des lieux que je parcourois, me disposât à l'attendrissement ; j'arrivai à Pufiano avec un sentiment confus, plus pénible que la douleur : c'étoit le lendemain de la Pentecôte. La campagne, couverte de fleurs & de verdure, embaumoit l'air d'alentour ; le grand chemin étoit entouré de berceaux odorans de cédras & de limonniers ; mille arbres fruitiers répandus dans la vallée & sur la pente des montagnes, offroient un verger continuel ; les oiseaux chantoient en concert ; dans un demi-lointain, l'on appercevoit l'Adda s'échappant du Lac de Côme, & au milieu du vallon deux autres petits lacs, où se baignoient des Cygnes, dont le plumage effaçoit en blancheur l'albâtre des montagnes du voisinage.

L'air frais de la matinée donnoit à la végétation tout son éclat, aux travaux rustiques toute leur activité, & les cœurs dans ce séjour sembloient en paix comme la nature.

Arrivé au Château de Pusiano, on me conduisit sur une terrasse où se promenoit le Chevalier, lisant les *Méditations d'Hervey* : il m'embrassa avec une espèce de frissonnement : non moins saisi que lui à la vue du vêtement lugubre dont il étoit couvert, la parole expira sur mes lèvres, en lui parlant de son épouse. Hélas ! quel sujet d'un premier entretien ! Les larmes de cet infortuné m'apprirent bientôt son affreux malheur. Depuis trois mois, Lady Black... ne vivoit plus, & l'étranger, accouru pour rechercher son amitié, n'aborda cet asyle que pour y pleurer sur sa cendre.

Après cette douloureuse entrevue, nous rentrâmes au Château, où le déjeuner nous attendoit ; mais la circonstance en avoit banni le charme & l'appétit ; cependant, le Chevalier devenu plus calme, me rendit le courage dont j'avois besoin ; peu-à-peu il me quitta, en s'excusant sur des devoirs sacrés qu'il avoit à remplir, & je restai dans la compagnie d'un Ecclesiastique Ecoissois, espèce de Ministre Adams, dégrossi par l'esprit du monde & par les voyages, & ancien tuteur ou guide du Chevalier à l'Université d'Oxford. Cet honnête M. Howell avoit bien la meilleure ame & le meilleur esprit. Père, ami, confident de son élève & même son complice, il s'étoit enlevé avec lui dans cette retraite, dont il n'offroit pas une des moindres singularités. Il étoit à la fois, l'Aumônier, l'Intendant, le Trésorier, le Lecteur de la maison, sans que ces occupations lui fissent négliger Virgile & Milton, dont il avoit gravé des sentences dans tous les bosquets de l'hermitage.

En attristant ce lieu pittoresque, l'affliction du

possesseur prètoit cependant un intérêt nouveau aux beautés naturelles. Tout ici rappeloit des idées de bonheur ou des images de consolation.

La sensibilité y étoit distraite des souffrances, les souvenirs cuisans, adoucis par la présence journalière d'objets assortis à la situation d'un cœur malade ; toutes les impressions vives & touchantes, attendrissoient l'âme sans la tourmenter, & en écartoient la douleur en nourrissant de douces rêveries.

Le Val d'Assino, qui renferme la terre de Pusiano, est à deux milles de l'extrémité méridionale du lac de Côme. Des côteaux élevés, qui se prolongent jusqu'aux Alpes, l'entourent à l'Orient, au Nord & au Couchant; la rivière qui l'arrose, vient former un petit lac d'une lieue de tour, à l'endroit le plus large & le plus bas de la vallée; elle en ressort ensuite pour se diviser en deux branches, entourant de leurs eaux une petite isle délicieuse, & par leur réunion formant un nouveau lac de même étendue que le premier. C'est à la tête de celui-ci, sur le penchant de la colline, qu'est situé le Château de Pusiano. De la terrasse on découvre le vallon dans toute sa longueur; on voit circuler les eaux limpides qui le baignent; on en respire la fraîcheur, la vue se promène sur les côteaux fertiles entassés en amphithéâtre, & se perd au Midi sur les plaines du Lolesan, où serpente l'Adda.

Le lendemain de mon arrivée, Sir Blac.... me fit partager l'une de ses jouissances habituelles; il me conduisit, à l'aurore, sur une hauteur qu'ombrageoit un bois de châtaigniers, & d'où le paysage entier de la vallée se présentait à nos yeux. Les premiers rayons du soleil éclairaient la cime resplendissante des Alpes; le reste de l'horison étoit encore voilé; insensiblement, les ombres, en s'éloignant, agrandirent le spectacle; la lumière perceoit les gorges des montagnes, dont les plans les plus rapprochés de

nous , offroient mille tableaux en clair obscur ; l'air étoit transparent comme les eaux du lac qui retentissoit du chant aigu des oiseaux de rivière ; plusieurs ruisseaux tomboient en cascades moussueuses de la pente des collines , & rappeloient les beaux vers de Milton.

. . . . Mean while murm'ring , waters fall
Down the slope hills , dispers'd ; or in lake
That to the fringed bank with myrtle crown'd
Her crystal mirror holds , unite their streams.

La vallée & les rives des lacs couvertes de champs & de prairies arrosées , d'arbres vigoureux chargés de fruits , tantôt alignés , tantôt dispersés dans la campagne , de charruës , de bestiaux & de villages , sembloient un vaste jardin planté pour l'agrément des maîtres du Château. Les vignobles tapissoient les collines , dont le sommet étoit ombragé de hêtres & de châtaigniers. A chaque pas , la direction de la vallée & des montagnes faisoit changer le site : ici , des bosquets d'un verd sombre offroient un réduit agreste au pied d'une chute d'eau ; là , des vignes en treillage , couvroient de leurs pampres des habitations rustiques ; ailleurs , des allées odoriférantes de limoniers , dont les fruits faisoient courber les branches , & la surface du lac réfléchissoit la perspective , tantôt romantique , tantôt champêtre , tantôt sauvage , & réunissant la majesté , la richesse & la douceur.

L'art n'avoit rien à faire dans un séjour à qui la nature a tout donné. Ses décorations eussent défiguré ce qu'il lui étoit impossible d'embellir. Aussi le Chevalier avoit eu le goût assez sain pour respecter ce lieu d'enchantement. » Nos caricatures champêtres , me disoit-il , nos bisarres contrefaçons , nos sculptures inanimées , ces cailloux que nous semons

» dans nos jardins, & que nous appelons des rochers,
 » nos petits labyrinthes où l'on se retrouve toujours,
 » nos cascades à sec, tout ce luxe pauvre & petit
 » des imaginations blâcées, convient aux pays où la
 » nature est sans mouvement, sans grandeur, sans
 » variété: ils suppléent à la campagne, mais ils ne
 » la créent pas; il faut des Architectes, des Sta-
 » tuaires & des Jardiniers pour couvrir de ridicules
 » apparences la stérilité du sol & la nudité des af-
 » fectés. Jardins Anglois, François, Chinois ou
 » Turcs, tous ces emprunts de la barbarie sont des
 » rêves de mauvais goût, & c'est notre amour pour
 » la toilette qui nous y fait mettre jusqu'aux grands
 » ouvrages de la nature ».

Sir James Black..... n'avoit donc ajouté aux
 dehors de son habitation qu'une plus grande pro-
 preté, & plus de soin à l'entretien des détails: sans
 perdre son temps à étudier les subdivisions & les beaux
 préceptes de nos discoureurs sur l'art des jardins, il s'in-
 quiétoit peu du caractère, des effets & de la dénomi-
 nation de sa campagne; il n'avoit aucun besoin des
 Savans pour apprendre que tout étoit à sa place & de-
 voit y rester.

L'une de ses promenades les plus fréquentes étoit
 sur le lac, où la pêche, toujours abondante, occu-
 poit quelques heures de la journée. Sous un climat
 doux, & sous un beau ciel, la fraîcheur des eaux
 n'est jamais incommode ni malsaisante; celles
 des lacs de Pusiano, épurées sur un lit de sable
 & de cailloux par le cours de la rivière, en tout
 temps conservent leur limpidité: on s'y baigne
 délicieusement à l'ombre des acacias plantés sur les
 bords. Lorsque les rames de notre petit bateau fen-
 doient ces ondes azurées, un sillon marquoit notre
 route sur leur surface, sans en troubler le calme, ni
 sans ternir leur pureté.

Plusieurs fois déjà nous avons parcouru les deux

lacs, & les canaux qui en forment l'Isle intermédiaire, sans que le Chevalier m'eût proposé de débarquer sur ce dernier espace, couvert de touffes fort épaisses, & où la chaleur du jour invitoit à se reposer. Au bout d'un mois, je remarquai cet oubli; j'avois observé que chaque matin, le Chevalier s'échappoit de la maison; comme il l'avoit fait le jour de mon arrivée, sans que la pluie ni les affaires suspendissent cette évasion. Curieux d'en pénétrer le but, je m'aperçus que les pas de Sir Black.... se dirigeoient continuellement vers l'Isle. Ce mystère m'occupa au point que, dès le lendemain, je priai mon Hôte de me conduire dans ce lieu, dont jusqu'ici il m'avoit écarté.

» Pardonnez ma réserve, me dit-il, je la devois
» aux droits de l'hospitalité; je ne vous ai point
» appelé ici pour y être le témoin de mes douleurs;
» & j'en cache les monumens; mais vo're amitié
» compatissante surmonte mes scrupules. Venez, je
» vais vous conduire à cette Isle, séjour d'un deuil
» éternel, où je passerai ma vie à expier mes fautes
» & à pleurer sur ma victime ». En disant ces mots, il me prit par la main; nous descendîmes la pelouse; & nous traversâmes le premier lac. Mes pas chanceloient en débarquant du bateau; volontiers j'eusse repoussé cette rive qu'avoit cherchée ma curiosité. Une avenue de peupliers nous amena au centre de ce terrain, que dominoit une monticule de roche feuilletée, chargée de hautes futaies: nous en tournâmes la circonférence; suivant tous deux dans un profond silence le cours d'un ruisseau qui se dispersoit entre les débris des rochers & les gazons épais, nous perçâmes une enceinte d'arbres, au-delà desquels étoit une grille de fer circulaire, & adossée sur l'un des côtés de son pourtour, contre le pied de la monticule. Sir Black.... tira une clef de sa poche, ouvrit la grille, & m'introduisit dans l'intérieur. A sa

vue, je sentis un bouleversement universel ; j'avois peine à suivre le Chevalier. » Vous êtes saisi, me dit-il, en s'efforçant lui même de modérer son agitation, Voici la dernière demeure de mon épouse : ici le Ciel nous réunira un jour. » A ces mots, il couvrit son visage de ses mains ; la douleur l'étouffoit : il se précipita sur le tombeau d'Elisa, qu'il baigna de ses larmes, tandis que les miennes couloient sur le marche-pied du mausolée, où je m'assis, ne pouvant plus me soutenir.

Revenu à moi, je jetai les yeux sur cette enceinte : une haie vive, qui entouroit l'intérieur de la grille, déroboit au dehors le monument à tous les regards : au milieu, le mausolée de marbre noir, environné de quelques sycomores, sans ordre ni sans symétrie : une inscription simple rappeloit le nom d'Elisa Jennings, son lieu de naissance, le jour de son mariage & celui de sa mort : au centre du tombeau, étoit pratiquée une ouverture, au travers de laquelle passoit un pêcher, dont les feuilles tendres annonçoient le premier printems. Après la scène de douleur que je viens de raconter, Sir Black... me fit asseoir auprès de lui, sur un banc de pierre appuyé contre la monticule, & au dossier duquel on lisoit ces deux vers de Pope :

*Black Melancholy sits, and round her throws
A death-like silence, and a dread repose.*

Ayant essuyé ses pleurs, qui couloient encore sur ses joues, il prit mes mains dans les siennes, & me parla ainsi :

» Je suis né avec un nom, de la fortune & des passions, trois avantages presque toujours funestes.
» Ma jeunesse fut emportée ; destiné à la Marine,
» profession où plusieurs de mes ancêtres se distinguèrent, chacun de mes retours en Angleterre

« étoit marqué par des excès. Mes déréglemens m'a-
« voient fait une réputation détestable parmi les
« Gens de bien ; mais le monde me pardonnoit tout ,
« & son exemple m'enhardissoit. Cependant, l'ivresse
« des plaisirs n'avoit détruit ni mon honnêteté ori-
« ginelle , ni les principes de mon éducation : dans
« l'un de mes séjours à N... , ma Patrie , je fis con-
« noissance avec Miss Jennings ; c'étoit la première
« femme qui m'eût inspiré du respect : elle me plai-
« soit sans me toucher encore ; elle me convertit
« avant même que je l'aimasse. Bientôt mon pen-
« chant devint une fureur : je parlai de mariage ;
« mes parens consentirent à mes vœux ; mais le père
« d'Elisa fut inflexible. C'étoit un Négociant plein
« de vertus & de fierté , à qui ses mœurs faisoient
« regarder mon alliance comme l'opprobre de sa
« fille. Il lui représenta les dangers auxquels elle
« s'exposoit ; ma vocation aventurière , qui m'éloi-
« gneroit d'elle à tout instant ; mes anciennes habi-
« tudes , renaissantes au premier affoiblissement de
« ma passion : il lui peignit le sort affreux d'une jeune
« femme entre le mépris & l'abandon , accablée des
« devoirs du mariage , sans en ressentir la douceur ,
« & liée pour sa vie à un libertin , qu'elle finiroit
« par haïr , parce qu'elle étoit incapable de l'esti-
« mer. Désespéré , & suivant la violence de mon ca-
« ractère , je projetai d'enlever Miss Jennings , &
« de l'épouser malgré sa famille. D'abord cette
« idée lui fit horreur ; son amitié pour son père l'em-
« porta sur l'amour naissant , & mes instances furent
« inutiles. Mais mon attachement étoit si vrai , mon
« désespoir tellement inconsolable , qu'avec le tems ,
« les scrupules de Miss Jennings diminuèrent. Je
« lui persuadai que son père se rendroit à l'évidence
« de mon changement de conduite ; elle eut le mal-
« heur de me croire ; & , à demi morte , elle déserta
« la maison paternelle pour m'accompagner en

20 Ecosse, où M. Howel nous donna la Bénédiction
 20 nuptiale. J'eus besoin de tout mon ascendant pour
 20 empêcher Elisa d'aller embrasser les genoux de
 20 son père, & implorer sa grace. Cette démarche
 20 eût été aussi infructueuse que le fut une lettre de
 20 notre part, pleine des expressions du repentir le
 20 plus touchant. M. Jennings dit au Messager que,
 20 si les Loix ne pouvoient lui rendre sa fille, il
 20 viendrait l'arracher de mes bras. J'étois certain
 20 qu'il exécuterait sa menace. Elisa frémissait d'une
 20 extrémité qui pouvoit me conduire au parricide :
 20 pour prévenir ces horribles suites d'une première
 20 violation des droits paternels, nous passâmes sur
 20 le Continent, & nous échappâmes à la vengeance
 20 d'un père, en dévouant sa vieillesse au déses-
 20 poir.

20 L'agitation d'une vie aussi tourmentée avoit
 20 affecté la santé de mon épouse. Il n'étoit plus en
 20 mon pouvoir de lui rendre le repos; mais je lui
 20 devois tout ce qui peut en tenir lieu : le climat
 20 de l'Italie étoit favorable à la délicatesse de sa
 20 complexion; cette terre étoit à vendre : le charme
 20 de la situation nous décida à y fixer notre
 20 demeure. Les premiers soins d'un établissement
 20 nouveau, les plaisirs de la campagne, la salu-
 20 bilité de celle-ci, ses beautés de toute espèce
 20 ranimèrent quelque temps la vie languissante
 20 d'Elisa. Elle espéroit d'être bientôt mère, & la
 20 naissance de son enfant adoucissoit le souvenir des
 20 cruelles circonstances qui lui avoient donné le jour.
 20 Hélas ! la malédiction paternelle nous poursuivait
 20 dans ces rochers. Elisa accoucha d'un fils mort, &
 20 le ravisseur de la mère étoit le seul consolateur qui
 20 restât à cette infortunée. Dès ce moment l'attrait
 20 de ce séjour s'évanouit. Mon épouse dépérissoit à
 20 vue d'œil : l'image d'un père dont la tendresse ne
 20 s'étoit altérée qu'à l'instant où sa fille en fut in-

» digne, qui avoit été l'ami, l'instituteur de sa
» jeunesse, qu'il avoit formée lui-même à la
» vertu & au bonheur, abandonné dans un âge
» avancé, veuf, sans enfans : cette idée désespé-
» rante brisoit le cœur navré d'Élisa en lui repro-
» chant son ingratitude. Ses remords amenèrent
» des plaintes qui augmentoient ses angoisses & les
» miennes : tous nos momens en étoient empoison-
» nés ; elles aigrirent même le caractère angélique
» d'Élisa ; plus d'épanchemens de confiance ; plus
» de promenades en commun ; l'on se cachoit des
» larmes mutuelles ; mon épouse, parce que ce
» n'étoit pas moi qui faisois couler les siennes ;
» moi, pour éviter d'augmenter de ma douleur
» celle dont je la voyois pénétrée ; ainsi nos peines
» étoient secrètes, & nous nous fuyions, devenus
» inséparables par nos erreurs.

» Je ne vis de remède à une aussi violente situa-
» tion que dans le parti de ramener Elisa en An-
» gleterre, & d'y tenter un nouvel effort sur M.
» Jennings. Mais ce vieillard, prêt à pardonner à sa
» fille, ne m'avoit pas compris dans son amnistie. Il
» exigea le retour d'Elisa dans la maison paternelle.
» Si cette infortunée eût été laissée à elle-même, je
» ne doute pas qu'elle ne m'eût sacrifié à la piété
» filiale : l'empire de celle-ci est indestructible dans
» un cœur bien né. Le plus inaltérable de nos atta-
» chemens, c'est le premier que nous avons senti,
» que l'instinct de la Nature nous donne au ber-
» ceau, & que nourrissent les bienfaits versés sur
» notre enfance. Sentiment religieux & tendre, au-
» quel la conscience nous rappelle d'une voix terri-
» ble dans le tumulte des passions. J'en craignis
» l'effet, & trop peu généreux pour fortifier la ré-
» solution d'Elisa, une seconde fois je l'enlevai des
» bras paternels. M. Jennings n'opposa rien à ma
» résistance ; il se contenta d'envoyer à sa fille une

» somme considérable & ses bijoux; & de lui donner un ancien domestique qui l'avoit vue naître, auquel il recommanda d'accompagner sa jeune Maitresse par-tout où je l'entraînerois.

« A notre passage du Saint-Bernard, continua le Chevalier, vous fûtes témoin de la mélancolie d'Elisa; vous vîtes sur sa physionomie les premiers ravages du chagrin & de la consommation; ils augmentèrent depuis notre retour ici. Malgré le climat, malgré tous les soins de l'Art & mes prières, ma pauvre épouse expira à vingt-un ans dans les bras de son assassin. Avant de mourir, elle fit approcher de son lit le vieux John, ce domestique de son père; elle lui remit une lettre pour son Maître, en le chargeant de lui annoncer sa mort, son repentir, ses souffrances inexprimables, de le conjurer de me rendre son amitié, & de me consoler des maux que je lui avois faits.

» Lorsque le moment fut arrivé de rendre les derniers devoirs à mon épouse, dont je n'avois pas quitté la chambre depuis sa mort, je tombai évanoui. A ma léthargie succéda le délire de la douleur. Je fis enlever tous les préparatifs des funérailles; j'ordonnai qu'on embaumât le corps, & je plaçai le cercueil sous mon piano-forte. Jour & nuit pendant un mois je pressai les touches de cet instrument, qui me sembloit exprimer les sons d'Elisa, & en répétant les airs que si souvent j'entendis sortir de sa bouche, je croyois voir son ombre m'écouter. Dans mes illusions j'ai fait construire ce lieu-ci. J'ai donné à l'Isle le nom de l'infortunée qui repose sous ces ombrages. Ce pêcher fut planté de mes mains sur le lieu même de la sépulture. Tous les matins je la visite; tous les matins j'arrose l'arbrisseau; je le vois croître de la cendre d'Elisa; elle ressuscite dans la tige, dans le feuillage; la première pêche qui l'ornera

« est destinée à M. Jennings. A l'instant de la
 « cueillir j'assemblerai ici tous les pères de famille
 « du canton ; ils seront témoins de l'expiation de
 « mes outrages à l'autorité sainte de la Nature, &c
 « ce jour de solennité servira de commémoration
 « à la mémoire d'Elisa.

« Cette Fête intéressante a été célébrée en 1777.
 « L'Isle, le Mausolée, le Pêcher, tout existe en-
 « core dans son premier état. Voyageurs qui irez
 « en Lombardie, je vous en prie, ne traversez pas
 « cette contrée sans visiter l'Isle Jennings. »

(Par M. Mallet du Pan.)

*COUPLET à Mme DE...., en lui envoyant
 son Portrait que j'avois fait la veille.*

AIR : Ce fut par la faute du sort.

HÉLAS ! que je suis malheureux !
 Ce jour n'est plus, aimable Hortense,
 Où mon pinceau trop curieux
 D'un Dieu me donnoit la puissance ;
 Comme un Sultan impérieux
 Ma voix ordonnoit un sourire ;
 Il ne me reste que des yeux ,
 Et j'ai perdu tout mon empire.



Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Délire* ; celui de l'Énigme est *Montre* ; celui du Logogryphe est *Olivier* , où l'on trouve *olive* , *ré* , *viole* , *vièle* , *vol* , *lire* , *Loire* , *rive* , *ver* , *vie* ; *or* , *livre* , *voir* , *Livie* , *viol* , *lière* , *rôle* , *lie* , *violier* .

C H A R A D E .

POUR chercher mon premier tu cours jusqu'à la
Chine ;

Au sein de tes foyers tu trouves mon second ;
Pour monter sur mon tour, souvent un lourd Pradon
De son maigre pégase a fatigué l'échine,
Et n'a remporté qu'un affront.

É N I G M E .

JE tiens un tribunal en tous lieux fort commun ,
Où ce qu'on ne sait pas par fois on le devine ;
J'ai force prisonniers dont il n'échappe aucun ,
(Car j'y mets bonne garde) ou sur cent peut-être un .
A ma fatale approche on voit , selon ma mine ,
Le pauvre détenu , de son sort incertain ,

Attendre en frissonnant l'arrêt de son destin.
Moi calme, d'un air froid j'ordonne la torture
Que précède toujours de l'eau la question.
Le triste patient qui boit outre mesure,
De son sang perd en outre une ample portion.
Mes compagnons bourreaux, d'après mes ordon-
nances,

Sur lui des pieds au cou font manœuvrer leur lance.
Quand il n'a plus de sang on le jette dans l'eau.
Puis vient un drôle armé d'un instrument nouveau,
D'un air humble il s'approche, à genoux il se place;
Honteux de son métier, qui pourtant est fort beau,
Le traître n'attaqua jamais un homme en face.
A mon souffre-douleur déjà près du tombeau
On fait tourner la croupe, & le coquin l'empâle.
Mais sur un tel objet je tire le rideau.
L'empâleur déguerpit, conseil dans la grand-salle;
Après quelques débats, qui ne font plus scandale,
Mes assesseurs & moi nous tombons tous d'accord
Qu'il faut que l'homme meure. Alors du presbytère
Le Curé s'achemine, & vient pour réconfort,
Sortant d'un bon dîner, l'exhorter à la mort.
Le pauvre malgré lui s'y résigne : on l'enterre.
Ses héritiers en deuil me font compassion;
Mais dans ce triste état ne sachant plus que faire,
Pour modérer l'excès de leur affliction,
Je confisque une part de la succession.

(Par M. Noirhomme.)

LOGOGYPHE

*Adressé à Mademoiselle D***.*

JE suis gracieux & brillant ,
 Et pourtant je suis invisible.
 Tantôt je suis affable , honnête , semillant ,
 Tantôt méchant , bourru , dangereux & terribl
 Si je me montre arrogamment.
 Souvent aussi j'aime à ne point paroître.
 Enfin c'est moi qui , seul en ce moment ,
 Chloé , vous aide à me connoître.
 Six pieds forment mon corps , & vous y trouverez
 Ce qui du Laboureur renferme le salaire ;
 L'ordre prescrit de nos devoirs sacrés ;
 Ce que tous les cinq jours on donne au Militaire ;
 Un plant de qui le fruit subjugué la raison ;
 Ce que l'on voit , Chloé , voltiger sur vos traces ;
 Et sans décomposition ,
 Chez vous j'accompagne les Grâces.

(*Par M. Rouilly , de Tours.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MELCOUR ET VERSEUIL, Comédie en un Acte & en vers, par M. de Murville, représentée, pour la première fois, par les Comédiens François ordinaires du Roi, le 8 Août 1781. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, à l'Immortalité.

LA première représentation de cet Ouvrage, a éclairé son Auteur sur quelques uns des défauts qui en ont rendu le succès équivoque. La suppression de plusieurs détails inutiles en a resserré la marche, & des changemens assez heureux ont donné plus de jeu aux ressorts qui font mouvoir les personnages. Pour prix de sa docilité, M. de Murville a obtenu des applaudissemens plus nombreux & des encouragemens flatteurs. Il est fâcheux que son sujet, dont le fond vicieux, comme nous l'avons dit ailleurs, n'est propre tout au plus qu'à former un incident dans une intrigue plus étendue, ne lui ait pas permis de retrancher des Scènes à-peu-près oiseuses, & que toutes les ressources de l'adresse & de l'esprit ne sauroient rendre vraisemblables. Telles sont les Scènes douzième & treizième, dans la première

première desquelles Angélique , * par un seul mot, devroit éclairer Melcour sur le billet de congé qu'il tient en ses mains , & s'insinuer elle-même de la ruse de Verseuil & de Nérine. C'est en vain que M. de Murville a cru motiver cette Scène , en mettant le vers suivant dans la bouche de Nérine :

Bon ! tout se débrouilloit ; mais ils prennent le change !

Ce n'est pas là motiver une Scène ; c'est, en cherchant à dissimuler un défaut , mettre le Public dans la confidence de l'embarras où s'est trouvé l'Auteur. En effet , qu'on y réfléchisse bien. Que peut dire Angélique à l'instant où Melcour lui remet le billet qu'elle a fait adresser à Verseuil : *Eh quoi ! c'est ce billet qui vous met en colère ! n'est-ce pas vous qui m'avez conseillé de l'écrire ? — Oui , Madame , oui , c'est moi ; mais ce n'étoit pas à moi qu'il devoit s'adresser. — Comment à vous ! &c.* Et, par une suite nécessaire, la connoissance de la fourberie de Nérine. Voilà , à quelques nuances près , tout ce qu'exigeoit une situation de cette espèce. La nécessité de donner à l'Ouvrage les proportions indispensables qu'exige la représentation , a pu seule engager M. de Murville à prolonger une explication qui, naturellement, devoit se faire d'une manière très-rapide. Nous n'ignorons pas qu'on peut

* Voyez l'analyse de cette Comédie , N°. 34 , Mercure du 10 Août dernier.

nous citer l'exemple de Marivaux , dont quelques Comédies n'atteignent l'étendue de deux , & même de trois Actes , qu'à la faveur d'un mot qu'on a dû dire cent fois , & qu'il a eu l'adresse d'éloigner sans cesse ; mais on fait aujourd'hui ce qu'on doit penser du talent dramatique de Marivaux , & il n'est pas un Homme de Lettres éclairé qui puisse , de bonne foi , le considérer comme un modèle.

Nous avons déjà fait quelques reproches à la Comédie de M. de Murville ; nous croyons nécessaire de proposer encore quelques observations à cet Écrivain , avant d'examiner ce que , malgré le vice du sujet , son Ouvrage prouve d'esprit & annonce de dispositions au talent.

Tout Auteur qui entre dans la carrière Dramatique , doit se mesier de sa mémoire , parce que l'étude de ses maîtres peut l'entraîner dans des reminiscences capables de lui faire encourir le reproche de plagiat. Parmi plusieurs exemples de ces reminiscences que nous pourrions trouver dans la Comédie de M. de Murville , nous en choisirons un seul , & c'est le plus frappant. Dans la Scène douzième , dont nous avons parlé plus haut , Angélique , étonnée de l'emportement de Melcour , lui dit :

Il faut ou m'en fâcher , ou vous croire insensé.

Melcour répond :

Insensé!... je le fus... mais , c'est lors qu'à vos charmes

Mon cœur , mon foible cœur rendit sitôt les armes ;
 Quand je crus... *que le monde alloit changer pour moi ,*
 Et... qu'une femme enfin... pouvoit garder sa foi.

Ouvrons la Scène troisième du quatrième
 Acte du *Misanthrope*. Nous entendrons Céli-
 mène dire :

Avez-vous , dites-moi , perdu le jugement ?

Et Alceste lui répondre :

Oui , oui , je l'ai perdu , lorsque dans votre vûe
 J'ai pris , pour mon malheur , le poison qui me tue ,
 Et que j'ai cru trouver quelque sincérité
 Dans les traîtres appas dont je fus enchanté.

Le mouvement & l'idée sont les mêmes ;
 mais que la situation est différente ! & comme
 ce qui est énergique & à sa place dans la
 bouche du Misanthrope , devient dur & dé-
 placé dans celle de Melcour !

Autre reproche. M. de Murville a voulu
 sans doute nous présenter Angélique comme
 une femme estimable. Nous lui demandons
 à lui-même si les vers suivans qu'il fait dire
 par Nérine à Verseuil , s'accordent bien avec
 l'honnêteté qu'il a eu , sans doute , l'inten-
 tion de donner à ce personnage.

Aux billets différens écrits par ma maîtresse ,
 C'est moi qui mets toujours l'enveloppe & l'adresse ;
De sorte qu'un amant ou joyeux ou confus ,
Me fait gré des faveurs ou m'en veut du refus.

Si Nérine étoit la Soubrette d'une co-

H ij

quette, pour ne rien dire de plus, s'expliqueroit-elle autrement? N'est-ce pas là un oubli très-décidé des bienfaisances? Il faut encore observer que si une femme qui fait mettre les enveloppes & les adresses de ses lettres par une Soubrette, peut-être une femme honnête; aussi est-elle, à coup sûr, une femme bien indiscrete, bien inconsequente, & qui ne se respecte guères, non plus que les gens auxquels elle écrit.

Passons à ce que l'Ouvrage a de louable, à ce qui peut prouver que M. de Murville n'est pas indigne des encouragemens qu'on lui a donnés. La Scène troisième suit le moment où Angélique, à la sollicitation de Melcour, s'est décidée à donner à Verseuil son congé par écrit. Les deux rivaux sont en présence.

M E L C O U R, (*d'un ton railleur.*)

A tout votre amour peut prétendre.

Vous ne répondez rien! vous ne devinez pas

Le bonheur,...

V E R S E U I L.

Nous brûlons pour les mêmes appas;

Ainsi, notre amitié ne peut être bien vive.

Je dis plus, qu'entre nous la haine soit active;

C'est le droit des rivaux: mais il faudroit, Melcour,

Même en nous détestant, nous nuire sans détour.

M E L C O U R.

Oh! oui, l'aversion n'exclut point la franchise.

VERSEUIL.

Cependant devant moi la votre se dégrise.
Melcour, vous n'avez point les talens d'un rival;
C'est vraiment un état que vous remplissez mal.

MELCOUR, (*riant.*)

Un état!

VERSEUIL.

C'en est un; c'est le mien, c'est le vôtre;
Et celui là, Monsieur, s'apprend tout comme un autre.

MELCOUR, (*ironiquement.*)

Vous le savez à fond!

VERSEUIL.

Oui, j'y suis très-formé.

Si par exemple ici je vous croyois aimé,
(Cela ne se peut pas) mais enfin je suppose....

MELCOUR.

La supposition coûte si peu de chose !....

VERSEUIL, (*malignement.*)

C'est autant de gagné sur la réalité.
Afin qu'on vous reçût avec moins de bonté,
Pensez-vous que j'irois avertir Angélique
Que vous prenez chez elle un ton très despotique ?

Je ne ferois, cherchant à vous rendre odieux,
Qu'affliger son orgueil sans dessiller les yeux :

H üj

Dans l'objet de son choix sa vanité blessée,
 Même à le soutenir seroit intéressée ;
 Et j'aurois, en dépit de mes soins superflus,
 Le regret de vous voir aimé.... trois mois de plus.

MELCOUR, (*ironiquement.*)

C'est bien vû. Ma présence ici peut vous déplaire ;
 Vous allez de vos feux recevoir le salaire.
 On vient de vous promettre un entretien secret ;
 Je suis votre rival, mais rival très-discret.
 Je fais qu'un tête-à-tête entre nous est peu tendre,
 Et que ce n'est pas moi que vous brûlez d'entendre ;
 Je vais vous laisser seul.

VERSEUIL.

Ainsi, dès ce moment,
 Nous pourrons nous haïr....

MELCOUR.

Plus amicalement.

VERSEUIL, (*d'un ton plus fat.*)

Vous avez dit le mot, &c.

Le ton de cette Scène rend avec beaucoup de fidélité celui de nos jeunes agréables ; leur jargon, leur persiflage y sont adroitement saisis. Il ne faut, à la vérité, pour écrire de pareilles Scènes, qu'observer la superficie de quelques individus ; mais c'est déjà un mérite que de bien appercevoir cette superficie, & sur-tout que de la bien rendre. Au

reste , ce n'est pas là le seul mérite de cette situation. L'assaut d'ironie, de persifflage & de pleine confiance dans le succès qu'y font les deux rivaux , contraste bien avec la surprise & les emportemens de leur amour-propre blessé , lorsque chacun d'eux reçoit tour-à-tour , sous une enveloppe différente , le congé destiné à Verseuil. Il prépare de loin le comique des deux Scènes , pour y ajouter quand elles arrivent. Cette intention est assez bien apperçue pour mériter d'être distinguée.

La meilleure Scène de cette Comédie est celle que nous allons transcrire. Melcour , en revenant chez Angélique , a reçu le congé qu'il avoit fait donner à Verseuil ; il est furieux , & va droit à son rival , qu'il ne croit pas instruit , & qu'il informe rapidement de tout. Le sang-froid de Verseuil l'étonne :

Je lis dans vos yeux une gaité contrainte....

Papperçois dans Nérine une surprise feinte.....

Aurois je , par hasard.... Répondez-moi tous deux ,

Confié mon malheur à mon rival heureux ?

Ce silence affecté , qu'est-ce qu'il signifie ?

Si c'est à vous , Verseuil , que l'on me sacrifie ,

Tremblez....

V E R S E U I L.

Je ne vois pas , si j'avois cet honneur ,

Qu'il me fallût , Monsieur , trembler de mon bonheur :

Plus je deviens heureux & plus j'ai de courage.

Mais sur vous , jusqu'ici , je n'ai nul avantage :

H iv

Je suis, (& de ma part un tel aveu vous plaît)
 Banni de vive-voix , comme vous par billet ;
 Ainsi , consolons-nous l'un l'autre.

M E L C O U R , (à part.)

Je respire.

V E R S E U I L , (malignement.)

Je crois voir Angélique , & je l'entends me dire :
Vos visites , Monsieur...

(*Ce sont les premiers mots du congé.*)

M E L C O U R.

Il est ainsi conçu ,

Ce funeste billet qu'à l'instant j'ai reçu.

N É R I N E.

Vous nous perdez.

V E R S E U I L.

(*Bas à Nérine.*) (*Haut à Melcour.*)

Tais toi..... Cela n'est pas croyable

M E L C O U R.

Tenez , lisez plutôt.

V E R S E U I L.

Rien n'est plus véritable.

M E L C O U R.

Quel rapport ! cette énigme....

V E R S E U I L.

Oh ! moi j'en ai la clé ;

C'est qu'elle vous écrit comme elle m'a parlé.

MELCOUR.

Sans doute... Mais, Monsieur, on trahit notre flamme ;
Ce prix de tant de soins que notre amour réclame ,
C'est un rival qui va l'obtenir....

VERSEUIL, (*froidement.*)

Croyez-vous ?

MELCOUR, (*vivement.*)

Eh quoi ! de son bonheur n'êtes-vous point jaloux ?

VERSEUIL.

Moi, je ne prends jamais les choses au tragique.

La Scène continue ainsi. Melcour est toujours emporté, son rival toujours tranquille & froid, jusqu'à l'instant où la nécessité d'éloigner un homme dont un seul mot d'Angélique peut ouvrir les yeux, engage Verseuil à paroître piqué. Alors il feint de se déterminer à quitter une volage pour jamais, & il en donne d'autant plus adroitement à Melcour le conseil de l'imiter. *Oui*, dit celui-ci, *l'infidélité doit punir l'inconstance*. Il va, vient, s'en va, revient, & sort enfin emmené par Verseuil.

On pourroit dire, à la rigueur, que le fonds de cette Scène n'est pas décidément neuf; mais pour ressembler par quelques traits à deux ou trois Scènes connues, elle ne nous en paroît pas moins annoncer des dispositions au talent. Elle a du mouvement, de la chaleur; elle est dialoguée naturelle-

H v

ment , & chacun des deux rivaux y parle le langage qui lui convient. Enfin , elle donne à penser que si M. de Murville eût choisi un sujet plus fécond en ressources comiques , il auroit trouvé en lui les moyens nécessaires pour le traiter de manière à obtenir un succès très-flatteur. Nous invitons donc cet Ecrivain à bien examiner ses sujets , à les approfondir avant de se résoudre à les travailler. Nos jeunes Auteurs se laissent trop souvent séduire par l'attrait que la malignité attache à de petites anecdotes : ils ne veulent pas voir que ce qui peut servir à faire une Scène agréable , ne suffit pas pour l'intrigue d'un Ouvrage dramatique , quelque court qu'il puisse être. Boissy eut autrefois cette foiblesse. L'anecdote du jour , le vaudeville à la mode lui présentoient des motifs de Scènes mal cousues , qu'il appelloit des Comédies ; en un mot , il se servoit de tout pour brocher des bagatelles. On les a oubliées , & l'on ne se souvient du nom de Boissy que parce qu'il a fait quelque chose de mieux , en devinant , comme l'a dit M. de la Harpe , le caractère de l'homme du jour. Ceux qui voudront coudre des anecdotes piquantes à une action comique , doivent jeter les yeux sur la *Métromanie*. C'est-là qu'ils apprendront l'art de les employer avec avantage , & de les faire concourir à leur assurer des succès durables.

(*Cet Article est de M. de Charnois.*)

MÉLANGES de Littérature Étrangère,
Tomes I. & II. A Paris, chez Gogué &
Née de la Rochelle, rue du Hurepoix ;
Belin, rue S. Jacques ; Hardouin, au
Palais Royal. Prix, 1 liv. 16 sols chaque
volume broché.

ON ne peut qu'applaudir au plan de ce
Recueil & en approuver l'exécution. Il a
pour but d'offrir un choix de morceaux va-
riés de Science & de Littérature, traduits
ou imités des Auteurs étrangers, & des Dis-
sertations sur la Littérature de nos voisins.
L'Auteur, M. de Grand-Maison, Homme
de Lettres vraiment digne de ce titre par la
diversité de ses connoissances & par le desir
de se rendre utile, montre dans cette ré-
daction beaucoup de goût & de discerne-
ment. Il se borne à préparer des matériaux
lorsqu'il pourroit édifier lui-même.

On lit dans le premier Tome la *Vie de*
Zoïle, traduite de l'Anglois de Thomas
Parnell ; des *Fables Persannes*, très-morales
& très-piquantes ; une *Lettre de Léonce à*
Érotique son fils ; des *Observations curieuses*
sur le Bohon-Upas, ou *l'Arbre poison de*
l'Isle Java, extraites des Voyages de M.
Foersech, Hollandois ; des *Poésies d'Érinne*,
jeune Lesbienne ; l'*Histoire d'Opfinous*,
Conte moral, tiré de l'*Aventurier*, Ouvrage
Anglois, dans le genre du Spectateur d'Adi-
son ; une *Dissertation sur les trois Unités*

H vj

Dramatiques, par le célèbre Métastase ; où le pour & le contre de cette question est discuté avec beaucoup de justesse & sans pédanterie. Il réfute les ennemis des règles sans en être partisan, avec trop de rigorisme, & fait voir que sans manquer à la vraisemblance, un homme de génie,

Trop resserré par l'art, sort des bornes prescrites,
Et de l'art même apprend à franchir leurs limites.

Il prouve de plus à ses Lecteurs que l'homme de talent qui exécute, raisonne beaucoup mieux que le froid dissertateur qui veut prescrire les règles d'un art dont il n'a ni le sentiment ni l'expérience.

On remarque de plus dans le premier volume la *Vie de Cowley*, Poète Anglois, par Samuel Jonhson, opuscule qui respire le goût le plus fin & la critique la plus saine.

Le second Tome contient un *Essai Historique sur la Littérature Romaine*, un opuscule traduit de l'Italien, intitulé : *Hecatomphe*, ou l'*Art d'aimer à l'usage des femmes*; Alberti, qui en est l'Auteur, n'a point, comme Ovide, le mérite d'avoir professé l'amour en beaux vers; il a écrit en prose, & cela seul lui assigne un rang très-inférieur au Poète Latin; mais il a du moins l'avantage d'avoir, autant qu'il a pu, suivi une route nouvelle. Viennent ensuite un *Essai Historique sur l'Ancienne Histoire des Arts, des Manufactures, & des connoissances chimiques en Asie*; *Racher*, ou les *Amours*

d'Alphonse VIII, Poëme Espagnol; quatre Discours, tirés du Rambler ou du Rodeur, Ouvrage de Jonhson, dans le genre du Spectateur, & mieux écrit encore; enfin des Mémoires Biographiques sur Linnée, fameux Naturaliste Suédois.

Plusieurs de ces opuscules sont accompagnés de notices instructives & judicieuses sur leurs Auteurs, & de remarques précises & intéressantes. Cette Collection sera agréable aux gens du monde par divers morceaux frivoles & piquans, & aux Litterateurs par quelques autres érudits & savans. Enfin cet Ouvrage, très-bon dès-à-présent, est susceptible de plus de perfection par la suite. L'Auteur se propose de profiter des secours & des avis des Gens de Lettres, & tâchera sur-tout de débarrasser la science de ses épines.

VARIÉTÉS.

OBSERVATIONS sur une Construction Romaine découverte à Bar-sur-Aube, adressées à M. André, Avocat à Paris, par M. Delandine, Correspondant de l'Académie des Belles-Lettres & Inscriptions à Lyon.

M O N S I E U R ,

BIEN des gens ne devinent les énigmes qu'en les lisant eux mêmes. Souvent il en est ainsi des mon-

mens antiques, il faut les voir pour les expliquer. Vous m'avez décrit d'une manière aussi exacte qu'intéressante celui découvert dernièrement en Champagne, & cependant je crains fort de ne point répondre à l'opinion trop flatteuse que vous me témoignez, & de me tromper dans celle que je me hâte de vous annoncer.

Au fond d'un vallon, près de Bar-sur-Aube, on a trouvé, après avoir foui la terre, une salle de douze pieds carrés, pavée avec des lozanges de marbre de diverses couleurs; plus loin, & à une toise de distance, on a aperçu une sorte de canal de huit pieds de longueur, de trois environ de largeur, sur trois pieds deux pouces de profondeur. On y descendoit par quelques degrés. le fond en étoit aussi pavé en mosaïque. on n'a pas poussé plus loin cette fouille; & déjà le peuple a presque entièrement détruit tout ce qu'elle pouvoit offrir de curieux.

N'est-ce point ici, Monsieur, la découverte d'un bain Romain? Pour m'en convaincre, souffrez que je quitte un instant votre patrie pour aller chercher des éclaircissemens dans l'antique Rome. Par le mot *bains*, on y entendoit non seulement les cuves dans lesquelles on se plongeoit, mais les bâtimens où elles étoient placées. Celui de *Balneum* désignoit l'appartement particulier que chaque Citoyen avoit destiné dans sa maison à un usage aussi salubre qu'agréable. On appeloit *Balinea* & *Thermes* les édifices somptueux & utiles consacrés aux bains publics. C'est-là que la magnificence de l'Empire se plût souvent à paroître dans toute sa splendeur. On y voyoit des appartemens d'été & d'hiver, des portiques, des bosquets, des salles immenses, des promenades enchantées. Le porphyre & l'or y brilloient de toutes parts. L'air y étoit embaumé par l'évaporation des parfums; & des eaux jaillissantes

tombant de cascade en cascade, s'enfuyoient dans des cuves d'argent, & invitoient, par leur murmure, à un doux sommeil.

Les bains publics & particuliers étoient divisés en différentes pièces, dont le nombre varioit suivant l'étendue du lieu & le luxe de ceux qui les faisoient construire. Les plus ordinaires, outre le bain froid & celui d'eau tiède, étoient l'*Eleothesium*, où l'on se frottoit d'essence & d'huile; le *Frigidarium*, le lieu du rafraîchissement; & le *Laconicum*, ou étuve sèche, dont Vitruve a donné la description, & qui fut ainsi nommée, parce que les peuples de Laconie en furent les premiers inventeurs.

A l'exemple de Rome, où Publius Victor comptoit huit cent cinquante-six bains, dont quelques-uns, tel que celui de Caracalla, pouvoient contenir près de deux mille personnes; toutes les villes soumises dans les Gaules à cette maîtresse de l'Univers, s'empresèrent d'adopter de pareils établissemens. Paris, Lyon, Marseille, Vienne eurent des bains publics; (1) ceux de Nîmes sont assez connus.

C'est dans ces lieux, au bord de la fontaine,
Où, fière encor de ses antiques bains,
Diane voit de modernes bassins
Emprisonner son onde toujours vaine
D'avoir coulé sous la loi des Romains. (2)

Les bains de Fréjus furent long-temps ignorés. C'est Peiresec qui les fit connoître. Ce savant, qui s'éleva au-dessus de son siècle & qui, sans avoir presque rien écrit s'est cependant couvert de gloire; génie étonnant qui, comme l'a si bien dit le grand Écrivain qui a illustré tant de grands Hommes,

(1) Chorier, Antiq. Liv. 4.

(2) M. Imbert.

« eut la passion des Lettres & des Antiquités ;
 » comme d'autres ont l'ambition de la fortune, &
 » qui fit peut-être plus pour le progrès des Arts que
 » cet Auguste si vanté & les trois quarts des Souve-
 » rains, (1) » en configna la forme & les dimen-
 sions dans un manuscrit qui se trouve dans la Bi-
 bliothèque du Roi ; on y voit plusieurs salles qui
 furent pavées en compartimens comme celles dé-
 couvertes en Champagne.

Ces dernières paroissent avoir appartenu à des
 bains. L'excavation de l'une d'elles, & leur situation
 dans un vallon où les eaux devoient affluer, suffi-
 roient pour le faire présumer. Elles firent du nom-
 bre des salles que les Romains nommoient *Tessellata*,
 du mot *Tessella*, petits cubes de marbre employés
 dans les mosaïques. Celle qui a douze pieds carrés
 a pu être l'*Eleothesium*, le *Frigidarium* ou le *Pro-
 pasteon*, sorte de vestibule qui précédoit souvent le
 bain de vapeur & l'étruve sèche. Le canal de huit
 pieds de longueur, où l'on descend ensuite, me
 sembleroit l'un ou l'autre de ces deux derniers lieux.
 Ils étoient placés plus bas que les autres salles ; &
 si l'on creusoit sous ce canal, peut-être y trouveroit-
 on encore l'*Hipocauste*, fourneau souterrain, divisé
 en plusieurs espaces carrés, où la flamme pénéroit
 pour échauffer le pavé, donner une chaleur inté-
 rieure qui, augmentée par le réfléchissement des
 voûtes, procuroit bientôt la transpiration la plus
 abondante.

Le bain de Bar-sur-Aube a-t'il été public ou par-
 ticulier ? Offre-t'il un *balneum* simple ou des ther-
 mes ? On ne peut le décider, puisque la fouille a été
 si promptement interrompue. Bar-sur-Aube est en-
 vironné des débris de la grandeur Romaine, & tout

(1) M. Thomas, Ess. sur les Elog.

annonce que cette ville mérita de l'antiquité plus de magnificence qu'elle n'en a obtenu de nos jours. Le pont qui traverse l'Aube, & le chemin ferré qui conduit de Bar à Clairvaux, paroissent des ouvrages des Romains. Les deux montagnes qui ceignent le vallon où le bain se trouve placé, sont couvertes de ruines, & de ces masses indestructibles qui ont fait gué le temps. (1) Ici, ce sont des fossés, des remparts qui défendirent en vain une forteresse contre Atila; d'autres disent contre Roderic, Général des Goths, qui, chassés d'Espagne dans le huitième siècle, réfluèrent dans la Gaule Belgique. Sur le coteau voisin on distingue l'enceinte d'une ville détruite, à laquelle une foible tradition a conservé le nom de *Florence*. (2) C'est dans ces lieux qu'on apperçoit un tombeau dont l'aspect inopiné suspend les pas du Voyageur, & lui commande le silence & le respect. Un Préfet des Romains y fut, dit-on, inhumé; & le bain trouvé à quelques pas de distance lui appartient peut-être. La construction antique & recherchée de ces deux monumens, annonce assez que le peuple vainqueur les éleva, & que l'un de ses grands Hommes vint y trouver un délassement momentané & un éternel repos.

ANNONCES ET NOTICES.

ANTIQUITÉS Étrusques, Grecques & Romaines, gravées par F. A. David.

Les Étrusques sont, après les Égyptiens, les Peuples les plus anciens qui aient cultivé les Arts, & il paroît même qu'ils les ont conduits avant les Grecs

(1) M. l'Abbé de Lille.

(2) Baugier, Mém. de Champag.

à un certain point de perfection. Considéré sous ce point de vûe, l'Art des Etrusques mérite, par son antiquité, une attention particulière.

C'est à M. Hamilton, Ministre de la Cour de Londres à celle de Naples, que le Public est redevable de la Collection des Dessins de Vases Etrusques, Grecs & Romains dont on propose aujourd'hui la réduction. A cette Collection on a ajouté les plus beaux Vases des cabinets de Mastrilli & de Porcinari.

Ce bel Ouvrage étant *in-folio*, de forme d'Atlas, & d'un prix excessif, on s'est proposé de le réduire aux formats *in 4°.* & *in-8°.*, comme on l'a fait pour les Antiquités d'Herculanum, en sept Volumes, afin que par la réunion de ces deux Ouvrages on puisse avoir sous les yeux la Galerie la plus complète de l'Antiquité la plus reculée. Indépendamment de la forme des Vases, & de leurs dimensions, chacun sera représenté sur différentes planches, où les ornemens, & encore plus les figures, seront rendus avec le plus grand soin, & avec la vraie intelligence dans le dessin des Anciens. D'ailleurs, chaque Vase sera imprimé avec ses couleurs propres, de manière qu'on y trouvera un trésor du Dessin Grec, & une preuve incontestable de l'Art de ce Peuple ingénieux.

La plus grande partie des Vases que l'on trouvera dans ce Recueil, sont ornés de Peintures, dont les sujets sont tirés de l'Histoire, de la Mythologie, & des coutumes Religieuses, Civiles & Politiques des Anciens, ce qui les rend très-intéressans pour les Savans. La composition de ces Peintures, la manière d'en traiter les Figures, la singularité du Trait les rendent encore très-précieuses pour les Artistes & pour tous ceux qui aiment le dessin.

Outre les explications des Peintures qui seront dans chaque Volume, on y traitera de l'origine

des Etrusques, de leurs Lettres, de leurs Mœurs, de l'ancienneté de l'Ordre Toscan, de la Sculpture, de la Peinture, des temps qui précédèrent & qui suivirent l'invention de la Sculpture jusqu'à la prise de Troye; enfin des temps qui suivirent la guerre de Troye, jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand.

Le nombre des sujets sera environ de trois cent divisés en douze Livraisons, qui formeront quatre Volumes. Il paroîtra tous les deux mois avec exactitude deux Cahiers, composés chacun de douze Planches & Discours. Prix, chaque Cahier 9 liv. in-4°. & 6 liv in-8°.

Les deux premiers Cahiers paroîtront & se distribueront le premier Novembre prochain à Paris, chez l'Auteur, M. David, Graveur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Les Entreprises utiles que M. David a heureusement terminées jusqu'ici, doivent donner de celle-ci une opinion avantageuse.

Troisième Voyage de Cook, 3 Vol. in-8°. Prix, 18 liv. reliés, 15 liv. brochés. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, hôtel de Cluni, rue des Mathurins.

Cet Ouvrage est aussi connu qu'estimé. Ceci est un Abrégé qui, en quittant la forme, prend un ensemble plus *Historique*, & qui, vû son moindre volume, se trouve, par le prix, à la portée d'un plus grand nombre d'Acheteurs.

ADDENDA ad Flora Nannetensis prodromum, curante Magistro Francisco Bonamy, in Universitate Nannetensi Doctore Medico Regente, & Facultatis suæ Decano, Botanices Professore, & Urbis, sanitatisque Medico, Regiæ Societatis Medicæ Parisiensis, &c. A Nantes, de l'Imprimerie de

Lebrun l'aîné, rue Saint Nicolas; & à Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

RECHERCHES Théoriques & Pratiques sur les Eaux Minérales de Barbotan, ses bains & ses boîtes, sur les différentes Maladies auxquelles ces secours conviennent, & sur les Remèdes qui doivent leur être associés; par M. A. J. Dufau. Docteur en Médecine, &c. A Bergerac, chez J. B. Puynesge, Imprimeur-Libraire, au grand Pont; & se trouve à Paris, chez Mme Poilly, quai de Gèvres, in-12. Prix, 1 liv. 16 sols.

MÉDECINE-DOMESTIQUE. L'Auteur de cet estimable Ouvrage nous prie d'avertir qu'on vient d'en faire à Genève une nouvelle contrefaçon en cinq Volumes in-8°. Elle est imprimée page pour page sur la troisième Edition de cet Ouvrage faite à Paris en 1783, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins; mais comme elle porte sur le Frontispice quatrième Edition, avec l'adresse du Libraire de Paris & la date 1784, ce qui pourroit induire en erreur, l'on doit prévenir le Public que M. Duplanif n'a pas plus de part à cette contrefaçon qu'à une précédente faite dans la même ville de Genève en sept Volumes in-12, & qu'il les désavoue l'une & l'autre, parce qu'elles sont remplies de fautes, & qu'il n'y a d'Edition véritable & sur laquelle on puisse compter que cette troisième désignée ci dessus.

Comme il ne peut y avoir de fautes indifférentes dans des Ouvrages de Médecine, nous avons cru devoir publier le présent Avis comme intéressant la santé des Citoyens, puisqu'il est question d'un Livre très répandu.

TABLEAUX des Maisons & Jardins des Seigneurs

Et Gentilshommes Anglois, en une Collection de cent Vûes, les plus intéressantes & les plus pittoresques, dessinées d'après nature par les plus habiles Artistes Anglois dans ce genre, divisées en vingt-cinq Livraisons, gravées & colorées conformément aux Dessins originaux dans le genre d'Alberly, avec l'explication de chacune des Vûes, traduite par M. Haüy, Interprète du Roi.

Cet Ouvrage formera le tableau intéressant de l'Angleterre. Chaque Vûe représentera un monument remarquable, soit par sa forme, soit par sa situation, ou un édifice intéressant par la naissance, les richesses, les talens ou les places de ceux qui en sont possesseurs. Un pareil Ouvrage doit être utile & curieux pour les personnes qui retenues, soit par leur état, soit par la crainte d'une trop grande dépense, n'ont pu jouir sur les lieux mêmes des Vûes que l'on s'efforce de leur procurer ici : il doit intéresser aussi les Artistes ; ce n'est qu'en comparant les chef-d'œuvres de tous les genres & de toutes les Nations, qu'ils peuvent perfectionner leurs talens. Ceux qui auront voyagé dans l'Angleterre, auront du plaisir à voir la gravure des lieux qu'ils auront eux-mêmes parcourus.

Cette Entreprise, commencée en 1779, se continue en Angleterre avec le plus grand succès, & déjà dix-sept Livraisons qui ont paru prouvent combien l'Ouvrage est vrai & intéressant ; mais le prix en étant porté un peu trop haut, la rareté des belles Épreuves, la difficulté de pouvoir entendre les explications Angloises l'ont empêché d'avoir le même succès en France. L'on a donc cru nécessaire d'en donner une copie fidèle, & de faire avec le plus grand soin une traduction Française du texte Anglois ; & pour en faciliter l'acquisition, l'on a porté le prix de chaque Cahier à 4 liv. au lieu de 9 liv., prix de l'Original Anglois, dont la totalité montera

à 225 liv., au lieu que celui que l'on annonce ne reviendra qu'à 100 liv., & présentera de plus que l'Original Anglois, l'avantage de la traduction des explications en François.

Il paroîtra une Livraison tous les mois, qui sera de quatre Estampes, suivies de leur explication. On souscrit à Paris, chez Simon, Graveur, au Bureau du Voyage Pittoresque de la Grèce, rue Pagevin, n°. 16.

La première Livraison paroît ; & nous croyons qu'elle préviendra favorablement le Public pour cette Collection.

Le Guide de l'Officier en campagne, ou des Connoissances nécessaires pendant la guerre aux Officiers particuliers, par M. de Cessac, Capitaine au Régiment Dauphin, Infanterie, 2 Vol. in-8°. avec figures, Prix, 10 liv. 2 sols brochés, 12 liv. 10 sols reliés en veau, & 12 liv. en basanne. A Paris, chez Cellot, Imprimeur - Libraire, rue des grands Augustins.

Nous rendrons compte de cet excellent Ouvrage, qui remplit son titre dans toute son étendue & utilité. Il manquoit aux Militaires, qui l'accueilleront sans doute avec empressement. L'Auteur M. de Cessac, à qui l'on doit nombre d'excellens articles du Dictionnaire Militaire de la nouvelle Encyclopédie, donne ici les préceptes d'un Art qu'il possède, & qu'il a pratiqué avec succès.

Les Personnes qui se sont fait inscrire dans le temps prescrit, peuvent faire retirer leurs Exemplaires. Celles qui les désireront soit reliés, soit brochés, payeront de plus 2 liv. 10 sols pour la reliure en veau, 2 liv. pour celle en basanne, & 8 sols pour la brochure de chaque Exemplaire, qu'elles joindront au prix principal, ainsi que les frais d'emballage & port.

*LETTRES Critiques & Politiques sur les Colonies & le Commerce des Villes Maritimes de France, adressées à G. T. Raynal, par M***. A Genève : & se trouve à Paris, chez A. Jombert, Libraire, rue Dauphine, & au Palais Royal.*

Cet Ouvrage, qui peut être de la plus grande utilité, est recommandable par les lumières qu'il donne sur l'objet important qui y est traité.

L'AMOUR s'endormant sur le sein de Psyché, peint par J. B. Renaud de Rome, Peintre du Roi, & gravé par P. Beljambe. Prix, 4 livres. A Paris, chez l'Auteur, Place de Fourcy, à l'Estrapade, maison de M. Moreau.

L'Auteur de cette Gravure a fort bien rendu le calme de la situation du Tableau.

FIGURES des Fables de La Fontaine, gravées par Simon & Coigny, le texte gravé format in-16, papier de Hollande, huitième Livraison. A Paris, chez les Auteurs, au Bureau du Voyage Pittoresque de la Grèce, rue Pagevin, n°. 16.

Cette intéressante Collection mérite toujours les mêmes éloges. Parmi les Auteurs à qui l'on prodigue aujourd'hui le luxe Typographique, il est au moins certain que La Fontaine est un de ceux qui le méritent le plus.

PARTITION de l'Amant-Statue, Comédie en un Acte & en prose, représentée par les Comédiens Italiens, le 4 Août 1785, mise en musique par M. Dal... Prix, 15 liv. Les parties séparées 9 livres. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

Cet Ouvrage est d'un Amateur dont les talens agréables obtiennent de jour en jour de nouveaux succès. Il n'a point la prétention d'un grand Ou-

vrage, & c'est une nouvelle preuve de bon esprit de la part de son Auteur, qui cependant s'est élevé au-dessus du reste, dans les morceaux où il a voulu faire briller l'habileté incroyable, la voix délicieuse & la méthode charmante de Mlle Renaud.

P R E M I E R Concerto pour le Clavecin avec deux Violons, Alto, Basse, deux Hauts-Bois & deux Cors, par M. W. B. Mozart, Œuvre IV. Prix, 6 liv. A Paris, chez Leduc, même Adresse que ci-dessus.

G R A N D E Symphonie à plusieurs Instrumens, composée par Joseph Hayden, Œuvre XXXVIII. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez Leduc, rue du Roule, à la Croix d'or, n°. 6, au Magasin de Musique & d'Instrumens.

T A B L E.

<i>STANCES</i> à M. de Piis, 145	<i>Melcour & Versuill</i> , 108
<i>Le Tombeau de l'Isle de J n</i>	<i>Mélanges de Littérature étranger</i> , 179
<i>Couplet</i> à Mme de..., 164	<i>Variétés</i> , 181
<i>Charade, Enigme & Logo</i>	<i>Annonces & Notices</i> , 185
<i>Gryphe</i> , 165	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 22 Octobre 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 21 Octobre 1785. GUIDÉ.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 29 OCTOBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*Faits après une Représentation de Didon,
à l'Opéra.*

D'UN magique pouvoir, prestiges séducteurs,
Qu'à nos yeux vous offrez de charmes!
Didon, par son trépas & par de vrais malheurs,
Jadis aux Tyriens a coûté moins d'alarmes,
Qu'une fausse Didon, par de fausses douleurs,
A tout Paris n'a fait verser de larmes.

(Par M. Hoffman.)



N^o. 44, 29 Octobre 1785.

I

*FABLE du Géant Antée, tirée du quatrième
Livre de la Pharsale de Lucain.*

QUAND la terre engendra ce Géant formidable,
Avec bien moins d'orgueil, dans le sein du limon,
Jadis elle enfanta le superbe Typhon.
De sa mère en naissant il obtint l'avantage
De reprendre soudain sa force & son courage,
Lorsqu'épuisé, vaincu dans un combat mortel,
Son corps iroit se joindre à son sein maternel.
Il avoit pour retraite une caverne obscure ;
Le tigre & le lion lui servoient de pâture ;
Jamais des animaux la moëlleuse toison,
Ni le feuillage épais, ni le tendre gazon,
Lorsque le doux sommeil lui fermoit la paupière,
N'ont gémî sous le poids de sa masse grossière.
Habitans, étrangers, victimes du trépas,
Tout succomba d'abord sous l'effort de son bras ;
Toujours vainqueur, long-tems son orgueil téméraire
Dédaigna d'emprunter le secours de sa mère ;
Seulement défendu par sa propre vigueur,
De la Lybie entière il étoit la terreur.

De ses exploits cruels enfin le cours rapide
Attira sur ces bords le magnanime Alcide ;
Alcide, dont le bras, de cent monstres divers,
Avoit détruit la race & purgé l'Univers.

Ils s'abordent sans crainte , & tous deux dans l'attente ,
 Déposent du lion la dépouille sanglante ;
 L'un, d'une huile onctueuse humectant tout son corps ,
 De ses membres nerveux assouplit les ressorts ;
 L'autre , pour s'assurer une seconde vie ,
 Dans un sable brûlant se roule avec furie ;
 Leurs bras au même instant l'un dans l'autre enlacés ,
 A l'entour de leur col forment des nœuds pressés ;
 Sous un énorme poids vainement entraînée ,
 Leur tête se raidit & n'est point inclinée ;
 Chacun d'eux s'étonnoit de trouver son égal.
 Alcide moins ardent épuise son rival ,
 Qui , baigné de fueur & respirant à peine ,
 Exhaloit de son sein une fréquente haleine ;
 Tantôt d'une main sûre il lui serre les flancs ,
 Tantôt d'un bras rapide il l'agite en tous sens ;
 Pour triompher plutôt de sa force rebelle ,
 Il redouble d'efforts en voyant qu'il chancelle ,
 Et d'un genou nerveux pressant ses reins ployés ,
 Terrasse enfin le monstre & le jette à ses pieds.
 La terre de son fils boit la sueur fumante ;
 Mais soudain , par l'effet d'une vertu puissante ,
 Ses muscles détendus s'enflent de suc nouveaux
 Qui raniment le cours de ses esprits vitaux ;
 Et son corps reprenant une force intrépide ,
 Se dégage des nœuds dont l'enveloppe Alcide.
 D'un si prompt changement le Héros interdit ,
 Eut moins à redouter les monstres qu'il défist ;

De l'Hydre, sous ses coups sans cesse menaçante,
 Coûta bien moins d'effort à sa valeur naissante.
 Long tems dans cette lutte, égaux de force entre-eux,
 Le sort est incertain & le combat douteux.
 Junon, dont le Héros ne put calmer la haine,
 Jamais n'avoit conçu l'espérance moins vaine
 De voir périr enfin l'objet de sa fureur;
 La sueur inondoit ce front plein de vigueur,
 Qui du ciel, sans fléchir, soutint le poids immense.
 Dès que le fils d'Alemène, usant de sa puissance,
 Veut serrer dans ses bras son terrible ennemi,
 Il tombe & se relève encor plus affermi;
 Pour suppléer sans cesse à son ardeur guerrière,
 La terre lui transmet sa vertu toute entière:
 A lutter contre un homme elle épuise son sein.

ALCEDE cependant qui combattoit en vain,
 De ses nouveaux efforts reconnoissant la source,
 Et voulant lui ravir cette utile ressource:
 « C'en est fait, lui dit-il, je vais rompre le cours
 » D'un appui nécessaire au salut de tes jours;
 » Cesse de triompher, tu n'es plus indomptable. »
 Le Héros à ces mots, d'une main redoutable,
 Enlève dans les airs le superbe Géant,
 Qui, pour s'en échapper, se débat vainement.
 De son fils expirant la terre séparée,
 Ne sauroit de ses jours prolonger la durée;
 Le fils de Jupiter l'étrouffant dans ses bras,
 Le retient suspendu même après son trépas.

De peur que son cadavre, en regagnant la terre,
Ne se redresse encor ranimé par sa mère.

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Théâtre*; celui
de l'Énigme est *Médecin*; celui du Logogryphe
est *Esprit*, où l'on trouve *épi*, *rite*, *prest*,
sep, *ris*.

CHARADE.

MON premier chez les Grands est un titre d'hon-
neur;

Mon second à tes yeux offre un lieu solitaire,

Où, par fois, un amant à sa tendre Bergère

Exprime sur mon tout son amoureuse ardeur.

(Par M. Lar..., de Falaise, Étudiant en Droit.)

ÉNIGME.

BLANCHE ou noire, grande ou petite,

On connoît par-tout mon mérite.

Le riche & l'indigent, tous ont besoin de moi;

Le sexe en fait sur-tout un plus fréquent emploi.

Je suis par fois brillante,

Et toujours très-piquante;

Mais si je perds la tête , adieu tous mes amis ,
Je suis en butte alors au plus parfait mépris.

(Par M. Robert des Roches.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis , mon cher Lecteur , ta plus fidelle amie ;
Au faite des grandeurs & dans l'adversité ,
Je te reste toujours : vois ma fidélité ,
Tu ne me perds qu'avec la vie.
Des malheureux amans
Je soutiens seule la constance ,
Et je leur dis : souffrez quelques mois de tourmens
Pour un instant de jouissance.
Dans mes neuf pieds cherches , en t'amusant ,
L'amant courageux d'Andromède ;
Certain pays enchanteur , ravissant ,
Où parmi les plaisirs on trouve son remède ;
Cè qu'un gourmand aime à remplir ;
Un peuple très-fameux vaincu par Alexandre ;
Un sentiment que tu ne peux comprendre ,
Et qui fuit loin de toi quand tu crois le saisir ;
Un outil de jardinage ;
Un poisson ; une note ; une Divinité ;
Un animal dont le ramage
En Arcadie est renommé ;
Un goût qui ne plaît à personne ;
Pour les vaisseaux un lieu de sûreté ;
Ce que vous avez tous , & le nom qu'on vous donne

Souvent sans l'avoir mérité ;
 Ce qui vient du hasard & souvent vous fait honte ;
 De la douleur le signe peu certain ;
 Ce qui servit à Scapin
 Pour se venger de Géronte ;
 Ce qui contient ton cerveau ;
 Le fondateur d'un Ordre austère ,
 Où , tout vivant , on se plonge au tombeau.
 Mais j'en ai dit assez , il est temps de me taire ;
 Je suis femme , & j'ai peine à subir cette loi.
 Adieu , mon cher Lecteur ; je te laisse avec moi.
 (*Par M. Propiac , Officier au Rég. de Picardie.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'autorité de l'Usage sur la Langue ;
 Discours lu dans la Séance publique de
 l'Académie Française , le 16 Juin 1785 ,
 par M. Marmontel , Secrétaire Perpétuel
 de l'Académie , & Historiographe de France.
 A Paris , de l'Imprimerie de Demonville ,
 Imprimeur-Libraire de l'Académie Fran-
 çoise , rue Christine.

NOTRE Littérature a peu de discussions Lit-
 téraires du mérite de celle-ci ; & peu de lec-
 tures à l'Académie ont été écoutées avec une
 attention plus vive , un plus grand intérêt ,
 une satisfaction plus universelle. Ce plein

succès ne tient pas seulement à la beauté de l'Ouvrage; il participe encore du genre du sujet & de la convenance du lieu où il a été traité. Le Public, accoutumé à entendre dans les Séances de l'Académie de grands morceaux d'éloquence & de poésie, ne s'est point trouvé froid sur l'examen des pertes & des ressources de notre langue; tout lui retraçoit la fondation de ce Corps; il lui sembloit voir un tribunal dans ses fonctions, mais en même-temps un tribunal qui lui soumettoit ses travaux, & qui reconnoissoit que, dans l'objet même dont il est constitué juge, il ne peut prétendre qu'à l'honneur d'éclairer & de diriger la Nation. Vivement frappé moi-même de ces impressions, elles ont conduit ma pensée vers cette sorte de surveillance sur notre langue, qui a été confiée à l'Académie Française; j'ai un moment médité cette institution; & il m'a paru qu'il ne seroit pas déplacé de présenter quelques idées sur ce sujet; j'ai espéré aussi qu'elles ne seroient pas sans intérêt dans un temps où l'on considère avec philosophie même les choses purement littéraires, & où l'on a déjà une longue expérience pour apprécier les établissemens anciens.

On a assez justement accusé les Gens de Lettres d'aimer à exalter surtout les hommes & les institutions qui leur sont favorables. Le charme de la reconnoissance embellit alors & consacre des louanges intéressées. C'est une sorte de religion à l'Académie de louer Ri-

chélien. Mais on peut dire, hors de l'Académie même, avec franchise & vérité, qu'en l'honorant pour la fondation de ce Corps, on lui rend un hommage bien mérité.

Il étoit vraiment digne d'un homme d'État d'appercevoir que non-seulement les Lettres avoient besoin de la protection du Gouvernement, mais encore qu'elles lui promettoient des services réels, une plus grande gloire, & que par-là elles méritoient d'être appuyées sur un établissement public. On ne pouvoit mettre dans celui-ci plus de cette noblesse qui en impose, plus de ces soins délicats capables de vaincre les préjugés gothiques qui avoient tourné en honneur l'ignorance même. Richelieu a voulu que, sous la protection immédiate du Trône, les plus beaux génies fussent associés, sans aucune inégalité, aux Grands de la Nation. Dans des constitutions où l'éloquence étoit le plus grand des talens, & la science des loix le premier des mérites, des hommes qui tiroient toute leur distinction de la culture des Lettres, ont reçu des plus grands honneurs; mais jamais le Corps entier des Gens de Lettres n'avoit été élevé à tant de gloire, ou, pour mieux dire, car les honneurs ne sont pas la gloire, à des récompenses plus nobles, plus flatteuses. Le beau & mémorable siècle de Louis XIV, a rendu témoignage de ce que les Lettres peuvent faire, quand elles sont honorées, & pour ceux qui les honorent.

En donnant aux Gens de Lettres une exis-

tence publique, & en quelque sorte nationale, en les adoptant pour dépositaires & instrumens de l'illustration qu'il préparoit à la France, ce fameux Cardinal sentit qu'il falloit fixer une occupation à cette Compagnie, dans laquelle il vouloit les rassembler; & ici encore il eut une idée pleine de majesté & de grandeur, telle qu'on n'en vit jamais, que dans ces grands hommes qui ont expié la gloire des conquêtes par la science de fonder des Empires, les Alexandre, les César, les Charlemagne.

C'étoit le temps où notre langue, encore pauvre & barbare, restée bien au-dessous de celles de deux autres Nations, dont l'une nous avoit appris les arts, & l'autre la guerre, commençoit cependant à se débrouiller & à recevoir l'empreinte du génie sous la plume de plusieurs Écrivains qui déjà avoient su l'élever à la dignité & à l'énergie de leurs pensées. Richelieu fut prévoir que cette langue, en adoptant sur-tout les mérites qu'une longue surveillance pouvoit lui donner, la clarté des énonciations, la régularité des tours, la sagesse des développemens, la variété & la précision des nuances, une grande sévérité dans le choix des mots, un accord scrupuleux entre la nature du terme & celle de l'idée, une différence bien marquée du noble au familier, pourroit un jour régner sur toute l'Europe, & devenir en quelque sorte une langue d'adoption au milieu de toutes les langues nationales. Il voulut la mettre en quelque sorte

sous la garde de ceux qui devoient l'illustrer par leurs travaux , afin qu'elle pût en même-temps s'épurer & se perfectionner par leurs observations. Aucune autre langue n'avoit encore été ainsi honorée d'une espèce de Magistrature ; aucune autre langue n'avoit été préparée à une si belle destinée.

Cependant une grande idée n'est pas toujours l'idée la plus juste , la plus heureuse. Les effets ne répondent aux espérances , que lorsque les plans se trouvent bien assortis à la nature des choses. En examinant la fondation de l'Académie , il me semble qu'on la trouve plus imposante qu'utile ; mon opinion pourra paroître paradoxale , peut-être téméraire ; c'est une nouvelle raison pour moi de la développer avec quelques détails.

Il me paroît que l'institution d'une Magistrature sur notre langue pêche par son principe même ; car une langue ne peut jamais être assujétie à une législation. Pour nous en convaincre , arrêtons-nous un moment sur les différentes parties & les diverses manières dont elle se forme.

Le premier fond des langues s'acquiert sans aucun art ; il renferme les dénominations & les tours nécessaires à la communication des premiers besoins , des premières idées , des premiers sentimens des hommes en société. Avant même qu'un peuple ait écrit , ce fond peut déjà être immense ; il est la base éternelle d'une langue.

Les progrès longs & insensibles de la civi-

lification , la naissance des Sciences & des Arts augmentent beaucoup la masse du vocabulaire , & changent le système du langage , mais en le laissant encore pour long - temps dans une sorte de barbarie.

Elle n'acquiert toute sa croissance, sa variété, son étendue, toutes les qualités enfin qui la rendent propre à énoncer & à peindre tout ce que l'homme peut penser & sentir, que du moment que les différentes passions ont modifié l'homme de toutes les manières, que les Beaux - Arts sont venus orner la société de leurs inventions, & que les Sciences l'ont enrichie de leurs découvertes.

Alors une langue reçoit l'influence des esprits de tous les ordres & de tous les genres qui la manient, & prend de l'analogie avec les choses diverses dont on la fait l'interprète ; elle commence à ne plus se ressembler à elle-même ; en se ressentant toujours néanmoins de sa première origine ; riche de tout ce qu'elle a déjà acquis , elle devient de jour en jour plus propre à recueillir de nouvelles richesses ; elle tourne à un certain système, sans se vouer à un seul génie. Elle trouve dans ses élémens tout-à-la-fois des avantages & des désavantages pour l'harmonie. Mais comme l'harmonie particulière des mots se perd beaucoup dans l'harmonie générale du discours, & que celle-ci dépend bien moins du matériel de la langue, que du génie & du goût de ceux qui la parlent, tout est à peu-près égal, ou au moins tout se compense dans les caractères

plus ou moins heureux d'une langue. On a beaucoup disputé sur leur prééminence ; il faudroit être bien plus instruit que je ne le suis pour en juger par comparaison ; mais j'avoue que la question me paroît nulle. Il est de la nature d'une langue d'obéir au génie de ceux qui la manient, & d'être formée par eux. La plus belle doit être celle du peuple le plus ingénieux, le plus éclairé, & qui a eû le plus grand nombre de grands Écrivains dans tous les genres. Toute langue peut toujours, jusqu'à un certain point, acquérir ce qui lui manque, se débarrasser de ce qui lui nuit ; son matériel n'est presque rien pour les beautés ou les défauts ; ce sont les combinaisons qui font tout. J'avoue que je ne puis imaginer ce que Bossuet, Racine, La Fontaine auroient pu faire de mieux, en écrivant en grec ou en latin.

Je crois donc qu'il est de la marche des choses qu'une langue arrive par plusieurs révolutions & par une foule d'influences, à un état de richesse & de splendeur qui ne la laisse plus ni dans le besoin, ni dans la possibilité des grandes acquisitions ; mais qui lui conserve cependant & lui fournit même de nouveaux moyens de s'accroître & de se perfectionner sans cesse. Jamais une langue ne peut être fixée ; elle a toujours à perdre ou à gagner, & cela, sous tous ses rapports d'harmonie, de clarté, de magnificence, de précision, de grâce, d'énergie. Ce qui est mobile essentiellement, ne peut être soumis à une législation ; ce qui marche par le cours forruit des événe-

mens, ne peut être dirigé à un but certain; ce qui se réforme par une expérience journalière n'a pas besoin d'une inspection particulière; ce qui n'est soumis qu'aux besoins du génie qui crée & détruit, ne peut être que trop foiblement & trop lentement gouverné par l'esprit qui observe & qui juge.

Le premier défaut d'une magistrature, telle que celle qu'on a voulu donner à notre langue, est de recevoir toujours la loi, de ne la donner jamais. Elle ne peut qu'adopter ce qui est déjà établi; ses innovations n'auroient d'autorité, que lorsque l'usage les auroit consacrées.

L'institution que j'examine paroît tendre à trois grands effets. D'abord, de faire le dénombrement des mots qui doivent entrer & rester dans la langue, ensuite de fixer l'acception propre & les différences relatives de tous les termes; enfin, de la rappeler sans cesse à un système de goût & de philosophie; mais, dans tous ces points, on remarque l'inconvénient dont je viens de parler.

Quant au premier objet, qui ne fait, qui ne voit que l'usage se joue continuellement de cette nomenclature que l'on voudroit compléter? En effet, tel mot que vous déclarerez tombé, peut reprendre faveur dans un bon Livre; tel autre que vous donnez pour bien établi, peut s'user & tomber à son tour. Ainsi, pendant que vous fermez le tableau des mots reçus, on peut en mettre en vogue une foule d'autres, que leur nécessité ou leur beauté peuvent bientôt légitimer,

Sur le second objet , j'observerai que s'il est vrai , comme on l'a démontré , que les langues étant l'instrument nécessaire des pensées de l'homme , n'en sont que l'analyse , c'est-à-dire , l'explication détaillée de la manière dont les idées naissent & se combinent dans notre esprit , un travail qui tracerait l'origine & l'histoire de tous les mots d'une langue , seroit l'ouvrage le plus utile , le plus important ; mais prenez-y garde , cette utilité tourneroit bien plus au profit de l'esprit du peuple qui parleroit cette langue , qu'à la gloire propre de la langue. Remarquez encore que tandis que les idées s'éclairciroient par l'analyse des mots , il seroit possible que la netteté & la précision de ceux-ci s'effaçassent encore insensiblement par les variations inévitables que l'usage y introduiroit ; car leur acception n'est pas plus immuable que leur adoption.

Le troisième service que l'on s'est promis de cette institution , ne seroit pas assurément le moins considérable. Soumettre la langue à une réforme lente & sage qui pourroit en faire disparaître les plus choquantes irrégularités ; substituer des règles aux routines , rapprocher toujours davantage la langue , de la philosophie , la rendre plus propre à l'éloquence , à la poésie , à la facilité & à la grâce de la conversation ; quoi de plus grand & de plus heureux ! Mais c'est-là ce qu'une autorité qui obéit elle-même ne peut faire. En fait de langue , il n'y a que l'usage qui règne. Faire des loix n'est rien ; il faut parler

d'exemples; les grands Écrivains dans ce point, comme dans tous les autres, seront toujours les vrais, les seuls législateurs.

Je crois donc pouvoir conclure que cette idée de confier à un Corps Littéraire la surveillance de notre langue, n'a pas été aussi utile qu'elle paroïssoit grande. Et si je compare ici les effets aux causes, je me confirme encore davantage dans cette opinion. On ne reproche pas aux langues anciennes de manquer de grandeur & de beauté; on leur accorde même des mérites auxquels on croit impossible à la nôtre d'atteindre; & cela doit être ainsi à plusieurs égards. Cependant c'est sans ce secours qu'elles se sont élevées à tant de perfection. La nôtre est devenue, sinon la plus belle, du moins la plus universelle de l'Europe; elle doit en partie ce glorieux avantage à l'Académie, mais non à son dictionnaire. On ne peut pas même dire que cet Ouvrage, travail d'un siècle entier, ait beaucoup secondé le génie de nos grands Écrivains, ni qu'il ait beaucoup servi à l'instruction de notre jeunesse. Peut-être le plan n'en a-t'il pas été conçu dans toutes les grandes vues dont il étoit susceptible. C'est ce que pensoit Voltaire, lorsque, dans ses derniers momens, il vint développer à l'Académie un plan nouveau. Si ce plan est un jour adopté, il fera beaucoup pour notre Littérature, sans ajouter aux richesses de notre langue: telle ne peut être la destinée d'un pareil travail.

Il est beau, il est convenable que le pre-

mier Corps Littéraire d'une grande Nation, qui a reçu tant d'éclat de la faveur des Souverains & de la gloire de ses Membres, préside à la Littérature de cette Nation ; mais j'avouerai qu'un dictionnaire de la langue, sur quelque plan qu'on veuille l'exécuter, ne me paroît pas répondre à la majesté de cette institution. Il y avoit une autre occupation propre à ce Corps, & qui promettoit, ce me semble, de bien plus grands effets. Il est toujours temps de revenir à un projet utile ; il est doux au moins d'en parler. Je me propose de développer là-dessus mon idée dans un article particulier.

Le Discours de M. Marmontel, qui m'a conduit à ces réflexions, les confirme en quelque chose. Il prouve que si les grands Écrivains peuvent faire naître l'usage dans les langues, & doivent quelquefois lui résister, c'est l'usage néanmoins qui est ici la règle souveraine. Il faut donc moins s'occuper de la gouverner, que d'épurer & d'agrandir le génie & l'art dans ceux qui doivent la manier. Rien n'est plus propre à y contribuer que des Ouvrages comme celui-ci.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur les principales des langues anciennes & modernes, l'Auteur s'arrête particulièrement à la nôtre. « Comme vivante, dit-il, elle est » variable ; mais elle l'est dans les deux sens ; » elle peut acquérir & perdre ; & cette alternative, on vouloit autrefois qu'elle dépendît de l'usage uniquement.... Soyons moins

„ superstitieux..... Je dis qu'en observant ce
 „ que l'usage a prescrit, on aura droit d'exa-
 „ miner ce qu'il lui plaira d'interdire; & cette
 „ restitution, que je crois devoir mettre à sa
 „ puissance illimitée, est fondée sur deux
 „ motifs. 1^o. Quand l'usage prescrit, la loi
 „ porte, il est vrai, quelque atteinte à la liberté,
 „ mais ne la détruit pas; je puis, par un dé-
 „ tour, éluder sa décision, & par une façon
 „ de parler qui me plaise, éluder celle qui
 „ me déplaît..... Il n'en est pas de même de
 „ ses loix négatives; elles nous ôtent toute
 „ liberté de faire ce qu'elles défendent.....
 „ 2^o. Si les loix positives de l'usage sont dé-
 „ fectueuses, le mal est fait..... C'est le cas de
 „ dire avec Horace : *Ainsi l'usage l'a voulu.*
 „ Mais à l'égard de ses loix négatives & pro-
 „ hibitives, rien n'est fixe, rien n'est con-
 „ stant; ce sont les décrets d'un tyran bizarre,
 „ dont les dégoûts s'annoncent par des pro-
 „ criptions. *Cela ne se dit point, cela ne se*
 „ *dit plus.* Mais si cela s'est dit, pourquoi ne
 „ plus le dire? Mais si cela est bien dit en
 „ soi, quoiqu'on ne l'ait pas dit encore,
 „ pour quoi ne le diroit-on pas? „ C'est
 „ certe franchise que M. de Marmontel ré-
 „ clame. Il entre dans le détail d'une foule de
 „ mots précieux que nous avons perdus, par
 „ négligence ou par une fausse délicatesse. „ Je
 „ demande comment des hommes, qui, en
 „ fait de goût, dispoient de l'opinion, ont
 „ pu laisser périr tant de richesses? „ Il ob-
 „ serve fort bien ensuite qu'un des torts les

plus sérieux que fassent à la langue les loix prohibitives de l'usage, c'est de l'appauvrir, en écartant du style noble les expressions & les tournures qui sont descendues jusqu'au peuple.... " Il faut ici opposer à l'usage la même
 " force de résistance pour retenir ce qu'il veut
 " rebuter, qu'on lui oppose quelquefois pour
 " rebuter ce qu'il veut introduire. " Cependant, l'Auteur se fait ici l'objection la plus forte..... " Il faut parler à une Nation comme
 " elle l'a voulu.... Cela est sans réplique pour
 " les Ouvrages dont le succès dépend de
 " l'émotion simultanée du Public assemblé.....
 " Mais hors delà, & dans des Écrits jugés par
 " des Lecteurs isolés & tranquilles, pourquoi,
 " si l'on est sûr d'avoir pour soi la raison & le
 " goût, n'oseroit-on parler d'après soi-même
 " & pour le petit nombre? " L'Auteur répond aussi à la crainte naturelle que l'on peut prendre de son système, tout en l'approuvant.

" J'entends ici les vrais amis du goût & les
 " zélés conservateurs de la pureté du langage,
 " me demander si, en accordant aux Écri-
 " vains cette liberté légitime que je sollicite
 " pour eux, on n'ouvrira point la barrière à
 " une licence immodérée, & si je pense qu'il
 " en résulte plus d'avantages que d'abus? "

" A cela je réponds que l'éternel écueil de
 " la liberté, c'est la licence, & que la liberté
 " n'en est pas moins le premier bien des Arts,
 " comme le premier bien des hommes. Je
 " réponds qu'il importe peu que les mauvais
 " Écrivains en abusent, pourvu que les bons

» en profitent ; car ce n'est jamais à la foule
 » qui va périr, mais au petit nombre qui
 » doit vivre, qu'il faut penser en s'occupant
 » des Arts. Un Écrivain judicieux sentira
 » mieux que je n'ai pu le dire, à quelles con-
 » ditions il peut oser ce que l'usage lui dé-
 » fend ou ne lui permet point encore ; &
 » celui à qui la Nature aura refusé ce discer-
 » nement juste & sain, cette sagacité d'intel-
 » ligence & de sentiment qui fait l'homme
 » de goût ; celui-là, dis-je, n'a pas besoin,
 » pour mal écrire, qu'on lui en facilite les
 » moyens. »

Tel est le plan de cette dissertation, qui
 méritoit véritablement le titre de Discours.
 Le Grammairien y est toujours Philosophe ;
 le Philosophe homme de goût ; l'homme de
 goût éloquent. L'effet de cet Ouvrage est d'en-
 seigner à la fois le courage & la sagesse dans
 le style. C'est toujours sur d'excellens prin-
 cipes & par d'excellens exemples que l'Au-
 teur s'autorise. Écoutons-le dans les morceaux
 où il s'anime le plus contre cet esprit de ser-
 vitude, que tant de gens prennent pour le
 bon goût.

« Ce sont toujours des hommes indignes
 » d'être libres, qui veulent que chacun soit
 » esclave comme eux. Mais qu'a de commun
 » la timide inertie de leur instinct avec la
 » noble audace du génie ?

» C'est un Scudéri qui défend à l'Auteur
 » du Cid, à Corneille, de dire :

Plus l'offenseur est cher, plus est grande l'offense.

Je dois à ma maîtresse, aussi bien qu'à mon père.

Je rendrai mon sang pur comme je l'ai reçu.

On l'a pris tout bouillant encor de sa querelle.

„ C'est Scudéri qui prétend qu'*arborer des*
 „ *lauriers*, *gagner des combats*, *instruire*
 „ *d'exemple*, ne sont pas des phrases Fran-
 „ çaises. Et voilà le modèle de cette foule de
 „ critiques dont Racine fut assailli, lors même
 „ qu'il portoit la langue à son plus haut degré
 „ de gloire. Ce qu'on admire aujourd'hui
 „ dans son style, comme les hardiesses d'un
 „ maître, lui étoit reproché de son temps
 „ comme les fautes d'un Écolier. O Subligni!
 „ tu prétendois savoir la grammaire mieux
 „ que Racine ! ainsi l'œil louche de l'envie,
 „ ou l'œil trouble de l'ignorance, en exami-
 „ nant les Écrits des grands Hommes vivans,
 „ y prend pour des incorrections les élégances
 „ les plus exquises ; & c'est toujours l'usage
 „ que le faux goût met en avant ; comme si
 „ l'homme de génie n'avoit jamais droit de
 „ parler sans l'usage & avant l'usage.

„ Lorsque les grands Ecrivains ne sont plus,
 „ on nous les cite comme des modèles de
 „ déférence & de docilité pour les défenses
 „ de l'usage. On ne fait pas, ou l'on oublie
 „ combien de fois ils se sont permis ce que
 „ l'usage n'approuvoit pas. On ne fait pas,
 „ en lui cédant, combien il leur en a coûté
 „ de dégoûts & de sacrifices ; combien de
 „ fois, dans l'expression des mouvemens de
 „ l'âme ou des saillies du caractère, ils ont

» envié l'énergie, la franchise, le naturel, le
» tour vif & rapide de la langue du peuple ;
» combien de fois ils ont soupiré après la
» liberté de l'imagination & de la plume de
» Montaigne. Quoi qu'il en soit , si de grands
» Écrivains ont méconnu leur ascendant , &
» se sont fait un devoir trop étroit de céder à
» l'usage, lorsqu'ils auroient voulu & du lui
» résister ; c'est un excès de modestie dont
» nous les louons à regret , comme d'une
» vertu timide.

» La langue usuelle se trouve riche , parce
» qu'elle fournit abondamment au commerce
» intérieur de la société ; mais la langue écrite
» ne laisse pas d'être indigente & nécessi-
» teuse, parce que ses besoins s'étendent au-
» dehors. Tous les jours elle est obligée de
» correspondre à des mœurs étrangères , à
» des usages qui ne sont plus ; tous les jours
» l'Historien , le Poète , le Philosophe se
» transplante dans des pays lointains , dans
» des temps reculés ; & que deviendra-t'il si
» sa langue n'est pas cosmopolite comme lui,
» si elle n'a pas les analogues & les équiva-
» lens de celle des pays & des temps qu'il
» fréquente ? Que deviendra sur-tout le Tra-
» ducteur d'un Écrivain assez habile pour
» avoir mis en œuvre toutes les richesses de
» sa propre langue ? Il en est qu'il est impos-
» sible de traduire fidèlement , & la raison
» n'en est que trop sensible : c'est que les lan-
» gues, dont le but commun devoit être une
» parfaite correspondance, se sont énorgueil-

„ lies de leurs propriétés, & ont négligé leur
 „ commerce. Ce qui dans l'une surabonde,
 „ manque dans l'autre, & réciproquement.
 „ Ce sont, pour changer de figure, des pa-
 „ lettres de Peintres qui n'ont pas les mêmes
 „ couleurs; & c'eût été aux Gens de Lettres
 „ à s'en appercevoir & à les assortir. C'est ce
 „ qu'ont fait Montaigne, Amyot, La Fon-
 „ taine, souvent Racine. Leur langue est
 „ conquérante; elle prend les tours & les
 „ formes des langues éloquentes & poétiques
 „ qu'elle a pour adversaires, comme les Ro-
 „ mains empruntoient les armes de leurs
 „ ennemis. „

Pour persuader ces principes, il falloit les
 présenter avec force & grandeur; & pour ne
 pas les rendre suspects, il falloit y faire sentir
 un goût aussi juste que libre.

M. Marmontel a fait plus que de nous in-
 viter à chercher de nouvelles beautés, il a su
 nous rendre des richesses perdues; il a réha-
 bilité un grand nombre de vieux mots par
 le moyen le plus efficace, en les encadrant
 dans de belles phrases & dans de beaux vers.

„ Supposons, par exemple, que pour ex-
 „ primer la chute de ce qui roule, ou glisse
 „ par une longue pente; avec lenteur & sans
 „ bondir, on employât le vieux mot *dévaler* :

Les neiges par monceaux *dévalaient* des montagnes.

„ Ne seroit-ce pas une image de plus? Si
 „ on faisoit dire à un homme affligé, qu'il
 „ trouve à sa douleur une douce *allégeance*,

» qu'on applique à ses maux un foible *téniment* : si l'on disoit d'une Province qu'elle n'étoit pas *populeuse* de sa nature, mais qu'elle a été *peuplée* par l'industrie & le commerce.

» Si l'on disoit que tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est *instable* comme elles.

» Qu'une longue *souvenance* du passé éclaire un vieillard sur l'avenir, & qu'il la tourne en prévoyance.

» Qu'en politique, la dissimulation est permise, mais non pas la *simulation*.

» Que, dans les tems *calamiteux*, l'humeur du peuple s'*exaspère*, qu'il faut le contenir, mais non pas l'*entraver*.

» Que d'élever un homme, en un instant, du rang *infime* au rang suprême, ce n'est qu'un jeu pour la fortune.

» Qu'un riche étale son opulence avec un orgueil *outrageux*.

» Que le caractère du peuple est uniforme dans les pays de despotisme, & qu'il est *multiforme* dans les pays de liberté.

» Si l'on disoit qu'un homme deshonoré, mais impudent, lève un front *déshonté* contre la renommée.

» Si l'on disoit :

Les tems *calamiteux* sont féconds en grands Hommes.

Qu'attendez-vous d'un homme *oublieux* des bienfaits?

Le ciel enfin pour nous sera-t'il *exhorable* ?

Il parvint à la gloire à force de *labeurs*.

Respirer

Respiret la fraîcheur des ombreuses vallées.

Les vents *bruyoient* au loin dans les forêts profondes.

Ils ont de leurs *discords* fatigué l'Univers.

De ses rais argentés *Diane* se couronne.

Les épis ondoyans commençoient à blondir.

„ Parleroit-on une langue étrangère ? Ne
 „ seroit-on pas entendu ? Ne le seroit-on pas
 „ même avec le plaisir qu'on éprouve à re-
 „ trouver des biens que l'on croyoit perdus
 „ & qu'on a long-temps regrettés ? „

Si les Gens de Lettres méritoient quelques reproches dans l'abandon qu'ils ont fait de tant d'expressions heureuses, les Gens de Cour & les Hommes du monde n'ont pas été moins funestes à la franchise & à la variété de la langue ; il étoit bon de leur représenter jusqu'où doit s'étendre & où doit finir l'influence de leur goût sur le style ; & on ne pouvoit le faire avec plus d'esprit & de grâce, de fermeté & d'adresse.

“ La Cour, dont le langage roule sur un
 „ petit nombre de mots, la plupart vagues
 „ & confus, d'un sens équivoque ou à demi
 „ voilé, comme il convient à la politesse, à
 „ la dissimulation, à l'extrême réserve, à la
 „ plaisanterie légère, à la malice raffinée ou à
 „ la flatterie adroite ; la Cour a pu, dans
 „ tous les temps, négliger une infinité d'ex-
 „ pressions naïves ou franches, dont elle
 „ n'avoit pas besoin. Le monde poli & super-
 „ ficiel, qui suit l'exemple de la Cour, & qui

Nº. 44, 29 Octobre 1785. K

» croit qu'il est du bon ton de parler de tout
» froidement, légèrement, à demi-mot, sans
» chaleur & sans énergie; ce monde, dis-je,
» a dû laisser tomber tout ce qui n'étoit pas
» de sa langue usuelle. L'expression fine &
» piquante a dû lui être chère; il l'a dû con-
» server; il a dû conserver de même le lan-
» gage du sentiment dans toute sa délicatesse,
» comme essentiel au caractère de politesse &
» de galanterie, qui est la surface de ses
» mœurs. Mais son dictionnaire n'a pas dû
» s'étendre au-delà du cercle de ses besoins;
» & mille façons de parler, nécessaires à
» l'homme qui pense fortement & qui veut
» s'exprimer de même, à l'homme qui s'af-
» fecte d'un sentiment passionné ou d'une
» image pathétique, & qui veut rendre ce
» qu'il sent; enfin le langage de l'élo-
» quence & de la poésie n'a pas dû trouver
» dans le monde des conservateurs bien zélés.
» Mais en négligeant des richesses qui leur
» étoient inutiles, la Cour & le monde fai-
» soient-ils une loi de les abandonner comme
» eux? Et ceux à qui toutes les couleurs,
» toutes les nuances de la langue étoient si
» précieuses, n'auroient-ils pas été au moins
» bien excusables de ne pas les laisser périr?



EXPLICATION du système de l'Harmonie , pour abréger l'étude de la composition & accorder la pratique avec la théorie , par M. le Chevalier de Lirou. 1 vol. in-8°. de 240 pages. Prix , 3 liv. 12 sols broché. A Londres , & se trouve à Paris , chez Mérimot , quai des Augustins ; Bailly , rue S. Honoré , barrière des Sergens ; Bailleux , Marchand de Musique de la Famille Royale , rue S. Honoré , à la Règle d'or ; Boyer , Marchand de Musique , rue de Richelieu , à l'ancien café de Foy.

LES Arts , pour la plupart , nous sont parvenus tout perfectionnés. Les Grecs , ce peuple si sensible , & qui paroïssoit né pour eux ; les Latins , à leur exemple , les ont longtemps cultivés , en ont apprécié tous les effets , approfondi tous les procédés ; & c'est avec tous les principes qui leur servent de fondement qu'ils nous les ont transmis. La musique seule est une invention moderne , non pas le chant , ce langage universel que l'homme reçut avec la vie , & dont il connut l'usage probablement avant celui de la parole ; mais l'harmonie , cet assemblage de sons simultanés , qui , disposés avec art , produisent de si grands effets , assemblage que les anciens paroissent n'avoir pas connu. On est étonné sans doute que des peuples si délicats ; si avancés sur tous les Arts , qui avoient même porté si loin le calcul des sons

K ij

dont la mélodie est composée, qui connoissoient parfaitement les intervalles, & qui employoient la consonnance des octaves, n'ayent pas cherché plus avant, & que le plus ancien des Arts soit resté dans l'enfance presque jusqu'à nos jours. C'est un problème que nous n'entreprendrons pas de résoudre. Il nous suffit de remarquer que cette vérité est aujourd'hui presque universellement reconnue, & qu'elle n'a été combattue tant de fois, que parce qu'elle étoit difficile à concevoir. Mais dans quel temps & par qui le système de l'harmonie, tel que nous le connoissons aujourd'hui, fut-il inventé? A une époque où les esprits, sortant à peine de l'espèce d'abrutissement où de grandes révolutions l'avoient plongé, commençoient à se ranimer pour les Arts, ensevelis comme eux dans la barbarie. Celui de la musique se ressentit du peu d'ordre & de méthode qui régnoit dans la tête de ses inventeurs. Chaque point de la découverte, à mesure qu'elle se faisoit, amenoit une règle nouvelle. Une aveugle routine étant alors le seul guide, & les sens trompeurs de l'homme le seul juge de ses productions, rien ne posoit sur des principes certains; chacun ajoutoit son idée aux idées déjà reçues, & tout étoit également adopté. La musique ressembloit alors à l'architecture gothique, elle en avoit toute la confusion. Mais l'architecture put se perfectionner sur les restes des monumens de la Grèce. L'harmonie ne trouva chez elle que

des matériaux informes ; & le mélange que fit Guido d'Arrezzo, du système des Grecs avec le système moderne, acheva de tout embrouiller. Au milieu de ce chaos l'art s'avançoit toujours ; car le génie crée sans s'inquiéter des loix , & c'est sur ses productions, que les loix se forment. Ce que les Artistes ont fait , les Philosophes l'analysent ; ils tracent des routes sûres dans lesquelles on marche alors sans s'égarer.

Rameau, artiste à la fois & philosophe , simplifia extrêmement la connoissance de l'harmonie par ses savantes recherches. Il connut le phénomène des corps sonores , & ramena tout à ce principe. Il sentit que cette multitude d'accords , qui formoit une nomenclature immense , n'étoit autre chose que les renversemens d'un petit nombre d'accords, qui obéissoient aux mêmes loix, & qu'il suffisoit de considérer de leur côté direct. Il imagina donc sa *basse fondamentale* , qui présentoit tous les accords sous cette seule face ; mais il s'égara en voulant lui circonscrire une marche , & en regardant comme des exceptions tous les cas où l'usage, fondé sur l'oreille , permettoit à cette basse des mouvemens contraires à ses principes. Qu'est-ce que des principes où les exceptions sont plus nombreuses que les cas où la règle peut s'appliquer ? Rameau s'égara encore avec son accord de *grande sixte*, & ce double emploi qui l'a tant embarrassé. Comment cet homme, qui avoit eu l'excellente idée

de ramener tous les accords à leur ordre direct, c'est-à-dire, à un groupe de tierces, a-t'il pu regarder un accord de sixte comme fondamental? C'est qu'aveuglé par le préjugé, qui vouloit alors que toute septième descendît, & trouvant dans cet accord une dissonnance mineure qui ne descendoit pas, il n'osa le considérer comme une septième. On voit plus clair aujourd'hui; aussi n'a-t'on conservé de sa découverte que ce qu'elle a de réel & d'avantageux. Tout le reste est ruiné de fond en comble.

Il restoit à trouver un système qui liât l'harmonie dans toutes ses parties; un principe unique, & qui, par cela même, parût être celui de la Nature, d'où découlassent toutes les règles, auquel elles vinssent toutes se rapporter. C'est ce que M. le Chevalier de Lirou établit aujourd'hui. Rien n'est si simple que son système, dont il faut voir dans son Ouvrage même tous les développemens. Nous tâcherons cependant d'en donner une idée; & nous espérons être entendus d'autant plus facilement par tous ceux qui ont les premières notions de l'harmonie, que l'Auteur, en profitant de tout ce qu'on a écrit avant lui sur ce sujet, n'a point été obligé de recourir à une nomenclature nouvelle.

Il part du principe de la résonnance des corps sonores. On sait qu'un son musical fait entendre avec lui sa douzième & sa dix-septième; ce qui, en rapprochant les inter-

valles (puisque les octaves ne sont que la réplique des sons) donne la quinte & la tierce. Voilà donc le principe de l'harmonie fourni par la Nature elle-même d'une manière bien évidente, & dans un ordre direct. Ainsi, *ut* étant le son supposé, fait entendre avec lui sa douzième ou quinte *sol*, & sa dix-septième ou tierce *mi*; & cet accord, le seul qui ne doive rien à l'Art, est appelé *accord parfait*.

En l'examinant dans ses parties, on voit qu'il est composé, 1°. d'une tierce majeure, *ut mi*; 2°. d'une tierce mineure, *mi sol*, & d'une quinte *ut sol*. L'Auteur en conclut que la tierce pouvant être majeure ou mineure ne peut servir à constituer un accord, & que cette faculté est réservée à la quinte qui est inaltérable.

Ce *sol* quinte d'*ut*, qui a servi à constituer l'accord parfait de cet *ut*, son générateur, peut devenir à son tour générateur d'un autre accord parfait, qui sera *sol si ré*; & l'*ut*, de son côté, a dû être engendré de même par une note qui seroit à sa quinte au grave, & dont l'*ut* seroit dans ce cas l'intervalle constitutif. Cette note est un *fa*, qui engendre l'accord parfait *fa la ut*, comme *ut* a engendré *ut mi sol*. Voilà donc les trois émanations de ce que l'Auteur appelle le point central, trois accords parfaits, qui, entre-eux, contiennent toutes les notes de la gamme. *Ut, mi, sol. — Sol, si, ré. — Fa, la, ut*. Pour ranger ces notes

dans un ordre diatonique , l'Auteur en compose deux tétracordes parfaitement semblables; savoir : *mi , fa , sol , la* , — *fi , ut , re , mi* , qui ont l'avantage de ne point abandonner la modulation , avantage que n'a point notre gamme , divisée par Guido d'Arrezzo , *ut , re , mi , fa* , — *sol , la , fi , ut* , qui offre évidemment les modulations d'*ut* , de *fa* & de *sol* , produites par les trois accords parfaits qui ont servi à la composer.

Pour donner plus de clarré à son système , M. le Chevalier de Lirou range ces trois accords dans leur ordre direct & en forme de cercle; savoir : *fa , la , ut , mi , sol , fi , ré* , produits par le générateur *ut* , & son intervalle constitutif *sol* , où l'on trouve tous les accords que la musique peut employer. D'abord , trois accords parfaits majeurs , *fa , la , ut* , — *ut , mi , sol* , — *sol , fi , ré*. Ensuite trois accords parfaits mineurs , *ré , fa , la* , — *la , ut , mi* , — *mi , sol , fi*. Nous allons voir comment il en fait naître la dissonnance.

“ En parcourant le cercle du grave à
 „ l'aigu , on trouvera sept quintes , dont
 „ la dernière , *fi , fa* , se trouve diminuée
 „ d'un demi ton , & fait par conséquent
 „ un intervalle dissonnant que j'appelle
 „ *quinte dissonnante.....* Cette quinte a la
 „ propriété , en suspendant la marche des
 „ consonnances , de caractériser invinciblement
 „ la modulation du son générateur
 „ qu'il a produite , en se résolvant... sur le

» même son générateur , pour terminer
 » parfaitement la phrase musicale par une
 » cadence parfaite. »

Nous remarquerons ici que c'est une idée aussi juste qu'heureuse , & qui appartient à M. le Chevalier de Lirou , de regarder la fausse quinte seule comme une dissonnance & le principe de la dissonnance. Les partisans de la basse fondamentale , ne regardent comme dissonnans que deux sons conjoints , ce qui n'est pas vrai ; car dans l'accord de onzième , par exemple , *ut* , *sol* , *si* , *ré* , *fa* , *ut* & *ré* , sont bien deux sons conjoints ; cependant , ni l'une ni l'autre de ces notes n'est une véritable dissonnance , puisqu'elles n'ont point de marche assignée. La dissonnance de cet accord est *fa*.

L'Auteur passe ensuite aux autres accords dissonnans , qu'il appelle composés. « La
 » quinte dissonnante , *si* , *ré* , *fa* , dit-il , se
 » trouve divisée par le son *ré* en deux intervalles consonnans , *si* *ré* , qui appartient à
 » l'accord parfait majeur , *sol* , *si* , *ré* , &
 » *ré* , *fa* , qui appartient à l'accord parfait
 » mineur , *ré* , *fa* , *la* ; pour suivre la loi de
 » la nature , qui nous indique la perfection
 » dans la quinte juste , on enrichit cet accord
 » en donnant à l'une de ses tierces le complément de son accord parfait , savoir *fa*
 » quinte. » Ainsi , si vous ajoutez *sol* , formant quinte avec *ré* , vous aurez un accord de septième , *sol* , *si* , *ré* , *fa* , appelé de dominante , parce qu'il vient du son consti-

tutif du générateur *ut*. Lorsque c'est à la tierce *ré, fa*, que vous donnez le complément de la quinte, cette réunion produit la septième sur la note sensible, *fi, ré, fa, la*, moins parfaite que la septième de dominante, parce que son accord parfait est mineur, mais qui en a d'ailleurs toutes les propriétés. Cette origine de la septième sensible est absolument neuve, & nous paroît très-ingénieuse.

Les sons de ces deux accords réunis, dit l'Auteur, appartenans à deux corps sonores différens, ne peuvent s'identifier, & tiennent l'oreille en suspens jusqu'à ce qu'ils aient opéré leur résolution sur un accord parfait, & c'est ce qu'on appelle une cadence. Il en est de plusieurs espèces, & l'Auteur en augmente encore le nombre, en proposant la résolution de la dissonnance successivement sur tous les points du cercle. Quelques-uns de ces mouvemens pourront être contestés à M. le Chevalier de Lirou; mais nous ne voyons pas quelles bonnes raisons on pourroit employer pour les interdire. Il fait faire les mêmes cadences à son accord de septième sensible, & c'est encore une nouveauté qu'on doit essayer plutôt que combattre. L'harmonie est si bornée, qu'on ne sauroit recevoir avec trop d'empressement tout ce qui peut contribuer à l'enrichir.

Il faut voir dans l'Ouvrage même l'origine que l'Auteur donne aux septièmes de domi-

nantes simples, & le développement de ses raisons; il nous suffit de dire ici qu'il y emploie le même procédé que pour les septièmes de dominantes, & qu'il leur assigne la même marche par le moyen des cadences évitées.

On auroit désiré de voir plutôt l'origine du mode mineur. Peut-être M. le Chevalier de Liron auroit-il dû la placer immédiatement après celle du mode majeur, & ne pas séparer non plus ce qu'il dit des accords & de leurs différentes cadences; ce n'est pas une chose facile que d'établir un système avec ordre; lorsqu'il se forme dans la tête, toutes les idées qui concourent à l'appuyer arrivent en foule & confusément; on a beaucoup de peine à les classer ensuite pour les présenter avec méthode. D'ailleurs, il arrive que bien pénétré de son idée, & la concevant clairement dans tous les points, on ne prévoit pas ce qu'elle pourra avoir d'obscur pour les autres; mais il est probable qu'à une seconde Édition, l'Auteur, encouragé par le suffrage des Artistes, éclairé par leurs avis, liera plus intimement toutes les parties dont son système est composé. Nous invitons à lire aussi dans l'Ouvrage même cette origine du mode mineur; un extrait ne pourroit la présenter avec tous ses avantages; & comme nous croyons qu'elle sera combattue, nous ne voulons pas d'avance affoiblir les raisons de l'Auteur. Il nous semble, au reste, qu'il auroit trouvé une origine plus vraie & plus conforme à son système, s'il avoit dit

que le mode mineur appartient à deux cercles, comme il l'a dit de l'accord de sixte superflue. Mais nous ne faisons que lui proposer nos doutes à cet égard.

C'est dans le Livre de M. de Lirou qu'il faut voir ce qu'il dit de ce dernier accord, & le détail des renversemens qu'il propose. Le développement de ce Chapitre, ainsi que de celui des neuvièmes, onzièmes & treizièmes, leurs renversemens, leurs cadences, &c. nous ont paru très-intéressans. On ne manquera pas de contester ces nouveaux accords; mais nous répéterons ce que nous avons déjà dit, que lorsqu'il est question d'étendre les limites d'un Art, il vaut mieux essayer que de combattre.

Le Chapitre le plus utile à tous les Lecteurs Musiciens, indépendamment même du système de M. le Chevalier de Lirou, est celui des transitions. Nous invitons tous ceux qui se mêlent d'harmonie à le lire avec attention; ils y trouveront les lumières les plus précieuses pour passer d'un ton à l'autre avec facilité. Celui intitulé *de la marche des Parties*, n'est pas moins intéressant, en ce qu'il applaudit beaucoup de difficultés pour la pratique de la composition, & qu'il en réduit les procédés à des règles très simples & peu nombreuses. Ces deux Chapitres seuls suffiroient pour faire le plus grand honneur à M. le Chevalier de Lirou. Il propose ensuite une nouvelle manière de chiffrer les basses. Nous ne nous y arrêterons

pas, en ce qu'elles sont indépendantes de son système.

En général, cet Ouvrage nous paroît très-bien conçu, & devoir être de la plus grande utilité. Les idées en sont justes, & presque par-tout bien liées entre elles. Peut-être la forme sous laquelle l'Auteur les présente manque-t'elle quelquefois de clarté; mais si nous en faisons ici l'observation, c'est moins pour le reprocher à l'Auteur, qui peut très-bien, dans une seconde Édition, corriger ces légers défauts, que pour inviter les Lecteurs à ne se pas rebuter contre les premières obscurités qu'ils pourroient rencontrer. Nous osons leur promettre que s'ils veulent vaincre ces obstacles, (& ils le peuvent avec un peu d'attention) ils en seront dédommagés par tout ce que cet Ouvrage leur fera voir d'important & d'utile.

(*Cet Article est de M. Framery.*)

MÉMOIRE sur la Navigation intérieure,
par M. Allemand, Conservateur-Général
de la Navigation de la Garonne, ancien
Conservateur des Forêts de Corse. in-4°.
A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire,
quai des Augustins.

NOTRE siècle, qu'on taxe injustement de frivolité, est peut-être celui où les esprits se sont le plus exercés sur des matières graves & économiques. L'Auteur de l'Ouvrage que

nous annonçons, doit tenir une place distinguée parmi les Ecrivains laborieux & réfléchis qui consacrent leurs veilles à l'utilité publique; & il ne pouvoit mieux justifier combien il étoit digne du titre dont il est revêtu, qu'en nous communiquant ses vûes sur l'extension de la navigation, & sur la police des rivières & des canaux, dont on a toujours reconnu les avantages, & dont on n'a point corrigé les abus. Le suffrage de l'Académie des Sciences suffit pour faire sentir l'importance du travail de l'Auteur sur cette partie.

M. Allemand, après une exposition historique de tout ce qui s'opère en ce genre chez toutes les Puissances de l'Europe, nous indique ce que nous devons faire, & nous en développe les moyens faciles. Ce ne sont point des vûes politiques que cet Écrivain judicieux & citoyen nous débite, tout respire dans son Ouvrage l'amour du bien public; c'est ce sentiment non équivoque qui l'a dicté: en travaillant pour l'intérêt général, sa délicatesse fait également ménager les intérêts des particuliers. Mais ce qui donne le plus de prix à sa production, c'est le plan d'opérations qu'il a dressé pour prévenir les abus qui, jusqu'ici, se sont opposés aux vûes bienfaisantes du Gouvernement; c'est par-là qu'il mérite l'attention des hommes en place. Cet Ouvrage, qui intéresse également toutes les branches de l'Administration, & dont toutes les parties sont liées, ne nous paroît pas susceptible d'analyse; en rompre un seul chaînon, ce

seroit le mutiler ; c'est en le lisant , en le méditant , qu'on en connoitra tout le mérite.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

Mlle CANDEILLE a débuté, le 20 Septembre, par le rôle d'*Hermione*, dans *Andromaque*, & a joué successivement les rôles de *Roxane* & d'*iménéaide*, dans les Tragedies de *Bajazet* & de *Tancrède*, & ceux d'*Alzire* & d'*Ariane*, dans les Pièces de ce nom. On ne lui a pas trouvé un jeu réglé & soutenu, ce qu'il seroit injuste d'exiger d'une aussi jeune Actrice qu'elle ; mais on lui a trouvé souvent de l'énergie, de la sensibilité, des momens d'abandon intéressans, des intentions justes ; en un mot, tout ce qui annonce les plus heureuses dispositions, & elle a obtenu les plus vifs encouragemens. Mlle Candaille est l'Élève de M. Molé, cet Acteur qui, depuis plus de vingt ans, a su fixer l'inconstance de notre Nation, par la supériorité de ses talens, & sûrement elle ne pouvoit tomber en de meilleures mains : personne ne peut donner des principes plus sûrs que lui ; mais il faut que Mlle Candaille travaille aujourd'hui d'après ses propres réflexions, qu'elle se fasse un jeu qui lui appartienne, &c. On lui donne beau-

coup d'esprit, & la tâche par conséquent n'est pas difficile ; elle verra la différence entre un rôle qu'on nous fait sentir ou que nous apprenons à bien connoître ; d'ailleurs, avec quelle énergie on conçoit, avec quelle froideur on reçoit la leçon. Point de traits sublimes dans le jeu d'une Écolière, point d'originalité si l'on ne joue d'après soi.

Mlle VANHOVE, fille du Comédien de ce nom, a débuté, Samedi 8 Octobre, par le rôle d'*Iphigénie en Aulide*, & y a obtenu le plus grand succès. Un son de voix intéressant, de l'intelligence, de la sensibilité ; son extrême jeunesse (elle n'a encore que 14 ans) lui ont concilié tous les suffrages. Elle a joué, le Lundi suivant, dans l'*École des Mères* & dans la *Jeune Indienne*, & son succès a été encore plus brillant. C'est vraiment l'Élève de la Nature. Son début continue & se soutient toujours avec le même éclat. Tout Paris s'y porte.

C'est une acquisition précieuse à faire pour la Comédie, où elle peut jouer les jeunes Princesses & les ingénuités ; & nous ne doutons pas de l'empressement des Comédiens à s'attacher un Sujet si rare : les services de son père devroient être sa recommandation auprès d'eux, quand elle n'auroit pas de véritables droits à leur bienveillance ; ses talens & la faveur du Public.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON a donné à ce Spectacle, Mardi 18 de ce mois, la première représentation de *Germanance*, Drame en trois Actes.

On a volé à Germanance, Caissier d'un riche Négociant, vingt mille livres en vingt billets de banque ; & ce jeune homme, qui pense que l'aveu de ce malheur le ruinera & le perdra de réputation, projette de se tuer. Une lettre interceptée, une indiscretion de Valer, mettent le Négociant au fait de la cruelle aventure & du désespoir de son Caissier. Il apprend en même temps que Germanance & sa fille s'aiment, (sa fille, qu'il venoit de promettre à un autre) & il se résout sur le champ, sans rien examiner ni se fâcher de rien, à réparer le malheur de son Caissier & à lui donner sa fille. Il fait venir un jeune homme de sa connoissance, lui remet en mêmes billets de banque la somme volée, & lui ordonne d'aller les porter à Germanance, comme une restitution qu'il est chargé de lui faire. Germanance reçoit avec transport cette restitution, vole trouver le Négociant & sa fille, dont son désespoir l'avoit éloigné depuis quelques jours, leur fait part de tout, & le Négociant s'applaudit de l'effet de sa générosité. Cependant la personne qui avoit été chargée de la restitution revient, & très-étourdiment fait connoître à Germanance le procédé

de son bienfaiteur, & par conséquent que le vol n'est pas rendu ; mais le Caissier ne voit dans ce contre-temps que les nouvelles obligations qu'il a au père de sa maîtresse, & il a bien raison ; car le Négociant renvoie en ce moment l'époux qu'il avoit, au commencement de la Pièce, destiné à sa fille, & lui accorde Germanice.

La Pièce a réussi, voilà tout ce que nous pouvons en dire.

ANNONCES ET NOTICES.

PRÉCIS Historique sur la Vie & les Exploits de François le Fort, Citoyen de Genève, Général & grand Amiral de Russie, & principal Ministre de Pierre-le-Grand, par M. de Baffville. A Genève ; & se trouve à Paris, chez Laurent, rue de Tournon.

On lit avec plaisir la Vie de ce Gênois intéressant, qui a été un des plus zélés Coopérateurs de la grande révolution arrivée en Russie sous Pierre-le-Grand ; outre l'intérêt que l'on prend à cette révolution, qui a chassé la barbarie du plus vaste État de l'Europe pour y appeler les Arts, les Mœurs & la Philosophie, on est flatté de voir M. le Fort n'employer presque jamais que la douceur & la bienfaisance, donner lui-même l'exemple des vertus qu'il vouloit introduire, soit à la Cour du Czar, soit dans les Armées, & mourir pauvre après avoir long-tems manié les finances de l'État. On regrette, en lisant cet Ouvrage, que l'Auteur se soit borné à

un Essai, & l'on desireroit qu'il se fût un peu plus étendu sur certains détails dans lesquels M. le Fort a dû jouer un rôle; il paroît, par exemple, qu'il eut une grande influence sur la répudiation de l'Impératrice Eudoxie; que ce fut lui qui détermina le Czar à ce coup d'autorité; & l'on ne fait quels furent les moyens qu'il employa, ni les motifs qui le guidèrent.

Ce Précis est écrit avec la simplicité qui convient à l'Histoire, & l'on verra dans la Préface une petite Dissertation assez curieuse sur l'Histoire de Pierre Premier, par M. de Voltaire.

PHARMACOPÉE des Pauvres, ou Formules des Médicamens les plus usuels dans le traitement des Maladies du Peuple, avec l'indication des vertus de ces Médicamens, de la manière de les employer, & des Maladies auxquelles ils conviennent; Ouvrage destiné à servir aux Hôpitaux, Maisons de Charité, & à toutes Personnes qui veulent soulager les Pauvres, in - 8°. par M. Jadelot, Professeur de la Faculté de Médecine en l'Université de Nanci, &c. A Nanci, chez H. Hæner, Imprimeur, rue Saint Dizier; & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

Cet Ouvrage est estimable & par son objet & par la manière dont il est traité.

Essai sur les moyens de perfectionner les Études de Médecine, par M. S. A. D. Tissot, D. M. in-12. A Lausanne, chez Mourer, cadet, Imprimeur-Libraire; & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins. Prix, 1 liv. 10 sols.

M. Tissot a fait pour la Médecine ce que Fontenelle a fait pour les Sciences; il l'a mise à la portée des diverses classes de Lecteurs, il l'a rendue, pour

ainfi dire, communicative. Les nombreux succès qu'il a obtenus jufqu'ici, établiffent un préjugé avantageux en faveur de l'Ouvrage que nous annonçons.

Avis aux Mères qui veulent allaiter, par M. Roze de l'Epinoy, Docteur - Régent de la Faculté de Médecine de Paris, in-12. Prix, 4 liv. 4 fols. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur - Libraire, quai des Auguftins.

Nous avons vû la raifon, par l'organe de l'Eloquence, perfuader à un grand nombre de Mères d'allaiter elles-mêmes leurs enfans, & c'eft fans doute un grand bien pour l'humanité; mais il n'en eft pas moins vrai qu'il y a des Mères qui ne peuvent être nourrices fans compromettre leur fanté & celle de leurs nourriçons. C'eft donc un fervice à rendre à la Société, que de déterminer ce qui doit décider les Mères à remplir ce devoir de la Nature, & ce qui doit les en empêcher. Tel a été le but de M. Roze de l'Epinoy, dont on doit louer le zèle & les vûes fages que fon Ouvrage renferme.

Recherches fur la nature & les effets du Méphitisme des foffes d'aisance, par M. Hallé, de la Faculté de Médecine de Paris, de la Société Royale de Médecine, imprimées par ordre du Gouvernement, in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi, &c.

Cette Brochure peut jeter de grandes lumières fur cette partie de la Médecine qui intérefle fi fort le bien de l'humanité. Les Recherches de l'Auteur & les Notes qui les accompagnent annoncent des vûes fages & un zèle actif.

Dissertation fur le Tabac, & fur fes bons & mauvais effets, in-4°. A Paris, chez M. Buc'hoz, Auteur de cette Dissertation, rue de la Harpe, au-

dessus du Collège d'Harcourt. Prix, 4 livres 10 sols avec figures coloriées.

Cette Dissertation, réunie avec celles qu'on distribuera successivement, formera une-nouvelle Edition de l'Histoire générale & économique des trois règnes qu'on publiera par partie pour en faciliter l'acquisition aux Amateurs, & pour les mettre à même de choisir ce qui sera plus à leur goût.

MANUEL des Goutteux & des Rhumatistes, ou l'Art de se traiter soi-même de la Goutte, du Rhumatisme, & de leur complication, avec la manière de s'en préserver, de s'en guérir, & d'en éviter la récurrence; par M. Gachet, Maître en Chirurgie, Auteur de l'Elixir Anti-Goutteux, in-12. A Paris, chez M. Gachet fils, Editeur, rue Beauregard, n°. 50, & Leboucher, Libraire, quai de Gèvres.

MÉT H O D E pour traiter toutes les Maladies, très-utile aux jeunes Médecins, aux Chirurgiens & aux Gens charitables qui exercent la Médecine dans les campagnes, dédiée au Roi, par M. Vachier, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c., in-12. A Paris, chez Méquignon l'ainé, Libraire, rue des Cordeliers.

L'Ouvrage qu'a entrepris M. Vachier est un Traité complet de Médecine-Pratique, & peut être de la plus grande utilité. Il n'en paroît encore que trois Volumes, qui font desirer la suite & la fin de ce grand Ouvrage.

Les Pseaumes de David, traduits sur le Texte Hébreu, accompagnés de Réflexions qui en développent le sens, & de Notes qui en éclaircissent les principales difficultés, auxquels on a joint le Texte Latin de la Vulgate & la Traduction de M. de

Sacy; par M. Baudner, Curé de Peyrussé-Massus, au Diocèse d'Auch, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Samson, Libraire, quai des Augustins.

Le mérite poétique des Pseaumes est trop incontestablement reconnu, pour que nous ayons besoin d'en faire ici l'éloge; mais nous devons un tribut de louange au nouveau Traducteur; il a su rendre les beautés de l'original avec fidélité sans servitude, & nous croyons qu'on aura du plaisir à lire sa Traduction, même après les imitations qu'en ont données nos meilleurs Poètes. Les Réflexions & les Notes qui l'accompagnent annoncent beaucoup d'érudition, une profonde connoissance du Grec, & ont le mérite de la plus sage discussion.

Le Lasca, en Italien. Prix, 4 livres relié. A Paris, chez Volland, Libraire, quai des Augustins, près la rue de Hurepoix.

PANÉGYRIQUE de Sainte Thérèse, Réformatrice du Carmel, prononcé dans l'Eglise des Carmélites de S. Denis, le 15 Octobre 1784, dédié à Madame Louise de France, par M. l'Abbé du Serre-Figon. A Paris, chez Lesclapart, Libraire de MONSIEUR, Pont Notre-Dame.

Pour bien réussir dans ce Panégyrique, il falloit avoir, comme l'Histoire Chrétienne qui en est le sujet, un esprit mâle & flexible, une tête forte, un cœur sensible & aimant. M. l'Abbé du Serre-Figon possède ces divers genres de mérite; & l'on peut dire de lui que c'est un Orateur à grand caractère. Saisi d'un saint enthousiasme, il s'élève à la hauteur de son sujet, & peint l'étonnante Réformatrice du Carmel avec les couleurs qui lui sont propres. En exprimant toute la sévérité de cette Sainte, il en rend les vertus aimables & touchantes. Son Discours renferme de belles & énergiques pensées, écrites

d'un style brillant ; animé, souvent même poétique, Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

NOUVELLE Topographie, ou Description détaillée de la France divisée par carrés uniformes, &c., par M. Robert de Hessefn. Censeur Royal, & Géographe de la Ville de Paris, rue du Jardinier, vis à-vis celle du Paon.

Contrée *Sud-Ouest* de la Région Centre, la septième des Cartes qui renferment le second degré des détails de la superficie du Royaume jusqu'aux Paroisses inclusivement. L'échelle des Cartes de ce second degré de détail est de 243 toises par ligne, Celle que l'Auteur vient de publier contient l'Angoumois & une partie du haut Poitou. La Ville d'Angoulême se trouve assez près du centre de cette Carte vers le Midi.

CARTE du Diocèse de Troyes, divisée en ses huit Doyennés, dressée par M. Courtalon, Ingénieur Géographe, 1785, Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Mondhare & Jean, rue Saint Jean de Beauvais ; & à Troyes, chez Lepetit, près l'Hôtel-de-Ville,

FIGURES de l'Histoire Romaine, accompagnées d'un Précis Historique au bas de chaque Estampe, quatrième Livraison.

Il y a toujours le même mérite dans l'exécution de cet Ouvrage, qui sera composé de trois cens Estampes & d'un Frontispice. Chaque Livraison, composée de douze Estampes, coûte 15 livres, & continuera toujours à paroître de deux mois en deux mois. On se fait inscrire à Paris, au Palais Royal, passage de Richelieu, n°. 2, chez l'Auteur, M. de Mirys, Secrétaire des Commandemens

de Mgr. le Duc de Montpensier. Cet Ouvrage est imprimé sur papier vélin.

NUMÉROS 37 à 42 de la *Muse Lyrique*, ou *Journal de Guitare avec chant*, dédié à la Reine, par M. Porro, contenant les *Airs choisis de l'Amant Statue*, un *Rondeau de Mortellari*, &c. Prix, 12 l. & 18 liv. — Numéro 10 du *Journal de Violon*, ou *Recueil d'Airs nouveaux arrangés pour le Violon*, l'*Alto*, la *Flûte* & la *Basse*, par les meilleurs Maîtres, contenant l'*Ouverture de l'Amant Statue* & des *Airs du même Opéra*. Prix, 2 liv. 8 sols; abonnement, 18 liv. & 21 liv. A Paris, chez Mme Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la *Muse Lyrique*.

TROIS *Sonates pour le Clavecin*, avec *Violon* & *Violoncelle*, par M. Joseph Hayden, Œuvre quarantième & quatrième de Clavecin. Prix, 7 liv. 4 s. port franc par la poste. A Paris, chez Leduc, rue du Roule, N°. 6, au Magasin de Musique & d'Instrumens.

T A B L E.

VERS faits après une représentation de Didon,	193	Explication du système de l'Harmonie,	219
Fable du Géant Antée,	194	Mémoire sur la Navigation intérieure,	229
Charade, Enigme & Logogryphe,	197	Comédie Française,	231
De l'autorité de l'Usage sur la Langue,	199	Comédie Italienne,	233
		Annonces & Notices,	234

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 29 Octobre 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 28 Octobre 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 17 Septembre.

ON a découvert à Tellemarken en Norwege, une nouvelle mine de cuivre qui renferme de l'argent. Le quintal de minéral exploité contient 45 livres pesant de cuivre & près de 3 onces d'argent.

Le Prince héréditaire de Danemarck & la Princesse son épouse sont de retour à Copenhague, où l'on a commencé, ainsi que dans tous les Etats du Roi, une quête pour le soulagement des malheureux habitants de l'Islande.

DE BERLIN, le 16 Septembre.

Le Lieutenant Général de Tauenzien ayant demandé au Roi la démission de la place d'Inspecteur des troupes dans la Silésie, S. M. la lui a accordé; & elle a nom
N^o. 40, 1 Octobre 1785. a

né le Major-Général Comte d'Anhalt pour inspecter l'Infanterie dans la Basse Silésie, & le Major-Général de Goës pour inspecter celle dans la haute Silésie.

Le Corps d'Artillerie a commencé le 4 ses exercices aux environs de Wedding, & le Roi l'a passé en revue 5 jours après.

Toujours attentif à porter à ses peuples les secours qu'exigent les circonstances, & regardant ces bienfaits comme un devoir du Trône, ce Monarque vient de faire remettre aux habitans de la Basse-Silésie une somme de 100,000 rixdalers, destinée à réparer les dommages qu'a causés la dernière inondation. La ville de Schweidnitz a également reçu de S. M. un don de 20,000 rixdalers pour diverses constructions d'édifices. Le 5 Août, un orage accompagné de grêle ayant ravagé 131 villages & fermes de la Prusse occidentale, les habitans & les bestiaux eussent été exposés à une famine inévitable, sans les secours paternels du Roi, qui a donné des ordres pour une distribution suffisante de blé & de fourrages.

Le Duc & la Duchesse de Courlande sont revenus ici de leur voyage en Italie, & se sont rendus au Château de Friderichsfeld.

Au moment de la signature de l'acte d'Union entre le Roi & les Electeurs d'Hanovre & de Saxe, S. M. fit présent au Baron de Beulwitz, Ministre d'Etat de Hanovre, & au Comte de Zinzendorf, Envoyé de la

Cour de Dresde, d'une riche tabatiere avec son portrait, & d'une somme d'argent pour chacun des Secrétaires de Légation. C'est M. de Bohmer, Conseiller privé du Cabinet, que S. M. a chargé de porter aux diverses Cours de l'Empire, la Déclaration, ou *Exposé des motifs* qui ont déterminé le Roi à proposer à ses co-Etats de l'Empire une *Affociation* pour le maintien de la constitution Germanique. M. de Bohmer est également chargé d'inviter ces Princes à accéder à l'acte d'Union.

Comme cet *Exposé* diffère en plusieurs points essentiels de la Déclaration du Roi aux Etats Généraux, que nous avons rapportée, & qu'il est accompagné d'un préambule absolument nouveau; il est indispensable de mettre sous les yeux de nos Lecteurs ces différences aussi importantes que curieuses. Elles jettent un grand jour sur des événemens antérieurs, qui jusqu'ici avoient paru inexplicables.

» C'est à regret que le Roi se voit forcé; par les imputations passionnées & les assertions hasardées, que la Cour de Vienne s'est permis sur son compte dans les lettres & déclarations ministérielles qu'elle a adressées à toutes les Cours d'Allemagne, ainsi qu'à d'autres Puissances de l'Europe, & qu'elle même a fait rendre publiques par la voie de l'impression, d'exposer à ces mêmes Cours les motifs qui l'ont porté à proposer à ses hauts Co-Etats de l'Empire & à faire avec eux une association conforme au système & à la constitution fondamentale de ce

même Empire. Pour cette fin il suffira de rappeler succinctement & avec la plus exacte vérité les principaux événemens de cette année, ainsi que les faits & les démarches qui ont précédé & produit cette association ».

« Il est notoire, qu'après la mort du dernier Electeur de Bavière, la Cour de Vienne forma des prétentions sur la Basse-Bavière, & tâcha d'acquérir cette Province par la convention conclue avec l'Electeur Palatin, le 3. Janvier 1778. Le Roi & le Duc des deux-Ponts s'y étant opposés, elle s'efforça de parvenir à ce but par les propositions d'échange, qui furent faites & débattues dans les conférences tenues à Berlin dans les mois de Mai & de Juin 1778; & ensuite au mois d'Août, dans celles du couvent de Braunau en Bohême. Le Roi déclina tout échange de la Bavière, comme également injuste & dangereux à l'Empire, & en montra l'inadmissibilité dans son Exposé des motifs. Alors s'alluma la guerre connue, qui fut terminée par la paix de Teschen, le 13 Mai 1779. Comme dans ce Traité la Cour de Vienne renonça solennellement à toute prétention sur la Bavière; que dans l'article 8, elle s'engage, avec toutes les Puissances contractantes & médiatrices, à la garantie de tous les pactes de famille de la maison de Bavarro-Palatine, qui défendent à cette illustre maison toute aliénation, & même tout échange de ses Etats, le Roi crut pouvoir tenir assuré que dès ce moment la Cour de Vienne renonceroit pour jamais au dessein d'acquérir la Bavière par échange ou par quelque autre voie ».

« Mais quelle fut la surprise de S. M. lorsqu'elle apprit au mois de Janvier dernier, par voie directe du Duc des Deux Ponts, que la Cour L. & R. avoit fait faire à ce Prince, par

l'entremise du Comte de Romanzow, Ambassadeur de Russie, l'étrange proposition qui avoit déjà été faite précédemment à Munich, par l'Ambassadeur de Vienne, M. de Lehrbach, savoir :

» Que la maison Palatine & de Bavière céderoit en entier & en toute propriété à celle
 » d'Autriche, toute la Haute & Basse-Bavière,
 » le Haut-Palatinat, le Landgraviat de Leu-
 » chtemberg, & les Duchés de Neuburg & de
 » Sulzbach, en échange des Pais-Bas Autri-
 » chiens, lesquels seroient remis pareillement en
 » toute propriété à la maison Palatine avec tous
 » les avantages que l'Empereur avoit lieu d'at-
 » tendre de la part de la Rep. de Hollande,
 » sous la dénomination & titre de Royaume de
 » Bourgogne; à l'exception cependant du Du-
 » ché de Luxembourg & du Comté de Namur;
 » qu'il seroit payé en outre à l'Electeur & au
 » Duc, en forme de dédommagement, la somme
 » de trois millions de flor.; mais que l'Empe-
 » reur se réservoir toute l'artillerie & les trou-
 » pes nationales qui se trouvoient tant dans les
 » Pays-Bas qu'en Bavière; ainsi que le droit de
 » négocier en tout temps dans les Pays-Bas tel-
 » les sommes d'argent qu'il lui plairoit; & qu'en-
 » fin chaque partie contractante garantiroit les
 » dettes qui se trouveroient hypothéquées sur
 » chaque pays respectif.

» Du reste le traité d'échange devoit être conclu sous la garantie de la France & de la Russie, sans qu'il fût question en quoi que ce soit de la Prusse ni de l'Empire, qui cependant, comme parties contractantes & garantes du traité de paix de Teschen, y sont si essentiellement intéressées ».

» Quoique cette proposition fût accompagnée de la déclaration menaçante qu'on s'étoit assuré

préliminairement de l'approbation de l'Electeur & que le projet auroit lieu, même contre la volonté du Duc, auquel on ne laissa que le terme de huit jours pour se décider, ce Prince déclara généreusement & sans hésiter, qu'il ne donneroit jamais les mains à un arrangement aussi désavantageux pour sa maison, & qu'il ne consentiroit jamais à échanger le patrimoine de ses ancêtres. Dès ce moment & dans le courant du même mois de Janvier il fit part de cette proposition au Roi, comme à son ami, & l'auteur de la paix de Teschen; il réclama son assistance contre un dessein aussi pernicieux pour lui, & lui envoya une lettre de son Ministre de Hofensels, au Vice-Chancelier de Russie, le Comte d'Ostermann, & un Mémoire, où il exposa d'une manière frappante toute l'inadmissibilité de cet échange, & les principales raisons de son opposition. Le Duc sollicitoit en même temps S. M. l'imp., comme garante de la paix de Teschen, de renoncer à ce projet, & d'en faire aussi revenir S. M. l'Empereur. Le Roi, également étonné & alarmé de ces nouvelles, donna ordre au Comte Goltz, envoyé de Petersbourg, de remettre cette lettre & le Mémoire du Duc des Deux-Ponts, au Comte d'Ostermann; & de les appuyer de toutes les représentations convenables, & de faire part à la Cour de Russie des sollicitudes même de S. M. Elle fit faire les mêmes représentations à la Cour de France, comme chargée également de la garantie de la paix de Teschen; & fit appuyer par son Ministre, le Baron de Goltz, les démarches que le Duc des Deux-Ponts fit faire à la Cour de Versailles, par son Ministre le Baron d'Essebeck, qui y fut expressément envoyé pour cet effet. Le Prince Dolgoroucki communiqua, vers la fin de Janvier, au

Ministère prussien la réponse de l'Impératrice , portant en substance : Qu'elle n'avoit proposé au Duc des Deux-Ponts cet échange , que parce qu'elle avoit cru qu'il dépendoit uniquement de l'arrangement volontaire des parties ; & parce qu'elle le leur croyoit également avantageux ». La Cour de France fit aussi répondre au Roi , » que l'Empereur laissoit tomber ce projet d'échange , puisque le Duc ne vouloit pas s'y » prêter ». Cependant on n'a jamais pu obtenir une déclaration écrite , formelle & directe de la Cour impériale , sur un objet qu'elle avoit rendu aussi intéressant.

Après cet historique , suit la déduction des titres qui combattent un échange de la Bavière , & de la légitimité de la Confédération formée par le Roi de Prusse ; déduction conforme à celle qu'on a déjà lue dans la Déclaration aux Etats Généraux. Le Roi finit ensuite dans les termes suivans :

» Cependant S. M. P. auroit un juste sujet de se plaindre de tout ce que les missives ministérielles & autres déclarations de la Cour de Vienne , qu'elle avoit adressées tant aux Etats de l'Empire qu'aux autres Cours étrangères , se trouvent remplies de reproches amers & indécentens entre deux cours souveraines , tels que faussetés , calomnies qu'elles imputent à celle de Berlin , en se récriant contre cette union , en tâchant de lui donner les couleurs les plus odieuses , en la représentant comme illégale & contraire à la constitution Germanique , & enfin en supposant au Roi des vues équivoques & les desseins les plus pernicieux. S. M. s'est mis au-dessus de pareils soupçons & reproches par la conduite ouverte , patriotique , désintéressée qu'elle a re-

me avant & après la paix de Teschen à l'égard de la Bavière & de la Maison Palatine, ainsi qu'envers chacun de ses Hauts Co-Etats; Elle a droit de s'attendre, au contraire, qu'on rendra plus de justice à ses sentimens patriotiques après qu'on aura examiné avec impartialité cette union même qu'Elle vient de former avec ses Hauts Co-Etats, auxquels il ne reste aucun doute sur la justice, l'utilité & le désintéressement de ses démarches; la nature de cette association excluant par elle-même toute possibilité d'aucune vue d'intérêt propre. Jamais la Cour de Prusse n'a employé des moyens bas & obscurs pour parvenir au but de ses négociations: Elle pourroit donc avec justice rétorquer ces reproches, ces soupçons, & y répondre sur le même ton; mais Elle se gardera bien de récriminer & de suivre un si mauvais exemple; se contentant d'en appeler au témoignage des Electeurs & Princes de l'Empire, qui attesteront que sans aucune suggestion ni accusation quelconque on s'est borné à leur retracer l'inadmissibilité & le danger de tout échange de la Bavière, & à leur proposer la conclusion d'un Traité constitutionnel tel qu'on peut le montrer à tout le monde, & tel qu'il se trouvera probablement sous les yeux de la Cour de Vienne; Traité d'association qui ne tend visiblement qu'au maintien de l'équilibre, du bien être & de la tranquillité de l'Allemagne; qui est opposé uniquement à tout échange illégal, sécularisation & dénombrement d'Etats confédérés de l'Empire Germanique, & qui n'est nommément offensif contre aucune puissance que ce soit.

On croit avoir démontré d'une manière irréfragable & convaincante, par tout ce qui précède, que l'union que S. M. P. vient de con-

traiter avec les Sérénissimes Electeurs de Saxe & de Brunswick-Lunebourg, est par sa nature aussi innocente & légale, qu'utile & nécessaire par son but, pour la conservation de la sûreté & de la liberté de tous les Etats & membres de l'Empire Germanique. Aussi S. M. ne balance pas & se fait plutôt un devoir de faire part de l'acte de cette union à tous ses hauts Co Etats, & de mettre fidèlement sous leurs yeux, s'ils le desirent, toutes les clauses, articles & conditions qu'il contient, en laissant à leur volonté & à leur discernement le choix d'y accéder : c'est ce que l'on attend de leurs lumières & de leurs sentimens patriotiques; & en ce cas S. M. ainsi que ses hauts confédérés les Sérénissimes Electeurs de Saxe & de Brunswick se feront un plaisir de les agréer à leur association, de les faire participer à tous les avantages qu'elle promet, & de se concerter avec eux sur tout ce qui sera jugé être nécessaire ».

BERLIN, au mois d'Août 1785.

DE VIENNE, le 16 Septembre.

La voyage de l'Empereur en Bohême paroît être renvoyé à l'année suivante ; on ignore si ce changement est dû aux circonstances politiques qui occupent toute l'activité de notre Cabinet. Il s'est tenu diverses conférences extraordinaires, auxquelles ont assisté le Prince de Kaunitz, les Comtes de Cobenzel, de Kollowrath, de Zinzendorf, de Hasfeld, d'Hadick, & les Barons de Reischac & de Lederer. Ce dernier est Chef du département des Pays-Bas. 1

On a fait partir 6 millions de florins sous l'escorte d'une demi-Compagnie du régiment de Pellegrini. Ce trésor une fois dans l'Autriche supérieure, sera envoyé jusqu'aux Pays-Bas, par un des Régimens qu'on suppose devoir se mettre en marche, & sera versé dans la caisse militaire de Bruxelles.

Les Députés Hollandois, qu'on disoit chaque jour sur le point de quitter cette résidence, y sont toujours, sans autres fonctions, à ce qu'il paroît, que d'attendre les événemens.

S. M. a fait défendre au Cardinal Archevêque, Primat de Hongrie, de se mêler d'aucune affaire temporelle. Elle l'a privé de son titre d'Assesseur de la Table Septemvirale, en lui recommandant de ne s'occuper que des objets ecclésiastiques.

L'abolition de la servitude personnelle en Hongrie est le seul événement qui offre ici quelque aliment à la curiosité. Voici la substance de l'Edit de l'Empereur, par lequel cet affranchissement universel est ordonné.

1^o. La condition de Jobagy, en tant qu'elle impose aux Sujets des charges perpétuelles, & qu'elle s'attache à la glèbe, est supprimée à perpétuité, & nous défendons de prendre à l'avenir, dans cette acception, le terme de Jobagy, qui, en langue Hongroise ne signifie qu'un sujet; nous voulons & ordonnons en outre, que tous les Sujets, sans distinction de Nation & de Religion, soient reconnus à l'avenir, relativement à leurs Personnes, comme gens libres qui pouvant s'établir où bon leur semblera.

2°. Il sera libre à tous les Sujets de se marier à leur gré , & même sans le consentement des Seigneurs fonciers ; ils pourront aussi s'appliquer aux sciences , apprendre des arts & des métiers , & les exercer par-tout où ils le jugeront à propos.

3°. Aucun Sujet , ni son fils ou sa fille , ni aucune autre personne de sa famille , ne pourront être forcés aux corvées Seigneuriales , mais il dépendra de leur bonne volonté d'en faire , & de s'arranger à cet égard librement avec les Seigneurs pour le prix des travaux.

4°. Il sera libre & permis à chaque Sujet d'agir selon son gré , avec ses biens , meubles & acquis ; savoir le prix d'évaluation de ses terres , prés , moulins & vignes ; de les vendre , donner , échanger , hypothéquer ou d'en disposer autrement en faveur de ses enfans , de ses parens ou d'autres , sans préjudice cependant du droit perpétuel y attaché des Seigneurs , & sous la réserve expresse que les charges & payemens , auxquels le vendeur ou testateur étoit tenu par rapport à la possession de ses biens fonds , bien entendu néanmoins que ces biens fonds ne soient repris par les Seigneurs par la voie de la rétentio , soient acquittés par l'acheteur ou le légataire , possesseur actuel de ces biens.

5°. Nous voulons en outre assurer aux Sujets leurs possessions de manière que personne ne puisse les renvoyer , ni eux , ni leurs successeurs , de leurs demeures coloniales ; ni les troubler dans la possession de leurs biens , quels qu'ils soient , sans des raisons légitimes & suffisamment reconnues par les Comitats respectifs ; ils seront , au contraire , maintenus dans la paisible jouissance de leurs possessions , & ils ne pourront

point être forcés de quitter un endroit pour aller s'établir dans un autre.

6°. Quant aux objets prévus par le présent Edit, nous renvoyons les Sujets à nos Ordonnances précédentes pour s'y conformer, & nous exhortons les Comitats respectifs de prêter toute assistance aux Sujets qui seront vexés, & de faire en sorte que la justice leur soit rendue & qu'ils obtiennent la satisfaction qui leur est due.

Nous attendons de la part des Sujets, qu'ils répondent par une bonne conduite à nos vœux paternelles, & qu'ils fassent, de leur côté, tous les efforts pour avancer le bien-être commun, leur propre prospérité & celle de leurs enfans, par l'application au travail, & par l'amélioration de l'agriculture.

Donné à Vienne, le 22 Août, 1785.

Le 4 de ce mois, l'Ambassadeur de France eut l'honneur de présenter à S. M. I. le Marquis de la Fayette, arrivé de Silésie.

La Cour de Rome, à ce qu'on dit, a fait des représentations à l'Empereur, par le nouveau Nonce, M. Caprara, au sujet de l'Evêché de Waitzen, ôté à notre Archevêque : le Public croit que ces remontrances resteront sans aucun effet.

Toujours des suicides ici, comme ailleurs. Il y a huit jours qu'un Commis de la Chancellerie Hongroise voulut se couper la gorge avec un rasoir, dans le Bureau même de la Chancellerie : heureusement on survint à propos pour le sauver, & depuis, on l'a renfermé comme aliéné.

La multitude des couriers , la fréquence des entretiens de S. M. I. avec le Prince de Kaunitz , font élever chaque jour de nouvelles conjectures. On assure que les Régimens de Langlois , de Stein , de Durlach , & deux autres cantonnés en Bohême , ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour les Pays Bas à la première nouvelle ; or , comme cette première nouvelle n'est point arrivée , ces Régimens restent où ils sont , & d'où il est fort peu vraisemblable qu'on ait voulu les déplacer. Peut-être n'y a-t-il pas plus de fondement dans l'ordre prétendu donné aux Généraux de Brechanville & Gazinelli , de se rendre aussi dans les Pays Bas. Le public y envoie pareillement une partie du Corps des Tschaks , ou Mariniers de l'Esclavonie.

Les dernières lettres de Constantinople , portent que Moraly Ahmed , Pacha de Lepanto , a été nommé au Gouvernement de la Bosnie , vacant par la mort du Pacha Hasnadar Ismaïl ; que Mustafa , Pacha de Konia , remplace Ahmed , & que Demis Pacha prend ce dernier Gouvernement. — Les lettres disent aussi que les habitans de Rustschuk en sont venus aux mains avec leurs voisins , qu'un grand nombre de port & d'autre ont été tués à cette occasion , & que plusieurs se sont réfugiés dans la Wallachie.

On a ressenti dans la Moravie , le 22 Août , une commotion souterraine , qui sans doute s'est propagée en Silésie où elle a été très-forte , comme nous l'avons rapporté l'Ordinaire dernier.

DE FRANCFORT , le 23 Septembre.

M. de Boëhmer , ci-devant Envoïé du Roi de Prusse à Vienne & à Wetzlar , & son Envoïé extraordinaire actuel en plusieurs Cours de l'Empire , a terminé sa commission auprès du Landgrave de Hesse Cassel , & a passé ici dernièrement. D'autres Princes du Cercle du Haut-Rhin , & probablement la plus grande partie de l'Allemagne , se joindront aux trois Electeurs , déjà confédérés. M. de *Boehmer* va à Ratisbonne , où il doit notifier l'Acte d'union aux Etats de l'Empire.

Des Gazettes de Vienne ont parlé d'un mariage futur entre un Prince de Saxe & une Princesse de Toscane. Elles fondonnent cette conjecture sur le départ de quelques Envoyés ; mais cette raison n'a pas paru suffisante pour autoriser un fait aussi douteux.

Le Corps franc de Brentano , fort de 3338 hommes & de 617 chevaux , étoit attendu à Ratisbonne , le 16 & le 18 ; mais d'après un contr'ordre , les préparatifs pour sa réception ont été contremandés ; soit que ce corps fasse halte , soit qu'on en ait changé la destination.

ITALIE.

DE MILAN , le 2 Septembre.

Les frères Gerly , déjà connus par leurs

instrumens de Physique, & par la construction des Aérostats, prétendent avoir imaginé une nouvelle machine propre à faire surnager le corps humain au-dessus de l'eau. Cette méthode, suivant eux, n'a aucun rapport avec celle dont on s'est servi à Paris, ni avec le Scaphandre. Par le nouveau moyen de MM. Gerly, le nageur n'est plongé qu'à mi-corps, & peut user librement de ses mains & de ses bras. Le 25 du mois dernier, les inventeurs firent un essai à Monza, en présence de LL. AA. RR. Dans peu on le renouvellera ici; quatre personnes se souleviendront sur l'eau, s'y promèneront à volonté, & feront, pour amuser le public, l'exercice militaire à feu.

DE VENISE, le 30 Août.

Nous avons appris par la voie de mer, qu'après sept jours de vents contraires, notre escadre, commandée par le Chevalier Emo, s'est portée sous Suva. Notre feu commença le 24 Juillet à 3 heures après minuit; l'ennemi y répondit: & de part & d'autre, il continua jusqu'à sept heures du matin. Le lendemain il recommença à quatre heures, jusqu'à huit heures du jour suivant; enfin, il s'est prolongé toutes les nuits jusqu'au 4 Août. Les bombardes la *Concordia* & la *Victoria* tirèrent 439 bombes, dont 263 tombées sur la place, réduisirent en cendres des Mosquées, des magasins & nom-

bré de maisons. La ville tira 656 boulets rouges ou carcasses, qui endommagèrent légèrement quelques cordages, & nous tuèrent un seul homme. En le retirant à cause des mauvais temps, le Chevalier Emo a laissé devant le goulet de Tunis la *Concordia*, commandée par le Cap. Condolmieri.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 17-Septembre.

M. le Comte de Lust, Ministre du Roi de Prusse auprès de notre Cour, a remis au Marquis de Carmarthen, Secrétaire d'Etat, la Déclaration de S. M. Pr., touchant la formation de la ligue en Allemagne, dont le Roi d'Angleterre, en sa qualité d'Electeur d'Hanovre, est un des principaux associés. Cette Déclaration étant à peu de chose près dans la teneur de celle, remise aux Etats-Généraux, il suffira d'en rapporter le dernier paragraphe, conçu en ces termes, fidèlement traduits.

Pour ne laisser aucun doute sur la pureté des intentions du Roi & sur la justice de ses démarches, Sa Majesté pense qu'il est de son devoir de faire part de la conclusion de ce Traité, & des motifs qui l'ont occasionné, aux principales Puissances de l'Europe, qui ont quelque intérêt au bien-être de l'Empire Germanique, & à la conservation de son système. C'est ce que le Roi fait par la présente Déclaration; qu'il ne vouloit pas manquer de communiquer

également à Sa Majesté Britannique, comme une marque de sa confiance & de son attention, ainsi que de son desir de se procurer le suffrage de S. M. Britannique, quoique déjà, en qualité d'Electeur de Brunswick-Lunebourg, Elle ait concouru à la conclusion du Traité & donné par-là une preuve indubitable, combien ses sentimens s'accordent avec ceux du Roi sur la nécessité dudit Traité & des objets qui ont donné occasion. Le Roi est particulièrement charmé d'avoir ajouté ces nouveaux liens à l'amitié & à l'intimité qui ont subsisté si long-tems entre les deux Royales Maisons, & d'entretenir avec S. M. Britannique les mêmes sentimens pour la prospérité de l'Empire Germanique, leur commune Patrie, & pour le maintien d'un système qui influe aussi essentiellement sur le bonheur du reste de l'Europe.

Dans la séance du 5 de ce mois, la Chambre des Communes d'Irlande procéda à l'élection d'un nouvel Orateur, M. Edmond Saxton Perry ayant donné sa démission. Le choix de la Chambre tomba sur M. Forster, dont la nomination fut approuvée par le Lord Lieutenant. Après avoir voté une Adresse de remerciemens à l'ancien Orateur, la Chambre arrêta d'en présenter une semblable au Lord Lieutenant, en considération de la sagesse, de l'équité & de la prudence dont il avoit donné des preuves pendant son administration.

Les Communes, dans cette adresse, font l'éloge du zèle constant qu'a montré le Viceroi pour la prospérité de l'Irlande. Elles rendent hommage à ses qualités privées qui l'ont rendu

mandant en chef ayant reconnu que la transgression étoit involontaire, & qu'elle provenoit uniquement de l'ignorance du Capitaine, avoit ordonné la restitution de ce bâtiment.

Des Négocians de cette ville ont reçu par la dernière malte de New Yorck, diverses commissions pour le compte de maisons de commerce Américaines, qui, par leurs exactitudes, dans les paiemens, jouissent d'un grand crédit, elles recommandent fortement à leurs Correspondans, » de n'embarquer aucune partie des » articles demandés, qu'après que le Traité » de Commerce entre la Grande-Bretagne & » les Etats Unis aura été signé, ou lorsqu'ils » auront la plus entière assurance qu'un arrangement de cette espèce est sur le point d'être » conclu. » En conséquence de cette clause, les Négocians ont tenu une assemblée & ont eu une entrevue avec le Secrétaire du Ministre. On prétend qu'ils n'ont pas reçu une réponse intéressante. Ils doivent se rendre incessamment chez M. Pitt, pour conférer avec lui sur cet objet.

La peine du fouet & celle de mort, encourues précédemment par les déserteurs des troupes de terre & de la Marine, vient d'être abolie. S. M. a statué, de l'avis de son Conseil, qu'à l'avenir les déserteurs seroient transportés à la côte d'Afrique ou aux Indes Orientales pour y rester toute leur vie, & y être traités comme les autres criminels.

Un état des vaisseaux en construction pour la Marine Royale dans les chantiers particuliers, & qui doivent être lancés avant la fin de l'année prochaine, en porte le nombre à

28, savoir 10 de 74 can., 2 de 64, 4 de 44, 1 de 36, 5 de 32, 4 de 28, 1 de 24, & 1 de 16.

Les poursuites commencées dans l'Inde contre le Chevalier John Burgoyne, produiront, suivant toute apparence, une enquête Parlementaire. Les chefs d'accusation à sa charge, sont au nombre de dix-neuf. On lui impute entre autres d'avoir excité les troupes à la révolte & à la défection. Cette affaire a fait naître beaucoup de divisions dans l'Inde. Si le Chevalier Burgoyne est déchargé par le Conseil de Guerre, il reviendra aussi-tôt en Angleterre ; mais s'il est convaincu, il est à craindre qu'on ne lui fasse subir sans délai, la peine prononcée contre lui, à moins qu'on n'ait envoyé des ordres à ce contraires.

On mande des Sorlingues, en date du 8 Septembre, qu'il s'est élevé dernièrement une tempête affreuse dans ces parages ; que plusieurs bâtimens avoient été jettés à la côte, entre autres un bâtiment venant de la Virginie, avec une riche cargaison de tabac, & qui a péri avec la plus grande partie de son équipage. Ce bâtiment étoit destiné pour Amsterdam. Toutes nos côtes ont ressenti plus ou moins la violence des vents de l'équinoxe ; plusieurs bâtimens ont échoué ou ont été endommagés ; cependant, jusqu'à ce jour, on ne connoît pas de malheurs bien considérables.

Le huit de ce mois, en conséquence d'une invitation des principaux habitans de Manchester & des environs, le Comte de Derby, & M. Fox, accompagnés du Lord Spencer, de Messieurs Fitzpatrick, Townshend, Grenville,

Standish, William Clerke, Horton, le Général Burgoyne, &c. sont venus de Knowsley à Manchester. Ils ont été rencontrés à environ un mille, par un grand nombre de personnes de toutes les classes, qui venoient au-devant d'eux, avec des drapeaux & des Musiciens. L'objet de la fête étoit de témoigner au Comte de Derby & à M. Fox la vive reconnaissance du Comté. La populace ôta aussitôt les chevaux de la voiture du Comte, dans laquelle étoit ce Seigneur avec M. Fox, & la traîna jusqu'à la ville. Il y eut ensuite un repas magnifique où assistèrent la plupart des riches Manufacturiers & Marchands de Manchester, qui donnerent pendant ce repas, des santés constitutionnelles qui marquoient la satisfaction & l'allégresse des convives.

En conséquence des fraudes auxquelles se prêtoient les Officiers des Douanes & de l'accise, le Gouvernement a, dit-on, le projet d'augmenter les appointemens de ceux d'entr'eux, dont le revenu étoit très-modique, & de le porter à un taux qui les mette à l'abri de la séduction.

Il vient de s'établir à Bristol une Compagnie de Société de marine, conforme à celle de Londres. En même temps qu'elle contribuera à faire subsister un grand nombre d'enfans, elle formera une pépinière de matelots. Les marchands de toutes les classes ont fourni des sommes considérables pour former ce louable établissement.

On ne s'occupe & on ne s'entretient ici, écrit-on de Brimthelmstone, en date du 12, que d'un attentat commis la nuit dernière, mais dont les particularités ne sont pas assez connues pour pou-

voir les donner comme authentiques. — Voici comme on rapporte l'événement. Une jeune personne âgée d'environ vingt ans, en rentrant chez son pere, s'étoit assise à la porte à dix heures du soir. Les domestiques de la maison virent roder devant la porte un homme de mauvaise mine, mais ils n'y firent point d'attention. Aussi-tôt que la voiture qui avoit amené la jeune personne fut partie, elle rentra dans la maison, & le scélérat (qui étoit un garçon Tailleur) s'étant introduit après elle, lui dit qu'il venoit la chercher de la part de son pere pour la conduire chez un de ses amis dans North-street où il soupoit. La jeune personne partit imprudemment sans être accompagnée de personne; il la conduisit dans une petite rue reculée; & là, lui mettant un couteau sur la gorge, il la força d'entrer dans un cimetière où après l'avoir meurtrie de coups, il assouvit son infâme brutalité. Un orage étant ensuite survenu, il la mena dans un endroit où l'on prend les bains. La fatalité qui heureusement accompagne très-souvent le crime, le porta à reconduire la jeune personne chez elle à cinq heures du matin; ils furent rencontrés dans la cour par un ouvrier, qui voyant cette jeune fille dans un état aussi déplorable, se saisit du malheureux & le conduisit vers le pere. Les juges de Lewes arrivés, cet infâme scélérat, après un ample examen, a été renfermé dans la prison de Herfordam. L'état de la jeune personne laisse peu d'espérance qu'elle survive à son infortune.

Le Public ledger présente les observations suivantes sur nos Colonies.

Depuis long-temps on se plaint généralement de la décadence de nos Colonies; cependant rien n'est si frappant à la fois & si inconcevable aux yeux des observateurs que la différence qu'il y a

eu dans la politique & dans les succès des colonies Angloises & des colonies Françoises. Les Colons de nos Isles ont été élevés dans l'abondance & le luxe : les Colons François dans l'école du malheur. Les premiers ont eu le bonheur de vivre sous un Gouvernement libre & indulgent ; les seconds ont été gouvernés avec dureté & avec rigueur. Les François s'établirent aux Isles avec peu de moyens ; ils augmentèrent leurs fonds par leur industrie ; leurs bénéfices, quelque modiques qu'ils fussent d'abord, allerent toujours en croissant ; entre leurs mains, une plantation de café qui demandoit peu de cultivateurs, devenoit à la fin une plantation de sucre.

C'est ainsi que les Isles Françoises s'éleverent avec une vigueur & une rapidité qui étonna les ignorans & les sots ; tandis que les Isles Angloises, gouvernées sur un plan diametralement opposé à celui des François, étoient toujours à demander des secours & des encouragemens. Mais rien ne peut sauver du malheur des Colons indolens, paresseux, fiers & magnifiques, qui avoient peut-être commencé leur fortune avec de l'argent emprunté à usure ? Les Colons François trouvoient des capitaux dans leur propre industrie : les Anglois les alloient chercher en Angleterre ; aussi les Planteurs Anglois ont-ils toujours été très-endettés envers la Métropole, dont les fonds se trouvoient distraits d'un meilleur emploi, & ne rentroient que très-difficilement.

On estime à 50 millions sterling les capitans employés aux Isles. Si cette énorme somme ou seulement la moitié pouvoit être appliquée à divers emplois domestiques, combien la prospérité de la Grande-Bretagne n'en seroit-elle pas augmentée ? L'Administration s'est occupée mais vainement, en diverses occasions, du soin de
faire

faite recouvrer les dettes des Colonies. Il seroit donc très-dangereux d'admettre les Américains à ce commerce ; ce seroit donner la facilité aux Planteurs Anglois d'envoyer aux Etats-Unis des productions qui devroient passer en Angleterre en paiement du principal & des intérêts de leur dette envers elle.

En consultant les Actes de Rymier, durant la dernière année du regne d'Henri V, en 1421, on trouve que le revenu du Roi en droits, rentes, subides,

montoit à 55,743 liv. 10 sterl.

La dépense de l'année à 53,507 13

L'Economie annuelle, par

conséquent de 22,37 13

Aujourd'hui, le Roi jouit,

par la liste civile, de 900,000.

Par les revenus de l'Electo-

rat d'Hanovre, 400,000

1,300,000

Il y a 100 ans, sous le regne de Charles II. & l'année suivante de sa restauration, le Parlement lui alloua 1,200,000 liv. pour les dépenses du Royaume & les siennes propres.

La Reine ne jouissoit que de 40,000 liv. Aujourd'hui, son revenu annuel est de 130,000 l.

Les Irlandois avoient entrepris d'établir un commerce direct entr'eux & le Portugal. Le mauvais succès de ces tentatives a du déjà leur faire sentir les suites fâcheuses de la précipitation avec laquelle ils se sont hâtés de secourir pour cet objet, le joug salutaire de la Grande-Bretagne. Sans des forces maritimes, jamais ils

N°. 40, 1 Octobre 1785.

b

ne seront en état de faire un commerce avantageux avec aucune Nation étrangère , même dans le cas où ils croiroient en avoir assuré les conditions par un traité , parce que la partie contractante respectera peu des engagements qu'elle pourra violer avec impunité. Il faudra qu'ils supportent paisiblement toutes les charges dont il plaira aux étrangers de la grever. L'exemple de la Grande-Bretagne , elle-même , leur fait assez voir les vexations auxquelles les Négocians des Puissances les plus formidables se trouvent exposés par le caprice ou les préjugés d'un Ministre tout-puissant , même parmi les Nations qui ne doivent leur existence qu'à la protection de l'Etat avec laquelle on ose tenir une pareille conduite. Quel sera donc le destin de l'Irlande , qui n'a pas un seul vaisseau de guerre en propre. Une fois émancipée & soustraite à la main tutélaire de la Grande-Bretagne , elle se trouvera seule contre tous. Puisque les Irlandois refusent de s'affujettir aux Réglemens que la Grande-Bretagne juge à-propos de faire pour son propre commerce , il faut bien qu'ils se suffisent à eux-mêmes , & négocient pour leur propre compte. Mais dans cet état d'abandon & de foiblesse , l'Irlande peut-elle exposer d'être traitée par aucune des Puissances commerçantes de l'Europe , comme la Nation la plus favorisée. Ne verra-t-elle pas au contraire tous les Sujets des autres Etats , avoir la préférence pour tous les articles qu'ils pourront porter au même marché , & ne sera-t-elle pas aussi forcée d'attendre que la marchandise devienne rare pour pouvoir vendre la sienne ? Telles sont les considérations sur lesquelles j'invite les Irlandois à bien réfléchir avant de se soustraire entièrement à la protection du Pavillon Britannique.

C'est à eux à voir si leurs ressources sont suffisantes pour entretenir des forces navales en état de faire respecter leur commerce dans les Ports étrangers. Si cette entreprise est au-dessus de leurs forces, tout l'édifice de leur indépendance absolue, en fait de commerce, n'est qu'un vain projet qu'ils doivent bien se garder de réaliser. Mais, à en juger par les dispositions actuelles de ce peuple, il paroît qu'on n'a rien à espérer pour lui des conseils de la raison. L'épidémie est trop forte & trop générale, & il n'y a plus que l'expérience qui puisse les guérir. En conséquence M. Pitt a très-bien fait de les abandonner à cette cure un peu dure, mais nécessaire, qui, selon toutes les apparences, ne tardera pas à la ramener à la connoissance de leurs vrais intérêts, & à leur faire adopter avec empressement un système qu'ils rejettent actuellement avec une violence aussi extravagante.

S'il faut en croire nos Papiers, on commence à s'appercevoir en France que la grande balance du commerce en faveur de l'Angleterre, n'est pas l'effet d'une importation excessive de marchandises Angloises.

On reconnoit aujourd'hui, disent-ils que les remises considérables faites depuis quelque temps en especes à l'Angleterre, étoient destinées en grande partie à payer les marchandises fournies à la France par les Négocians d'autres nations, lesquels avoient donné ordre à leurs correspondans de faire les remises en Angleterre à des banquiers ou négocians avec lesquels ils avoient un compte ouvert. C'est ainsi que Londres est devenue la banque générale de l'Europe. Cet avantage, dont elle jouit depuis long-temps, ne résulte pas de ce que la balance de com-

merce est en sa faveur avec chaque nation séparément , mais de ce que la balance générale lui est avantageuse , bien que celle balance particulière lui soit défavorable. Les négocians Français , ayant aujourd'hui les yeux ouverts , ne sont plus si épris de l'arrêt concernant les marchandises prohibées. Il est donc probable que le traité de commerce projeté entre la France & l'Angleterre ne rencontrera pas les mêmes difficultés qui ont fait échouer jusqu'ici les tentatives de cette espèce.

Une société de citoyens de Boston , dans la Nouvelle-Angleterre , s'est engagée à favoriser l'affranchissement des Nègres de cette ville & de son territoire. Cette entreprise , très louable , le seroit encore plus en Virginie & en Caroline , où les Nègres , très nombreux , servent à peu près seuls à la culture des terres ; mais comme on n'y emploie pas ces malheureux dans les Etats Unis du nord , il est à présumer que cette société de Boston ne prend pas des engagemens difficiles à remplir.

F R A N C E.

DE SAINT-CLOUD , le 21 Septembre.

Le Baron de Grolshag , Ministre plénipotentiaire du Roi près le Cercle du haut Rhin , qui est de retour par congé , a eu , à son arrivée ici le 15 de ce mois , l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes , Chef du Conseil royal des Finances , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des Affaires étrangères.

L'insertion de la petite vérole faite le 18. de ce mois à Monseigneur le Dauphin, dans le château de Saint Cloud, en présence du Roi, de la Reine, de la Famille Royale & de la Duchesse de Polignac, Gouvernante des Enfans de France, par le sieur Jauberthou, Docteur en Médecine, Inoculateur, & de concert avec le sieur de Laffone, Premier Médecin du Roi & de la Reine, & du sieur Brunyer, Médecin des Enfans de France, a eu le succès qu'on en attendoit. L'inoculation de Monseigneur le Duc de Berry, faite le même jour à Saint Cloud, avec les mêmes formalités & en présence du Marquis de Serent, Gouverneur du Prince, par le même Inoculateur, & de concert avec le sieur Audirac, Premier Médecin du Prince, a été suivie du même succès.

Leurs Majestés ont signé, le 18, le contrat de mariage du Comte de Vérac, Capitaine au Régiment Royal Normandie, Lieutenant-Général de la Province de Poitou, avec Demoiselle de Vintimille.

DE PARIS, le 27 Septembre.

M. Thomas, de l'Académie Française, absent depuis quelque temps de cette Capitale, avoit fixé sa résidence près de Lyon, dans une maison de campagne où il a été attaqué d'une fièvre maligne. M. l'Archevêque de Lyon le fit transporter dans son château d'Oullins, voisin de l'habitation de

b 3

M. Thomas ; mais malgré tous les secours de l'art & les vœux ardens de ses amis , cet estimable Littérateur est mort le samedi 17 de ce mois , à 3 heures du matin. A ses derniers momens , M. l'Archevêque lui a rendu tous les devoirs de l'amitié & tous ceux de son ministère ; M. Thomas les a reçus avec la résignation d'un homme vertueux , plein de confiance dans la Divinité. Le mardi , 20 Septembre , Mlle. sa sœur , M. Ducis , son Confrere , & M. de la Sauzaye , ancien Conseiller au Conseil supérieur du Cap François , ont fait célébrer dans la paroisse d'Oullins , un Service solennel pour le repos de l'ame de M. Thomas , & l'Académie de Lyon , dont il étoit membre , y a assisté en Corps.

M. Thomas a honoré les Lettres par ses vertus personnelles , autant que par ses ouvrages. Il n'étoit ni persécuteur , ni intrigant , ni tracassier , ni dominateur , & l'honnêteté qui respire dans ses Ecrits , n'a point abandonné sa conduite. Son nom ne parut jamais dans les querelles littéraires , dans les manœuvres des sectes , dans les bassesses par lesquelles on parvient trop souvent à la fortune , & à ce qu'on appelle la gloire. Il cultiva les Lettres avec dignité ; & personne n'étoit plus fait que lui pour les rendre respectables. Ceux même qui goûtoient peu le genre de son éloquence , ne peuvent lui refuser un esprit accoutumé à la réflexion , de la noblesse & de l'élévation

danſes idées, & un grand talent auquel il n'a manqué peut-être que plus de facilité. Son *Eſſai ſur ſes Eloges* ſera toujours recherché; & l'*Eloge de Marc-Aurele* vivra autant que notre langue.

Des lettres du Port-au-Prince, en date du 29 Juillet, parlent d'un tremblement de terre aſſez violent, reſſenti dans cette Colonie. Comme tous les 15 ans ou environ, ce quartier de S. Domingue eſt expoſé à des ſecouſſes pareilles à celles qui cauſerent tant de dommages en 1770, les Colons ont été vivement allarmés de cette nouvelle commotion.

Dans la nuit du Dimanche au Lundi 12 de ce mois, on a reſſenti à Grenoble & dans les environs, pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre dans la direction du nord au midi. Si je ne me trompe, voilà la troiſième fois dans l'année qu'on a obſervé cette commotion en Dauphiné. On mande de quelques endroits, & notamment de la Suisse, que le brouillard ſec & électrique de 1783, y a reparu durant quelques ſemaines; les orages violens qui ont déſolé au commencement de ce mois une infinité de lieux en Italie & en Allemagne, tenoient probablement à cette cauſe. Il ne paroît pas, cependant, qu'on puiſſe y rapporter un orage remarquable qui s'eſt étendu ſur une partie de la Lorraine, & dont on écrit de Metz les détails ſuivans.

Dès 8 heures du soir, le 9 de ce mois, il y eut des éclairs qui augmentèrent toujours de force, & se succéderent de plus en plus rapidement. Le Ciel qui n'étoit nuageux que du sud à l'est, devint entièrement couvert pour 11 heures. Vers minuit commença une petite pluie, pendant laquelle le tonnerre qui se faisoit entendre dans le lointain s'approcha insensiblement, & devint plus imposant & plus rapide dans la succession de ses coups. Enfin, environ une heure après minuit, & immédiatement après une détonation plus forte que les autres, une pluie très-abondante s'est jointe aux éclairs multipliés & aux roulemens continus du tonnerre; & l'un & l'autre n'ont pas cessé un seul instant jusqu'à trois heures du matin que l'orage commença à se calmer en s'éloignant vers l'est. Il finit par une petite pluie qui dura encore une demi-heure.

Le vent d'ouest souffloit & n'étoit pas absolument violent, le fort de l'orage étoit au midi, & il y avoit à la fois quatre nuées, d'où partoient, presque sans interruption, des éclairs; des coups de tonnerre qui se faisoient entendre à différens intervalles, étoient de temps en temps plus forts; à chaque fois la pluie, qui tomboit toujours à verse, étoit précipitée avec plus de violence; tellement que dans les deux heures & demie qu'elle a duré, il en est tombé 36 lignes ou 3 pouces de hauteur, quantité que nos plus anciens vieillards ne se rappellent pas avoir vue dans un aussi court intervalle.

On n'a pas entendu, dans cette foule presque innombrable de coups de tonnerre, de ces craquemens & de ces coups secs & isolés, qui accompagnent ordinairement la chute ou plutôt l'ascension de la foudre, dans des lieux voisins du spectateur, aussi n'a-t-on pas encore appris

qu'elle soit tombée quelque part dans la Ville , où n'étoit sûrement point le siège principal de l'orage.

Heureusement pour nos vignes & pour nos jardins, cet orage aussi remarquable par sa durée que par le volume d'eau qu'il a précipité , n'a pas été accompagné de grêle ; mais il n'a pas laissé malgré cela de faire beaucoup de dommage. On a eu la douleur de voir les eaux de nos rivières charroyer des regains que le cultivateur s'étoit ménagés , & qu'il n'a pas eu le temps d'enlever.

Comme la fréquente stérilité de cet article de Paris nous réduit souvent à mettre peu de choix dans les matériaux , nous donnerons aujourd'hui la relation du dernier voyage de M. Blanchard , écrite par lui-même.

Tout ayant été préparé dès le matin pour notre départ , je montai dans la nacelle un peu avant 11 heures avec le Chevalier de l'Épinard , mon compagnon de voyage ; mais quelques coups de vent assez fort , nous obligèrent à différer quelques minutes. A 11 heures 45 m. le barometre étoit à 23 pouces & demi. Nous éprouvâmes alors une dilatation telle que l'appendice se gonfla & l'air inflammable se dégagea avec abondance. Nous nous mîmes à déjeuner & nous bûmes une bouteille de vin que M. le Prince de Ghisteilles nous avoit donnée , sur laquelle étoit écrit : *Vin de Calabre destiné à être bu dans les Cieux par les Aëronautes , M. Blanchard & le Chevalier de l'Épinard.* Nous le savourâmes d'autant mieux , que nous n'avions pas eu le tems de déjeuner avant de partir &

que l'air étoit très-vif. Pendant ce repas nous descendîmes par l'effet d'une déperdition qu'une trop forte dilatation avoit causée , & nous nous trouvâmes à midi 10 minutes assez bas pour reconnoître des maisons qu'on nous dit être le village de Bouvigny. Nous entendîmes trois coups de canon , auxquels nous répondîmes par un salut de nos drapeaux ; nous éprouvâmes dans ce moment un courant d'air très-frais , qui nous fit descendre assez pour parler à plusieurs personnes d'un autre petit village. Nous leur demandâmes si nous tenions bien la route de Paris & de combien nous étions éloignés de Lille ; n'étant point satisfaits des réponses qu'on nous fit , nous jettâmes un peu de lest pour remonter , & à midi 20 minutes nous entrâmes dans un nuage si épais que nous ne nous vîmes plus dans notre nacelle. Ce nuage avoit une odeur infecte , & selon ce que nous avons pu estimer , il avoit 7 à 800 pieds d'épaisseur. Nous le traversâmes en une minute & demie. Elevés au-dessus , nous le vîmes se diviser , & nous aperçûmes la terre à travers. Le baromètre étoit alors à 22 pouces 3 lignes. Il nous parut que l'on nous appercevoit dans les nues , puisqu'on tira encore plusieurs coups de canon. A midi & trois quarts nous étions dans un silence parfait & jouissant du plus beau ciel. Les nuages s'étoient tellement amoncelés qu'ils nous avoient dérobé la terre , il nous sembloit que nous voguions sur une mer en tempête , dont les flots écumoient , avec cette différence qu'aucun bruit ne se faisoit entendre. Nous observâmes l'ombre de notre globe qui se projettoit sur la surface inégale des nuages , & à cette ombre on voyoit un arc-en-ciel qui jettoit les couleurs du prisme les plus vives. Quoiqu'enchantés de ces belles choses , nos estomacs

nous firent sentir qu'il falloit dîner ; notre carte géographique nous servit de table ; notre appétit fut tel que nous consumâmes le reste de nos provisions, excepté une bouteille de vin & une autre qui restoit entamée. Nous nous livrâmes ensuite à nos observations. A 1 heure 10 minutes nous descendîmes dans un nuage & après l'avoir traversé nous découvrîmes deux villes ; l'une à l'ouest & l'autre à l'est de notre route. Nous écrivîmes chacun un billet que nous jettâmes liés de rubans , afin qu'ils fussent plus visibles. A 1 heure 16 minutes nous planâmes au-dessus d'une très belle plaine. Je me rappelai en ce moment que certains Aëronautes avoient prétendu me contester l'effet qu'avoit produit le vin d'une bouteille jettée du haut des nues , dans mon troisième voyage à Rouen , étant accompagné de M. Boby. Je pris la bouteille dans laquelle étoient restés au moins les deux tiers du vin & je la jettai , priant mon compagnon de la suivre des yeux ; nous l'apercevions encore lorsque le vin s'en échappa comme une fumée abondante , formant un nuage vineux qui nous suivit quelques minutes & disparut peu après. Je pris sur le champ acte de mon compagnon sur ce phénomène. Peu après nous rentrâmes dans un nuage si épais que nous ne pouvions ni nous voir ni observer nos instrumens , & si humide que dans un instant nous fûmes très-mouillés. Notre nacelle étoit également remplie d'eau : errant ainsi dans l'obscurité , nous jugeâmes bien que cette humidité en chargeant notre équipage , ne manqueroit pas de nous précipiter vers la terre ; en conséquence nous jettâmes une grande quantité de lest , ce qui nous fit remonter. Enfin quelques nuages qui étoient encore au-dessus de nous &

qui nous déroboient le soleil , s'étant dissipés , nous éprouvâmes en ce moment , par l'effet des rayons solaires , qui étoient très-chauds , une dilatation telle , qu'en peu de minutes , le baromètre descendit à 20 pouces 3 lignes & le thermomètre à la glace : nous passâmes si promptement à cette température que l'air vif nous saisit sur le champ. Nous nous couvrîmes de nos manteaux. Nous montions toujours ; mais par un mouvement moins rapide. Le froid devenant plus excessif , je craignois pour mon compagnon , qui n'étoit pas accoutumé à un changement si subit ; je lui demandai s'il vouloit descendre : *non* , me dit-il , *je veux , comme vous , éprouver toutes les températures , allons au plus haut possible*. Nous ne fûmes que quelques minutes à cette région où règne le silence , éloignés des humains & ne voyant que notre habitation dans cette vaste solitude ; élevés au plus haut , parcourant l'immensité à l'aventure , la subtilité de l'air dont nous souffrions beaucoup , occasionna une assez grande dilatation ; il se trouvoit un trou à la partie inférieure du Ballon , que je ne m'étois pas donné la peine de boucher , en partant. Je crus appercevoir par ce trou , que l'air inflammable , en se dilatant , se troubloit , & qu'il se formoit en fumée ; je voulus m'en assurer : j'ôtai mon manteau & retroussant mon appendice , j'entrai à moitié dans mon Ballon ; je fus bien surpris de me sentir comme dans une chaumière remplie d'une fumée chaude & épaisse : je n'y pus rester longtemps , je n'y voyois goutte , les yeux me piquoient , & j'en sortis très échauffé. L'air inflammable continuant à s'échapper , nous restâmes en station ; mais une condensation survint bientôt après , & l'air inflammable reprit son pre-

mier état de transparence. Je rentrai dans le globe, & je découvris très-distinctement l'intérieur de la sphere dans tous les points. J'y introduisis le thermometre, l'air inflammable se trouva être au même degré de chaleur que celui environnant. A 1 heure 59 minutes nous étions assez descendus pour entendre battre la caisse; nous braquâmes nos lunettes, & 10 minutes après nous découvrîmes encore deux villes. Nous entendîmes très bien sonner les cloches. A 2 heures 29 minutes nous étions sous les nuages: le barometre étoit alors à 24 p. Après avoir fait le salut des drapeaux & demandé la route de Paris, nous filâmes, poussés par le même air de vent, sur une forêt assez grande; après l'avoir traversée à 2 heures 40 min. nous rentrâmes dans le nuage, ayant parlé auparavant à quelques payfans que nous trouvâmes de l'autre côté de la forêt. A 3 heures 15 minutes le barometre étoit à 21 pouces & le thermometre au tempéré. Quoique nous fussions trop élevés pour avoir aucun objet de comparaison, nous nous doutions que nous avions quitté la route de Paris. Je profitai d'une condensation pour nous laisser descendre. Arrivés à 5 ou 600 pieds de terre, je demandai, avec mon porte voix, où nous étions & à combien de Paris; nous nous fatiguâmes l'un & l'autre à force de crier. On ne nous répondit point distinctement; nous vîmes bien que nous effrayions ces bons payfans, qui couraient çà & là comme des moutons égarés: nous résolûmes de nous dérober à leurs yeux, & d'autant que nous pensions bien avoir perdu la route de Paris, je jettai de mon lest. A 4 heures nous traversâmes des courans très-froids: le thermometre se trouvoit à trois degrés au dessus du

terme de la congélation , & 3 minutes après il descendit à la glace ; le barometre étoit à 16 pouces. Nous reprîmes encore nos manteaux & nous voyageâmes ainsi à l'aventure pendant 58 minutes. Nos instrumens étoient si froids que nous ne pouvions les toucher ; il ne nous fut plus possible d'écrire , l'encre s'étoit gelée dans le cornet. Nous éprouvâmes encore un mal affreux dans les oreilles ; notre vin , dont nous bûmes chacun un coup , tomboit avec des parcelles de glaces dans notre verre & l'air inflammable se troubla encore une fois. Nous étions remontés à cette région où l'homme se trouve dans un état de béatitude : nous foulions à nos pieds l'immensité & nous jouissions du plus beau ciel. Une rotonde de nuages , entassés les uns sur les autres , & se formant comme des montagnes de neige , au milieu de laquelle nous étions extrêmement élevés , nous offroit un coup-d'œil enchanteur. Le froid devenant extrême , nous bûmes encore chacun un verre de vin glacé , & le Chevalier s'endormir. Je ne fus pas d'abord tranquille sur son état ; mais après l'avoir examiné , je vis qu'il n'y avoit rien à craindre ; je le laissai reposer , & me gardai bien de succomber moi-même au sommeil , qui vouloit aussi s'emparer de moi.

Me sentant assez de force pour y résister , je n'ouvris point ma soupape & je me laissai aller : le barometre étant à 14 pouces , & le thermometre à quatre degrés au-dessous de la congélation. Des vents supérieurs nous éloignèrent bientôt du milieu de cette belle rotonde de nuages , pour m'en faire voir d'autres très-épais. La dilatation ayant eu lieu assez long-temps , un air frais occasionna une condensation telle , que dans un moment nous nous trouvâmes dans ces nuages épais. J'avois ré-

solu, d'autant que nous descendions ; de ne pas interrompre mon compagnon, qui étoit très-tranquille ; mais quelques coups de tonnerre qui se firent entendre à nos côtés le réveillèrent en sursaut, après une demi-heure de sommeil. Il me demanda, *quelle heure est-il ?* Il est cinq heures, lui répondis-je, nous ne sommes pas loin de la terre, me dit-il, j'entends un carosse qui passe sur un pont. C'est, lui dis-je, le char de Jupiter. Quelques éclairs s'échappant du nuage, l'assurèrent alors que les coups qu'il entendoit étoient le tonnerre. Il n'en fut pas plus effrayé que moi : nous restâmes environ 15 minutes dans ce nuage, après quoi nous descendîmes, & l'orage parut fuir loin de nous. A 5 heures 30 minutes, le baromètre étant à 25 pouces, nous étions à une hauteur à pouvoir nous faire entendre. Nous parlâmes à plusieurs personnes, demandant toujours de combien nous étions éloignés de Paris, & quelle étoit cette Province ; les uns fuyoient épouvantés, les autres restoient en extase, & ne nous répondoient que par des cris entrecoupés que nous ne pouvions distinguer. Nous voyageâmes à cette hauteur pendant environ 24 minutes, parlant à tout le monde, & n'ayant de réponse positive de personne. Ce fut alors que nous désespérâmes d'arriver au but que nous nous étions proposé. Nous apperçûmes une forêt immense sur laquelle nous allions être portés, & dont nous ignorions l'étendue ; & qui nous auroit peut-être été d'autant plus funeste, qu'il étoit déjà tard & qu'il ne nous restoit plus de provisions. Nous eussions certainement pu aller beaucoup plus loin, puisqu'il nous restoit encore un lest assez considérable ; mais la prudence nous décida à terminer notre voyage. Nous nous laissâmes baisser insensiblement, & appercevant des pay-

fans , je leur jettai un cordeau , les engageant de le prendre , mais pas un n'osa le faire , au contraire ils fuyoient chacun de leur côté ; je lâchai alors un de mes ancres , elle ramassa un gros paquet de broussailles , de paille & d'herbe , ce qui arrêta la vivacité de notre course , & si un homme qui travailloit à la terre non éloigné de nous , eût voulu prendre le cordeau comme nous l'en priions , nous eussions reposé dans une superbe plaine ; mais au contraire lorsqu'il eut entendu nos voix , il ramassa sa veste , prit sa bêche & s'enfuit tout en criant & se courbant dans les avoines : tout l'argent que nous lui promîmes fut inutile , il se fauvoit à toutes jambes. Mon ancre s'accrocha à un petit arbre , mais un coup de vent cassa le cordeau , je lâchai aussi-tôt ma seconde ancre ; elle s'accrocha à un autre arbre , & par l'effet d'une manœuvre nécessaire , nous reposâmes doucement sur la terre , à 6 heures précises ; après avoir , selon mes observations , parcouru 120 lieues dans l'espace d'environ 7 heures , ayant été portés de Lille à Pont-Sainte-Maxence , de Pont dans les Ardennes , & des Ardennes à Servon en Clermontois , près Sainte Menehould en Champagne.

Signés BLANCHARD , Citoyen de Calais & Pensionnaire du Roi , & le Chev. de L'EPINARD.

P A Y - S - B A S .

DE BRUXELLES , le 26 Septembre.

Les Hollandois , affirmoit on , à la vue de nos troupes rassemblées à Anvers , seront attaqués le 16 ; cette attaque devoit ensuite se faire le 21 : cependant tout est toujours

dans la même situation. L'état général de l'armée, les Pionniers, la Chancellerie de guerre, le Duc de Saxe-Teschén, le Général Murray & le Prince de Ligne sont à Anvers, & y resteront probablement encore quelques jours. Notre Gouvernement avoit demandé à celui de Liege la permission de former deux camps, l'un de 5500 hommes entre S. Trond & Tongres; l'autre de 3900 hommes entre Hui & les avenues de Liege, le long de la Meuse. Quelques détachemens sortis de Maëstricht faisoient présumer qu'on songeoit à dégarnir cette place & à l'abandonner : enfin tout ce fracas s'est apaisé, & le jeu touche à son terme : du moins l'avis du moment, confirmé par toutes les Gazettes de Hollande, est que les Etats-Généraux s'en remettent à la France.

Les Etats-Généraux ont répondu en ces termes à la Déclaration du Roi de Prusse.

Où le rapport de MM. de Lynjen, de Hemmen & autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, lesquels, conformément à la résolution de L. H. P. du 29 du mois dernier, ont examiné la communication faite par M. de Heckeren de Brantzenbourg, président à l'Assemblée de L. H. Puissances, « que M. de Thule-
 » meier, envoyé extraordinaire de S. M. le Roi
 » de Prusse, s'étoit rendu chez lui & lui avoit
 » remis une Déclaration de Saire Majesté,
 » touchant la conclusion d'un Traité de Confé-

« dération, signé entre S. M. Prussienne & les
 « Cours de Saxe & de Brunswick-Lunebourg ; »
 laquelle Déclaration a été insérée dans les Re-
 gistres à la date du 29 du mois dernier : Sur
 quoi ayant été délibéré, il été trouvé bon & ar-
 rêté :

« Que M. de Thulemeier sera remercié de
 « la communication de ladite Déclaration, avec
 « assurance de la gratitude de L. H. P. envers
 « S. M. Prussienne, pour les égards qu'Elle a
 « si gracieusement marqués en cette occasion
 « envers L. H. Puissances : Que L. H. P. pren-
 « dront toujours le plus vif intérêt au bien-
 « être de l'Empire Germanique, & au main-
 « tien de sa Constitution établie, persuadées qu'
 « le moindre changement ou la moindre alté-
 « ration ne pourroit qu'y causer un bouleverse-
 « ment préjudiciable : Qu'Elles souhaitent &
 « desirent sincèrement, que le Traité d'Associa-
 « tion, conclu entre S. M. & les Cours de Saxe
 « & de Brunswick, ait le salutaire effet qu'on
 « a eu en vue en le formant ; & qu'il puisse con-
 « solider & maintenir à jamais la Paix & le re-
 « pos de l'Empire, que L. H. P. ont égale-
 « ment à cœur d'être conservés ».

Et sera donné extrait de la présente résolution
 au sieur Slicher, agent de L. H. Puissances,
 pour le remettre à M. de Thulemeier, afin qu'il
 puisse servir de réponse & d'information à sa
 Cour sur ladite communication.

Une lettre de la Haye, du 13 Septembre,
 rapporte de la manière suivante ce qui s'est
 passé au moment où le Prince d'Orange a
 perdu le commandement de la garnison de
 la Haye.

Après la parade du fameux dimanche 4 , le Prince ne voyant plus d'apparence de trouble sur la place , repartit pour la Maison-du Bois. Dans l'après midi , M. le grand-pensionnaire craignant pour la sûreté de M. Gyselaar & d'un autre pensionnaire qui étoient hors de ville , & qui devoient revenir le même soir , prit sur lui de faire appeler M. le Général Sandoz , & de lui donner ordre , vu la nécessité pressante , d'envoyer une patrouille au-devant de ces Messieurs. M. Sandoz auroit pu , dit-on , alléguer qu'il ne pouvoit recevoir d'ordre que du Capitaine-général ; mais il crut que la sûreté publique , & surtout le défaut du tems , autoriseroient suffisamment ce manque de forme. Le lendemain le Prince en témoigna son mécontentement , & avec une raison d'autant plus grande , que le Conseil comité , d'après ce fait , avoit pris la résolution de s'attribuer le commandement de la garnison & en avoit fait prévenir Mgr. le Stadhouder. S. A. S. ne pouvant s'en tenir à cela , fit convoquer extraordinairement les Etats de la province , & se rendit à leur assemblée. Le Prince s'y plaignit avec force des chagrins non-mérités qu'on lui faisoit essuyer de toutes manières ; mais M. Van-Berkel répliqua sur tous les points , de façon à convaincre S. A. S. que le parti étoit pris de soutenir la démarche du Conseil-comité. En effet , le Prince étant sorti avant la fin de l'assemblée , la résolution fut prise à la majorité des voix , & le commandement de la garnison déferé au Conseil-comité , & par substitution à M. le grand-pensionnaire , qui donne le mot de l'ordre au Général Sandoz , chargé de le donner ensuite à la parade. Depuis ce moment le Prince n'y a pas paru , & S. A. S.

aff-ct de ne plus se montrer en habit d'uniforme ; mais habillé de rouge , comme les gentils-hommes de la mai on.

Quoiqu'on ne doute point , d'après ce qu'on connoît du Préavis des Etats de Hollande , envoié à Paris , que cette Province prépondérante n'ait consenti aux demandes de S. M. I. , on a cependant fait quelques mouvemens pour la défense de l'Etat. Les Polders ont été inondés ; le Général Sandoz & le Général Major de Verschaur sont allés joindre le Stathouder à Breda , où ce Prince s'est occupé sans relâche des mesures nécessaires à la sûreté du Brabant - Hollandois. M. le Comte de Maillebois s'est rendu à Bois-le Duc.

En l'absence du Général Sandoz , le Comité des Conseillers - Députés a déferé le commandement de la garnison de la Haye au Général Major des Kretschmar , des Gardes Hollandoises. On est un peu revenu de la terreur qui avoit saisi quelques personnages , le 9 de ce mois ; & l'on assure qu'il avoit été question d'offrir au Prince d'Orange , de reprendre le commandement de la garnison ; comme il lui a été enlevé par une résolution des Etats de Hollande , Son Altesse Sérénissime a refusé cette offre , à moins qu'elle ne lui fût présentée par une députation solennelle des Etats. La Princesse d'Orange & sa famille ont été reçus en

Frise avec l'enthousiasme & les sentimens dus à leur sang & à leurs vertus.

Le Roi d'Espagne, dit-on, avoit refusé de ratifier le Traité de paix conclu à Alger, à cause que cette Régence, par un motif de religion, vouloit qu'on permît à ses sujets la guerre de terre, & de pouvoir attaquer, comme par le passé, Oran & les autres Présides. Le Roi d'Espagne, par un semblable motif, n'a pas voulu que ses Présides d'Afrique fussent sans cesse exposés aux insultes de ces fanatiques Musulmans; & la guerre alloit recommencer, lorsque le 4 de ce mois, on a vu arriver à Madrid deux Députés d'Alger, qui sont venus renouer la négociation. On espere que traitant directement avec les Ministres de S. M., l'accommodement désiré de part & d'autre fera bientôt conclu.

Il n'y a point eu d'engagemens sur la côte des Mosquites. Il semble que le système de la Cour d'Espagne est aujourd'hui de ne pas s'en tenir à la lettre du dernier Traité de paix. Les Anglois pourront, comme par le passé, couper du bois dans le district qu'ils sont censés avoir abandonnés. On ne pourroit les chasser, sans faire révolter les naturels; ce seroit une guerre interminable à faire à ceux ci, à la longue on pourroit bien les exterminer, mais non pas les soumettre.

Paragraphes extraits des papiers Anglois & autres.

On dit ouvertement ici , que l'obstination des Hollandois n'a d'autres causes que l'assurance d'une puissante diversion qui leur auroit été donnée par une certaine Cour du Nord. Aussi prétend-on que c'est pour cette raison que le Prince de Reuss , nouvel Ambassadeur à Berlin , est parti ces jours derniers pour sa destination , d'après les ordres exprès qu'il en a reçus , quoiqu'il ne dût quitter Vienne que le premier Octobre. L'Empereur disoit dernièrement à un marchand de la Silésie , qui vouloit se retirer avec tous ses effets sur le territoire Autrichien : Ne vous y fiez pas ; je suis en ce moment en fort mauvaise intelligence avec le Roi de Prusse : s'il est instruit de votre dessein , tous vos biens seront confisqués. *Nouvelliste d'Allemagne* , n°. 149.

Je puis vous assurer que les fours militaires qu'on a construits à Herve , ne fument pas encore ; la farine pour les 8000 pains n'est pas encore dans le pétrin : il n'est encore arrivé aucun boulanger de service , & on ignore quand il en arrivera. Nos boulangers font cuire chez eux le pain pour nous & pour les troupes qui cantonnent ici. Ces troupes ont passé la revue dernièrement sans faire aucune évolution. L'Officier Hollandois retenu ici , y est encore ; mais il n'a pas été gardé à vue. *Nouv. d'All.* n°. 149.

Le Cardinal Migazzi s'étoit donné beaucoup de soins pour faire révoquer le prédicateur ordinaire des Dimanches & Fêtes. N'ayant pu y réussir , Son Eminence s'est rendue elle-même

au fauxbourg S. Joseph à la porte du Couvent des Pierristes, & a fait appeller le Pere Smith : J'aime votre éloquence, lui dit le Prélat, & je rends justice à vos talens, mais vous avancez des propositions qui me paroissent dangereuses, & je me crois obligé de vous interdire de tout mon pouvoir les fonctions de la Chaire. —

Je respecte infiniment Votre Eminence, a répondu le Religieux, je reconnois son autorité, & suis prêt à me conformer à ses ordres ; mais ne prêchant que par la permission expresse de l'Empereur, je ne puis disconvenir mes fonctions qu'il ne me les interdise lui-même.

Son Eminence a cependant visité la bibliothèque du Prédicateur & lui a confisqué plusieurs livres, entr'autres les œuvres de Voltaire.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

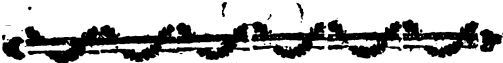
PARLEMENT DE GRENOBLE.

Les François expatriés, sans avoir abdiqué leur patrie, perdent-ils le droit de succéder à leurs parens décédés en France ? Les Suisses sont-ils réputés régnicoles en France ?

Ces questions importantes ont été agitées entre Alexandre & Gaspard Benistan, pere & fils, Pierre & Elizabeth Benistan, nés en Dauphiné, — & Denis-Louis Elizabeth Manuel, Antoine-Louis Derbain, originaires de France, nés à Nion, petite ville de Suisse dans le Canton de Berne. — Toutes les parties professent la religion protestante, qui fut celle de leurs peres.

Louis Benistan, du lieu de Beauford en Dauphiné, eut plusieurs enfans. Jean-Louis, Pierre,

Louise l'aînée, Louise cadette & Alexandre. — Louise, cadette, épousa le sieur Manuel, Chirurgien ; l'un & l'autre passèrent en Suisse, dans la vue de revenir dans le sein de leur patrie, dès que la fortune auroit amélioré leur sort — Jean-Louis & Pierre sont restés en France, où ils se sont mariés. Louise, l'aînée, est également restée en France, & s'y est mariée au sieur Metisot. — Alexandre, *de cujus bonis*, est décédé en Bretagne en 1749, sans postérité, laissant pour ses héritiers de droit, ses neveux & ses nieces. Jean-François Benistan, qui étoit sur les lieux, a recueilli la succession de son oncle. — Les autres co-héritiers Français traitèrent avec lui : procès sur le traité. La succession fut réglée de nouveau par arrêt du Parlement de Rennes, du 19 Juin 1753, & par acte du 5 Octobre 1771, les héritiers de François Benistan vendirent leurs droits à Michelle de Rebouille, sa veuve, & en emportèrent le prix en Dauphiné, où ils habitent. — Les Manuel & Derbain, nés Suisses, formèrent en 1778, leur demande contre les détenteurs de leur portion dans l'hoirie d'Alexandre Benistan ; mais ils en furent déboutés par le premier Juge. — Arrêt le 19 Juillet 1785 en la Chambre des Enquêtes qui réforme la Sentence du premier Juge, adjuge aux Manuel & Derbain, comme Suisses & originaires Français, une portion de la succession d'Alexandre Benistan, avec les intérêts du jour de la demande, ordonne la restitution de l'amende, & condamne les Intimés aux dépens.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 24 Septembre.

LE Magistrat de cette ville, par un décret du 12 de ce mois, a défendu toutes les loteries. Les Receveurs sont obligés de fermer leurs bureaux dans l'espace de quatre semaines, à dater du jour de la publication de ce décret. Tout le monde applaudit à la sagesse de la Régence, dont le bel exemple devrait être imité dans tous les Etats libres, où les mœurs du peuple & ses intérêts sont comptés pour quelque chose par l'administration publique.

D'après le dénombrement fait à Copenhague, le 1 Septembre 1784, la population de cette Capitale monte à 93719 personnes, dont 1512 sont des Juifs.

Nous avons annoncé la réforme exécutée en Danemarck dans la composition de l'armée. Voici de quelle manière la nouvelle

N^o. 41, 8 Octobre 1785.

c

Ordonnance en a fixé l'état & l'entretien annuel.

La Cavalerie sera composée de 6073 hommes ; y compris les Officiers , & il y aura 4751 chevaux. L'entretien pour ces deux objets sera de 396,433 rixdalers , & 49 schellings. Elle consistera dans les Régimens suivans ; savoir , la garde à cheval , de 177 hommes ; elle coûtera y compris les chevaux , 29,655 rixdalers & 41 schellings & demi ; quatre Régimens de Cavalerie de 2, 620 hommes , qui coûteront , y compris les chevaux , 157,747 rixdalers , & 76 schellings ; quatre Régimens de Dragons de la même force , leur entretien & celui des chevaux coûtera 156,747 rixdalers , & 76 schellings ; un corps de Hussards , de 330 hommes , & un autre corps de 326 ; ces 2 corps , y compris les chevaux , coûteront 51,283 rixdalers , & 47 schellings & demi.

L'Infanterie sera composée de 33,475 hommes , & son entretien reviendra à 890,396 rixdalers , & 51 schellings , elle consistera dans les Régimens suivans ; savoir , la Garde à pied , de 483 hommes ; son entretien sera de 31,153 rixdalers , & 61 sh. un Corps de Chasseurs ; de 132 hommes ; il coûtera 9,813 rixdalers , & 46 schellings & demi ; un autre Corps de Chasseurs de la même force , & qui coûtera la même somme ; 16 Régimens de 27,962 hommes , qui coûteront 658,209 rixdalers , & 53 schellings , quelques Compagnies détachées de 1999 hommes ; elles coûteront 60,096 rixdalers & 56 schellings ; quelques Compagnies de garnison de 358 hommes , qui coûteront 13,724 rixdalers , 4 schellings & demi.

Toute l'Armée en Danemarck sera donc forte de 39,548 hommes , & son entretien an-

nuel reviendra à 1,285,830 rixdalers, & 4 schellings.

D'après la même Ordonnance, l'Armée en Norwege sera portée en 1786 à 35,715 hommes, & son entretien coûtera 378,092 rixdalers & 70 schellings. Il y aura 4 Régimens de Dragons de 4349 hommes, & de 2725 chevaux; un Corps d'artillerie de 436 hommes; 2 Régimens d'Infanterie enrollée de 2294 hommes; 8 Régimens d'Infanterie Nationale de 27,524 hommes; 960 Chasseurs, & une Compagnie de garnison de 156 hommes.

Total de l'Armée en Danemarck & dans la Norwege, 75,263 hommes, dont l'entretien annuel reviendra à 1,663,922 rixdalers, & 70 schellings.

La pêche au Groënland a valu cette année aux Hollandois 180 baleines, aux Anglois 122, & 60 au commerce de Hambourg, d'Altona, de Brême & de Glückstadt.

Une nouvelle description géographique & topographique du Cap de Bonne-Espérance, publiée à Glogau par Menzel, porte la population actuelle du Cap à 40,600 personnes, dont 9,600 demeurent dans la Ville, où l'on compte 1200 maisons. On sait qu'en 1713 la petite vérole y fit tant de ravage, que la masse de la population fut réduite à 4,813 âmes; mais les mesures sages du Gouverneur Schwellengebel, le changement des emphytiopas en biens propres & héréditaires, moyennant le paiement d'une certaine redevance annuelle, & l'encouragement donné à l'agriculture, ont bientôt relevé la population & l'ont successivement portée à l'état florissant où elle se trouve actuellement.

Les revenus du Gouvernement, dit le même Auteur, montent à 467,637 florins, & les appointemens des Employés de la Compagnie des Indes orientales, à 394,965 florins. Il assure encore que chacun des 48 Bâtimens que la Compagnie envoie actuellement à Batavia, en emporte environ 120,000 florins, argent comptant, & pour 300,000 florins de marchandises.

DE BERLIN, le 23 Septembre.

Le Duc d'Yorck, le Lieutenant Général Comte de Cornwallis, le Major Général Grenville, les Colone's Fox, Goldsworthy & Abercrombie sont arrivés ici de Breslau, pour assister aux manœuvres d'Automne. Après avoir passé en revue le 10, le Corps d'Artillerie, & avoir été présente à ses exercices, S. M. en fit exécuter de nouveaux par des régimens d'Infanterie & de Cavalerie, en garnison dans cette ville.

Le Roi de Pologne a nommé le sieur de Zablocki, qui jusqu'ici étoit chargé d'affaires, son Résident à cette Cour, à laquelle il vient d'être présenté en cette qualité.

Le sieur Klipstein, Conseiller des finances à Darmstadt, a inventé des machines auxquelles il emploie la vapeur d'eau bouillante, & qui peuvent être employées utilement dans les fonderies, à la place des soufflets. Probablement ces machines ne sont autre chose que les Pompes à feu inventées par MM. Wats & Boulton, & que ces fameux

Mécaniciens ont fait servir en Angleterre à tant d'usages étonnans.

Le 23 Août il se tint à Fraustadt en Pologne , un Synode provincial des Dissidens Évangéliques. Le Comte d'Unruh , le Général de Goz & le Colonel de Schlichting y étoient présens. On y a arrangé diverses affaires relatives aux Protestans , & lu la dernière constitution de Grodno , qui accorde au Consistoire Protestant Évangélique le pouvoir de faire exécuter ses décrets militairement.

Le 16 , le Roi donna au Duc d'Yorck une fête magnifique, consistant en un grand bal masqué & un souper. Tous les Ministres étrangers, tous les Officiers Prussiens ou Étrangers y furent invités. On avoit de plus permis à tout Négociant & Bourgeois de Berlin d'assister au Bal masqué, & plus de 3000 d'entr'eux s'y rencontrèrent. On a admiré l'ordre, la propreté & la magnificence de cette Fête.

S. M. vient encore d'assigner 50000 rixd. pour relever les digues endommagées par la dernière inondation de l'Oder.

DE VIENNE, le 24 Septembre.

L'on ne révoque plus en doute les contr'ordres donnés aux nouvelles troupes en marche pour les Pays-Bas , & l'on présume que tous les préparatifs de guerre seront suf-

pendus, puis-que, dit-on, les Hollandois se désistèrent de leur demande de compensation, & qu'ils se soumettent à payer les sommes exigées pour le rachat de Maëstricht, les autres points seront débattus, & décidés paisiblement dans les négociations reprises à Paris.

Quelques Valaques, échappés des prisons de Carlsbourg, se sont réfugiés dans les montagnes de la Transylvanie, où ils ont commis quelques violences, probablement très-exagérées. On a fait passer un détachement militaire dans les réduits de ces transfuges, afin de prévenir de nouveaux dommages.

Par ordre de l'Empereur, quelques-uns des personnages d'Etat les plus habiles & les plus dans la connoissance des traités, devoient travailler à démontrer à toute l'Europe, d'après l'accommodement préliminaire de Breslaw, & le traité de paix subséquent signé à Berlin entre l'Impératrice Marie-Thérèse de glorieuse mémoire, comme héritière de l'Empereur Charles VI, & S. M. le Roi de Prusse, actuellement régnant, combien les Hollandois étoient peu fondés dans leur révéndication au sujet des sommes, pour le remboursement desquelles l'Empereur Charles VI avoit hypothéqué la Silésie, & qu'ils prétendent rabattre sur celles dont on est convenu pour le rachat de Maëstricht, puis-que dans ledit traité de 1742, à l'article de la cession de la Silésie à la Prusse, il est stipulé, d'une manière très-formelle & très-motivée, que le Roi de Prusse renonce pour lui & pour ses descendans à toute prétention à la charge

de la Reine de Hongrie, & qu'il prend sur lui toutes les sommes hypothéquées sur la Silésie, & empruntées aux sujets de la Grande-Bretagne, aux Hollandois & aux Etats du Brabant ». Il n'y eut jamais de clause plus expresse. Si alors on trouva cette charge bien compensée par l'avantage & le produit que la Maison de Prusse devoit retirer de la possession de cette province, quelle raison pourroit infirmer une clause d'un traité aussi solennel, sur-tout si l'on considère combien le commerce & l'industrie ont augmenté depuis ce temps les revenus de la Silésie. On les évalue à cinq millions. 854 mille écus. L'état militaire exige une dépense annuelle de deux millions 900,000 écus, l'état civil un million 400,000 écus. Il reste donc un net annuel de 554,662 écus.

Cette discussion devient inutile, depuis que la Hollande a abandonné sa prétention.

On écrit de Gratz, que le 2 de ce mois, il est tombé aux environs de Gnass, de S. Etienne & de Kirchbach de grosses pluies qui ont fait déborder les rivières de Sast & de Schwarza, & qui ont abîmé toute la campagne. On avoit répandu la fausse nouvelle d'un tremblement de terre qui venoit de subvertir la ville de Trente. Cette prétendue catastrophe se réduit à quelques secousses très légères.

On a publié à Lemberg & dans toute la Gallicie la promesse d'une gratification à ceux qui fabriqueront des draps, étoffes de laine, tapis & chapeaux des laines des Etats héréditaires, & qui exporteront ces mar-

chandises dans l'Etranger; exportation encore prodigieusement éloignée, puisque nous sommes encore bien loin de pouvoir suffire à notre propre consommation.

DE FRANCFORT, le 30 Septembre.

Ce fut le 20 qu'arriva ici M. Boehmer, Conseiller privé du Cabinet de S. M. Prussienne, & son Secrétaire de Légation aux diverses Cours de l'Empire. La semaine précédente, il avoit séjourné à Mayence, où il eut une audience particulière de l'Electeur. Il s'est présenté antérieurement aux Cours de Brunswick, de Weimar, d'Anhalt, de Gotha, de Cassel, &c. pour le même objet, savoir, la notification de la Ligue Germanique, formée par le Roi de Prusse.

Il se confirme de toutes parts, que les troupes de l'Empereur en marche pour les Pays-Bas ont reçu ordre de ne point continuer leur voyage jusqu'à l'arrivée de nouvelles dépêches.

On assure que l'Empereur a mis en administration l'Abbaye de Fridolin à Seckingen, dans l'Autriche antérieure, & qu'il a été assigné à la Princesse Abbessé un revenu annuel de 3,500 florins, & à chacune des 7 Chanoinesses 600 florins; l'entretien de la table & du service n'est pas compris dans cette somme.

Diverses circonstances font présumer que l'Electeur Palatin reprendra les biens donnés aux Chevaliers de Malthe, & qu'il leur

fera des pensions annuelles pour leur en tenir lieu.

Depuis cent ans, lit-on dans une lettre d'Augsbourg, la population de cette ville s'est augmentée de 10668 ames. On y a compté en 1683, 23852 individus, & ce nombre s'est accru jusqu'en 1783 à 34520.

Quelques lecteurs verront avec plaisir le dispositif de la *Bulle d'or*, sur laquelle le Roi de Prusse a fondé sa démarche, relative à l'échange de la Baviere. L'article 25 de cette Bulle ayant pour titre, *de la conservation des Principautés des Electeurs en leur entier, &c. &c.* porte :

S'il est expédient que toutes les principautés soient conservées en entier, afin que la justice s'affermisse, & que les bons & fideles sujets jouissent d'un parfait repos & d'une paix profonde ; il est encore sans comparaison beaucoup plus juste que les grandes principautés, domaines, honneurs & droits des Princes Electeurs demeurent aussi en entier, car là il faut user des plus grandes précautions, de peur que les colonnes venant à manquer, tout le bâtiment ne tombe en ruine.

1°. « Nous voulons donc & ordonnons par cet édit impérial, qu'à l'avenir & à perpétuité les grandes & magnifiques principautés, telles que sont le Royaume de Bohême, le Comté Palatin du Rhin, le Duché de Saxe, & le Marquisat de Brandebourg, leurs terres, juridictions, hommages & vassellages, avec leurs appartenances & dépendances, ne puissent être partagées, divisées ou démembrées en quelques fa-

çon que ce soit ; mais qu'elles demeurent à perpétuité unies & conservées en leur entier.]

2°. « Que le fils aîné y succède , & que tout le domaine & tout le droit appartiennent à un seul , si ce n'est qu'il soit insensé , ou qu'il ait tel autre grand défaut qui l'empêche absolument de gouverner ; auquel cas la succession lui étant défendue , nous voulons que le second fils , s'il y en a un en la même ligne , y soit appelé ; sinon l'aîné des freres ou parens paternels laïcs qui se trouvera être le plus proche en ligne directe & masculine ; lequel toutefois sera tenu de donner des preuves continuelles de sa bonté & libéralité envers ses autres freres & sœurs , contribuant à leur subsistance selon la grace qu'il en aura reçue de Dieu , & selon les facultés de son patrimoine ; lui défendant expressément tout partage , division & démembrement de principautés , & de leurs appartenances & dépendances , en quelque façon que ce puisse être.

Le Duché de Baviere n'est point expressément compris dans cette disposition , parce que , lors de la promulgation de la Bulle-d'Or au mois de janvier 1356 , il n'existoit que les quatre Electorats laïcs qui y sont dénommés. Le Duché de Baviere ne fut érigé en Electorat que le 25 février 1623. L'indivisibilité des Electorats n'en est pas moins générale ; & il paroît qu'elle doit s'étendre non-seulement à ceux qui subsistoient alors , mais encore à ceux qui furent & qui seront encore créés dans la suite des tems.

On fait qu'on est obligé de recourir aux Grecs & d'envoyer à Andrinople les cotons que l'on veut teindre en rouge. Les Anglois prétendent approcher depuis quelque tems

du secret de cette teinture ; secret dont on peut apprécier l'importance , par les frais de transport des cotons en Turquie. Un Prussien vient de s'annoncer en ces termes , comme possesseur de cette découverte.

Le sieur Schutz se propose de publier , par la voie de la souscription , un Ouvrage dans lequel il fera connoître le secret de teindre le coton en rouge , sans que la couleur s'efface. Il assure que le coton de sa teinture , est aussi beau que celui de la Turquie , & qu'il revient moins cher. L'Ouvrage sera orné de planches pour l'intelligence du texte. La souscription , pour un exemplaire , est d'un rixdaler & 8 groschen , ou 5 l. 7 s. de France. Voilà certainement un Inventeur bien généreux.

I T A L I E.

DE MODENE, le 7 Septembre.

Le Duc notre Souverain vient d'abolir par un Edit le Tribunal de l'Inquisition dans toute l'étendue de ses domaines. Les Evêques seront chargés à l'avenir du soin de conserver la Religion Catholique dans sa pureté , & de pourvoir à ce que les Hérétiques ou gens soupçonnée d'hérésie , ne répandent point des maximes contraires aux saints dogmes , & tendantes à relâcher les mœurs des sujets.

On a arrêté à Rome , conformément à la demande de la Cour d'Espagne , un ex-Jésuite , qui résidoit précédemment à Bolo-

gne, & qui s'étoit réfugié à Rome depuis l'emprisonnement du Comte Pignatelli avec lequel il avoit des liaisons. On ignore le motif de la détention de ces deux personnages.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 24 Septembre.

Le Marquis de Carmarthen, Secrétaire d'Etat, a remis au Comte de Lufz, Ministre du Roi de Prusse, la réponse de S. M. Brit. à la Déclaration relative à la ligue Germanique. Cette réponse est conçue en ces termes.

Le Roi a reçu avec plaisir la communication que, par ordre de S. M. Prussienne, le Comte de *Lufz* a faite au Lord *Carmarthen* des sentimens de S. M., relativement au Traité signé à Berlin, le 23 Juillet; Traité à la conclusion duquel le Roi lui-même, en sa qualité d'Electeur, a bien voulu concourir.

Le vif intérêt que S. M. Prussienne ne cesse de prendre au maintien de la constitution Germanique & à la conservation du Droit de chaque Membre de l'Empire, ne peut que mériter les plus grands éloges de la part des Puissances, véritablement Amies du bien-être & de la propriété de cette respectable Confédération : & en même-tems que la Cour de Londres s'empresse à rendre cette justice aux vues patriotiques de S. M. Prussienne, Elle se flatte qu'aucune entreprise, directe ou indirecte contre les Droits reconnus du Corps Germanique, ne rendra jamais nécessaires les mesures de précau-

tion que les trois Cours Electorales ont jugé à propos de prendre ; mais qu'à l'avenir l'harmonie la plus solide sera rétablie & la plus entière confiance subsistera pour toujours entre l'Auguste Chef & les Illustres Membres de l'Empire.

A Saint-James, le 9 Septembre 1785.

L'Amirauté ayant mis en commission le *Trusty* de 50 can. & le *Phaëton* de 38 can. pour aller remplir la station de la Méditerranée ; ces deux vaisseaux sont sortis du havre de Portsmouth, & se sont rendus à Spithéad. L'Amiral Keppel s'embarque sur le *Phaëton*, & passe en Italie pour raison de santé, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Il est encore incertain qui du Commodore Gower, ou du Commodore Cosby commandera cette escadre de la Méditerranée. On présume que le premier continuera d'accompagner le Prince Guillaume-Henri, actuellement Capitaine de la frégate l'*Hébé*, qui a fait voile de Spithéad pour Gibraltar. Ce fut le 14, que le Capitaine Euston, Commandant de cette frégate, arriva de sa dernière croisière à Portsmouth. Il laissa l'*Hébé* sous les ordres du jeune Prince, qui fut nommé Capitaine en pied à bord de la frégate. L'Amirauté a donné au Capitaine Euston le commandement d'un vaisseau de même force. Le Prince n'a point débarqué depuis son installation, & va s'occuper encore d'étudier les devoirs de son état.

L'un des motifs de cette nouvelle expédition

marines du Prince Guillaume-Henri est de lui procurer , dit-on , l'occasion de voir quelques uns des plus beaux Ports de l'Europe. On veut en même-tems lui faire connoître l'Italie & les Cours de Florence & de N. ples. Il doit aussi aller à Rome où il trouvera probablement ses deux Augustes oncles qui se proposent d'y passer l'hiver. Ce Prince fera plusieurs croisières avant d'être porté sur la liste des Amiraux. On veut éviter de la sorte aux inconvéniens d'un avancement prématuré & le mettre en état d'acquiescer préalablement les connaissances qu'exige un poste de cette nature.

L'activité de cet auguste Marin, son intelligence , son zèle , sa vigueur à supporter les fatigues , font espérer à la nation de trouver en lui un brave défenseur de la sûreté & de la gloire de l'Angleterre.

Il paroît un Règlement émané du Bureau de l'Amirauté , lequel fixe le nombre des troupes de Marine qui pourront être embarquées à l'avenir sur tous les vaisseaux de guerre , à compter depuis les cutters jusqu'aux vaisseaux du premier rang. Ce nombre sera réglé sur celui des matelots dans la proportion de 1 à 10, c'est à-dire , que sur un vaisseau où il y aura 100 matelots, l'on n'embarquera que 10 hommes des troupes de la Marine.

Le même Bureau de l'Amirauté a ordonné la construction de 4 nouveaux vaisseaux à 3 ponts : la quille en sera posée aussi tôt qu'il y aura de la place dans les chantiers de S. M. On a achevé de grandes réformes dans les

Bureaux de la Marine & de l'Artillerie; en sorte que ces départemens seront conduits avec beaucoup plus d'économie que ci-devant.

Le *Grampus* de 50 canons a ordre d'appareiller le plutôt possible pour la côte d'Afrique; quatre cens soldats y compris l'artillerie, doivent s'embarquer à bord de ce vaisseau pour renforcer les garnisons des Etablissements anglois sur cette côte. Les criminels transportés ne feront point partie de ces 400 hommes.

On a reçu avis que le *Worcester*, de 64 canons, venant de l'Inde en Europe, est arrivé en bon état au Cap de Bonne-Espérance. Le *Comte de Cornwallis*, vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé hier à Portsmouth sans accident.

On a appris par un Bâtiment marchand arrivé récemment de Quebec avec une riche cargaison de fourures, que le 3 Août, jour de son départ, tout étoit tranquille à Quebec, & que le commerce de pelleterie avec les Nations Indiennes avoit été très-encouragé par le Gouvernement & très-avantageux pour la Nation.

Le soixante-cinquième Régiment d'Infanterie, commandé par le Major Bukeridge, étoit arrivé à Quebec le 22 Juillet, pour renforcer la garnison. L'Etablissement militaire de cette Province doit être porté à 5200 hommes, indépendamment de la Milice.

Le mariage entre le Duc d'York, Evêque d'Osnabruck, & la Princesse Charlotte-Elisabeth Christine de Prusse, petite-niece de S. M. Prussienne, est, dit-on, positivement arrêté. Cette Princesse est dans sa 19^{me}. année.

Un Planteur de la Jamaïque, dans une lettre à un de ses amis à Glasgow, en date du 7 Juillet de la présente année, lui mande ce qui suit : « Le Lord Rodney ayant pris dans la dernière guerre un Vaisseau françois venant de l'Inde, sur lequel il trouva de jeunes plants & semences destinés pour le jardin du Roi à Paris, en fit présent à des Planteurs de cette Isle. Le Camphrier..... le Canelier, & une espèce d'arbre à pain viennent admirablement bien dans notre sol. On compte déjà 50 jeunes plants de canelle qui ont été reproduits de bouture, & je ne doute point que cette précieuse épicerie ne forme bientôt un article d'exportation pour la mere Patrie ».

Les Américains, disent plusieurs de nos Papiers, ont recours à toutes sortes de stratagèmes pour déterminer nos Ministres à contracter des engagements de commerce avec eux. Les lettres des maisons Américaines adressées à nos marchands, les actes ridicules publiés contre les importations Angloises, & les expédiens dont se servent les divers émissaires qu'ils ont dans ce pays, ne produiront aujourd'hui, grâces au ciel, aucun effet. M. Pitt est convaincu que ses premières idées sur cet objet, seroient ruineuses pour l'Angleterre, & quelle que soit la différence d'opinions du Ministère & de l'Opposition, ils s'accordent sur le principe de maintenir inviolablement l'acte de navigation.

M. George Baldwin a été nommé Consul-Général au Grand Caire. Il étoit simple Consul sous l'Administration du Lord North. Le Mi-

ministère actuel s'est fait le plus grand honneur en nommant à cette place un homme qui a déjà sacrifié une partie de sa fortune pour le service de sa Patrie. C'est à son industrie & à sa générosité que nous sommes redevables de la conservation de nos Possessions dans l'Inde; M. Baldwin ayant équipé à ses frais un Vaisseau pour faire parvenir dans cette partie du Monde le plutôt possible la nouvelle rupture entre la France & l'Angleterre. La Compagnie lui a donné à la vérité quelques marques de reconnaissance, mais elles n'équivalent ni à son mérite personnel, ni à la générosité de ses sentimens.

Les navires le *Roi George* & la *Reine Charlotte* ont fait voile de Portsmouth pour la mer du Sud, où ils vont faire des découvertes, & tenter le commerce des fourrures. A cette occasion, on a présenté dans un Papier public les réflexions suivantes, qui paroissent judicieuses.

Le commerce de pelleterie que l'Angleterre & la France veulent ouvrir avec la Chine, à laquelle ces Nations fournissent des loutres des Isles Kuriles ne leur promet pas de grands bénéfices. L'excessive longueur du voyage & les dangers de la navigation dans ces parages ne sont pas les seuls obstacles à surmonter. Il est vrai que l'extrême rareté de ces marchandises les fera vendre d'abord à un très-haut prix, mais, du moment qu'elles seront devenues plus communes, leur valeur ainsi que celle de toutes les autres marchandises tombera, & les habitans des Kuriles qui connoîtront mieux les goûts des Européens, chercheront naturellement à en hausser le prix. D'ailleurs, on auroit tort de se

flatter que la Russie verra d'un œil tranquille ces sortes d'expéditions qui seront considérées par elle comme un empiétement sur ses droits. Si elle n'en vient pas à des hostilités ouvertes avec ces Navigateurs étrangers, au moins est-il très-probable qu'elle leur fermera ses Ports. Dans un cas de détresse, ils ne doivent s'attendre à recevoir aucun secours quelconque de cette Puissance. D'après ces considérations, c'est beaucoup si, sur dix Vaisseaux expédiés pour ces pays lointains, il en revient un en Europe. On ne doit donc se promettre aucun avantage solide de telles spéculations.

Les connoisseurs en Peinture ont commis récemment une lourde méprise à une vente de tableaux. Il s'y trouvoit une *mort d'Action* qu'on avoit taxée 30 guinées. Plusieurs amateurs l'ayant examinée, déclarerent unanimement que ce prix étoit beaucoup trop cher. En conséquence, on le réduisit à 15. Le célèbre *West* vit le tableau, & l'acheta 20 guinées. Cette peinture ayant été nettoyée, s'est trouvée être du *Titien*. On en a déjà offert à M. West 1500 guinées qu'il a refusées.

L'association de l'Electeur d'Hanovre au Roi de Prusse dans la ligue d'Allemagne, a suggéré à nos Folliculaires beaucoup de réflexions singulieres, dont celles ci ne sont pas les moins étranges.

Il n'est pas douteux, (disent plusieurs de ces Précepteurs publics) que le Duc de Brunswick Lunebourg aussi, bien que d'autres Princes d'Allemagne n'ayent intérêt de former une ligue pour restreindre la Puissance de l'Empereur. Mais si l'Angleterre s'engage dans de nouvelles

guerres en Allemagne, ce ne doit être que pour augmenter cette Puissance & non pour la diminuer. Si l'Allemagne n'étoit gouvernée que par une seule tête, cet Empire seroit naturellement l'émule & l'ennemi de la France. Le Cabinet de Versailles est si convaincu de cette vérité qu'il travaille constamment à maintenir ce qu'il appelle les libertés du Corps Germanique ; c'est-à-dire, à tenir ce Corps dans une division perpétuelle afin de l'affaiblir. Il faut donc que M. Pitt, dans la conjoncture présente, repete & tienne la parole que son pere avoit donnée au Parlement, en disant : «
 » Tant que j'aurai part au Gouvernement ja-
 » mais je ne consentirai à faire passer en Al-
 » lemagne un seul homme ni une seule gui-
 » née ».

La gracieuse réception faite à M. Fox par les habitans de Manchester, & dont nous avons parlé l'Ordinaire dernier, a donné lieu à une remarque assez plaisante. Lorsque M. Fox, a-t-on dit, se trouve à Manchester, il promet que si jamais il revient en place, il ne taxera point les Manufacturiers. Est-il à Liverpool ? il promet de ne jamais taxer le commerce. Dîne-t-il avec le Corps des Epicieris ? il s'engage à respecter les boutiques. Est-il fêté par les Banquiers ? il prend Dieu à témoin de ses scrupules sur les fonds publics. Il multiplie ainsi ses promesses selon la compagnie où il se trouve ; mais heureusement, il peut bien se regarder, par la solidité actuelle du Ministère, comme n'étant pas fort près du terme de ses engagemens.

M. Pitt est actuellement à Brighthelmston.

Ses ennemis, disent ses amis, doivent éprouver un dépit secret en voyant l'étrange contraste que forme la vie avec leur conduite. Il respecte trop son caractère public pour s'associer à de vils escrocs, joueurs de profession, ou pour passer les nuits dans les lieux où se célèbrent des orgies scandaleuses. Il connoît la dignité de la nature humaine, & son cœur lui dit qu'il est né pour de plus nobles objets. Il laisse de telles jouissances à ceux qui sont incapables de sensations plus délicates. Semblable à ces dignes Citoyens de l'ancienne Rome, il consacre ses momens de loisir à méditer des plans qui intéressent le bonheur & la gloire de sa Patrie. Un Ministre qui fait faire un emploi aussi sage du rems, peut braver la calomnie, & sa conduite fait taire la censure.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'apparition de ce Ministre à Brighthelmstone en a fait disparaître la mauyise compagnie subitement.

La famille de M. Fraine de Chelsea a été poursuivie par une singulière fatalité. Le fils aîné de ce particulier se tua, il y a quelques années, au *Temple* (1) à Londres. Sa fille ayant eu de l'inclination pour un jeune homme fort honnête & fort instruit, fut pleinement payée de retour; mais le pere qui ne considéroit, dans un établissement, que les avantages pécuniaires, refusa de consentir à leur union, & la força de prendre, contre son gré, un autre parti. Son amant désespéré, passa alors à la Jamaïque, où, ne

(1) College de Jurisprudence.

pouvant vaincre sa passion, il se brûla la cervelle. La jeune Dame ayant appris la fin malheureuse, rétoit de lui donner la même marque de fidélité. Elle écrivit à son mari une lettre, dans laquelle elle lui marquoit sa reconnaissance des égards qu'il avoit eu pour elle, & lui témoignoit l'impossibilité où elle étoit d'y répondre. Après quoi, profitant de son absence à Richmond, elle se tua d'un coup de pistolet. Enfin, le pere qui étoit attaqué d'une maladie reconnue incurable, eut recours à un empirique, & se trouvant chez ce charlatan, une poutre vint malheureusement à tomber sur sa tête; il ne survécut que fort peu de tems à sa blessure.

Des personnes versées dans le commerce assurent que plus de la moitié des bâtimens employés dans le commerce maritime de l'Angleterre avec ses Colonies, est de construction Américaine. On a fait à cette occasion les remarques suivantes :

Ce fut en 1638, qu'arriva dans la Tamise, le premier bâtiment de construction Américaine ainsi qu'il appert des Registres du Conseil privé. Pendant les troubles causés par les guerres civiles subséquentes, le transport des productions des Isles en Angleterre, se fit entièrement sur des vaisseaux de la nouvelle Angleterre, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les Papiers publics d'alors que l'on conserve au Muséum.

L'acte de navigation leur confirma ce droit, en déclarant que les bâtimens construits à la nouvelle Angleterre seroient réputés Anglois.

Le Chevalier Josiah Child, peu après cette

déclaration , avertit la Nation du danger prochain qu'il y avoit à permettre aux Colonies de construire des bâtimens pour la Métropole.

Le Dr. d'Avenant représenta en 1698 , que si nous laissions cultiver à la nouvelle Angleterre l'art de la navigation , ce seroit apprendre à ces Colons à avoir une marine ; les mettre en état de se rendre indépendans , & de rendre le commerce des Isles très-précaire , & enfin enlever à l'Angleterre, une quantité d'ouvriers qui feroient un vuide en cas de guerre.

Hélas ! nous avons assez vécu pour voir les prédictions de ces deux Auteurs s'accomplir. Alors comme aujourd'hui les déclamations des Ecrivains Patriotes n'avoient que peu d'influence dans les Conseils.

F R A N C E.

DE SAINT-CLOUD , le 28 Septembre.

Le Comte de Scarnafis , Ambassadeur de Sardaigne , en long manteau de deuil , a eu , le 27 de ce mois , une audience particulière du Roi , pendant laquelle il a remis à Sa Majesté une lettre de notification de la mort de la Reine de Sardaigne. Cet Ambassadeur a été conduit à cette audience par le sieur Tolozan , Introduceur des Ambassadeurs ; le sieur de Séqueville , Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs précédoit.

La Cour prendra le deuil le 29 pour trois semaines , à l'occasion de la mort de la

Reine de Sardaigne ; dans ce deuil sera compris ; pendant trois jours, celui du Prince Eugene de Carignan, dont la mort a été notifiée au Roi par la Princesse douairiere de Carignan.

DE PARIS, le 4 Octobre.

Un Arrêt du Conseil d'état, du 3 Septembre dernier, concernant les traitemens, pensions & gratifications attribués ou qui seront destinés aux Savans & Gens de Lettres, porté ce qui suit ;

Le Roi s'étant fait rendre compte de l'état où se trouvent les différens travaux Littéraires commencés par ses ordres ou par ceux des Rois ses Prédécesseurs, a cru devoir porter son attention sur les moyens de proportionner à leur utilité, les bienfaits qui doivent en être la récompense, & d'empêcher qu'à l'avenir des salaires fixes attribués à l'entreprise d'un Ouvrage, n'en perpetuent l'objet au lieu d'en faciliter l'exécution. Sa Majesté résolue d'assigner tous les ans un fonds destiné uniquement à étendre les progrès de l'instruction publique, & à encourager les Savans qui peuvent y contribuer, ne se propose aujourd'hui de surveiller davantage l'emploi des talens que pour pouvoir en accélérer les productions, en apprécier le mérite, & régler en conséquence la mesure de ses faveurs. Cette juste protection qui honore le Trône autant que les Lettres, devenant ainsi plus utile, en même temps que plus éclairante, augmentera l'émulation de ceux qui les cultivent, & donnera un nouveau prix

aux grâces que Sa Majesté répandra sur eux avec autant de satisfaction qu'ils auront d'empressement à s'en rendre dignes.

I. Les Savans & Gens de Lettres, qui, en vertu d'ordres donnés par Sa-Majesté ou par le feu Roi, sont chargés de travaux Littéraires pour lesquels ils ont traitement, pension ou récompense, seront tenus d'adresser dans l'espace de trois mois, à dater du présent Arrêt, au Contrôleur général des finances, des Mémoires signés d'eux, qui contiendront l'objet desdits travaux, la date des ordres qui les ont prescrits, & le montant des traitemens, pensions ou gratifications qui y ont été attribués.

II. Ceux qui n'étant plus chargés d'aucun Ouvrage, jouissent de pensions ou traitemens continués par forme de récompense, enverront aussi dans ledit terme au Contrôleur général des finances, un Mémoire contenant le quotité, l'époque & les motifs desdits traitemens ou pensions.

III. N'entend Sa Majesté rien retrancher aux dons & grâces accordés par Elle ou par ses Prédécesseurs aux Gens de Lettres; mais pour faire parvenir le plutôt qu'il sera possible à leur fin les Ouvrages dont ces libéralités sont le prix, & assurer la plus juste distribution de celles qu'Elle se propose d'accorder, Sa Majesté ordonne que le sieur Bibliothécaire du Roi, & le Magistrat, chargé par le Chancelier ou Garde des Sceaux de France, de l'Inspection de la Librairie, prendront connoissance du progrès des travaux Littéraires qui auront été ordonnés, des obstacles qui pourroient les retarder, ainsi que des secours qui leur seroient nécessaires; & en rendront compte à M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, au Secrétaire d'Etat que l'objet

jet du travail pourroit concerner, & au Contrôleur général des finances, auxquels ils proposeront ce qu'ils croiront convenable pour accélérer lesdits travaux & les conduire à leur perfection.

IV. Sur le vu des Mémoires & Comptes rendus, mentionnés aux articles précédens, il sera dressé un état général des sommes à payer par la Trésor royal pour encouragemens, traitemens, gratifications & pensions, aux Gens de Lettres; d'après lequel état Sa Majesté déterminera, chaque année, les sommes qui continueront d'y être employées, celles qu'Elle jugera à propos d'y ajouter, & les remplacements de celles qui n'auroient plus d'objet.

V. Les nouvelles demandes qui auroient été faites en chaque Département, & les Mémoires envoyés au Contrôleur général, tendant à obtenir des encouragemens pour les Gens de Lettres, seront mis en même temps sous les yeux de Sa Majesté : & d'après leur réunion, Sa Majesté fixera tous les ans, en son Conseil, la somme totale qui sera destinée, tant pour lesdits travaux Littéraires, que pour les graces qu'Elle voudra bien accorder aux talens les plus distingués.

Un Edit de S. M., du mois de Juillet, & enregistré le 30 Août au Parlement, a supprimé les six Offices de Receveurs particuliers des Impositions de la ville de Paris.

Des Lettres-Patentes de S. M. de la même date portent l'établissement dans l'un des Fauxbourgs de la Capitale, d'un nouveau
N^o. 41, 8 Octobre 1785. d

vel Hospice pour les Vénériens. Voici les termes du Préambule.

Par nos Lettres patentes du mois de Mai 1781, nous aurions jugé à propos de donner à l'Hôpital des Enfans trouvés des marques particulières de la protection que nous devons à un établissement si utile, en unissant & incorporant à cet Hôpital tous les biens appartenans ci-devant à l'Hôpital Saint-Jacques ; par les mêmes Lettres, & sur la représentation qui nous a été faite par les Administrateurs de l'Hôpital général, nous les avons autorisés à acquérir incessamment, pour & au nom de l'Hôpital des Enfans trouvés, un lieu propre à recevoir & traiter convenablement à leur état, tous les Enfans qui, à mesure qu'ils seroient amenés à cet Hôpital, seroient jugés avoir apporté en naissant le germe du vice vénérien. L'Hôpital des Enfans trouvés s'est conformé à nos intentions, en se chargeant, jusqu'à ce moment, de l'hospice situé à Vaugirard. Mais, sur ce qui nous a été représenté par les Administrateurs de l'Hôpital général, que le traitement gratuit administré en la maison de Bicêtre, aux Pauvres de l'un & l'autre sexe, attaqués de la maladie vénérienne, devient insuffisant, parce que le local destiné à cet objet, permet à peine d'y admettre le tiers de ceux qui se font journellement inscrire pour y être traités, nous avons pensé qu'il étoit avantageux de réunir des secours si essentiels dans un même établissement, moins éloigné de notre bonne ville de Paris. L'Administration de l'Hôpital général, instruite de nos intentions, s'est aussitôt empressée de donner de nouvelles preuves de son zèle pour le soulagement de l'humanité, en arrêtant, par une délibération prise au Bureau général, tenu à

L'Archevêché le 5 Août dernier , que dès que notre intention étoit de la décharger de ces deux œuvres particulières , elle étoit prête à verser annuellement , dans la Caisse du nouvel établissement , une somme équivalente à la dépense dont elle se trouvoit chargée jusqu'à présent , tant pour la maison de Bicêtre que pour l'hospice de Vaugirard ; & nous-mêmes , en acceptant les offres de ladite Administration , nous nous sommes réservés de fournir de nos propres deniers , s'il y a lieu , le supplément des fonds nécessaires , pour que le nouvel Etablissement formé par nos ordres , puisse offrir en tout tems & sans aucun retard , les secours nécessaires aux Pauvres de tout âge , & de l'un & de l'autre sexe , qui seront jugés devoir être admis au traitement.

A CES CAUSES , &c.

S. M. , par une Ordonnance du 12 Juin , a prorogé pour deux ans , à compter du premier Juillet dernier , le délai accordé aux Déserteurs pour rentrer en France.

La Reine de Sardaigne , dont nous avons annoncé la mort dans le dernier Journal , est expirée le 19 Septembre , au Château de Montcallier. Cette Princesse dont la vertu , la piété , la résignation ont sur-tout éclaté pendant sa maladie , étoit née à Seville le 17 Novembre 1729. Elle a été ensevelie en pompe à la Supergua , sépulture ordinaire des Princes de la Maison de Savoie.

L'Académie de Lyon avoit proposé en 1783 un prix de 1200 liv. , qui avoit pour objet la Direction des Aërostats : il ne s'a-

gissoit pas seulement pour la solution du problème, d'une théorie ; mais encore de moyens pratiques & d'expériences satisfaisantes. Après avoir examiné avec l'attention la plus réfléchie CENT ET UN Mémoires qui lui ont été adressés, cette savante Compagnie a abandonné le sujet dans sa séance du 30 Août dernier, sans adjuger le prix.

Les difficultés de cette solution, excessivement embarrassante pour des Académies, pour des hommes tels que MM. de Mongolfier, M. Meusnier, M. de la Lande & autres, n'ont jamais effrayé, comme on sçait, les manipulateurs Aérostatiques du commun, ni les Enthousiastes qui les envoyoit *ravir la foudre à Jupiter*. Presque dès l'origine de cette fameuse expérience, l'un de ces démonstrateurs mercenaires osa imprimer dans le Journal de Paris, qu'il s'étoit passablement dirigé avec des rames. Ces impostures & les inepties de quelques faiseurs de relations, avoient décrié cette étonnante découverte, au point que ses véritables admirateurs ont dû s'élever contre la prostitution dont elle devenoit l'objet. C'est ce que nous avons fait, & jamais nous n'avons prétendu faire autre chose. Voici l'occasion qui nous ramène une fois pour toutes à cet objet. M. Blanchard, dont les relations valoient pour le moins une scène de Nicotier, est allé faire ses exercices à Francfort. De là, il nous a adressé des

invectives, dans le style élégant que tout le monde lui connoît : en même temps il a averti l'*Univers*, par le Journal de Paris, que toutes les Cours de l'Europe s'arracheroient sa personne, & qu'une foule de Princes accouroient pour l'admirer. Rien d'étonnant dans cette conduite; M. Blanchard fait son métier, & nous serions fâchés de porter préjudice à ses affaires domestiques; mais il nous a paru singulier que d'autres que lui se chargeassent de nous communiquer par l'impression ces ingénieuses personnalités. En conséquence, nous avons pris la liberté d'adresser la Lettre suivante aux Editeurs.

« J'apprends, Messieurs, par la spirituelle
 « Lettre de M. Blanchard, à laquelle vous
 « avez donné cours dans votre Journal du
 « premier de ce mois, que l'Empire d'Alle-
 « magne est assemblé à Francfort pour voir
 « & pour entendre M. Blanchard. Il seroit
 « malhonnête de troubler un rendez-vous
 « si imposant. Donc je ne répondrai point
 « aux injures que M. Blanchard me fait
 « passer par votre ministère, pas plus que
 « je n'ai répondu à celles d'un Abbé, dont
 « vous admîtes l'attaque indécente contre
 « moi, sans réfléchir à l'impossibilité où
 « vous seriez de publier ma réplique. Je
 « souhaite que les succès pécuniaires de l'Aë-
 « ronaute répondent au brillant de son expé-
 « rience, & sur-tout qu'en qualité de con-
 d ;

» freres qui se doivent des égards, vous
 » m'épargniez à l'avenir les grossièretés de
 » tous les empyriques de tout état, dont je
 » suis appelé à parler, malgré moi, comme
 » l'on parle de la Chienne savante & des
 » Curiosités de la Foire Saint-Germain.

MALLET DU PAIN

Ce premier d'Octobre 1785.

Suivant les lettres du Dauphiné, le tremblement de terre ressenti à Grenoble, le 12 Septembre, a été plus violent dans le haut-Dauphiné, spécialement à Briançon, sans occasionner de dommages. Un angle du vieux fort de Queiras s'est écroulé; mais depuis long-temps il menaçoit ruine. Dès les premiers jours de Septembre il avoit regné sur l'horison une vapeur très-sensible, que quelques heures de pluie ont dissipée.

La ville de Briennon - l'Archevêque en Champagne a essuié le 6 Septembre, un incendie désastreux.

Le feu se manifesta près d'une place de la ville, nommée le *Cirré*; en une minute quatre maisons furent couvertes de flammes qui se communiquèrent bientôt à 25 autres dont les toits étoient en chaume; & en moins d'un quart d'heure deux cent dix maisons furent la proie des flammes, dont le volume & l'activité, rendirent impuissans tous les efforts qu'on put opposer à leurs progrès.

Malgré la précision & l'intelligence des ordres, malgré la vigilance des Officiers Municipaux, & les efforts réunis des habitans de Briennon & des campagnes voisines, en un quart d'heure toutes les maisons sur lesquelles la flamme s'étoit portée ont été réduites en cendres; & les peines que l'on s'est données, n'ont eu d'autre succès que de parer à la destruction de l'autre moitié de cette malheureuse ville.

» Plus de 600 habitans, bourgeois, fermiers & laboureurs, n'ont eu le tems que de soustraire leurs personnes à la fureur de cet incendie, qui a dévoré en un instant leur récolte & leur espérance.

» A ces maux s'en est joint un autre qui, quoique moins grand, devenoit dans la circonstance un malheur réel; c'est l'impossibilité où l'on s'est vu de fournir à la subsistance, tant des incendiés, que des habitans des campagnes accourus par milliers, & s'occupant avec ardeur au secours de leurs voisins. Les farines & le pain cuit le matin avoient été consumés dans les flammes, de sorte qu'à huit heures du soir il n'y avoit pas dans la ville un seul sac de farine, pas même un seul pain.

» Mais sur la nouvelle de l'incendie, répandue à Sens, à Joigny & à Saint-Florentin, l'humanité bienfaisante avoit pourvu diligemment aux secours de première nécessité; & pour faire l'éloge des personnes de qui ces malheureux les ont reçus, il suffira de les nommer. Le Cardinal de Luynes, Archevêque de Sens, dont l'Intendant courut prendre & exécuter les ordres pour la distribution d'une quantité de pain & de vin, MM. les Officiers Municipaux de Sens, M. le Subdélégué de Joigny, les habitans de Saint-Florentin, qui firent sur le champ voiturer des

denrées à Briennon; M. le Chevalier de Grand, Seigneur d'Esnon, témoin & occupé à cette incendie, qui fit distribuer sur le champ tous les secours provisoires qu'il put, & qui a depuis continué, ainsi que S. E. à soulager les victimes de ce désastre.

» Ce n'est que le Dimanche 11, que l'on est parvenu à éteindre absolument le feu; les pierres des murailles qui ont resté sur pied sont calcinées au point qu'il sera impossible de les réparer ». On évalue la perte à plus d'un million.

L'attention qu'ont donné nombre de lecteurs au projet de M. de la Roque, exposé dans le Journal du 13 Août, a obligé l'Auteur à des développemens intéressans, dont il nous fait part en ces termes :

La Lettre que vous avez insérée, Messieurs, dans votre Journal du 13 Août, ne contenoit que des vœux pour le bonheur d'une classe précieuse, celle des Ouvriers & des Journaliers. C'étoient des idées jettées dans le Public, afin que des hommes moins occupés & plus habiles pussent y consacrer leurs loisirs. J'étois loin de soupçonner, qu'une lettre qui promettoit plus qu'elle ne démontroit, fût capable de faire concevoir à ces malheureux des projets d'économie.

Je disois que pour jouir à 60 ans de 150 l. de rente viagère, il falloit placer tous les ans une livre quinze sous cinq deniers à compter de la naissance. Je parcourois ainsi plusieurs âges de la vie. Il en résulroit pour tous, qu'une épargne journalière de quelques deniers, suffisoit

pour préserver la vieillesse des horreurs de la misère.

L'humanité s'est intéressée à l'exécution de ces vues. Des Maîtres & des Propriétaires fonciers ont rendu sensibles à leurs journaliers, les avantages que chacun d'eux devoit attendre de l'économie la plus modique. Ils leur ont fait prendre la résolution de mettre en réserve quelques deniers chaque jour. Ils sont déjà les dépositaires de leurs épargnes ; & des lettres venues des extrémités même du Royaume, demandent que je leur indique une Caisse à laquelle ils les puissent verser, ou que je leur rédige un plan d'établissement qu'ils puissent exécuter dans leurs cantons.

Cet établissement présente à sa naissance deux objets principaux : le calcul de ces rentes & leur administration.

La partie du calcul se réduit à des tables. Il en faudra une, où l'homme le moins habile puisse suivre d'année en année, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 80 ans, la progression de la rente à laquelle il aspire. Cette table lui fera connaître l'étendue de ses droits, s'il veut sa rente avant l'âge pour lequel il se fera promis d'en jouir.

Une seconde, où il puisse voir ce qu'à compter de chaque âge, il auroit à placer tous les ans, pour jouir de cent mille livres de rente viagère sur une seule tête à tel âge de la vie qu'il voudra choisir.

Une troisième, où il puisse apprendre ce qu'il auroit à payer chaque année, pour acquérir une semblable rente sur plusieurs têtes de même âge, ou d'âge différent.

Une quatrième, où il puisse voir à chaque âge de la vie, ce qu'une somme, payée une seule

fois , doit valoir de rente viagere , au bout d'un certain nombre d'années , pendant lesquel il auroit été sans jouissance.

Une cinquieme , où il puisse juger d'année en année , ce que vaut de capital la rente dont ses épargnes l'auront déjà rendu propriétaire.

Enfin une sixieme , où il puisse voir ce que ses mêmes économies lui procureroient de rentes perpétuelles , s'il les préféroit aux rentes viagères.

Avec ces tables , il auroit le choix de trois espèces de rentes : les perpétuelles , les viagères sur une seule tête , & les viagères sur plusieurs têtes. Elles seroient précédées d'une instruction qui en rendroit l'usage simple & facile pour les Curés de la campagne , les Fermiers & les Maîtres.

Cette partie a déjà l'Académie des Sciences pour garant des principes qui en sont la base. Elle a fait imprimer , sous son privilège , en 1779 , un traité des rentes viagères par M. de S. Cyrant , & vingt ans avant moi , un Académicien célèbre , M. de Parcieux , avoit déjà supposé un enfant de trois ans , propriétaire d'une rente viagere de 6. l. 8 s. 6 den. qu'il remplace tous les ans en viager. Cette rente est de six millions cent trente-quatre mille soixante-neuf livres dix neuf sous deux deniers , lorsqu'il arrive à l'âge de 94 ans. J'ai suivi les tables du premier & les méthodes du second.

Un établissement qui auroit ces rentes pour objet pourroit être appelé la Caisse de l'épargne des Journaliers. Ce titre peu fastueux exprimerait que tout y est sacré. L'utilité dont il seroit , donne le droit de croire qu'il sera exécuté. Il ne faut qu'en montrer la possibilité.

Ici donc , les objets deviennent plus importants. Ce ne sont plus des tables à dresser. Il faut

dra indiquer les moyens de faire verser de toutes les Caisses des Provinces , à une Caisse générale qui seroit à Paris , la totalité des économies qui y seroient déposées. Cette partie de l'Administration peut être établie sur le modèle de la recette des Impositions. Des milliers de contribuables payent des taxes de 15 à 20 sous pour leurs tailles & leurs vingtièmes. Les plus modiques sommes que ces Caisses recevroient seroient de 23 l. 7 den. *. C'est ce qui doit être payé à compter de la naissance , pour jouir à 60 ans de 100 l. de rente viagère. Ces articles seroient les moins nombreux , à compter de l'âge de 10 ans , on doit déjà payer 48 s. 5 den.

Il faudra faire connoître encore la manière dont les fonds de cet établissement seroient employés , afin qu'ils ne fussent jamais sans produire. L'emploi en pourroit être fait dans les Monts de Piété ; dans les fonds fournis par les Fermes & les Administrations Générales ; dans l'acquisition des créances , sur les Provinces des Pays-d'Etat ; dans les Caisses d'amortissement , &c. &c. &c.

Il faudra prescrire des formes simples , peu coûteuses , & à l'abri de toute fraude , pour constater la propriété de ceux qui auroient placé leurs économies dans cet établissement. Cela se peut réduire à des Registres dont les doubles seroient déposés dans les Greffes , & dont il seroit délivré aux Parties intéressées des extraits en forme de Reconnoissance. Il existe un nombre infini de sommes dont la propriété n'est pas différemment prouvée. M. de Pascieux qui avoit eu l'a-

* On a compris dans ces sommes les frais de l'établissement.

dée de rentes viagères *, croissantes au principal de 5 à 600 l. a donné des avis très-utiles sur les précautions qu'il conviendrait de prendre.

Enfin, il seroit rendu tous les ans un compte public, où l'on verroit le montant des sommes & leur emploi.

Quand ce plan général sera dressé, il se peut que l'établissement ne soit jamais exécuté. Mais au moins les Citoyens qui ne demandent qu'à exercer leur zèle, auront-ils un guide pour les Sociétés particulières qu'ils desireroient former, &c.

De la ROCQUE,
*Ancien Avocat au Parlement de
Paris, Valet-de-Chambre
de la Reine.*

P. S. Je prie ceux qui me font part de leurs observations ou qui me communiquent leurs vues, de vouloir bien faire attention que dans une correspondance de cette nature, je ne dois recevoir que des lettres affranchies. Je refuserai celles qui ne le seront pas.

Voici un projet moins important, mais qui intéresse un grand nombre d'habitans & d'habitantes de cette Capitale. C'est une de ces dernières qui l'a imaginé, ou plutôt qui a exprimé les regrets d'une infinité de gens, à la vue d'une Métropole immense, presque dépourvue de ces beaux Quarrés, ou places publiques qu'on rencontre à chaque pas dans Londres.

Paris s'agrandit tous les jours; le nombre de

* M. de Parcieux observe que l'augmentation de ces rentes ne devrait être permise que jusqu'aux âges de 75 à 80 ans. Après ces âges la progression devient trop rapide.

les Habitans va toujours en croissant. Les précautions pour conserver la salubrité de l'air & les facilités pour les Promenades devroient, ce semble, se multiplier à proportion dans chaque quartier. Cependant le Boulevard est devenu une rue plantée. Le Palais - Royal est resserré de tous côtés; les jardins des plus beaux Hôtels se remplissent de bâtimens; on craint toujours que le peu qui reste de ces jardins ne devienne encore un objet de spéculation; l'on paroît retrancher un jardin dans la Ville, des jouissances attachées à la richesse, & de tous côtés on entasse pierre sur pierre. Pour prendre l'air & faire de l'exercice, les gens riches vont au loin en voiture; mais les pauvres vieillards, mais les enfans du peuple, n'ont pas de ressource. Où promener cette classe si nombreuse? Ira-t-elle de tous les quartiers sur les Boulevards? Des meres occupées tout le jour au travail, iront-elles le soir porter au loin leurs enfans, conduire leur pere infirme au travers des rues embarrassées? Cela est impossible; aussi la plupart des enfans sont-ils noués, ou faut-il les laisser au loin dans des sevrages dispendieux. Il faudroit donc pour le peuple qui ne sauroit quitter le centre de Paris des espaces bien aérés, par exemple dans le quartier resserré & infect de l'ancienne Comédie Italienne; y faire un jardin appelé le jardin du Citoyen. Un gazon dans le milieu; quelques rangées d'arbres; quelques bancs abrités en cas de pluie, ou de trop grand soleil; rien qui mérite assez de soin pour en exclure aucune classe & que la statue seule du donateur soit dans le milieu, avec une inscription; le nom de ce Citoyen bienfaisant seroit béni à jamais, son exemple en entraîneroit d'autres; mais le sien seroit sur toutes les

lèvres, dans tous les cœurs comme le premier moteur de ces établissemens salutaires.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen a tenu une séance publique, le 3 Août dernier, pour la distribution des Prix.

L'Académie avoit proposé l'année dernière la Question : *Pourquoi le plus grand nombre des Médailles, trouvées dans la Normandie, & particulièrement dans la Basse, sont-elles des Antonins ?* La Compagnie ne se trouvant pas dans le cas d'adjuger la Couronne, a prorogé le Concours pour l'année prochaine.

Elle avoit aussi proposé la Question suivante : *Quels sont les moyens de porter l'Encyclopédie au plus haut degré de perfection ?* L'Académie a cru devoir couronner celui dont l'Auteur est, M. Marie de Cétrai, Avocat au Parlement, demeurant à Nantes.

L'Accessit a été accordé au Mémoire du Docteur Tomacereau à Versailles, ayant pour épigraphe, *Tempore, concordid ingenioque.*

L'Académie avoit, pour la seconde fois, prorogé à cette année le Concours à un Prix extraordinaire pour quiconque établiroit, le plus exactement, *les caracteres distinctifs entre les diverses terres vitrifiables.* Ce prix a été adjugé au Mémoire de M. de Ribaucourt, Maître en Pharmacie à Abbeville.

La Compagnie avoit offert un Prix extraordinaire à une Méthode certaine & facile pour faire du Cidre & du Poiré de la meilleure qualité. Ce Prix a été partagé entre l'Auteur du Mémoire, par M. Morise, Associé-Libre de la Société d'Agriculture de Rouen, & celui d'un second Mémoire, par M. de Villiers, de S. Dizier.

Le Prix double, qui avoit pour objet les moyens de resserrer le Canal de la Seine ; depuis Villequier jusqu'à la Mer , afin de creuser son lit, & de le débarrasser des bancs changeants qui s'opposent à la Navigation , a été décerné au Mémoire , dont l'épigramme , est *Oraculi sortem vel elusit , vel implevit.*

Dans le Tirage des 400 Primes attribuées aux deux mille Billers de la Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil , du 29 Octobre 1780 ; tirage exécuté le lundi 19 Septembre dernier, les principales Primes sont échues aux Nos suivans ; savoir : celle de 25000 liv. au N°. 643 ; celle de 40000 liv. au N°. 779 ; celle de 10000 liv. au N°. 363 ; celle de 60000 liv. au N°. 26516 ; celle de 15000 liv. au N°. 409 ; celle de 20000 au N°. 755.

Les Chanoines Réguliers de la Trinité, dits *Mathurins*, & les Religieux de la *Merci*, viennent de racheter trois cens treize Esclaves, dont la rançon, avec ses suites, excède la somme de sept cent mille livres. Malgré leurs généreux efforts, ils n'ont pu couvrir entièrement, des fonds de leurs caisses, une somme aussi considérable ; de sorte qu'ils se trouvent fort arriérés par les emprunts qu'ils ont été dans la nécessité de faire pour consommer ledit rachat. Un Homme de Lettres a consacré, à cette œuvre sublime, une partie du fruit de ses travaux ; il en a fait agréer l'hommage à M. le Général des *Mathurins*, dans une lettre écrite avec noblesse, & à laquelle le Général a répondu de même. L'Ouvrage dont l'Auteur consacre le quart de la recette à la rédemption

des Captifs, est intitulé *Variétés Littéraires, Historiques*, & il paroît deux fois par mois. La souscription des 25 cahiers par année, est de 24 livres pour Paris & de 30 livres pour la Province. Chez M. Siredey de Grand-Bois, Chef du Bureau, rue neuve Sainte-Catherine. N°. 21. S. M. a souscrit pour 50 exemp'aires.

Le éloges de M. de la Chalotais destinés au concours, & annoncés dans le pénultième N°. , feront adressés francs de port à M. Robiquet, Libraire à Rennes, place du Palais, qui les remettra au Secrétaire perpétuel de la Société patriotique de Bretagne.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois, sont : 20, 32, 71, 74, & 73.

P A Y S-B A S.

DE BRUXELLES, le 3 Octobre.

D'après les lettres de Paris, c'est le 20 Septembre que l'accommodement entre l'Empereur & la Hollande fut convenu chez l'Ambassadeur Impérial, en présence de M. le Comte de Vergennes, faisant les fonctions de médiateur. Tous les articles, dit-on, furent débattus & arrêtés; mais ils ne seront rendus publics, qu'après la ratification des Cours respectives. On n'est donc qu'imparfaitement instruit de la nature de cette conclusion. Elle consiste, selon la

bruit du moment, en une renonciation de l'Empereur à ses droits sur Maëstricht ; & à la navigation illimitée de l'Escaut jusqu'à la mer ; mais les bâtimens Flamands navigueront sans obstacle jusqu'à Saftingen , & les Forts Hollandois qui commandent le fleuve dans son cours jusqu'à Saftingen seront démolis. De leur côté , les Etats - Généraux donnent à l'Empereur dix millions de florins de Hollande , en indemnité des précédentes renonciations.

Le samedi , 14 Septembre , un courier arrivé de Paris à la Haye , a apporté à Leurs Hautes Puissances la nouvelle de cet accommodement ; accommodement que les gens éclairés n'ont jamais révoqué en doute , malgré les démonstrations guerrières qui faisoient présager une rupture immédiate. La République ayant renoncé à ses prétentions sur une compensation du rachat de Maëstricht , tous les obstacles ont été levés.

Le 27 Septembre dernier le Baron de Thulemeyer , Envoilé extraordinaire du Roi de Prusse auprès des Etats - Généraux , a remis à leur Président de semaine deux lettres de S. M. P. , l'une adressée aux Etats - Généraux , l'autre aux Etats de Hollande , relatives toutes deux aux intérêts du Prince d'Orange , & dans lesquelles le Roi de Prusse , à ce qu'on dit , s'offre comme médiateur entre les Etats & le Stathouder.

Les Etats de Zélande viennent de manifester dans une résolution du 12, dont nous rapporterons la substance l'ordinaire prochain, des sentimens très opposés à ceux de la Province de Hollande sur la Pacification. Ils se plaignent de l'énormité des sacrifices, sur tout de la somme à délivrer à l'Empereur, & finissent, un peu tard, par offrir à la République leur dévouement, en cas qu'elle prenne le parti de la résistance.

Dans l'instant nous recevons le précis des articles préliminaires de l'accommodement signé à Paris, entre l'Empereur & les Etats-Généraux ; voici la substance de ces articles que nous rapporterons en entier par la suite.

- I. LL. HH. HH. payeront 9,500,000 flo. pour compensation de Maëstricht, &c. & 500,000 pour dommages des inondations. Les paiemens se feront par 1,250,000 flo. de 6 en 6 mois.
- II. LL. HH. PP. céderont *Dilem* avec ses appartenances, excepté *Oost & Cadier*, pour échange convenable dans le pays d'Outre-Meuse.
- III. Les limites de Flandre resteront comme en 1664.
- IV. Est relatif à la construction d'Ecluses.
- V. Indemnisation des 500,000 flo. ci-dessus pour les inondations.
- VI. La Souveraineté de l'Empereur reconnue sur l'Escaut jusqu'au bout du pays de *Saftingen* conformément à la ligue de 1664.
- VII. Evacuation & Demolition des Forts *Krutschans*, & *Frederic-Henri* & cession du terrain à S. M. I.
- VIII. Evacuation & Cession à l'Empereur du Fort *Lillo & Liefkenshoek* qui seront remis dans leur état actuel à S. M. I. en retirant toutefois

l'Artillerie & Munitions. IX & X. Cession par l'Empereur de ses droits sur les Villages dits de Rédemption, (article pris ad referendum par M. de Merci). XI. Renonciation de l'Empereur à ses prétentions sur les Villages de Blade & Reussel. XII. Cession par LL. HH. PP. du Village de Postel (pris ad referendum par les Ambassadeurs de la République). XIII. Abolition de toutes prétentions pécuniaires de Souverain à Souverain, & nomination de Commissaires pour celles des particuliers. XIV. Nomination de Commissaires pour les limites du Brabant. XV. Le traité de Munster de 1648 servira de base au futur traité définitif.

Le Chevalier Harris, Envoié extraordinaire de la Cour de Londres, ayant remis, depuis quelques mois, un Mémoire au Président des Etats Généraux, on lui a fait la réponse suivante :

Ayant été délibéré par résolution, sur un Mémoire de M. le Chevalier Harris, Envoyé-Extraordinaire de la Cour de Londres, présenté le 21 Janvier de cette année à L. H. P., par lequel il prioit qu'on donnât connoissance du nombre & de la Force des Navires de Guerre que l'Etat avoit dessein de tenir dans les Indes-Orientales : Comme aussi sur le Rapport porté le 26 Juin de l'année dernière, à l'Assemblée de L. H. P., sur une Lettre des Ambassadeurs de la République à Paris, touchant la communication faite par le Ministre de la Grande-Bretagne, M. Hailes, d'une Proposition de M. le Comte d'Adhémar, Ambassadeur de France, au Ministre Britannique, tendante à une réduction égale de la force maritime des deux Puissances aux Indes, & à la concurren-

rence des Etats-Généraux à cette Proposition.

Il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera répondu à M. le Chevalier Harris sur son dit Mémoire : « Que L. H. P. sont très-portées » à donner les ouvertures demandées, sur le » nombre & la force des Vaisseaux de Guerre, » que la République jugera nécessaire à la protection convenable de ses Possessions très-étendues aux Indes Orientales, tant contre toute » attaque injuste des Princes du Pays, que pour » empêcher le Commerce de contrebande : » Dans l'attente raisonnable, que M. le Chevalier Harris ne fera point difficulté, de son » côté, de donner, dans le même tems, les » mêmes ouvertures à L. H. P. de la part de » la Cour ».

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Deux frégates & un sloop Anglois viennent tous les jours à cinq heures du soir louver devant la rade de Cherbourg, pour observer tout ce qui s'y passe; on ne les empêche pas de s'approcher le plus près qu'ils peuvent. On a dépensé dans la dernière campagne trois millions, employés à la paye de 5000 ouvriers. Ce sont des navires Hambourgeois, Danois & Suédois qui apportent toutes les pièces de bois avec lesquels on construit les caisses coniques, toujours sous la direction de M. de Cessard, pour ce qui regarde la Charpente & les ouvrages de terre; & de M. de la Bretinière pour ce qui concerne les travaux commencés sur la mer. M. le Duc d'Harcourt préside à cette entreprise qu'il visite très-souvent, & dont il encourage les ouvriers avec lesquels il a passé le Printems & l'Eté. Des massifs de pierre, précipités entre les cônes, ou les

bas de 50 toises en 50 toises , s'éleveront en talus , qui aura dans sa base 70 pieds de largeur , 50 de superficie , sur 25 , 30 , 35 , 40 , 45 , 50 , 55 & même 60 pieds de hauteur , suivant que la mer sera plus ou moins profonde dans les endroits que remplira la chaussée bâtie d'un granite grossier très-dur & formant une espee d'enceinte. Il y aura trois passes : la premiere vers le fort Hommet ; la seconde auprès de l'île Pelée , & la troisieme sera couverte du fort de Querqueville. Il avoit d'abord été décidé qu'on placeroit des cônes de proche en proche & qu'on les réuniroit avec de fortes chaînes qui auroient favorisé le flux & reflux des marées ; mais on a prétendu qu'une chaussée seroit plus solide pour nettoyer la rade comme le pourroit faire un fleuve. Voici ce qu'on se propose d'exécuter. On creusera un bassin dans la prairie derrière Querqueville , la marée montante le remplira : alors on fermera des écluses qui seront ouvertes à la basse marée. Le torrent d'eau lavera le port & le fond de la rade. *Gazette des Pays-Bas n.º LXXVII.*

Il y a à Leyde une Auberge où s'assembloient les soirs différentes personnes des deux sexes , dans la classe moienne des bourgeois. On y trouvoit des *Patriotes* & des *Anti-Patriotes* ; on y parloit liberté , politique , &c. & tout s'y passoit assez tranquillement. Mais Lundi dernier , Mrs. du Corps-Franc de cette ville sont venues en nombre & armées , assaillir les *Anti-Patriotes* , qu'ils ont assommés de coups de bâton , de sabre , &c. sans faire grace aux femmes. Une d'entr'elles a été sur-tout cruellement maltraitée & trainée sur le pavé. On dit dit que M. le Grand-Officier est occupé à pren-

lire des informations. [*Courier du Bas-Rhin*,
N°. 77.]

Cause extraite du Journal des causes célèbres [1].

Escroc condamné aux Galeries.

La Capitale, dit M. Desessarts, offre chaque jour des exemples d'escroqueries. Le luxe & la débauche y ont corrompu les mœurs de presque toutes les classes de la société. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait souvent recours au crime pour satisfaire les besoins du vice. Un féodiste vient d'y donner des exemples d'une adresse bien hardie. Il n'imitoit pas ces escrocs qui fuient les regards, il les bravoit. Voici les moyens qu'il employoit pour obtenir les succès qu'il se promettoit de sa perfide adresse. Cet escroc, qui se nomme Duval de Barville, ne trouvant pas son état de féodiste assez lucratif, avoit conçu le projet d'y joindre les profits qu'il pourroit faire sur le commerce de chevaux. Il alloit au marché public ; & comme ses dehors en imposoient aux marchands, il parcourroit des yeux les plus beaux chevaux. Lorsqu'il en avoit trouvé un qui remplissoit ses vues, il convenoit de prix, & demandoit à essayer le cheval. Pour inspirer la confiance, il commençoit par se nommer ; mais il se gardoit bien de donner son véritable nom. Le marchand prévenu en sa faveur, le voyoit avec plaisir monter sur son cheval. L'es-

[1] On souscrit en tout temps pour le *Journal des Causes célèbres*, chez M. Desessarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Monty, & chez Mérigot le jeune, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

escroc ; étant maître de sa proie , alloit d'abord au pas ; ensuite , lorsqu'il étoit à une certaine distance , il prenoit la suite au grand galop. Le marchand ne voyoit d'abord dans ces essais , qu'un amateur instruit ; mais ne l'apercevant plus , & l'attendant en vain plusieurs heures , il reconnoissoit trop tard qu'il étoit victime d'une escroquerie. Duval de Berville ne s'est pas bornée à exercer son funeste talent une seule fois , Le succès l'a enhardi , & il l'a répété jusqu'à trois fois dans le marché aux chevaux même. En sortant de cet endroit public , il alloit chez des selliers & il parvenoit à faire avec eux un échange avantageux des selles qui étoient sur les chevaux qu'il avoit escroqués. Lorsque la selle neuve étoit sur le cheval , l'escroc montoit dessus pour l'essayer. Le sellier confiant voyoit partir l'acheteur ; mais ne le voyoit jamais revenir.

Duval de Berville étoit dans l'habitude de quitter toutes les maisons où il logeoit , sans payer. Dans une de ces maisons il avoit fait connoissance avec une femme qui avoit un mobilier assez considérable. Cette femme eut l'imprudence de lui dire qu'elle desiroit trouver une place. Aussi-tôt l'escroc se donne pour un homme répandu dans la meilleure compagnie , & lui promet de lui être utile. La femme crédule le supplie de réaliser sa promesse le plutôt qu'il lui seroit possible ; il ne fut pas en effet longtemps sans lui donner une leçon qu'elle auroit dû prévoir. Il s'empara d'une partie de ses effets , & quitta la maison où il logeoit. Les plaintes multipliées qu'on faisoit chaque jour , contre Duval de Berville , ont donné lieu à des recherches. L'escroc a été découvert & arrêté. Son procès lui a été fait ; & , par arrêt du 17 Juin

dernier, il a été condamné à être mis au carcan au marché aux chevaux, & à y demeurer depuis trois heures jusqu'à cinq; à être fouetté & marqué, & aux galères pour neuf ans.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

Cour des Monnoies.

Fille admise dans la Communauté des Orfèvres.

On croyoit que les filles ne pouvoient être agréées ni admises dans l'état & profession d'Orfèvre; le fleur Héron, Orfèvre Jonaillier à Dunkerque, vient de donner l'exemple du contraire. Depuis bien des années la demoiselle Héron, sa niece, travailloit chez lui: elle n'avoit point de brevet d'apprentissage; cependant le fleur Héron, désirant la faire recevoir Maîtresse, s'est adressé au Roi; &, malgré la résistance du corps des Orfèvres, il a obtenu, le 26 Octobre 1784, un arrêt du Conseil, qui a dispensé la demoiselle sa niece du Brevet d'apprentissage, & a ordonné qu'elle seroit passée Maîtresse. Il a été expédié des Lettres-Patentes sur cet arrêt, lesquelles ont été enregistrées en la Cour des Monnoies, & le 17 Juillet 1785, la demoiselle Héron s'y est présentée, & sur son chef-d'œuvre elle a été reçue. Depuis, c'est-à-dire le 18 Août, elle a été aussi reçue à la Monnoie de Lille, où elle a été complé-
mentée.

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier, dont le prix est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat au Parlement, rue & hôtel Serpençe.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 14 Septembre.

LE Comte Alexandre de Woronzow, Président de la Chambre du commerce, est attendu incessamment de la tournée dans différens états de l'Allemagne. Il doit assister aux Conférences relatives à un traité de commerce entre les deux Cours Impériales. Après la conclusion de cette affaire, le Comte de Cobentzel, Ambassadeur de l'Empereur, fera en voyage à Vienne.

L'Impératrice a quitté Czarsko Zelo subitement, & plutôt que de coutume. Son retour ici a été suivi immédiatement de celui du reste de la Cour. Cette Princesse vient de faire présent d'une terre dans l'Ukraine avec deux mille serfs, à la Comtesse Branitzki, épouse du grand Général de Pologne, & niece du Prince Potemkin.

N^o. 42, 15 Octobre 1785.

c

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 1 Octobre.

Dans une assemblée, tenue le 19, le Conseil & la Bourgeoisie de cette ville, dont le Luthéranisme est la religion dominante, ont accordé aux Réformés Calvinistes & aux Catholiques Romains le libre exercice de leur culte, pour lequel, jusqu'à ce jour, ils étoient obligés de se rendre à Altona.

Suivant les lettres de Varsovie, M. Burcholtz, Ministre du Roi de Prusse auprès de la République de Pologne, a remis au Roi copie de l'acte d'union de la Ligue Germanique, & de la déclaration faite déjà à d'autres Puissances. Comme le gouvernement de Pologne est presque entièrement dans la dépendance de la Russie, le Roi de Prusse n'a probablement pas eu dessein de déterminer cette République à faire cause avec lui.

Le Comte Otton Thott, Ministre d'Etat, est mort à Copenhague, le 10 Septembre, dans la 82e. année de son âge. Il étoit le dernier mâle de cette branche en Danemarck. Il a laissé à l'Université de Copenhague un legs de 10000 rixdalers.

DE BERLIN, le 30 Septembre.

Les Gardes du Corps, les Gendarmes,

les Houzards de Ziethen, ainsi que les deux Régimens d'Infanterie de Brauw & de Bornstedt se sont rendus à Potsdam, pour y exécuter leurs manœuvres accoutumées. Le Marquis de la Fáyette est arrivé ici de Vienne.

Le Prince de Reuss & le Comte de Reviczky, Ministres de l'Empereur, ont été le 20 à Potsdam. Ils ont eu une audience du Roi, dans laquelle le Prince de Reuss remit ses lettres de créance, & le Comte Reviczky prit congé de S. M.

Le Roi a conféré le gouvernement de Neisse au Lieutenant-Général de Schwarz.

DE VIENNE, le 1 Octobre.

Le Baron de Riedesel, Ambassadeur de Prusse auprès de notre Cour, est mort à sa maison de campagne, le 19 Septembre, dans sa quarante-cinquième année. Les affaires de sa Cour seront régies ici par *interim*, par M. Jacobi, Résident de Prusse.

M. de Riedesel avoit l'esprit très-cultivé, & on lui doit le *Voyage de la Grande-Grece*, plein de recherches savantes. Au Congrès de Teschen il étoit un des Plénipotentiaires.

Pour prévenir la disette des grains dans la haute Autriche, le gouvernement a fait importer à Linz & aux environs 26,000 sacs de bled.

L'Empereur a fait acheter dans la Gallicie & la Buckowine 7000 chevaux, la plupart

jumens , pour les distribuer aux colons dans la Seigneurie de Zambor en Hongrie.

Les Etats de Hongrie ne seront plus chargés de l'entretien des troupes ; ce soin sera confié à une administration particulière.

Les progrès de la Confédération Germanique donnent lieu à mille conjectures ou inventions journalières qui amusent le Public , sans occuper nullement les gens raisonnables. De ce genre est le paragraphe suivant , inséré dans plusieurs de nos Gazettes.

Nous apprenons que le Prince de Gallitzin a reçu de Londres des lettres officielles , qui lui mandent que le ministre de Russie à Londres a déclaré à cette Cour » que sa Souveraine étoit » surprise qu'on cherchât à présenter sous des » couleurs odieuses son alliance avec la Cour » Impériale , comme si elle avoit réellement » pour but la destruction du système politique » de l'Europe , & du corps Germanique en » particulier ; que S. M. Imp. de toutes les » Russies étoit encore plus étonnée que S. M. » Britannique parût , comme Electeur d'Hanovre , un des plus zélés membres de la ligue » Germanique ». On fait aussi que la Cour de Petersbourg a fait fonder à ce sujet celles de Copenhague & de Stockholm , & que celles-ci auroient répondu » , qu'effectivement le Roi de » Prusse les avoit invitées à entrer dans cette » confédération , mais qu'elles avoient nettement refusé & persisteroient toujours dans leur refus ».

Le 16 Septembre , un incendie consuma dix-sept maisons & quelques granges dans le

nouveau Lerkenfeld ; on fut obligé de découvrir les édifices voisins, afin de les préserver ; l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand se rendirent au lieu du désastre, avant 4 h. du matin.

« Nous parlâmes, il y a quelque temps, d'une querelle entre quelques Officiers de l'Empereur en Gallicie, & le Magistrat d'une ville de Pologne ; voici ce que dit une Feuille publique des circonstances & des suites de cet événement.

Un Officier d'un de nos régimens en Gallicie, ayant perdu trois hommes de sa compagnie qui avoient déserté, engagea un Juif à faire quelques recherches dans les villes frontières de la Pologne. L'espion ne tarda pas à les déterrer dans une petite cité. Avant de retourner rendre compte de sa commission, il trouva, suivant l'usage de son état, qu'il valoit mieux rendre deux services qu'un ; en conséquence, il se rendit chez le Magistrat, lui fit part de l'objet de sa mission en lui conseillant de se tenir sur ses gardes ; le Magistrat le récompensa comme il le devoit, & l'espion retourna chez son premier commettant qui lui paya la nouvelle qu'il apportoit.

L'Officier indiscret ne prend conseil que de son courage ; il se fait accompagner de huit hommes choisis, & pique directement à l'endroit indiqué. Il est surpris de le trouver désert, au moins toutes les maisons étoient fermées ; il parcourt les rues & entendant le son de voix de quelques personnes, il descend de cheval & frappe à une. Elle s'ouvre aussi tôt ; mais l'Officier recule en voyant le Magistrat & une nom-

breufe escorte armés de pistolets qui font feu sur lui & sur sa troupe ; l'imprudent a à peine le temps de regagner son cheval. La foule des assaillans grossit, fait pleuvoir sur lui une grêle de cailloux ; il est renversé avec ses hommes & livré sans défense à la fureur de la populace, qui veut achever de les assommer. Heureusement qu'un Prêtre, animé par la charité & tenant en main l'objet le plus sacré de la Religion Catholique, vient à bout d'obtenir de la troupe forcenée qu'on permette à ces malheureux de mourir dans leur lit.

Cependant le Commandant du district, informé du fait, envoie d'une ville voisine un détachement qui enlève les blessés & les transporte en un lieu où l'on prend d'eux le plus grand soin. On envoie sur le champ ces détails à Varsovie. L'Empereur de son côté en est bientôt instruit : L'Officier, dit-il, par son imprudence à entrer sur une terre étrangère a mérité qu'on l'arrêât, mais non qu'on l'assommât. Que son Colonel le fasse redemander avec ses hommes & leurs chevaux. Si on les refuse, qu'il marche à la tête de son régiment pour les reprendre.

Il ne fut point besoin de cette extrémité. La Cour de Varsovie étoit trop juste pour ne pas accorder une prompte réparation. L'Officier & sa troupe guéris de leurs blessures, furent remis avec des habits neufs & comblés de présens. Un Commissaire Polonois fit conduire sur la frontière les principaux moteurs de l'assassinat, & leur fit donner la bastonnade en présence d'un Commissaire Impérial.

DE FRANCFORT, le 6 Octobre.

Le 20 Septembre, dans la matinée, la

premiere division du Corps de Brentano, consistant en 700 hommes, passa par Ratisbonne, & prit ses quartiers à Stadlamhof & aux environs. On attendoit encore dans la semaine la seconde & troisieme divisions de ce corps, & la semaine suivante le régiment d'Infanterie de Bade-Durlac, composé de 3000 hommes.

La convention particuliere, conclue entre les Commissaires de l'Empereur & les Députés du Cercle de la Franconie, au sujet du passage du Corps de Brentano, est datée de Nuremberg le 15 de Septembre. Cette nouvelle convention est conforme aux précédentes, relatives au même objet. L'Article VI, porte que, si ce Corps, pendant qu'il sera dans les Pays du Cercle, recevoit des contre-ordres, & faisoit halte; alors les Commissaires de l'Empereur seroient tenus de l'approvisionner sans le concours des États du Cercle.

L'invention de l'Espagnol qui a passé l'eau à Paris, par le moyen de sabots de Liege, n'est pas nouvelle. Le Journal des Savans de 1618, vol. 30, a publié une relation, dans laquelle il rend compte du passage d'un particulier sur la Seine. Mais antérieurement à ce particulier, François Kessler avoit déjà trouvé les moyens de traverser à pied les rivières. Ceux qui voudront savoir les détails de son procédé, les trouveront dans les *Problèmes mathématiques de Scheventer*, p. 8. pl. 15.

On continue toujours, écrit-on d'Emmendingen, dans le Margraviat de Bade, les fouilles à

Badenweiler, où l'on découvrit l'année dernière des vestiges & monumens d'un Bain Romain. Des deux côtés du Bain, se trouvent des vestibules, avec un piédestal dans chacun, où l'on lit l'Inscription suivante : *Dianæ Abnobæ*. Les caractères en sont beaux, & font présumer que ce Bain a été construit à l'époque où les beaux Arts étoient encore bien cultivés. On passe par les vestibules dans deux chambres, à la suite desquelles se trouve une grande salle de Bains, dans laquelle on descend sur plusieurs marches. Cette salle est en haut de forme ronde, & en bas de forme carrée. Derrière la salle, il y a des étuves & d'autres petites chambres rondes. Ces chambres sont suivies d'une autre grande salle de Bain de la même ordonnance que la première ; après cette pièce, on passe dans deux chambres, & ensuite dans l'autre vestibule. La disposition de cet édifice est faite avec la plus scrupuleuse symétrie. Les pierres des murs sont taillées carrément, & liées ensemble avec la plus grande exactitude. Dessous les salles, on voit des voutes de pierres de tuf, qui sont encore très-bien conservées, & qui ont probablement servi de canaux pour l'écoulement des eaux. — On a encore trouvé dans ces fouilles des monnoies d'or, d'argent, & de cuivre, des pièces d'argent, des pendants d'oreille, & des épingles d'or pour les cheveux, des vases de terre, sur un desquels on lit le mot de *Janua*, des cuillers, des dés, & beaucoup d'autres bagatelles. Cette collection a été envoyée à Carlsruhe. — Le Prince, Abbé de Saint Blaise, dans la Forêt noire, se propose de donner une description de ce Bain Romain, & de prouver en même-tems que Badenweiler fait partie de la Forêt noire.

Voici le procès-verbal de la première

expérience de M. Blanchard en cette ville :

Nous soussignés, certifions que la journée du 25 de ce mois a été si terrible, que M. Blanchard, qui avoit annoncé sa quinzième expérience aéronautique pour ce jour-là, fut obligé de la remettre au lendemain, dans l'espérance que le temps se calmeroit ; mais au contraire, la pluie & la tempête augmentèrent à un tel point que les tentes qui avoient été renversées la veille, furent déchirées, & une partie de l'enceinte, qui avoit subi le même sort souffrit considérablement, de sorte qu'il auroit été impossible à notre aéronaute de tenter l'expérience ; nous l'engageâmes même à la remettre à un autre temps que celui de l'équinoxe, en lui représentant combien nous nous intéressions à ses jours ; mais le desir qu'avoit M. Blanchard de satisfaire toute la ville qui étoit remplie de Princes, de Seigneurs, & d'étrangers, arrivés exprès de toutes parts, fit qu'il résolut de la tenter le lendemain 27. Comme le temps paroissoit se bien disposer, nous ne nous opposâmes pas à son zèle ; à 9 heures du matin, quoique le vent parût s'élever, on commença l'opération ; mais il augmenta à un tel point, qu'on eut toutes les peines du monde à introduire l'air inflammable dans le Ballon : les bourrasques de vent qui se succédoient, étoient si violentes, que le Ballon, qui se déchiroit de place en place par le pôle inférieur, entraînoit plus de cent hommes qui vouloient le retenir, cependant malgré la tempête on parvint à le remplir autant qu'il falloit pour enlever trois personnes. A une heure son A. S. Mgr. le Prince Louis Frédéric de Hesse Darmstadt, qui depuis long-temps desiroit faire un voyage aérien avec M. Blanchard entra dans la nacelle, malgré les représentations qu'on fit à

S. A. sur les dangers que la tempête pouvoit occasionner ; rien ne fut capable d'ébranler ce Prince courageux : il se plaça tranquillement dans le char à côté de M. Seweitzer, Officier au Régiment de Schomberg Dragon, qui étoit aussi du voyage. Au moment que M. Blanchard calculoit son lest & se dispoisoit à partir, recevant tous nos vœux, il survint un ouragan si terrible, que le Ballon qui présentait un coup-d'œil superbe, fut déchiré de haut en bas ; l'air inflammable, qui s'échappoit avec abondance, fut aussi tôt remplacé par l'air atmosphérique, il fallut promptement redoubler de force pour tout retenir. Quoique M. Blanchard, plus d'une heure auparavant, nous eût fait part de ses craintes sur ce fâcheux événement, il en fut ému au point qu'il se trouva mal, on l'enleva de la nacelle & on le porta au milieu de nous ; nous lui rendîmes tous les secours qui étoient en notre pouvoir, & après l'avoir rassuré sur cet accident, où il est clair qu'il n'avoit aucun tort, nous l'avons emmenés dans notre voiture, il nous a déclaré avoir apporté à Francfort le Ballon de Calais en fort bon état, avec lequel il se propose de refaire l'expérience.

AMÉLIE P. P. Duchesse des Deux-Ponts
manu propria.

LOUIS, Prince héréditaire de Hesse d'Armstadt.

CHARLES, Prince Palatin, Duc des Deux-Ponts.

LOUISE, Princesse héréditaire de Hesse d'Armstadt, *manu propria.*

ITALIE.

DE VENISE, le 24 Septembre.

Le Marquis Grégori de Squillace, Am-

ambassadeur d'Espagne auprès de cette République, est mort ici le 13 de ce mois :

L'Amiral Quirini, parti de Corfou avec 5 vaisseaux de guerre, s'est réuni à l'escadre du Chevalier Emo, & cette flotte doit aller de nouveau bombarder Susa.

Un Négociant Européen, établi dans l'île de Chypre, présente en ces termes le tableau de la désolation qui regne dans cette île. Sa Lettre à son Correspondant est du 25 Juin.

« Tout le monde est plongé ici dans la plus grande tristesse depuis qu'on a appris que Hadgi-Baki Aga a été nommé Gouverneur de Chypre. J'ignore si vous vous ressouvenez encore du caractère de cet homme ; au cas que vous ayez oublié ce qu'il est, voici son tableau ». *Le nouveau Gouverneur est natif de l'île même, - il est d'une extraction obscure & vile, sa famille étoit dans l'extrême indigence, & mal-famée. Hadgi-Baki Aga est vieux, borgne & méchant ; il est de plus, cruel, sanguinaire, injuste & perfide. Il a toutes les mauvaises qualités d'un tyran parvenu. Son Cimetière & ses Rapines ont servi & servent encore à faire sa fortune.* » Le hasard l'ayant fait connoître au Capitan-Bacha, il trouva le moyen de lui plaire ; le Capitan-Bacha le protège & c'est lui qui l'a fait nommer Gouverneur de l'île de Chypre. Cet homme, qui est l'objet de l'exécration publique, partage le produit de ses concussions avec son puissant Protecteur, & depuis huit ans, il a commis des Exactions inouïes sur ses compatriotes qu'il vexa tous sans distinction de Religion Turque ou Grecque. Les horreurs qu'il se permet, sont sans exemple. Ne

pouvant se soustraire à la rapacité du tyran ; beaucoup de Chypriots ont pris le parti désespéré de tout abandonner , biens , femmes & enfans ; ils se sont éloignés ; c'étoit l'unique ressource qui leur restoit pour sauver leur vie ; ils errent presque nuds & sans ressource. Quelques-uns de ces infortunés sont arrivés jusqu'à Constantinople , où avec leur misère , ils ont porté leurs plaintes. Ils ont attendu inutilement , pendant un an entier , une réponse aux requêtes qu'ils ont présentées au Grand-Seigneur ; le Capitan-Bacha , qui jouit de toute la faveur de l'Empereur , a toujours soutenu son protégé. Cependant à la fin le tyran ayant été déposé , fut appelé à Constantinople pour y rendre compte de sa conduite ; le Grand Visir , qui a été décollé , lui fit faire son procès. L'affaire fut renvoyée au Grand Juge ; celui-ci , d'après toutes les informations qu'on lui fournit , déclara le vieux Gouverneur de Chypre coupable & digne des plus grandes punitions. La sentence ne fut pas exécutée , parce que le Capitan Bacha le protégea si fortement , qu'il parvint à le sauver. Le coupable en fut quitte pour quelque somme qu'il paya à l'Agent Isouph-Aga , & à l'Interprete Maurogeny , Facteurs du Capitan-Bacha , que celui-ci avoit fait agir pour sauver son bon ami. Cependant les habitans de Chypre ne furent plus exposés aux cruautés de ce méchant homme ; il lui fut défendu de revenir dans l'Isle , ni comme Gouverneur , ni comme simple particulier.

On croyoit être délivré de ce tyran ; mais on s'est trompé. Le Capitan-Bacha , ne voulant pas perdre un revenu annuel de 100,000 piastrs , ses créatures , l'Agent Isouph-Aga & l'Interprete Maurogeny ; étant bien aise aussi d'en gagner

chacun 25000, ces trois protecteurs de l'Inde Gouverneur ont si bien travaillé, qu'ayant mis dans leurs intérêts le Musti Molla-Bey, Haddi Backi-Aga, ou le Gouverneur Diable, comme on l'appelle, a été renvoyé ici en qualité de Gouverneur. Le Capitan-Bacha a déclaré que si quelque habitant de l'Isle s'avisait de trouver à redire à cette nomination & d'en faire des plaintes, il auroit affaire à lui & lui feroit couper la tête.

La consternation est ici des plus grandes; il faut en être témoin pour s'en faire une idée. On n'entend plus que des pleurs & de gémissemens. Les habitans désertent en foule; les Turcs se retirent dans la Syrie, les Chrétiens s'en vont ailleurs, fort peu de Chypriots osent se réfugier à Constantinople. Le commerce est absolument perdu ici & par conséquent tous nos projets sont évanouis.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 30 Septembre.

Mercredi dernier, les Lords de l'Amirauté envoient l'ordre aux vaisseaux gardes côtes, stationnés à Spithéad, de rentrer dans le port de Portsmouth. Sept d'entr'eux s'y sont déjà rendus. Les autres, sous le commandement de l'Amiral *Montague*, qui monte le *Queen*, de 90 canons, n'attendent pour les suivre, qu'un vent favorable. Le *Grampus*, de 50 canons, qu'on croyoit destiné à porter dans l'Inde le Commodore *Gell*, est toujours en rade.

Le Général Campbell part pour Madras sur le *Tryal*, paquebot de la Compagnie des Indes. Il a reçu ses dernières instructions, & avant de prendre congé de S. M., il a été reçu Chevalier de l'Ordre du Bain, ainsi que le Général Haldimand, prêt à se rendre dans son gouvernement du Canada.

Nos papiers publics, qui ont négocié le mariage du Duc d'Yorck avec la Princesse Elisabeth de Prusse, viennent d'unir en même temps le fils aîné du Prince Royal de Prusse avec l'une des Princesses d'Angleterre.

Un Planteur Anglois, de la Floride Orientale, écrit en ces termes à un de ses amis, à Londres, le 16 Juillet dernier.

Les Planteurs Anglois qui étoient restés dans cette Province ont été très-maltraités par les Espagnols, depuis qu'ils en ont pris possession. On les a beaucoup inquiété sur leur culte religieux & on en a obligé beaucoup d'entreux à abandonner leurs habitations. A moins que le Gouvernement Espagnol ne change de système & ne nous protege, je crois que je prendrai le même parti. Alors je compte me retirer à l'Isle de la Providence où les Anglois ont des établissemens.

A mesure que les différens de l'Europe & les nôtres propres se pacifient, nos Folliculaires s'étudient à nous trouver de nouveaux ennemis, & à inventer des atteintes aux Traités de la part de nos voisins.

On assure, disent-ils, que le Marquis de Lansdowne a stipulé par un article secret du traité de paix, que la France ne construïroit aucun

nouveau fort sur la côte d'Afrique, qu'elle n'étendrait pas ses Comptoirs au-delà de certaines limites, qu'Elle n'entreprendrait en aucun temps dans ces parages une Escadre composée de plus d'une Frégate de 24 canons & de deux autres de moindre force. Les faits suivans indiqueront à quel point la France a observé cet article secret. L'Escadre françoise sur la côte d'Afrique est composée d'un Vaisseau de 40 canons, d'une Frégate de 28 & de 6 ou 7 Bâtimens destinés à croiser dans les rivières. Cette Puissance a déjà construit un fort à l'embouchure de la rivière du Senegal, & Elle est occupée actuellement à en élever quatre autres dans l'espace renfermé entre Dixcove & Benintusius. Quant à l'engagement qu'Elle a pris de ne pas étendre ses Comptoirs au-delà de certaines limites; Elle a éludé si honnêtement cette partie de l'article secret, ne se faisant aucun scrupule d'étendre ses anciens Comptoirs, & d'en former de nouveaux, que la Hollande, malgré les obligations qu'Elle a en ce moment à la France, s'est récriée contre cette infraction. La Cour de Portugal en a pris tant d'allarmes qu'Elle a envoyé dernièrement dans ces parages l'Acanjue de 32 canons & l'Anseline de 24 canons, avec des troupes à bord pour renforcer les garnisons. Ce n'est pas sans fondement que cette Cour prête à la France le dessein de mettre entièrement dans sa dépendance les Naturels du pays, & d'ôter aux Nations européennes qui ont des Etablissmens dans cette partie du monde, les moyens de contrarier ses vues ambitieuses. Notre ministère n'a pas manqué d'adresser des remontrances à la Cour de Versailles qui a promis d'y avoir égard. Reste à savoir quand Elle tiendra sa promesse.

En 1765 on évalua que le commerce de la

gomme dont la plus grande partie étoit fournie par les Naturels qui occupent les bords de la rivière du Senegal rapportoit au Fisc plus de 30000 livres sterl. par année. Depuis cette époque ce commerce n'a cessé de dégénérer , & pendant la dernière guerre il a été presque anéanti. Il ne rend actuellement au Fisc que 700 liv. par année , & il n'est gueres probable qu'il reprenne son ancienne activité.

On dit que M. Vine de Truro a présenté au Bureau des Longitudes un nouvel instrument très-ingénieux , pour déterminer les longitudes en mer , & que sur le rapport des Commissaires , un Officier expérimenté sera chargé d'en faire l'essai.

Le discours suivant n'est assurément pas un modèle de Logique ; mais il est assez plaisant dans la bouche d'un voleur public. Cette harangue *Philosophique* a été prononcée par un Orateur Irlandois nommé *Denis Flanagan*, Maître d'Ecole de profession , & condamné pour crime de vol & de meurtre : sur la demande que lui fit le Juge d'exposer sa justification , il lut ce qui suit.

« Mylord ,

« Me voici à la barre , convaincu d'avoir tué & volé un des Sujets de S. M. ; si c'est un crime suivant l'esprit de la constitution de dépouiller un autre homme de sa propriété , je confesse le vol , & si c'est un meurtre d'ôter la vie à un homme , je me reconnois coupable de cette offense ».

« Le seul moyen que j'ai , Mylord , pour justifier ma conduite , & pour prouver que je ne suis point criminel , c'est de comparer ce

que j'ai fait avec ce qui a été fait par d'autres, & si je parviens à bien établir mes prémisses, je me flatte que V. S. trouvera ma conclusion juste ».

« L'Ecriture Sainte, Mylord, qui est la grande Loi, qui devoit être le modele de toutes les autres, dit expressément, *tu ne tueras point*. Il n'y a point d'exception, point de clause dans tout le décalogue, qui autorise un homme à ôter la vie à un autre. Cependant l'esprit humain inventa un système de meurtre légal appelé guerre; & par ce système, il semble qu'un homme a la liberté d'en tuer 10,000 dans un jour s'il le peut, & pour cet acte on le décore, non de deux verges & demie de chanvre autour du cou, mais d'une verge & demie de ruban rouge autour du corps, il reçoit des applaudissemens de tout le Royaume. Comparons donc, Mylord, un meurtre & un vol avec ce carnage & ce pillage. Pressé par le besoin, & par les cris d'une famille malade, je prends un pistolet, & je vais chercher de l'argent sur le grand chemin. Je rencontre un riche Ecclésiastique, & je lui demande la bourse. Celui-ci tire un pistolet, fait feu sur moi, me manque, & tandis qu'il en tire un autre de sa poche, je lui brûle la cervelle, & le vole ensuite. Voilà mon crime » !

Comparons maintenant ce fait avec les crimes d'un Roi, d'un Ministre, d'un Général, d'un Amiral, d'un Capitaine ou d'un simple Soldat, & d'un Matelot. Le feu Roi, Dieu bénisse sa mémoire & lui pardonne ses fautes, fut très-offensé de ce que les Sujets du Roi de France avoient coupé quelques buches dans la Baie d'Honduras. C'étoit sans doute une terrible offense, puisqu'elle put justifier la Couronne & le Parlement d'avoir fait tuer ou périr 120,000

hommes, dont il n'y en avoit pas un seul qui connût la cause de la querelle qu'il soutenoit. Ce n'étoit point la nécessité qui engageoit alors le meurtrier à détruire son semblable ; car au lieu de manquer de pain, il étoit nourri & habillé dans cette vue, & il n'avoit ni animosité, ni besoin qui l'aiguillonnât : c'étoit un assassin qui recevoit un salaire pour ôter la vie à son prochain. Je mettrai cet exemple, Mylord, dans un plus grand jour. On nous lit tous les jours le Décalogue dans l'Eglise, & on nous enseigne à révé-
rer les préceptes & à leur obéir. Le Prêtre lit : *tu ne tueras point*. Le peuple répond à haute voix, & avec enthousiasme : *O Seigneur ! porte nos cœurs à observer cette Loi*. Mais au lieu d'observer cette Loi, survient une proclamation, qui annonce un grand & terrible carnage, & qui ordonne aux Anglois de tuer tous les paysans de France, parce qu'un Matelet François a coupé & emporté dans la Baie d'Honduras pour la valeur d'un sou de bois, lequel bois n'étoit d'aucune conséquence, ni pour l'Anglois, ni pour le François. Voilà le fait, & V. S. sait très-bien que des milliers d'hommes ont été égorgés & pillés sous le prétexte d'un morceau de bois, & que tous les meurtriers furent tous récompensés, au lieu d'être pendus. Permettez-moi, Mylord, de vous demander : de quel œil croyez-vous que le Tout-Puissant ait considéré cette affaire dans sa Cour céleste ? Sa Loi porte strictement de *ne pas tuer* ; & je suis persuadé que je suis plus justifié aux yeux du grand Juge pour avoir tué un homme, afin de procurer du pain à ma famille, que celui qui en a fait égorger des milliers dans les plaines de l'Allemagne, parce qu'un sujet François avoit coupé un morceau de bois dans la Baie d'Honduras.

« Vraisemblablement , Milord , vous pensez que la guerre peut le justifier ; & qu'il est très-méritoire pour un Irlandois recruté , de se louer pour tuer un soldat François , sans connoître le crime du François , ou même sans demander la raison pour laquelle il se dispose à aller tuer son semblable. Le Tout-Puissant ne regarde-t-il pas la faute de cet homme comme plus grande que la mienne ? Il se fait payer pour tuer un autre homme , & il se passionne tellement pour le métier d'assassin , qu'il se livre à un esclavage perpétuel , afin d'avoir de l'occupation pour le reste de ses jours. J'irai plus loin , Milord , & je vous demanderois par quelle loi du Tout-Puissant (je ne fais si souvent mention du Tout-Puissant , que parce que dans la plainte je suis accusé de n'avoir pas la crainte de Dieu devant les yeux , & d'être poussé par le Diable , personnage que je n'ai jamais vu , & que V. S. , à ce que j'espère , ne verra jamais) : je dis donc , Milord , comment peut-on justifier aux yeux du Créateur l'action d'un corsaire qui se met en mer , arrête un navire marchand qui n'est point sur ses gardes , & qui ne fait rien de la déclaration de guerre , lui lâche ses bordées , tue une partie de son équipage , pille les propriétaires , & précipite dans un cachot tous les matelots qui ont échappé à son feu meurtrier ? Ce vol & ce meurtre ne sont-ils pas plus barbares , & moins susceptibles de justification que ceux que j'ai commis ? Cependant on ne juge point , on ne punit point ces hommes qui sont bien éloignés d'avoir la crainte de Dieu devant les yeux. Lorsque la guerre est déclarée , il peut se faire qu'on trouve , en feuilletant d'énormes volumes , quelque exemple pour justifier le meurtre & le brigandage ; mais je suis bien sûr , Milord , qu'avant une déclaration de guerre ,

il n'y a point de loi qui autorise le meurtre & le vol auxquels je fais allusion. »

« Il n'y a pas long-temps que notre très-gracieux Souverain s'offensa de la conduite des Américains, & que sans aucune déclaration de guerre il envoya ses gardes pour mettre à mort ses propres sujets parce qu'on vouloit avoir une once de thé à meilleur marché à Boston qu'en Angleterre. Je conviens, Milord, que le Ministère donna le nom de rebelles aux Américains ; mais comme c'est par des preuves que toutes les vérités s'établissent, il faut que j'observe à V. S. qu'il n'a jamais été prouvé que les Américains fussent des rebelles. Au contraire, en faisant la paix avec eux, & en recevant leur ambassadeur à la Cour Britannique, il a été admis, qu'au lieu d'avoir été en rébellion, ils pouvoient se justifier dans tout ce qu'ils avoient fait. Quel nom peut-on donc donner à ces meurtriers, qui plongerent leurs bayonnettes & leurs épées dans le sein de leurs frères ? S'il n'y a pas eu de rébellion de la part des Américains, les Anglois ont donc commis des meurtres, & au lieu de recevoir des cordons rouges, & d'avoir leurs noms inférés dans les gazettes extraordinaires, la hant auroit dû être leur récompense ».

« Je supplie V. S. de comparer les crimes de ces hommes avec le mien, & d'interroger votre propre jugement pour savoir si lord N... M. J..., le lord B..., & autres ne sont pas plus coupables de meurtre que moi ? Ils ont mis à mort des milliers d'hommes, & je n'en ai tué qu'un seul. Ce qu'ils ont fait, c'est par obstination, quant à moi c'a été l'effet du besoin. Ils sont maudits par des millions de familles qu'ils ont ruinées, & je ne suis maudit par aucune, car la femme du recteur m'a pardonné, & il n'avoit point d'enfans pour pleurer sa mort. »

« En considérant le sujet sous ce point de vue , je me flatte que V. S. ne peut point , selon le véritable esprit de l'évangile , & le sens réel de la justice , prononcer sentence de mort contre moi , lorsqu'un si grand nombre de meurtriers , beaucoup plus coupables que je ne le suis , ont la liberté de marcher en triomphe & de se glorifier de leurs crimes. J'espère au moins , mylord , que vous me recommanderez à la miséricorde de notre très-gracieux Souverain. Il pardonna deux de mes compatriotes , Balfe & Macquirck , qui étoient deux meurtriers pires que moi , & il seroit cruel de ne pas étendre sur moi la même clémence. »

« Je n'ai plus rien à vous dire , mylord , si ce n'est de vous rappeler la supplication que vous adressez soir & matin au trône de la grâce céleste : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés* »

Le célèbre *Holbein* , nommé Peintre d'Henri , VIII , avoit coutume de s'enfermer dans son atelier dont tous les importuns étoient sévèrement exclus. Un Seigneur de la plus haute distinction se présenta à sa porte & demanda à être admis , ce qu'*Holbein* refusa en termes très-honnêtes. Le Pair regardant ce refus comme une insulte à sa dignité , voulut entrer de force. A l'instant , *Holbein* sortit de son cabinet , & comme il étoit très-vif , il fit sauter l'escalier à sa Seigneurie. Réfléchissant ensuite sur ce procédé , il courut implorer la protection du Roi contre la vengeance du Comte , qui l'avoit précédé auprès de Sa

Majesté & qui demandoit satisfaction. Henri VIII ayant cherché à apaiser ce dernier, il répliqua en haussant la voix, avec tant d'emportement que le Roi piqué de son manque de respect, lui dit, *Mylord, au péril de votre vie, je vous défends toute insulte envers mon Peintre. Souvenez-vous de la différence qui existe entre vous deux; dans l'instant je puis faire sept Comtes de sept Paysans; mais de sept Comtes comme vous, je ne ferai jamais un Holbein.*

F R A N C E.

DE PARIS, le 11 Octobre.

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Octobre, porte nomination de Commissaires pour la liquidation des marchés à terme & compromis d'effets royaux ou autres quelconques, en exécution de l'Arrêt du 7 Août dernier. Le préambule de cette nouvelle disposition est de la teneur suivante :

Le Roi s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil le 7 du mois d'Août dernier, qui renouvelle les Ordonnances & Règlemens concernant la Bourse, & s'étant fait rendre compte de la nature, du montant & des échéances des compromis & marchés à terme, qui ont été contrôlés par le premier Commis des finances; en exécution de cet Arrêt, Sa Majesté a reconnu que si la masse de pareils engagements portée à l'égard de certains Effets au-delà même de ce qui en existe, prouve de plus en plus combien

il étoit nécessaire d'en reprimer l'abus, elle n'est cependant pas aussi effrayante en réalité qu'elle l'est en apparence, les reventes multipliées du même objet, faisant monter la somme totale des marchés beaucoup au-dessus de celle des Effets à livrer; Sa Majesté est informée que l'obligation de déposer ces Effets dans le terme qu'Elle a prescrit, a déjà fait liquider une partie des compromis, qu'elle n'a embarrassé que ceux qui s'étoient engagés au-delà de leurs moyens, & que cet embarras même n'a pu paroître aux yeux des gens instruits, qu'une leçon pour l'imprudence, & une crise salutaire qui loin de porter la moindre atteinte au crédit du Trésor royal, a servi à démontrer qu'il est assis sur des bases inébranlables & indépendant de toute espèce de négociation particulière; que néanmoins il en est résulté une inquiétude vaste parmi les Capitalistes, qui effrayés de cette foule exorbitante d'engagemens d'un genre insolite, & ne sachant pas jusqu'à quel point celles des Maisons du commerce & de banque qui s'y trouvoient compromises, pourroient influencer par contre-coup sur la situation de celles mêmes qui n'y avoient aucune part, ont suspendu à l'égard de toutes leur confiance, ont resserré leurs fonds & différé leurs placemens; ce qui a produit, au milieu de la plus grande abondance de numéraire, toutes les Caisses publiques étant garnies, tous les payemens se faisant avec la plus grande exactitude, & plusieurs même étant anticipés, un moment de langueur dans la circulation, une sorte de stagnation sur la place, & la dépression instantanée de quelques Effets. Dans cette circonstance, Sa Majesté ne voulant pas borner ses vues bienfaisantes à ce que l'ordre public a exigé d'Elle pour faire cesser l'agiotage effréné qui s'étoit

introduit, & desirant faire disparaître le plutôt possible des embarras dont la prolongation seroit nuisible au Commerce, Elle a jugé convenable d'accélérer l'effet de la disposition de son Arrêt du 7 Août dernier, qui a eu pour but de distinguer les contractans en état de remplir leurs engagements, d'avec ceux à qui la livraison de ce qu'ils ont vendu, seroit dans tous les cas impossible ; & Elle a pensé qu'il étoit de sa bonté autant que de sa justice, de mettre les Vendeurs & les Acheteurs également à portée de liquider sans délai leurs intérêts respectifs par une conciliation équitable, à défaut de laquelle Elle s'est réservée d'y statuer Elle-même en connoissance de cause, afin que bientôt il ne reste plus aucune trace de ce vertige de spéculation déordonnée, qui n'ayant pas encore eu d'exemple dans le royaume, nécessitoit un remède extraordinaire ; Sa Majesté en s'y déterminant a prévu que ceux qui ont intérêt à soutenir les compromis prétendroient qu'empêcher leur exécution ou y mettre des conditions c'étoit porter atteinte à la propriété, & détruire par l'intervention de l'autorité, la liberté des engagements volontaires. Jamais les droits de la propriété & de la liberté sociale ne furent plus en sûreté que sous le règne de Sa Majesté ; mais autant Elle est résolue de les maintenir religieusement, autant Elle est éloignée d'admettre pour conséquence de ce principe inviolable, qu'il soit permis de tendre des pièges à la foi publique en vendant ce qu'on n'a pas, ce qu'on ne peut pas livrer, ce qui même n'existe pas, il est évident que si pareilles ventes sont nulles par elles-mêmes, elles sont sur-tout intolérables lorsqu'elles portent sur les Effets publics, lorsqu'elles violent toutes les règles prescrites pour leurs négociations

gociations, lorsque sur leurs bases fictives s'accumule successivement une foule d'engagemens & de billets illusoires qui grossissent excessivement le volume apparent des papiers commercables, altèrent leur circulation par un mélange suspect, & tendent à détruire toute confiance. Faire envisager ces marchés comme n'étant en dernier résultat, que des paris sur le cours éventuel de la Place, ce n'est pas les légitimer : quand il seroit permis de supposer que la vigilance du Souverain qui s'étend jusques sur la conservation des fortunes de ses sujets, dût fermer les yeux sur toute espèce de jeux & de paris, pourroit-elle souffrir que leur licence se déguisant sous un faux titre, prît les caractères des Contrats de vente, dénaturât les conditions, & portât le trouble & la confusion dans la négociation des Effets royaux ? Sa Majesté a donc acquis de nouveaux droits à la reconnoissance de ses peuples par le soin qu'Elle a pris de les préserver d'un tel désordre, ainsi que par les mesures qu'Elle prend aujourd'hui dans la vue de terminer promptement la liquidation du passé, & de ne laisser aucun doute sur ses intentions pour l'avenir &c.

ART. I. Les Porteurs des marchés à termes & compromis, contrôlés du 7 Août dernier, déposeront avant le 20 du présent mois, entre les mains de l'un des Syndics des Notaires, les Effets dont ils auront promis la livraison ; & aussitôt après, l'acte de dépôt contenant la qualité & les numéros des Effets, sera par eux représenté aux sieurs Lenoir, Conseiller d'Etat ; de Crosne, Lieutenant-général de Police ; & de Grandvelle, Maître des Requêtes, que Sa Majesté a commis & commet pour procéder en la présence, tant des Vendeurs que des Acheteurs qui seront ap-

N^o. 42, 15 Octobre 1785. f

pelés par eux , à la liquidation des sommes qui pourront revenir aux uns ou aux autres , pour perte ou bénéfice , & à la fixation des époques auxquelles devront se faire les payemens.

II. Ceux des porteurs desdits marchés ou compromis qui seront hors d'état de satisfaire avant le 20 de ce mois , au dépôt ordonné des effets à livrer , seront tenus de représenter dans le même délai lesdits marchés ou compromis auxdits sieurs Commissaires auxquels ils feront en présence des Parties intéressées leurs déclarations & propositions sur les moyens de remplir leurs engagements , ou sur les arrangements de liquidation qui pourroient y suppléer.

III. Autorise , Sa Majesté , lesdits sieurs Commissaires à liquider & régler les intérêts respectifs des Parties contractantes , elles présentes ou dûment appelées , aux conditions qu'ils jugeront les plus équitables , & à prononcer sur la validité ou nullité des engagements , ainsi qu'il appartiendra , en se faisant assister pour lesdites liquidations & réglemens , tant par le premier Commis des finances , que par tel Financier & Banquier qu'ils voudront appeler.

IV. Dans le cas où aucune des Parties refuseroit d'accéder aux arrangements proposés , ou à ce qui auroit été réglé par lesdits sieurs Commissaires , il sera dressé procès-verbal des dires respectifs , lequel sera remis au Contrôleur général des finances , pour en être rendu compte à Sa Majesté , & y être statué par Elle en son Conseil.

V. Les marchés à termes & compromis pour Effets royaux ou autres quelconques , à l'égard desquels les Parties n'auront pas effectué avant le 20 de ce mois , le dépôt ordonné par l'Arrêt du 7 Août dernier , & ne se sont mises ni l'une

ni l'autre en devoir de faire liquider & régler leurs intérêts par lesdits sieurs Commissaires dans le même délai, seront & demeureront nuls & de nul effet ; défend Sa Majesté d'en suivre en aucune manière l'exécution.

VI. Ordonne pour l'avenir, Sa Majesté, que la disposition de l'article VII de son Arrêt du 7 Août dernier, par laquelle, Elle a déclaré nuls les marchés & compromis d'Effets royaux & autres quelconques, qui se feroient à termes sans livraison desdits Effets, ou sans le dépôt réel d'iceux, sera exécutée selon sa forme & teneur dans tout son Royaume.

VII. A évoqué & évoque Sa Majesté à Elle & à son Conseil, toutes les contestations nées & à naître à l'occasion du présent Arrêt, & de celui du 7 Août dernier &c.

Signé LE BARON DE BRETEUIL.

Depuis le furieux coup de vent qu'on a éprouvé ici vers l'Equinoxe, & qui dans quelques cantons a fait des ravages considérables, on craint d'apprendre de fâcheuses nouvelles des bâtimens, qui à cette époque se sont trouvés aux attéragés. L'escadre d'évolut on qui est rentrée à Brest quelques jours après, a essuié ce gros temps ; & on est fort inquiet sur le sort du bricq le *Clair-voyant*, qui, séparé de l'escadre, n'a pas encore reparu. M. de Chastenay, Capitaine de vaisseau, qui avoit été chargé de relever les côtes de S. Domingue, les divers débouquemens, &c. est de retour avec sa corvette ; il a poussé ses recherches jusques dans une partie du Golfe du Mexique.

D'après le relevé fait sur toutes les Paroisses du Dauphiné & des Bureaux des Hôpitaux, il résulte qu'en 1784, il est né dans cette Province 13,657 garçons, & 13,099 filles; qu'il est mort 11,451 hommes, & 11,001 femmes. Pendant la même année il y a eu 5898 mariages, & 29 Professions religieuses.

Le 21 de Septembre, à une heure après-midi, dans les environs de la petite ville de St.-Symphorien-le-Château, située dans les montagnes du Lyonnais, il survint tout-à-coup un violent orage, accompagné de coups de tonnerre très-fréquens, qui fut bientôt suivi d'un déluge d'eau si considérable, que dans un instant il se forma des torrens sur le haut des montagnes, qui, en se précipitant avec violence, & se multipliant en mille branches, entraînent tout ce qui se trouva sur leurs passages; notamment la plus grande partie des terres qui venoient d'être ou ensemencées, ou mises en labour. Pour comble de malheurs, les prairies qui font la richesse de ces montagnes, ont été sablées & encombrées d'un amas considérable de terres & graviers; de sorte que les fertiles montagnes, qui deux heures auparavant présentoient l'aspect le plus agréable par la verdure des bleds qui promettoient encore une abondante récolte, ne présente plus aujourd'hui, dans beaucoup d'endroits, que des rochers & des ravins très-profonds qui ont coupé les terres en mille parties, ainsi que les chemins.

Les Paroisses qui ont le plus souffert de ce désastre, sont, Avcise, Châtelus, Saint-Denis, Pomeys, St.-Etienne de Cois, Grésieux, Mont-Romand, St.-Genis-l'Argentiere, & la Fenoyl; la Paroisse d'Avcise, comme la plus inclinée,

a été encore la plus endommagée & la plus à plaindre , parce qu'elle est la plus pauvre.

Dix personnes de l'isle Bouchard ayant mangé à leur souper, le 23 Septembre, une espece de champignons, nommée *Eclosette*, sont mortes le lendemain dans les douleurs les plus aiguës , malgré tous les secours de l'art.

Nous trouvons dans une Feuille de Province une lettre, qui rapporte en ces termes une découverte singulière :

Au commencement de Juillet dernier , me trouvant au Loroux Botereau , très-gros & très-ancien bourg , à 3 lieues est-nord-est de Nantes , à 4 lieues nord de Clisson , j'aperçus des ossemens humains dispersés dans une rue dont on avoit remué le sol. Ces tristes débris excitant ma curiosité , je les examinai de près , & je fis à quelques habitans des questions relatives à cet objet. J'appris que chaque particulier, devant faire paver vis-à-vis de soi , avoit vendu quelques pieds de terre pour servir d'engrais dans les champs , ainsi qu'il est d'usage dans ce canton. Les paysans qui faisoient ces enlevemens avoient rencontré , à environ 2 pieds & demi de profondeur , une suite de pierres tombales , placées côte à côte , suivant la direction de la rue & des deux côtés du pavé. Ces tombes ouvertes présentoient des squelettes dans leur entier , mais dont les os n'avoient presque plus de consistance. A mesure que ces gens continuoient leurs fouilles , ils jettoient dans un tas les tombes , entieres ou brisées , avec leurs ossemens.

Ces monumens forment un quarré long très-régulier , composés de deux pieces. L'inférieure est une auge d'environ 6 pieds & demi de long , de

f ;

dehors en dehors , de 15 à 18 pouces de profondeur, & d'environ 2 pieds de large. La supérieure, ou l'opercule, est un autre quarré long, qui s'ajuste parfaitement à l'entrée du sépulcre , & la ferme exactement, sans déborder d'aucun côté. L'épaisseur de ces pieces est de 3 à 4 pouces. J'en fis ouvrir plusieurs en ma présence, qui étoient encore sous terre, & j'y observai les squelettes. La couleur de ces tombes est d'un blanc sale; &, quoique conservées très-entieres, elles se brisent aisément à coups de pioche ou de marteau. Elles sont toutes composées de coquillages marins, assez grossièrement pilés pour qu'on puisse y reconnoître des pectinets, des petoncles, buccins, tellines, patelles, dentales, porcelaines, enfin des univalves & des bivalves de toute espece. On trouve même en assez grande quantité, dans cette composition, de petits bivalves entiers. Ces coquillages ne paroissent pas avoir été calcinés avant d'être employés à faire cette pâte ou mortier; mais ils sont liés par une espece de ciment calcaire, mélangé de quelques grains de sable vitrescible. J'en ai traité plusieurs morceaux avec le vinaigre & l'acide nitreux; ils s'en est élevé beaucoup de gaz ou air fixe, & la dissolution a été prompte & complete, surtout dans l'acide minéral, à ce petit nombre de grains de sable près. Ces tombes, imprégnées de vapeurs animales, résultant de la décomposition des cadavres qu'elles renfermoient, répandoient une odeur tellement infecte, lorsqu'elles étoient fraîchement tirées de la terre, que j'ai été obligé de laisser évaporer à l'air libre les pieces que j'en ai enlevées, avant de les placer dans mon cabinet. J'ai demandé si l'on n'y avoit point trouvé d'inscriptions, de médailles ou de pierres gravées; on m'a dit qu'il s'en étoit rencontré quelques-unes; mais que les paysans les avoient brisées. Il ne m'a

pas été possible , jusqu'à présent , de m'en procurer aucune. Ayant été conduit dans un autre quartier du bourg , d'où l'on enlevait aussi des terres , j'y ai de même observé plusieurs anciens tombeaux ; mais ceux-ci étoient à une profondeur bien plus considérable ; ils étoient , d'ailleurs , creusés dans le roc vif , & recouverts d'une pierre plate du pays , & tous , dans ce canton , étoient de la même espèce , au lieu que , dans l'autre quartier , il n'y en avoit pas un seul qui ne fût composé de coquillages. Ces derniers , d'ailleurs , étoient rangés avec beaucoup plus d'ordre & de symétrie. J'ai regretté que le tems & mes affaires ne m'eussent pas permis de rester au Loroux , & d'y observer la suite de ces fouilles. Ce qu'il y a de certain , c'est que ces tombeaux de coquillages ont été trouvés en très-grand nombre , & qu'on en découvre encore tous les jours. Si je puis me procurer quelques renseignemens ultérieurs sur cet objet intéressant , j'en ferai part au Public.

Maintenant , je demande aux érudits & aux amateurs de l'antiquité :

1°. Pourquoi l'on a préféré , pour la construction de ces tombeaux , des coquillages marins à toute autre matière ; ce qui est d'autant plus surprenant , que l'on n'a pu les tirer que de la mer , éloignée du Loroux de 12 à 15 lieues ; que le transport n'a pu s'en faire qu'à très grands frais , tandis qu'on trouve par tout & en abondance , dans le lieu même , une pierre schisteuse , feuilletée , solide , fort aisée à exploiter , qu'on peut extraire en très-grandes pièces , & bien plus propre à résister à l'injure des tems & à conserver des cadavres , que cette pâte poreuse & friable de coquillages ?

2°. Par quelle raison on s'est uniquement servi de cette pierre du pays dans certains quartiers du bourg , tandis que , dans d'autres , on ne trouve

que ces tombeaux de coquillages , sans aucun mélange des premiers ?

3°. Enfin, je prie d'observer qu'il ne se rencontre aucuns coquillages fossiles dans les environs du Loroux ; qu'on n'y trouve pas un arène de pierre ou terre calcaire, & que ce pays, dans une très-grande étendue, n'offre par-tout que la terre argileuse vitrescible, une espèce de pierre schisteuse, des filix, & de la roche granitique.

DUBOUEIX, Docteur en Médecine, Médecin de Monsieur, Frere du Roi, Membre correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris, &c.

Quoique l'idée suivante présente de très-grandes objections, nous la soumettons à l'opinion publique : voici les expressions de l'Auteur, dans la lettre où il nous fait part de ses vues.

Paris ce 2 Octobre 1785.

MESSIEURS,

Depuis que la Société royale des Sciences & des Arts de Metz a proposé cette question intéressante : *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ?* Il a été publié un grand nombre d'Ouvrages sur ce sujet, parmi lesquels on distingue le Discours de M. la Cretelle, Avocat au Parlement de Paris, & celui de M. de Robespierre, Avocat à Arras, l'un & l'autre couronnés par le Corps Littéraire qui avoit annoncé le prix. J'ai lu ces deux Discours avec autant d'attention que de plaisir, & j'ai trouvé très-ingénieux les différens moyens qui y sont proposés pour parvenir à renverser l'injuste préjugé qu'on y attache : mais je regrette de ne point appercevoir au nombre de

ces moyens celui que je vais présenter ici & que j'ose croire d'autant plus digne de l'attention publique, qu'il est puisé dans les plus anciens monumens de la Jurisprudence françoise.

En effet, selon ce que rapporte M. Bernardi dans son nouvel Ouvrage intitulé *Essai sur les Révolutions du Droit françois*, page 40, l'on voit par un Arrêt de 1298 qui se trouve dans les registres *olim* du Parlement, que tous les parens d'un homicide étoient obligés, dans l'an, d'abjurer sa parenté, autrement ils étoient punis de la même peine que lui.

Ce moyen pratiqué parmi les anciens François pour tempérer la sévérité inouïe & presque barbare de cette Coutume qui soumettoit toute une famille au même châtiment que devoit subir un meurtrier sorti de son sein, ne pourroit-il être remis en usage pour extirper un préjugé funeste dont on reconnoît aujourd'hui, pour ainsi dire, unanimement l'injustice ?

Il suffisoit en 1298, comme on vient de le voir, d'abjurer, dans l'an, sa parenté avec un homicide pour n'être pas puni des mêmes peines que lui. N'est-il pas évident que si cette *abjuration* solennelle de parenté étoit maintenant introduite en France par la volonté du Souverain, en faveur des familles, dans la triste circonstance du crime & de la condamnation d'un de leurs membres, ce bénéfice qui ne seroit accordé que par des Lettres émanées de l'autorité suprême du Roi & revêtues de son sceau, sauveroit aujourd'hui l'honneur de ces familles, comme autrefois il leur sauvait la vie ? L'on sait combien les peuples attachent de respect aux formes consacrées ou par l'usage ou par la Loi ; & le lien de parenté qui uniroit d'honnêtes citoyens à un criminel, étant ainsi tranché juridiquement & so-

l'embellissement, il ne subsisteroit plus même de prétexte pour faire retomber sur des innocens la honte qui n'est due qu'au coupable. Le préjugé seroit anéanti jusques dans sa racine. L'Etat conserveroit dans son sein une multitude de familles qui s'expatrient chaque jour pour se soustraire au déshonneur que ce funeste préjugé étend sur elles ; la politique n'y gagneroit pas moins que l'humanité.

ROBERT, Avocat au Parlement.

J. B. Fr. Durey de Meynieres, Président Honoraire au Parlement, est mort le 27 du mois dernier. 60 ans de vertus, de zèle & de travaux lui avoient mérité la confiance & l'amitié des Magistrats, la considération publique, & justifient les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 9 Octobre.

Nous avons donné, l'ordinaire dernier, un sommaire des articles préliminaires d'accommodement, arrêtés à Paris entre l'Ambassadeur Impérial, & ceux des Etats Généraux. Voici maintenant la substance plus détaillée de ces mêmes articles. En les lisant, il faut se rappeler attentivement tout ce qui a précédé, & qu'en abandonnant 14 prétentions, dont entr'autres celle sur Maëstricht, sans aucun équivalent pécuniaire, l'Empereur, il y a un an, s'étoit borné à réclamer la liberté illimitée de l'Escaut & la navigation dans les deux Indes.

I. Il est convenu, que les Etats-Généraux acquitteront 9,500,000 florins, argent courant

de Hollande , pour l'indemnité de Maëstricht & de son territoire , les bans de St. Servais y compris , ainsi que le Comté de Vroenhoven ; & 500 mille florins , même cours , pour compensation des dommages causés par les inondations. Trois mois après la ratification du Traité , les Etats Généraux feront payer à la Caisse Impériale de Bruxelles , la somme de 1250 mille florins de Hollande ; six mois après pareille somme ; & ainsi , de six mois en six mois , jusqu'à l'extinction totale desdites deux sommes , faisant ensemble celle de dix millions de florins , argent courant de Hollande.

II. L. H. P. céderont à S. M. Imp. le Ban d'Aulne , situé dans le Dahlem Hollandois ; & ses dépendances , & la Seigneurie ou le chef-Ban de Bligny-le-Trembleur , avec St. André , le Ban & Seigneurie de Bombay , la Ville & Château de Dahlem avec ses appartenances , excepté Oost & Cadier ; sous la réserve qu'il en sera fait compensation dans les échanges de convenance respective , à faire dans le pays d'Oure-Meuse.

III. Les limites de la Flandre demeureront au terme de la Convention de 1664 , & , s'il en étoit qui , par le laps du temps , pussent avoir été ou être obscurcies , il sera nommé des Commissaires de part & d'autre pour les rétablir.

IV. L. H. P. feront régler , de la manière la plus convenable , à la satisfaction de l'Empereur , l'écoulement des eaux du Pays de S. M. en Flandres & du côté de la Meuse , afin de prévenir , autant que possible , les inondations , en consentant qu'à cette fin , il soit fait usage sur un pied raisonnable , du terrain , nécessaire , même sous la domination de L. H.

P. Les écluses, qui seront construites à cet effet, sur le territoire des Etats-Généraux, resteront sous leur souveraineté ; & il n'en sera construit dans aucun endroit, qui pourroient nuire à la défense de leurs frontières.

Il sera nommé respectivement des Commissaires, qui seront chargés de déterminer les emplacements les plus convenables pour lesdites écluses. Ils conviendront ensemble de celles qui devront être soumises à une règle commune.

V. L. H. P. ayant déclaré, par une de leurs résolutions, *que leur intention étoit de dédommager deux des sujets de S. M. Impériale, qui auroient souffert par des inondations*, elles affectent à cet objet les 500 mille florins de Hollande, dont il a été fait mention dans l'article premier.

VI. L. H. P. reconnoissant le plein droit de souveraineté absolue & indépendante de S. M. Impériale sur toute la partie de l'Escaut, depuis Anvers jusqu'au bout du pays de Sastingen, conformément à la ligne de 1664, laquelle on est convenu de couper, ainsi que l'indique la ligne jaune S. T., laquelle retombe en T. sur la limite de 1664 du côté du Brabant ; suivant que l'indique la Carte signée par les Ambassadeurs respectifs. Les Etats-Généraux renoncent en conséquence à la perception & levée d'aucun péage & impôt dans cette partie de l'Escaut, à quel titre & sous quelle forme que ce puisse être ; de même qu'à y gêner en aucune manière la navigation & le commerce des sujets de S. M. Impériale, sans que ceux-ci puissent y donner plus d'étendue qu'il n'en est accordé par le traité de Munster du 30 Janvier 1648, lequel demeurera à cet égard dans sa force & vigueur.

VII. L. H. P. évacueront & démoliront les

Forts de Kruis-Schans & de Frédéric Henri ,
& en céderont le terrain à S. M. Impériale.

VIII. L. H. P. voulant donner à S. M. l'Empereur , une nouvelle preuve de leur desir de rétablir la plus parfaite intelligence entre les deux Etats , contentent à faire évacuer & à remettre à la disposition de S. M. Imp. les Forts Lillo & de Liefkenshoek avec leurs fortifications , dans l'état où ils se trouvent ; les Etats-Généraux se réservant d'en retirer l'artillerie & les munitions de toute espèce.

IX. L'exécution des deux articles ci-dessus , aura lieu six semaines après l'échange des ratifications.

X. Les Etats-Généraux s'étant prêtés au desir , que l'Empereur leur a témoigné , d'avoir les Forts de Lillo & de Liefkenshoek dans l'état , où ils se trouvent , L. H. P. attendent de l'amitié de S. M. Impériale , qu'Elle voudra bien leur céder & abandonner tous les droits , qu'Elle a pu former sur les villages dits de *Rédemption* , autres que ceux dont Elle peut déjà avoir disposé par des échanges avec la Principauté de Liege. M. le Comte de Mercy , ne se trouvant pas suffisamment instruit , a bien voulu , à la demande & sur la priere du Médiateur , prendre cette proposition *ad referendum*.

XI. S. M. renonce aux prétentions qu'Elle avoit formées sur les bans & villages de Bladel & Reuffel.

XII. M. le Comte de Mercy demande , que le village de Postel , qu'il dit déjà soumis à la domination de l'Empereur , soit cédé à S. M. Imp. par les Etats-Généraux , qui renonceront à cet effet à toute prétention ; bien entendu que les biens de l'Abbaye de Postel , sécularisés par les Etats-Généraux , ne pourront être réclamés.

MM. les Ambassadeurs de Hollande ont bien voulu à la prière du Médiateur, prendre cet article *ad referendum*.

XIII. Il est convenu, que les prétentions pécuniaires de Souverain à Souverain sont compensées & abolies : Et, quant à celles que les particuliers auront à réclamer de part & d'autre, il sera nommé des Commissaires pour les liquider.

XIV. Il sera nommé également des Commissaires, pour reconnoître les limites du Brabant, & pour convenir de gré à gré des échanges, qui pourroient être d'une convenance mutuelle.

XV. Le traité du Munster du 30 Janvier 1648, servira de base au futur traité définitif, qui devra être conclu dans l'espace de six semaines : Et toutes les stipulations dudit traité du Munster seront conservées, en tant qu'il n'y aura pas été dérogé. MM. les Ambassadeurs des Etats-Généraux demandent le rappel du traité de 1731. & notamment de l'article V. M. le Comte de Mercy n'a pas jugé devoir s'y prêter.

» Les articles ci-dessus ont été rédigés en
» présence du Comte de Vergennes, nommé
» par S. M. Très-Chrétienne, pour remplir les
» fonctions de Médiateur ; & ont été souscrits
» par les Ambassadeurs soussignés, sous l'ap-
» probation de l'Empereur & des Etats-Géné-
» raux ». Fait à Paris le 20 Septembre 1785.

Pour l'intelligence de la dernière partie de l'article 15, il faut se rappeler que, par ce Traité de Vienne de 1731, que réclame la Hollande, la Maison d'Autriche s'engagea avec l'Angleterre & avec la République à faire cesser dans les Pays-Bas tout commerce avec les Indes Orientales.

Le Stathouder s'est rendu de Breda à

Lewarde en Frise, auprès de Madame la Princesse d'Orange & de sa famille. L'on ne p rle point encore du retour à la Haye de S. A. S.

Le vieux Général Van der Duin de Maasdam, le plus ancien des Généraux de la République, est décédé à Breda, dont il étoit le Gouverneur, à l'âge de 65 ans. Le commandement de Breda passe, dit-on, à M. de Maillebois, & le Prince de Hesse Philipstadt aura le Régiment des Gardes - Dragons, dont M. de Maasdam étoit Colonel.

Les lettres remises par l'Envoié de Prusse aux Etats Généraux & aux Etats de Hollande, de la part de S. M. P. sont de la teneur suivante, suivant la traduction littérale qu'en donnent les Gazettes Hollandoises.

Nous FREDERIC, &c. &c. &c. Après que Nous eûmes communiqué à V. H. P. nos inquiétudes & intentions par Notre Lettre détaillée, du 29 Février de l'année dernière, à l'égard de la position désagréable, dans laquelle se trouve depuis quelque temps, le Seigneur Stadhouder-Héréditaire, Prince d'Orange & de Nassau; & que Nous eûmes reçu à ce sujet de la part de V. H. P., par leur réponse du 31 Août de la même année, des assurances si agréables touchant cette affaire, Nous avions espéré que les mêmes circonstances n'auroient plus lieu; mais au contraire, que ledit Seigneur Stadhouder-Héréditaire seroit laissé dans l'exercice tranquille de ses prérogatives incontestables, appartenantes à sa dignité de Stadhouder-Héréditaire. Mais comme nous apprenons le contraire, & même des avis très-défa-

vorables de quelques-unes des Provinces de V. H. P., Nous expédions aux Seigneurs Etats de la Province de Hollande & de Westfrise, la Missive ci-jointe par copie.

Convaincus de l'équité de V. H. P. & de leur affection pour la Maison d'Orange & de Nassau, si bien méritée dans tous les Etats des Provinces-Unies, Nous prions V. H. P., très-instamment, comme voisin & ami, de s'interposer dans les événemens désagréables actuels, & de s'adresser avec zèle, tant aux Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise, qu'aux Etats des autres Provinces, où besoin sera, afin que le Seigneur Stadhouder Héréditaire jouisse tranquillement des droits, à lui appartenans héréditairement, que ceux qui lui sont ôtés lui soient rendus, & qu'une parfaite harmonie soit rétablie.

Ainsi Nous recommandons par celle-ci, de la manière la plus sérieuse à V. H. P., le bien-être & les intérêts du Seigneur Stadhouder-Héréditaire, de Notre chère Niece & de leur Famille, qui donne tant d'espérances; qu'ainsi V. H. P. y vullent bien prendre en délibération, & faire considérer aux Seigneurs Etats respectifs, que Nous ne saurions être indifférent, à l'égard du sort non mérité que subissent des Personnes qui Nous appartiennent de si près; mais au contraire, que nous veillerons à la conservation du bien-être qui leur est dû, & à quoi Nous devons contribuer par tout ce qui Nous est possible. Pour cet effet; Nous présentons également Notre médiation impartiale, en qualité d'ami & voisin, & avec les meilleures intentions. Nous espérons de voir que par la suite, Nos vœux seront remplis à cet égard, & dans cette attente, Nous demeurons affectionnés en tout temps à Vos Hautes-

Puissances, comme ami & voisin. *A Berlin ce*
 18 Septembre 1785. F R E D E R I C.

(*Plus bas*) F I N C K E N S T E I N , H E R T Z B E R G.

Seconde lettre de Sa Majesté le Roi de
 Prusse à Leurs Nobles & Grandes Puissan-
 ces les Etats de Hollande & de Westfrise.

*Nobles & Puissans Seigneurs, & Particuliers
 bons Amis & Voisins, &c.*

NOUS FREDERIC, par la grace de Dieu,
 Roi de Prusse, Margrave de Brandebourg,
 &c. &c. &c. Après les assurances à Nous com-
 muniquées par les Seigneurs Etats Généraux des
 Provinces-Unies, dans leur réponse du 30 Août
 de l'année dernière, Nous Nous sommes tenus
 assurés qu'on ne penseroit plus dans aucune des
 Provinces-Unies, à faire quelque infraction à
 la jouissance & à la possession des droits légi-
 times du Seigneur Stadhouder - Héréditaire,
 Prince d'Orange & de Nassau, à lui finalement
 dévolus. Notre surprise & Notre regret ont été
 plus grands, lorsque Nous avons appris, contre
 toute attente, qu'on a été récemment au Seigneur
 Stadhouder-Héréditaire le Commandement de
 la garnison de la Haye, lequel appartient ce-
 pendant indisputablement à la dignité d'un Stad-
 houder-Héréditaire & Capitaine - Général; &
 que les affaires paroissent portées au point,
 qu'on cherche encore à le démettre successive-
 ment des droits les plus essentiels & les plus
 importans du Stadhoudérat Héréditaire, & de
 n'en laisser subsister que le simple nom & l'om-
 bre. Nous ne sommes pas en intention de Nous
 mêler des circonstances intérieures de votre Etat
 libre, ni de prévenir V. N. & G. P. dans l'exer-
 cice de leurs droits Souverains: mais au con-
 traire nous sommes convaincus de leur équi-

ré & amour pour la justice ; mais , Nous ne pouvons être indifférent au sort d'un Prince & de sa Maison , qui Nous appartient de si près : d'autant plus que nous sommes assurés que le Seigneur Stadhouder-Héréditaire n'a pas donné la moindre raison , ni occasion à un traitement aussi peu mérité ; mais au contraire qu'il a fait tout ce qui est possible afin d'exercer avec dignité ses hautes Charges , de contribuer au bien-être de l'Etat entier , de mériter & s'attirer la confiance & l'attachement des Seigneurs Etats respectifs : A quoi Nous l'engageons de la manière la plus forte dans toutes les occasions quelconques. Comme nous prenons de même un intérêt très-vif au bien-être & à la tranquillité d'une République aussi respectable & Notre voisine ; ainsi Nous prions & exhortons V. N. & G. P. par les présentes , encore très-instamment & avec répétition de tout le contenu de Notre ample Missive , envoyée par Nous le 29 Février de l'année dernière aux Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas , qu'elles veuillent se mettre sur un meilleur pied , & plus amical avec le Seigneur Stadhouder-Héréditaire , en écartant tout ce qui a eu lieu jusqu'ici , probablement par méintelligence & précipitation , de rétablir la primitive heureuse union & la confiance réciproque ; de laisser le Seigneur Stadhouder-Héréditaire dans l'exercice paisible des droits & prérogatives à lui dévolus & à sa Maison , finalement par droit d'hérédité comme Stadhouder-Héréditaire , Capitaine & Amiral-Général , de ne plus l'y troubler ; mais au contraire , de lui rendre ce qui lui en a été ôté.

Si V. N. & G. P. étoient d'intention pour le bien-être de leur Province , de faire quelques

changemens efficaces à cet égard, dans le Gouvernement des affaires publiques & intérieures; il ne leur fera pas pénible de se réunir à ce sujet avec le Seigneur Stadhouder-Héréditaire, sans infraction sur ses droits: Tandis qu'assurément il témoignera être porté à tout ce qui est juste & avantageux pour l'Etat, lorsque V. N. & G. P. voudront seulement s'entendre avec Lui à cet égard.

Et si Nous pouvions y contribuer par Notre médiation, & que V. N. & G. P. voulussent Nous remettre à cet égard leur confiance, Elles peuvent être assurées que Nous Nous en acquitterions avec autant de zèle que d'impartialité & d'attachement, non-seulement comme allié de la Maison d'Orange & de Nassau, mais aussi comme un ami & comme voisin des Provinces-Unies.

A ces Causes, Nous conseillons à V. N. & G. P. de la manière la plus sérieuse, de s'attacher sans prévention à tout ce qui est ci-dessus, & de satisfaire Nos desirs par une réponse agréable; par contre, Nous assurons V. N. & G. P. que par la satisfaction de cette Notre attente, Nous leur resterons attaché avec l'amitié & l'estime la plus pure d'un voisin.

A. Berlin le 18 Septembre 1785.

On mande de Cologne, en date du 26 Septembre, les détails suivans, dont nous ne garantissons pas l'authenticité.

On dit que les Commissaires de marché partiront de Bonn le 27 pour le Duché de Limbourg, afin de tout disposer pour le passage des troupes Autrichiennes, qui se rendent dans les Pays-Bas. Nous apprenons aussi que la deuxième du corps franc de Brentano, qui n'est composée que d'infanterie, ainsi que la troisième, arri-

vera ici par eau vers le 15 du mois prochain. La première colonne, qui est divisée en deux escadrons de 500 hussards chaque, se rendra par Luxembourg dans les Pays-Bas. Cette colonne mène avec elle beaucoup de chariots, sur lesquels se trouvent des uniformes & autres montures pour les Régimens de Preiss & de Teutchemeister qui sont aux Pays-Bas. Le costume & l'air farouche de ces guerriers inspire l'effroi. Cependant ils observent la plus exacte discipline.

Les Régimens de Stein & de Langlois qui forment environ 7000 hommes, prendront leur route par Munich, Gunzbourg & Luxembourg. Celui de Durlach est de 2893 hommes, outre une compagnie de canoniers de 188 hommes, qui ont à leur suite deux pièces d'artilleries de 12 livres de balles & 14 de six, outre plusieurs chariots de bagages. Le Régiment de Brechainville est à peu près de même nombre.

Paragraphes extraits des papiers Anglois & autres.

Un trait d'insubordination, qui a éclaté il y a quelques jours à Anvers, y avoit donné des inquiétudes d'autant plus vives, que bien des soldats paroissent le partager. Un d'eux à la parade, mécontent de son Officier, l'a percé d'un coup de bayonnette; &, quoique le supplice du coupable n'ait pas tardé à venger ce crime, le murmure presque général du Régiment, & même de la Garnison annonçoit un relâchement inquiétant dans la discipline; à quoi il faut encore ajouter l'immense désertion, bien prouvée par toutes les précautions humiliantes, prises pour l'arrêter. Aussi écrit-on des Pays-Bas Autrichiens, que, depuis la nouvelle de la signa-

ture des points préliminaires , on s'occupe de ramener dans l'intérieur des Provinces la plupart des Régimens qui bordoient les frontières.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).

Procès criminel entre Parens , à l'occasion d'une coëffe.

L'Ordonnance de Moulins , dit M. des Esfarts , enjoint aux parens de prendre des Arbitres pour le jugement de leurs procès. C'étoit une belle & sage injonction , bien conforme aux droits de la nature , & bien digne du Chancelier de l'Hôpital , auteur de cette Ordonnance. Ce grand homme , à qui nous devons nos premières loix de police , étoit bien persuadé que les mœurs valaient mieux que les loix , & qu'on les mœurs étoient dépravées , les loix devenoient insuffisantes.

Il vouloit qu'une main sage & paisible éteignît promptement , entre les parens , les étincelles de discorde , sans bruit , & comme dans l'ombre du toit domestique ,

C'est dans ce cas , sur-tout , qu'est vraie la triviale , mais sage maxime : qu'un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès. Mais si la loi repousse des tribunaux les parens dans les affaires civiles , c'est , sur-tout , dans les accusations criminelles qu'il faudroit leur en interdire l'entrée : comment n'être pas choqué de voir des parens s'accuser , se diffamer , & demander , à grands cris , l'infamie ou la mort l'un de l'autre ? Aussi voyons-nous que les magistrats , s'ils ne peuvent fermer la bouche à ces accusateurs effrénés , s'ils ne peuvent imposer silence aux premières clameurs des haines & des passions , ils les renvoient , du moins , sans accueil & désarmés par l'impuissance de nuire , & punis par le dédain des

loix & le mépris de l'opinion publique.

La haine qui succède à l'amour est la plus violente, & les querelles qui naissent entre ceux qui doivent s'aimer, sont les plus envenimées & les plus furieuses; mais il seroit difficile de trouver une cause plus légère & des effets plus atroces que dans l'affaire dont on va lire une notice abrégée.

Catherine Troienne resta veuve, à Granville, de Nicolas Georges, avec cinq enfans; Ambroise, Catherine, Marie-Claude, femme de Colignon, Nicolas & Jean-Baptiste, tous unis, établis, avancés & heureux par la tendresse & la bonne conduite de leur mère. Un nommé C...., praticien, élève entre Nicolas & Catherine, sur la propriété d'une coiffe, un procès que la mère étouffe en payant 150 liv. de frais. Le sieur C.... avoit juré de troubler cette famille paisible; il s'oppose à l'homologation de la transaction, le 11 Septembre 1780, sous prétexte que Nicolas, étant infirme, n'a pu transiger sans conseil. Le 11 Décembre, requête en plainte de Nicolas contre sa mère, son frère & ses sœurs, requête odieuse, où la décence, la raison, la vérité sont indignement outragées. C'est une affreuse dénonciation contre toute sa famille, que l'on a fait souscrire à cet infortuné, dont on a fasciné les yeux, endurci le cœur, égaré l'esprit: les conclusions de la plainte tendoient à l'interdiction de la mère, & à la récusation perpétuelle de la sœur. Ordonnance, de L...., beau-père de C...., qui permet d'informer. Neuf Janvier, conclusions de Nicolas à la civilisation, & à ce que l'affaire soit jugée par trois gradués. Trois séances, où six gradués déclarent qu'il n'y a pas lieu à prononcer de décret, sauf aux parties à

se pourvoir par la voie civile. Enfin , avec deux gradués ignorans ou complaisans, L... , le 12 Février 1781 , décrète d'assigné pour être ouïs la mère, Ambroïse, Catherins & Marie-Claude , femme Colignon. Réponses, appel, décret d'ajournement personnel, puis de prise de corps contre les sœurs, le frère & la mère même. Pour l'excuser, on disoit que le forfait étoit si terrible, si inconcevable, que l'accusation s'en éclipsoit à la lueur des premiers mouvemens qu'excite dans les âmes droites le seul instinct de la vertu. Ainsi la malice d'un seul homme, excitée par un ressentiment dont la cause est on ne peut pas plus frivole, transforme tout-à-coup une famille paisible & honnête en une troupe d'ennemis, arme le fils contre la mère, & sème, au milieu d'eux, l'opprobre & le malheur. Tous fuient, hors la femme Colignon, qui, allaitant son enfant, fut traînée en prison. Arrêts qui ordonnent sa liberté provisionnelle ; refus d'obéir. Arrêt du 5 Avril, portant la mise en cause de L... & de C... à la requête du ministère public, lequel conclut contre eux à une interdiction perpétuelle, & à 1000 livres d'aumône chacun, au profit des enfans trouvés ; contre Nicolas Georges, à un emprisonnement de trois mois, & à 1000 liv. de dommages & intérêts ; & enfin à ce que la requête en plainte, du 11 Décembre 1780, sera livrée entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être par lui brûlée au pied du grand escalier du palais. L'arrêt a été moins sévère, parce que Nicolas, accusateur, a été considéré comme un imbécille ; peut-être encore, parce que le motif, qui ne permet pas aux parens de s'accuser, influe sur la douleur de leur condamnation, lors même qu'ils le vio-

lent ; & c'est dans cet esprit qu'on n'adjuge point d'indemnité à la mère. M. Mollavaut, Avocat éclairé & courageux des accusés, terminoit ainsi son Mémoire : « *Périffe à jamais*
 « *ce monument honteux, l'ouvrage de la méchan-*
 « *ceré, l'effroi de toutes les familles, l'opprobre*
 « *de l'humanité ! Que tous les vestiges, s'il est*
 « *possible, en soient anéantis ; un exemple*
 « *éclatant est digne du zèle dont les sages*
 « *Magistrats, arbitres de nos destinées, sont*
 « *animés pour le maintien des bonnes mœurs*
 « *& le repos de la société* ».

Aussi les Magistrats se sont empressés d'anéantir cet œuvre de délire & d'iniquité. L'Arrêt du Parlement de Nancy, du 30 Juin 1781, a jugé qu'il avoit été mal & nullement permis d'informer, & a cassé les décrets & toute la procédure. Il a condamné *Nicolas* en 200 liv. de dommages-intérêts envers sa sœur, femme de Colignon, & en 50 livres envers sa sœur Catherine & son frère Ambroise. Il a été ordonné que la plainte de *Nicolas* seroit lacérée, par l'Huissier de service, à l'Audience de la Cour : *Nicolas* a été condamné en 10 livres d'aumône ; défenses au sieur L. . . . de faire des fonctions de Juge ; & le nommé C. . . . , son gendre, a été interdit, pendant dix ans, des fonctions d'Avocat, & l'impression & affiche de l'Arrêt ordonnées.

E R R A T A.

Dans le dernier Journal, pag 81, lig. 29, cent mille livres ; lisez cent livres.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE, le 30 Septemb.

ON a lancé le 24 un vaisseau de 74 can.,
nommé le *Nordstjern* [l'Etoile du Nord]

La veille étoient arrivés deux bâtimens
des Indes orientales, & un des Indes occi-
dentales. Le même jour 24, les Actions de
la Compagnie d'Asie valurent à la bourse
850 rixdalers, & celles des Indes occiden-
tales 218 à 210.

Le Prince héréditaire, & la Princesse son
épouse sont revenus le 19 à Christiantbourg
de leur voyage à Schwerin.

Nous avons déjà ressenti les atteintes de
l'hiver : & une forte gelée, dans la nuit du
20, a beaucoup endommagé le jardinage.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 29 Septemb.

Le Comte de Gortz, Ministre du Roi de
N^o. 43, 22 Octobre 1785. g

Prusse, a communiqué dernièrement à notre Cour le traité de contédération, conclu par S. M. P. avec les Electeurs de Saxe & d'Havovre.

La Réponse verbale du Comre d'Osterman, au nom de l'Impératrice, étoit conçue en ces termes :

J'ai mis sous les yeux de l'Impératrice la Déclaration confidentielle, que vous avez été chargé de me communiquer par ordre de votre Cour. Sa Maj. Impériale, très-sensible à cette attention de S. M. le Roi de Prusse, ne croit pouvoir mieux répondre à une pareille ouverture, qu'en lui avouant avec la franchise, qu'Elle est accoutumée de témoigner en toute occasion à son ami & à son allié, que ne voyant point la constitution Germanique menacée de quelque danger, & la croyant suffisamment garantie par les Traités de Westphalie & de Teschen, aussi bien que par les assurances solennelles, qu'Elle vient de donner en même temps que l'Empereur, Elle a de la peine à se persuader, que l'association formée, qui pourroit si aisément répandre de la méfiance entre les Etats eux-mêmes, puisse contribuer à consolider davantage le maintien de la constitution & de la liberté des Etats d'Allemagne.

L'escadre d'Archangel, aux ordres de l'Amiral Spiritof, & celle de la Baltique, commandée par le Vice-Amiral Kruse, sont rentrées à la rade de Cronstadt, où l'on s'occupe du désarmement de ces vaisseaux.

Le Prince Potemkin est nommé *Amiral de la mer noire*. En cette qualité, il ne dépendra point de l'Amirauté, mais il sera tenu de rendre compte de loin en loin à l'Héritier du Trône, qui est Grand-Amiral

de Russie ; toutefois , sans être responsable à d'autres qu'à l'Impératrice. Six millions de roubles lui sont assignés pour les dépenses de son département. Le Prince a distribué à ses connoissances une description de la Crimée , écrite en langue russe ; elle forme un volume *in-folio* de détails minutieux. Les Ministres de Vienne , de Versailles & de Londres ont reçu le présent d'un exemplaire de cet ouvrage.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG , le 8 Octobre.

La Duchesse , Douairiere de Holstein-Oldenbourg , arriva ici , le 22 du mois dernier , à l'hôtel épiscopal , où elle s'est proposée de faire sa résidence.

Une lettre particuliere de Constantinople , en date du 25 Août , renferme les particularités suivantes :

La marine russe sur la mer noire devient formidable tous les jours , & la Porte ne paroît pas être sans inquiétude de ce côté-là. Une escadre , consistant en un vaisseau de ligne & 12 frégates , a fait une croisiere le long des côtes ; elle s'en est tellement approchée , qu'on a pu la voir très-distinctement passer devant Synope. On croit qu'à sa rentrée dans le port de Schastopolis , dans la Crimée , elle y trouvera le navire amiral qu'on y construit fort avancé , & que dès qu'il sera prêt à mettre en mer , cette escadre fera une seconde croisiere , aux ordres d'un Vice-Amiral. Les nou-

velles de la Crimée portent les forces navales de la Russie sur la mer noire à trois vaisseaux de ligne de 74 canons , deux autres de même grandeur , qui sont sur les chantiers de Cherson , à 15 Frégates de 36 canons , jusqu'à 59 , & à quatre ou cinq cotters.

Il n'y a eu aucun changement dans le Ministère après les fêtes du Ramazan. Un événement imprévu a rempli ici d'étonnement tout le monde. Jusuf-Aga a été élevé à la dignité de Pacha à trois queues , & fait Gouverneur de la Morée. Ce Mosulman est d'une très-basse extraction ; mais il est peu d'intriguans comme lui. Il avoit su gagner toute la confiance du Capitan-Pacha : il étoit son Agent à la Porte. Son maître étant sorti de Constantinople la semaine passée , pour aller visiter les travaux de la nouvelle forteresse construite près de Micevria , pour défendre l'entrée d'une grande baie sur les côtes de la mer noire , par laquelle il seroit facile aux Russes de faire une descente , Jusuf-Aga , à l'insu du Capitan-Pacha , fut promu à la dignité & au Gouvernement dont je viens de parler. L'étonnement que causa cette promotion ne peut être exprimé. Quelques-uns pensent qu'elle est l'ouvrage des ennemis du Capitan-Pacha , afin d'éloigner son confident d'auprès de sa personne ; il sera par là obligé d'agir d'après ses propres talens ; & on assure qu'il en a très-peu , & que tout ce qu'il a fait de bon , il le doit aux conseils de son Agent ; c'est un moyen sûr de lui faire perdre sa faveur auprès du Grand Seigneur. Il lui reste encore un autre excellent conseiller ; c'est son premier Dragoman , Mo-Vrojeni ; celui-ci n'est pas moins intrigant que Jusuf-Aga , & il partageoit avec lui la confiance du Capitan-Pacha. On travaille à lui ôter encore cet homme de confiance,

Il y a quelques mois que son maître lui avoit promis de le faire nommer Hospodar de Valachie ou de Moldavie ; il avoit manqué l'une & l'autre de ces dignités , parce que les Grecs , qui en furent avertis à tems , firent agir le Mufi-Mollae Bey , alors régnant , & qui s'opposa efficacement à cette nomination. Mais le Dragoman n'a pas perdu encore l'espoir de réussir ; il sollicite continuellement , & les ennemis du Capitän-Pacha le serviront aujourd'hui de tout leur crédit

La Porte a une affaire très-désagable sur les bras. Un certain Aly Pacha , Gouverneur de Ganina , de Delphina en Albanie , n'obéissant aux ordres qu'il recevoit de la Porte , qu'autant qu'il le vouloit bien , fut privé par le Ministère du premier de ces Gouvernemens ; il en fut même chassé avec violence par Court-Pacha , qui le força de se retirer à Delphina. Arrivé dans ce second Gouvernement , il ne songea qu'à se venger du Court-Pacha. Pour y parvenir sûrement , il s'est lié secrètement avec Mahoud-Pacha , qui , au retour de son expédition contre les Monténegrins , a réuni ses forces aux siennes. Ces deux Rebelles ont formé une armée de 50 mille hommes , & ont été chercher Court-Pacha , qui s'est retiré derrière les montagnes du district d'Albasan. Ce dernier se trouvant beaucoup plus foible que ses deux ennemis , a donné avis à la Porte de sa situation critique , & demande du secours pour se soutenir. Les troupes des deux rebelles commettent toutes sortes d'indignités & de cruautés ; elles ont pillé & sacagé plusieurs villages , mis le feu aux récoltes & aux maisons & ont massacré plusieurs sujets de Court Pacha.

Pendant l'année 1784 il a été exporté du

port de Rostock pour la valeur de 384624 rixdalers, & 32 shellings de marchandises. En 1783 la valeur des marchandises d'exportation étoit de 538,650 rixdalers.

Un Journal de commerce expose les observations suivantes, relativement à l'intérêt de l'argent.

Au commencement du dix-septieme siècle, l'intérêt de l'argent étoit dans toute l'Europe de 10 à 12 pour cent, à l'exception de la Hollande, où en 1621, on n'en payoit que 6. Au commencement de ce siècle, il étoit à un & demi, & un & trois quarts pour cent : jamais le taux de l'intérêt n'y a été plus bas ; il y seroit resté probablement sans les emprunts considérables qui ont été faits en Hollande pendant les trente dernieres années. On assure positivement qu'en 1779, les emprunts faits à Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg & Utrecht, monterent à la somme de deux cens cinquante millions de florins. Cette somme s'est beaucoup accrue depuis cette époque. En 1655, on a réduit en Hollande les intérêts des dettes de l'Etat de 5 à 4 pour cent, & ensuite à 2 & demi pour cent, & aujourd'hui ils sont encore à ce dernier taux. On estime que depuis la découverte de l'Amérique, les intérêts de l'argent sont tombés dans la Hollande de trois quarts, & dans le reste de l'Europe de demi.

DE BERLIN, le 7 Octobre.

Les Régimens de cette Garnison, qui s'étoient rendus à Postdam, pour y exécuter les manœuvres, sont rentrés ici depuis plusieurs jours. Le jour même de leurs exer-

cices, le Roi se trouva assez indisposé; indisposition qu'on attribua au froid, & à une mauvaise digestion. Peu de temps après, la goutte s'est déclarée. En l'absence de Sa Maj. le Prince Royal & le Prince Frédéric de Brunswick présiderent à l'exécution des manœuvres. S. M. est aujourd'hui parfaitement rétablie.

On remarque toujours la plus grande activité dans le cabinet. Les Ministres travaillent, même une partie de la nuit.

On a compté l'année dernière dans la Poméranie Prussienne une population de 428,451 personnes de l'état civil, 18,100 hommes de troupes, & 12,974 femmes & enfans militaires & domestiques.

DE VIENNE, le 7 Octobre.

L'Empereur a porté les peines les plus sévères contre les suicides. Tous ceux qui seront surpris dans le projet d'attenter à leurs jours, seront enfermés dans la Maison de force, & condamnés ensuite à ballayer les rues de la Capitale.

On vient de publier un Décret de la Cour, par lequel S. M. Imp., pour encourager les établissemens de manufactures & de fabriques, qui jusqu'ici n'avoient pas existé dans ses Etats, promet aux Négocians & Manufacturiers nationaux des avances en argent, moyennant 3 & demi pour cent d'intérêts, lesquels cependant leur seront remis pour

la première année. = En outre, ceux des Manufacturiers qui se seront distingués par la perfection & par la quantité de leurs marchandises, recevront des gratifications & autres encouragemens particuliers.

On a établi deux nouvelles Douanes, l'une à Gratz pour la Stirie & la Carinthie; l'autre à Laybach pour la Carniole, la Croatie, Trieste, Fiume, &c.

L'Empereur a nommé le Comte Okelli, son Chambellan, pour aller résider à la Cour de Dresde, en qualité de Ministre Plénipotentiaire. Le Baron de Schoenfeld, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe à la Cour de France, viendra résider ici dans la même qualité.

La succession du feu Lieutenant-Général de Braun, léguée à l'établissement des pauvres dans cette Capitale, monte, déduction faite des legs, à la somme de 101,826 florins. Les intérêts de ce fonds seront distribués par an de préférence à ceux des citoyens de la Capitale, qui ont essuyé des malheurs & qui méritent qu'on s'intéresse à leur sort.

L'Empereur a établi à Bude une Direction de navigation pour le Royaume de Hongrie. Cette Direction est chargée de tous les travaux sur les rivières, & elle connoîtra de toutes les affaires relatives à cette partie.

Le grand Référéndaire, chargé de l'inspection des écoles publiques, a observé au Gouvernement que de 17000 enfans qu'on pouvoit compter dans la capitale, il n'y en avoit pas 7000

qui fréquentaient les écoles ; que les parens à qui on faisoit des reproches , s'excusoient sur le trop grand éloignement où la plupart se trouvoient de ces écoles , qui ne leur permettoit pas d'y envoyer leurs enfans pendant l'hiver. L'Empereur ayant égard à ces remontrances , a ordonné qu'il seroit établi de nouvelles écoles dans les différens quartiers ; qu'on emploieroit à cet établissement 1400 florins que retireroient annuellement les Pierristes pour la tenue des petites écoles , & que le reste seroit pris de son trésor.

L'état de conscription générale de la Gallicie porte la population de cette province , non compris la Buckowine , à 3 millions , 501,719 personnes , dont la Noblesse pour 19,427 individus , le Clergé pour 4,858 , les Etrangers domiciliés , pour 17,440 , & les Juifs pour 193,399.

D'après la nouvelle information , la Magistrature de Vienne est composée de 122 individus , au nombre desquels on compte un Bourg - mestre , 2 vice-Bourg mestres , 42 Conseillers , 13 Secrétaires , &c. L'état des appointemens est porté à 990,400 flor. Le traitement du Bourg - mestre est de 4000 florins.

Le Magistrat de Prague est formé sur le pied de celui de Vienne ; il est composé de 83 individus , dont 1 Bourg mestre , 2 vice Bourg mestre , 20 Conseillers , 8 Secrétaires , &c. Les appointemens annuels sont portés à la somme de 55,500 florins ; le Bourg-mestre en tire 2,500.

DE FRANCFORT, le 13 Octobre.

Le 30 Septembre, le Prince Maximilien des Deux Ponts a épousé, à Darmstadt, la Princesse Auguste, fille du feu Prince George de Hesse Darmstadt, âgée de 20 ans.

Le Général Comte de Colloredo arriva à Munich le 24 du mois dernier. A cette époque, les troupes de l'Empereur, qui devoient traverser la Bavière, montoient à 11,500 hommes.

L'Electeur de Cologne est parti de Bonn le 28 Septembre, sous le nom de Comte de Stromberg, pour se rendre à Vienne. S. A. E. est accompagnée par le Baron de Forstmeister, son Grand - Ecuyer.

Il est tombé à Altenrandsberg, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six, une si grande pluie, que les eaux ravagèrent les environs à une lieue & demie à la ronde. Beaucoup de maisons & de granges remplies de bled & de foin ont été renversées & emportées par le torrent. On a compté 12 personnes périées à cette occasion.

Un Journal d'économie publique vient de rendre public en ces termes, l'usage à faire du charbon de terre dans la construction des murailles.

Le mortier préparé de sable & de chaux acquiert plus de solidité en y mêlant du charbon de terre réduit en poudre; mais cette poudre est sur-tout recommandable pour le mortier fait de ciment & de chaux, & employé sur les murs que l'on veut élever dans l'eau, ou qui sont exposés

à l'eau, puisqu'elle leur donne une plus grande solidité & les rend impénétrables. Voici le mélange nécessaire : on prend deux portions de ciment pulvérisé, une de charbon de terre bien réduit en poudre, & une portion & demie de chaux détrempée ; ces portions sont d'abord mêlées ensemble, & ensuite bien remuées dans de l'eau. Le mortier ou la pâte qui provient de ce mélange durcit successivement, & résiste absolument à l'action de l'eau.

Le 3 de ce mois, le sieur Blanchard s'est élevé dans un Ballon de 40 pieds de haut, sur 24 de large, avec son parachûte, son chien, &c. &c. ; il a pris terre deux heures après à Weilbourg, à huit lieues de notre Ville, où il est revenu immédiatement, & où il a été extraordinairement fêté.

Un Journal Politique présente les relevés suivans de Population. On comptoit en 1781, dans le Diocèse de Brixen 222,778 ames, dont 245 Individus du Clergé séculier, & 1,048 du Clergé régulier. La Population de la ville de Brixen étoit alors de 3,805 ames.

Le Diocèse de Constance renfermoit en 1779, une Population de 897,624 ames. Le Clergé étoit au nombre de 8,902 Individus, dont 6,068 Religieux & Religieuses.

D'après les registres mortuaires de Stockholm, il y est mort dans les 8 dernières années 26,496 personnes, ce qui fait par an le nombre moyen de 3312. Les fievres inflammatoires en ont enlevé 214 ; les fievres putrides 86 ; la petite vérole 161 ; la phtisie 463. On compte communément 39 femmes qui meurent en couche par année. A

Stockolm les morts sont aux vivans comme un à 20, 21 ou 22.

La ville de Minden renferme actuellement une Population de 5,175 âmes. Cette ville fait un Commerce assez considérable. La Raffinerie de Sucre en fabrique par an pour 1,90,000 rixdalers, la Fabrique de Bougies en débite annuellement pour 3,600. Les deux Fabriques de Savon noir pour 5,300. Indépendamment de ces Fabriques, il s'y en trouve encore une de Drap & d'Etoffe, trois de Bonneterie, une de Tabac, & plusieurs de Toile & de Coutil. — Le Commerce du Fil de la ville de Lubek, dans la Principauté de Minden, monte par an à deux cens cinquante mille rixdalers.

I T A L I E.

DE VENISE, le 30 Septembre.

On assure que sur les plaintes de la République à la Porte, touchant l'invasion du Pacha de Scutari dans la Dalmatie Vénitienne, le Divan a déclaré au Baile qu'il blâmoit la conduite du Pacha, & qu'on donneroit à la République une satisfaction convenable, en le punissant comme il le méritoit.

On mande de Parme un accident arrivé à la Troupe de Comédiens, venant ici sur le Pô dans la barque ordinaire de Turin.

Quand cette troupe fut près de Plaisance, quelques-uns ennuyés de la longue marche de la barque, & pressés d'arriver à Plaisance pour y voir la Comédie, prirent un petit bateau, &

eurent l'imprudence de ne pas s'affurer d'un batelier, & de vouloir voguer par eux-mêmes. Au premier moulin le bateau s'embarraffa dans une corde, & par repercuſſion, le domestique du Comédien Thomaso Grandi tomba dans le Pô. Tous les autres coururent promptement pour ſecourir celui qui étoit tombé; mais le bateau ayant naturellement tout le poids du même côté, le fit tourner, & tomberent dans l'eau. Ceux qui ſavoient nager, tels que le domestique, un nommé Fiaſtro & un autre ſe ſauverent, mais tous les autres ſe noyerent, & parmi eux Thomaso Grandi, Sora Pavelli, Dori Florentin, & un nommé Galle, Marchand Milanois qui s'étoit joint à eux, & portoit mille florins à Veniſe. La troupe eſt reſtée à Plaiſance privée de ſes meilleurs ſujets.

DE NAPLES, le 9 Septembre.

Le 5 de ce mois, les ſignaux nous apprirent que la flotte du Roi étoit à la vue de l'iſle d'Iſchia; le lendemain, quatre galiottes, un ſloop, pluſieurs ſelouques & canots, ſur leſquels s'étoient embarqués les Miniſtres & pluſieurs autres perſonnes de la Cour, mirent à la voile pour aller au-devant de LL. MM. Le 7 à une heure après midi, on a vu à la hauteur du cap Pauſſipe; elle étoit compoſée du *Saint Joachim*, de 30 canons, à bord duquel étoient LL. MM., de deux frégates, quatre chebecs, quatre paquebots, d'un vaiſſeau de 74 canons, de deux fregates & un cutter hollandois, de trois frégates angloiſes & un ſloop, de deux galeres & de deux cor-

vettes maltoises. Elle a mouillé à la rade à cinq heures du soir; LL. MM. se sont rendues à terre dans leur canot; elles ont été saluées par tous les bâtimens de l'escadre, & reçues avec acclamation par le peuple qui couvroit les quais.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 8 Octobre.

Le Parlement, qui étoit simplement ajourné au 27 de ce mois, vient d'être prorogé au premier Décembre prochain; par une proclamation de S. M. du 30 Septembre dernier. Depuis la résolution, c'est le second exemple d'une prorogation durant un simple ajournement.

Le Comte de Haflang, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur Palatin, Duc de Bavière, eut le 5 de ce mois une Audience privée de S. M., en lui remettant ses Lettres de créance.

Le Général Haldimand, aujourd'hui Chevalier du Bain, a pris hier congé de S. M., avant son départ pour le Canada, où il retourne en qualité de Gouverneur Général. Cet Officier, d'Yverdon dans le pays de Vaud, est attaché, dès sa jeunesse, au service de l'Angleterre. Il servit avec beaucoup de distinction en Amérique, pendant la guerre de 1756. Quoique 20 ans de séjour & de services dans cette contrée, où il commandoit

encore à New-Yorck en 1775, dussent naturellement le faire employer après la rupture de la Métropole avec ses Colonies, des intérêts particuliers & des raisons de forme le laissèrent à Londres dans l'inaction, jusqu'à la fin de la guerre, instant où il passa en Canada. Il est peut être le premier Etranger à qui le Cordon rouge ait été accordé depuis le siècle. Le Général Prevost, malgré sa belle défense à Savannah, ne l'a point obtenu ; il est moins ancien, il est vrai, dans le service de la Grande-Bretagne, que le Général Haldimand.

Le Général Campbell s'est rendu à Portsmouth, où il doit s'embarquer pour Madras d'un moment à l'autre, avec sa famille. Sa suite est peu considérable, & a été, dit on, limitée par le Bureau même des Commissaires pour les affaires de l'Inde.

Le Commodore Thompson est parti pour la côte d'Afrique, à bord du *Grampus* de 50 canons, accompagné du sloop le *Nautilus*, qui doit rapporter ici le résultat des informations prises par le Commodore, touchant l'état de nos établissemens dans cette contrée.

Le 4, conformément aux ordres de l'Amirauté, on a lancé à Portsmouth le vaisseau le *Saint-George* de 90 canons, en présence du Prince *Guillaume Henri*, non encore parti pour la Méditerranée. Il baptisa lui-même le vaisseau, aux acclamations d'une multitude immense, & dîna à bord de la *Queen*,

avec l'Amiral Montague , au bruit d'une salve d'artillerie.

La nouvelle des Préliminaires , signés entre l'Empereur & la Hollande , en rassurant les esprits sur la crainte d'une guerre , a remis les fonds publics à leur cours naturel , & ils ont haussé encore d'un & demi pour cent depuis 8 jours. La Maison *Child & Compagnie* a fait une emplette récente de 200,000 l. sterl. dans les trois pour cent consolidés.

Le Gouvernement fait dresser un état du produit annuel de la taxe des pauvres dans toutes les Paroisses du Royaume , & il sera présenté un nouveau plan au Parlement à ce sujet. L'année dernière , cette collecte a monté , dit on , à la somme exorbitante de 4 millions , trois cent mille liv. sterl. On remarque avec raison que ce subside indirect , levé sans l'autorité du Parlement , pourroit entraîner des abus dangereux qu'on se propose de prévenir.

Du 10 Septembre 1783 au 24 Juin 1785 , on a enseveli dans la petite Paroisse de *Wye* , du Comté de Kent , 17 personnes , dont les âges réunis formoient un total de quatorze cens & dix-huit années.

Jeudi dernier , un Charron d'*Hafield* , dans le Comté d'Hertford , est parvenu à sa centième année. Lord Salisbury , Seigneur du lieu , & dont la famille employoit ce vieillard depuis son enfance , a invité tous ses vassaux à se rendre dans son parc , où

Il les a régales de bœuf & de bierre forte de Londres. La famille de ce vénérable artisan est composée de deux filles, l'une de 79, l'autre de 76 ans, & d'un fils, âgé de 75. Celui-ci étant souvent alité, son pere travaille à sa place & le nourrit, & communément, le pere gagne 3 schellings & demi par jour, tandis que le fils n'en peut gagner que deux & demi.

Lorsque le sort de Gibraktar étoit dans sa plus grande crise, vers la fin du dernier mémorable siège, & lorsqu'on croyoit dans toute l'Europe que cette forteresse ne résisteroit pas aux forces supérieures, & aux efforts réunis de la France & de l'Espagne, le présent Marquis de Lansdown, alors Secrétaire d'Etat, écrivit une lettre au Gouverneur, dont le contenu fut communiqué à la Garnison, avec les ordres qui y étoient joints. La copie de cette lettre ne pourra manquer d'intéresser plusieurs de nos lecteurs, elle prouve l'importance attachée par l'Angleterre à la possession de Gibraltar.

Extrait d'une Lettre du Comte de Shelburne, principal Secrétaire d'Etat, datée de St. James le 10 Juillet 1782.

« Sa Majesté m'ordonne de vous assurer dans les
 » termes les plus forts que les braves Officiers &
 » Soldats qui sont sous vos ordres, ne manquent
 » pas d'encouragement. Son approbation
 » royale de ce qui s'est déjà passé, sera sans doute
 » un motif puissant pour les engager à faire de
 » nouveaux efforts; le Roi m'autorise à vous
 » assurer qu'il récompensera amplement toute
 » action distinguée d'émulation & de bravoure,
 » qui sera faite dans le cours du siège, par quoi
 » que ce soit, même dans les plus bas rangs.

« Vous communiquerez ces intentions de Sa
 « Majesté de la manière la plus publique à tous
 « les Soldats de votre garnison, afin qu'ils soient
 « pleinement persuadés que leur Roi sent tous
 « les dangers auxquels ils sont exposés, admire
 « leur résistance glorieuse, & se trouvera heu-
 « reux de récompenser leur mérite. »

Un Planteur de la Jamaïque écrit à son
 Correspondant d'Edimbourg, qu'on vient
 d'inoculer la petite-vérole à 50 nègres, avec
 le plus grand succès. Dans la Pâroisse de
 Sainte-Anne, un seul Médecin en inocula
 1300 dernièrement, sans en perdre un seul.
 Comme on lui donnoit 12 à 15 schellings
 par nègre inoculé, & 2 livres 10 sols pour
 chaque personne de couleur, il a recueilli
 au moins 1000 liv. sterl. de son opération.

Une Feuille périodique présente le tableau
 suivant des richesses de l'Angleterre, fait il
 y a 25 ans, par un politique que l'Editeur
 dit très-instruit du commerce, de l'Agricul-
 ture, des manufactures & de la popula-
 tion du Royaume.

Le terrain de l'Angleterre peut contenir 39
 millions d'acres de terre. Sa population estimée
 à 5,545,000 ames, augmente annuellement
 d'environ 9000 ames, toute évaluation faite
 des pertes occasionnées par la peste, &c., la
 guerre, la marine, les colonies.

La ville de Londres contient environ 600,000
 habitans; les autres Villes, & Bourgs à Mar-
 ché 870,000; enfin, les Villages & les Ha-
 meaux, 4,100,000. — La rente annuelle des
 terres 10,000 000 liv. sterl. Celle des maisons
 & bâtimens, 2,000,000. Le produit des grains

de toutes espèces , peut s'estimer à 975,000 liv. année commune. La rente annuelle des terres à bled 2,000,000 liv. & leur produit net, 9 millions de liv. sterl. La rente des pâturages , des communes , des bois , des forêts , des bruyères , &c. , 7 millions. Le produit annuel du beurre , du fromage & du lait , monte à environ 2,500,000 liv. La laine tondue tous les ans à 2 millions. Les chevaux élevés annuellement peuvent s'estimer à 250,000 liv. La viande consommée annuellement à 33,300,000 liv. Le suif & les cuirs , à environ 600,000 livres. Le foin consommé pour les chevaux , à 1,300,000 liv. Celui que consommé les autres bestiaux , 1 million. Les charpentes employées aux bâtimens , à 500,000 liv. Le bois de chauffage , à la même somme. On évalue la quantité de terre qui reviendrait à chaque habitant pour sa quote-part à sept acres & un quart. La valeur du bled , du seigle & de l'orge , nécessaires pour la consommation de l'Angleterre , monte au moins à 6 millions sterl. par an. La valeur des laineries , également pour sa consommation , monte à 8,000,000 liv. & l'exportation des laineries de toutes espèces , à plus de 2 millions par an. Enfin , le revenu de tous les individus de la Nation , sur lequel sont passées les taxes , peut aller à 43 millions sterl. En France on l'estime à 81 millions sterl. , & en Hollande , à 18,250,000 liv. ster.

Nous devons prévenir les Amateurs de cette sorte de recherches , de l'inexactitude du relevé précédent. L'Auteur est probablement le Docteur Campbell , qui , ainsi que le Docteur Price , s'est efforcé d'atténuer la population & la richesse nationales. Le pre-

mier de ces Ecrivains étoit un savant systématique, qui voulut démontrer que depuis l'invasion des Normands, le nombre des habitans n'avoit cessé de diminuer en Angleterre. Le Docteur Price, vertueux citoyen, mais trop aigri, trop passionné, trop peu en garde contre les préventions, a toujours eu l'esprit de parti pour mobile de ses calculs & même de ses opinions. M. King, l'Arithmétique politique le mieux instruit du dernier siècle, portoit en 1699, d'après les recherches les plus exactes, la population de l'Angleterre & du pays de Galles au même nombre d'hommes spécifié dans l'état qu'on vient de lire. Or, M. Hume, M. Howlet, M. Wales, le célèbre Arthur Young & M. Eden ont suffisamment démontré, que depuis la révolution, sous Guillaume III, la population s'étoit accrue successivement. M. Arthur Young, dont les recherches ont été poussées jusques dans les plus petits détails, & dont les calculs sont parfaitement raisonnés, a établi,

La population de l'Angleterre & du pays de Galles à . . .	8,000,000
Celle de l'Ecosse à	1,350,000
	9,350,000

Et le revenu général des terres, arts, manufactures, commerce, &c. en Angleterre, à la somme de 100,000,000

En Ecoſſe, 10,000,000

l. ſt. 110,000,000

D'où il réſulte , qu'en ſuppoſant la totalité des taxes annuelles, de 13,000,000 l. ſt. le revenu public ſera un douzième du revenu général, ſoit environ deux ſchellings & quatre ſols par livre ſterlings. On peut conſulter ſur cet objet l'excellent ouvrage de M. Chalmers, qui a diſcuté les différentes opinions avec beaucoup de lumières & de ſagacité,

Le nombre des malheureux condamnés pour des crimes capitaux au vieux Bailliage, a conſidérablement augmenté depuis pluſieurs années; mais dans aucune période cet accroiſſement n'a été plus rapide & plus grand que depuis la guerre. On en exécuta 49 en 1780; 29 en 1781 & 12 ſeulement en 1782; l'année ſuivante on en fit périr 74, & depuis cette année juſqu'à celle-ci on en compte 90. Cet accroiſſement progressif ſe remarque malheureusement dans tout le royaume. Le nombre des coupables qui ont obtenu leur grace, de ceux qui ont été condamnés au fouet ou à la transportation paſſe toute croyance. Parmi eux on compte beaucoup de Matelots & de Soldats réformés, & l'humanité ſollicite la recherche & la découverte de quelques moyens de pourvoir à leur ſubſiſtance lorsqu'on les renvoie du ſervice.

A ces calculs, nos Papiers en ajoutent un bien ſingulier; ils évaluent à 70,000 perſonnes, le nombre des coupables condamnés à mort & exécutés depuis 1685. Ce calcul véritablement étrange, ſeroit bien effrayant ſ'il étoit exact.

Il justifieroit en quelque sorte les regrets qui le suivent & les vœux qu'inspire l'humanité pour la conservation de tant de vies qu'on pourroit sauver peut-être sans laisser le crime impuni. Au lieu de les retrancher pour jamais de la Société, ne seroit-il pas possible de les employer à construire des havres, à rendre des rivières navigables, à creuser des canaux, à défricher des landes, à pratiquer des routes sur les montagnes, à exploiter des mines ?

F R A N C E.

DE FONTAINEBLEAU, le 16 Octobre.

Le Roi a nommé, le 7 de ce mois, à l'Abbaye d'Oigny, Ordre de Saint Augustin, diocèse d'Autun, l'Abbé Dillon, Vicaire général de Nevers.

Le Roi ayant établi un Corps municipal à Fontainebleau, les Officiers qui le composent, ont eu, le 12 de ce mois, l'honneur d'être présentés à Sa Majesté par le Duc de Gesvres, Gouverneur général de la province de l'Isle-de France.

Le sieur de Horne, Premier Médecin-Consultant des Camps & Armées du Roi, de Madame Comtesse d'Artois & du Duc d'Orléans, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, le quatrième volume du *Journal Militaire*.

Dom Guillaume Coutans, Bénédictin de l'Abbaye de Lagny, Congrégation de Saint-Maur, a eu, le 13, l'honneur de présenter

au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, la quinzième Feuille de son Tableau topographique des environs de Paris, jusqu'aux extrémités du Diocèse, contenant *Corbeil, Melun, Fontainebleau, &c.*

Le 14, le Marquis de Pierrecourt, qui avoit eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

DE PARIS, le 10 Octobre.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 8 Octobre, le délai fixé à six semaines, à compter du 10 Juillet dernier, pour l'entrée des toiles de coton blanches & peintes, achetées de l'Etranger, a été prorogé jusqu'au 15 de ce mois.

Un autre Arrêt du Conseil d'Etat, du 7 de ce mois, fixe le délai accordé, tant aux Marchands de Paris qu'à ceux des Provinces, pour faire les déclarations prescrites par l'Arrêt du 10 Juillet dernier, jusqu'au 10 Novembre prochain.

M. d'Albert de Rioms, Commandant de l'escadre d'évolution, est rentré à Rochefort, avec une partie de son escadre. A l'instant de sa séparation de celle qu'il envoyoit à Brest, le vent d'Ouest ayant augmenté d'une force extraordinaire, tous ces bâtimens ont été dispersés pendant 2 heures dans la baie d'Audierne. Partie de leurs verges & de leurs voiles ont été emportés

& ils n'ont dû leur salut qu'à leurs grandes voiles , qui heureusement ont résisté , & avec lesquelles ils ont doublé les roches , au risque de chavirer. Le *Clairvoyant* seul a été affalé à la côte , après avoir perdu toutes les voiles & son gouvernail. Tout le monde a eu le bonheur de se sauver. Vers la fin de Septembre il est parti de Brest 7 à 8 gabarres , qui vont transporter du bois de construction dans les différens ports du Royaume.

Une lettre de Rouen rapporte un trait de courage qui , quoique assez commun parmi les gens de mer , mérite néanmoins d'être cité.

Un batelier de Rouen , nommé *Toussaint Fleury* , conduisoit , le 12 Septembre , une barque , lorsqu'un coup de vent subit jetta dans la rivière un passager assis sur le pont. Aussi-tôt , le patron s'élança dans l'eau , & ramena sa proie à bord. Comme on lui proposoit une quête en récompense de son zéion , il répondit : *voilà le second que je salue depuis quinze jours ; j'ai fait mon devoir , je ne veux rien.*

La lettre suivante nous a paru assez importante , pour n'en rien retrancher. Elle sert à rectifier les absurdités débitées par les Gazettes étrangères sur un prétendu soulèvement en Bretagne , & elle a pour fondement le Rapport fait à la Commission intermédiaire des Etats par les Commissaires députés.

Rennes le 8 Octobre 1785.

Permettez-moi de consigner dans votre Journal
venu

nal., des faits très-exacts , & qui rétabliront la vérité indignement outragée dans plusieurs Feuilles périodiques , par le récit fabuleux d'une prétendue révolte de paysans Bretons , qui a dû éclater au mois de Juillet dernier.

On lit dans le n°. 60 de la Gazette de Leyde , & ailleurs , que c'est en basse-Bretagne , & principalement dans une terre qu'on ne nomme pas , que le soulèvement a été le plus vif ; que les paysans ont fait la plus vigoureuse résistance ; qu'ils ont repoussé la maréchaussée , & même des compagnies de Chasseurs ; qu'outre les armes communes , ils avoient quatre pierriers dont ils ont bien tiré parti ; qu'il a fallu leur livrer une attaque en règle , où il y a eu cinq hommes de tués ; enfin que le Régiment de Penzance a eu l'honneur de la pacification. D'autres Papiers ont rencheri sur ces détails ; dans le Courier de l'Europe , on en a pris occasion de s'égayer de l'effervescence des têtes bretonnes.

Il est cependant bien avéré , bien notoire , & à Nantes & à Rennes , qu'il n'est rien arrivé de semblable en aucun coin de la Bretagne ; que si l'on a cantonné 200 hommes de troupes , à Coueron près Nantes , c'étoit sur de fausses allarmes ; qu'il n'y a eu dans cette Paroisse , dans aucun lieu de la Province , ni révolte , ni combat , ni pierriers possédés ou mis en usage par les paysans , ni armes ni munitions d'aucune espèce par eux rassemblées ou employées , ni enfin aucun homme de tué dans une émeute populaire.

Tout se réduit à peu près à de simples voies de fait commises dans une vaste plaine , située en la Paroisse de Coueron , à trois lieues de Nantes , sur la rive droite de la Loire , & , comme vous voyez , dans la haute-Bretagne.

N°. 43 , 22 Octobre 1785. h

Cette prairie enclose depuis quelques années , étoit ci-devant une terre vague , où les vassaux des villages du *Plessix & des Bourdinieres* , faisoient paître leurs bestiaux & où ils soutiennent avoir droit de pâture , suivant leurs titres. Ils s'étoient contentés jusqu'à présent de murmurer tout bas de l'usurpation qu'ils prétendent avoir été faite par le Seigneur ; enfin , déterminés par la disette absolue de fourrages , désespérés de voir languir les chevaux , les bœufs , les vaches , qui font toute leur fortune , de les voir mourir de faim à côté des pâturages dont ces habitans se croient dépouillés , ils ont entré dans cette prairie au mois de Juin dernier , y ont coupé de l'herbe , y ont conduit leurs bestiaux.

Cette démarche irrégulière n'auroit dû naturellement donner lieu qu'à une action de réintégration , qui auroit produit une condamnation en des dommages-intérêts , avec amende & dépens. Mais il semble qu'on vouloit épouvanter les vassaux , & leur ôter pour jamais l'envie de faire valoir leurs droits réels ou imaginaires.

On fait venir une brigade de maréchaussée ; elle est conduite dans la plaine par le Procureur Fiscal , accompagné d'un sergent ; elle avance au milieu de ceux qui fauchoient quelques brins d'herbes échappés au ravage d'une saison brûlante , elle demande *Rondeau* , qu'on regardoit comme l'auteur de l'invasion : *Suivez-nous de la part du Roi*. A ce nom sacré , *Rondeau* met bas sa faux , & suit la troupe armée : mais il est suivi lui-même par les faucheurs ; le Procureur Fiscal , le sergent & la brigade veulent se débarrasser de ce cortège incommode ; on fait volte-face , on ose menacer de faire feu , sur

ceux qui auroient suivi Rondeau. Ce langage excite leur colere ; ils approchent, se saisissent de Rondeau & le ramènent avec eux. Depuis il a été repris & conduit aux prisons de Nantes, où il est encore détenu avec quelques autres habitans du Plessix & des Bourdinieres.

On vouloit arrêter aussi la femme de Rondeau, qui apparemment ne dissimuloit pas la douleur que lui causoit l'emprisonnement de son mari. Des soldats invalides envoyés pour cette fin, la cherchoient à Coueron le jour de la St. Pierre, & s'enqueroient où elle pouvoit être. Un mauvais plaisant adresse l'un de ces invalides à une femme des plus vigoureuses qu'il dit fausement être la Rondeau. Cet invalide se précipite sur elle & la saisit à la gorge ; d'un seul coup elle le renverse à terre ; il se relève & tire lâchement un coup de fusil dans les jupes de cette femme. Les Spectateurs s'indignent, les pierres volent ; un cavalier de maréchaussée venu au secours de l'invalides, est atteint d'un coup de pierre, qui le blesse près de l'œil, mais sans danger pour sa vie.

Ces deux scènes sur lesquelles on n'auroit pas dû attirer l'attention du Gouvernement, ont donné lieu à des procès-verbaux envoyés en Cour ; M. le Comte de Goyon, Commandant de la Province, demeurant à Rennes, à 22 lieues de Coueron, apprend de Versailles la nouvelle d'une révolte en cette Paroisse, & reçoit l'ordre d'y envoyer des troupes. Il y fait marcher 100 hommes du Régiment des Chasseurs des Alpes ; celui qui commandoit ce détachement, trompé par de faux rapports, ne se croit point encore assez en force ; il demande un second détachement qui lui est aussi-tot envoyé.

La commission intermédiaire des Etats, assem-

blée extraordinairement le 6 Juillet, députée trois de ses Membres, MM. l'Abbé de la Biochaie, le Chevalier de Talhouet, & Bouvier des Touches, afin de descendre sur les lieux, & d'employer les moyens que leur prudence & leur zèle leur suggerront, pour faire promptement rentrer dans le devoir ceux qui s'en seroient écartés.

Les Députés sont partis sans délai, ont pénétré dans la plaine dont il s'agit, & dans les villages prétendus séditieux; ils n'ont trouvé que des supplians, qui leur ont montré leurs titres, & leur ont demandé grace, protection, justice, & des secours pour soulager leur misère excessive. Il résulte de la lettre que les Députés ont écrite à la Commission le 10 Juillet, & du rapport qu'ils y ont fait le 12, que la révolte de Coueron, & les exploits du Régiment de Penhievre contre les révoltés sont de pures fables. Les Chasseurs sont restés inactifs à Coueron, & n'ont pas tardé à recevoir l'ordre de se retirer. Les prétendus révoltés ont envoyé à Rennes deux d'entr'eux présenter leurs titres à M. l'Intendant, & si leurs prétentions sont fondées, on espere que ce digne Administrateur, dont le nom seul est un éloge, leur fournira les moyens d'obtenir justice.

J'ai l'honneur d'être, &c.

M. le Bailli de Freslon s'étant plaint dans une Feuille de la Capitale, de quelques expressions sur l'Ordre de Malthe, contenues dans une copie manuscrite d'une lettre de M. l'Abbé de Lille, ce Poète a adressé à M. de Freslon une réponse, dont voici le contenu ;

Au Lazaret de Marseille, le 10 Septembre 1785

MONSIEUR LE BAILLI,

Si quelqu'un avoit jamais pu révoquer en doute la loyauté des Chevaliers de Malthe, votre Lettre suffiroit pour le réfuter; on ne peut répondre d'une manière plus noble, plus solide, à l'accusation absurde dont je viens d'être l'objet, & quand je serois coupable, votre Lettre pleine de noblesse seroit encore la vengeance la plus digne d'un brave & généreux Chevalier.

J'ai cherché dans ma mémoire ce que je puis avoir dit d'offensant pour l'Ordre respectable dont vous êtes un des membres les plus distingués; je me suis rappelé qu'en effet je m'étois plaint amèrement de la blancheur éblouissante de vos murailles, qui en huit jours auroit achevé de m'aveugler. Je me suis permis encore des plaintes, & même des déclamations violentes contre l'insupportable chaleur que nous avons essuyé dans votre Ville. Voilà les atrocités dont je suis obligé de m'avouer coupable.

Parlons sérieusement, M. le Bailli; il est bien étrange que l'on veuille me rendre responsable de ce qu'on a pu insérer dans une Lettre sans signature & sans aveu, & falsifiée peut-être autant de fois qu'elle a été copiée. La boule de neige poussée par des polissons, à mesure qu'elle roule, se grossit & se fait; voilà sans doute le sort de cette Lettre dont il a couru dans le monde tant de copies plus ou moins infidèles. Celles où l'on dit que votre Ordre est la seule école d'héroïsme qui existe dans le monde, où l'on vante l'esprit de politesse, de loyauté, d'hospitalité qui distingue vos Chevaliers: ces copies-là, je les avoue avec plaisir; celles où l'on se permet des observations ou trop libres ou même injurieuses, je les désavoue absolument, & votre Lettre, M. le Bail-

li, me dispense d'en détailler les raisons. Accueilli de la manière la plus distinguée par votre illustre & vertueux Souverain, lié depuis nombre d'années avec plusieurs de vos Chevaliers qui m'honorent de leur amitié, cultivant un art qui fait profession d'admirer & de chanter les vertus héroïques, avec quelle vraisemblance a-t-on pu m'attribuer les phrases hardies & reprochables dont on se plaint ?

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

L'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de Lyon, a tenu le 30 Août, la séance publique, destinée à la proclamation des prix.

Elle avoit continué à cette année, le sujet concernant la mixtion de l'alun dans le vin, & avoit annoncé qu'elle décerneroit pour prix, quatre médailles d'or, de la valeur chacune de 300 liv.

Elle a cru devoir accorder la couronne au *Mémoire, N^o. 4, sont certi denique fines*, & qui a décerné trois des médailles proposées. L'Auteur de ce Mémoire est M. Roger de Grenoble, Docteur en Médecine, le même qui a déjà obtenu des lauriers dans cette Académie.

L'Académie s'est réservée néanmoins la somme de 300 liv. qui devoit être prise sur ses fonds, dans la vue de doubler le prix de physique fondé par M. Christin, qu'elle aura à distribuer en 1788, & de proposer de nouveau, dès à-présent, pour sujet de ce prix double cette unique question, dont la solution complète lui paroît de la plus grande importance pour le bien de l'humanité.

Quelle est la manière la plus simple, la plus

prompte , & la plus exacte de reconnoître la présence de l'alun & sa quantité lorsqu'il est en dissolution dans le vin , sur-tout dans un vin rouge très-coloré ?

L'Académie eût vivement désiré d'avoir à distribuer en même-tems le prix de 1200 liv. dont l'Abbé Raynal a fait les fonds , & dont le Sujet ci-devant continué concerne la découverte l'Amérique. Onze nouveaux Mémoires ont été admis au second concours ; elle en a particulièrement distingué trois.

Elle a considéré ces ouvrages comme vraiment dignes d'éloges , sans lui paroître d'un ordre assez supérieur , pour leur décerner le prix proposé par un homme célèbre sur un sujet aussi important ; en conséquence , elle a cru devoir encore renvoyer le prix à deux ans , & le fondateur , dans une de ses lettres , approuvant cette espece de sévérité , ajoute qu'elle peut & doit produire un bon effet.

M. de Fleffelles & M. le Marquis de Saint-Vincent engagerent l'Académie au mois de Décembre 1783 , à proposer un prix de 1200 liv. qui avoit pour objet , la direction des Aérostats. Cette Compagnie proposa la question en ces termes : *Indiquer la manière la plus sûre , la moins dispendieuse , & la plus efficace , de diriger à volonté les machines aérostatiques.*

Après un grand travail de MM. les Commissaires , plusieurs rapports faits par eux , & la discussion la plus réfléchie , l'Académie a pensé qu'aucun des moyens proposés pour la direction des aérostats , dans les 101 Mémoires qui lui ont été adressés , n'a été présenté sous un point de vue capable d'en établir l'efficacité , ni même de la rendre suffisamment probable : en conséquence , elle a jugé qu'elle

n'étoit point dans le cas de décerner le prix , & le sujet a été abandonné.

Elle doit néanmoins des éloges très mérités à plusieurs Mémoires recommandables , les uns par de savants calculs , les autres par des idées ingénieuses ; elle a principalement distingué les expériences intéressantes que M. Mercier , Artiste de cette Ville , a répétées en présence de l'Académie , & dont il a rendu compte dans le Mémoire , cotté au concours N^o. 95.

L'Académie a arrêté de doubler le prix des Arts , fondé par M. Christin , & de proposer , pour l'année 1786 , le sujet suivant :

Quels sont les moyens d'augmenter la valeur des soies nationales , en perfectionnant le tirage ?

Le Prix consiste en deux Médailles d'or , du prix , chacune , de 300 liv.

Aucun Ouvrage ne sera reçu au concours , passé le premier Avril 1786 ; le terme est de rigueur.

Pour les prix d'Histoire naturelle ou d'agriculture , fondés par M. P. Adamoli , que l'Académie doit distribuer en 1786 , elle propose le sujet qui suit :

Quels sont les diverses especes de Lichens dont on peut faire usage en Médecine & dans les Arts ?

Les Auteurs détermineront les propriétés de ces plantes par des nouvelles recherches , & des expériences.

Ces prix sont une Médaille d'or de la valeur de 300 livres , & une Médaille d'argent ; ils seront distribués , en 1786 , après la fête de St. Pierre ; & les Mémoires , reçus au concours , jusqu'au premier Avril seulement ; les autres conditions , suivant l'usage.

Le prix de Mathématiques , fondé par M. Christin , devoit être adjugé en 1784 , à l'Au-

teur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant :

1°. Exposer les avantages & les inconvénients des voûtes surbaissées , dans les différentes constructions , soit publiques , soit particulières , où l'on est en usage de les employer.

2°. Conclure de cette exposition , s'il est des cas où elles doivent être préférées aux voûtes à plein-cintre ; & quels sont ces cas.

3°. Déterminer géométriquement quelle seroit la courbure qui leur donneroit le moins d'élévation , en leur conservant la solidité nécessaire.

L'Académie reçut quatre Mémoires , qui tous méritent des éloges ; mais aucun ne parut remplir suffisamment les différentes vues indiquées dans le programme. Ces considérations & l'importance du sujet , décidèrent l'Académie à doubler le prix proposé , & à proroger le concours jusqu'au premier Avril 1787. Elle espère que ce nouveau délai donnera le temps aux Auteurs de perfectionner leurs ouvrages.

Le prix sera double , consistant en deux Médailles d'or , de la valeur , chacune , de 300 liv.

Un pere de famille , Citoyen plein de zèle & de lumieres , a désiré que l'Académie s'occupât d'un sujet relatif aux voyages & d'éducation de la jeunesse ; il lui a demandé de proposer un prix de 600 liv. dont il a fait les fonds , à l'Auteur , qui , au jugement de l'Académie , aura le mieux rempli ses vues. Cette Compagnie s'empresse de proposer le sujet , ainsi qu'il suit :

Les Voyages peuvent ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation ?

A la même époque , l'Académie proclamera

le prix de 1200 liv., dont M. l'Abbé Baynal a fait les fonds.

Le 11 Août dernier, jour de la visite des ponts, M. le Prévôt des Marchands, accompagné de MM. les Officiers du Corps municipal de cette Ville, & plusieurs Membres de l'Académie royale des Sciences & Officiers militaires de distinction, se sont trouvés à la natation du sieur Turquin, située au bas du pont de la Tournelle, pour examiner de nouveau ses expériences dans l'art de nager; ils ont vu avec satisfaction les progrès qu'ont fait ces élèves malgré l'inconstance de la saison.

Ces MM. ont aussi été présens à l'expérience d'une espece de carnassiere impénétrable à l'eau, d'une grandeur ordinaire & du poids de quatre livres & demie, compris son couvercle en peau inventée par le sieur Turquin: on peut la porter de même, ou roulée dans son bras. Lorsqu'elle est déployée, elle prend la forme d'un petit bateau & porte trois pieds de longueur sur quinze pouces de hauteur.

Il étoit chargé de tout ce qui concerne l'avresac d'un soldat son fusil & armes ordinaires: le tout pouvoit peser soixante livres.

Lorsqu'un nageur (au moyen d'une courroie attachée à sa ceinture) l'a conduit dans le bassin, il est dans la rivière de toute maniere, sans éprouver aucune crainte ni humidité.

Cette invention a paru aux Spectateurs & à MM. de l'Académie des Sciences (suivant leur rapport du 12 du présent) être très-utile pour différens usages, pourvu toutefois qu'on sache nager.

Messire Jean-François Gaston de Siregand, Comte d'Erce, Vicomte de Couze-ran & Aulus, Baron de Castelnau, Polaf-

(179)

tron & autres places, Gouverneur & Sénéchal du Nébouzan, est mort dans les terres en Gascogne, le 18 Septembre 1785.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 17 de ce mois, sont : 40, 12, 8, 32, & 83.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 16 Octobre.

Des sept Provinces-unies, celle de Zélande a le plutôt manifesté la résistance la plus déterminée aux Préliminaires de paix arrêtés avec l'Empereur. Voici le contenu de la résolution qu'elle a prise le 29 Septembre.

A été trouvé bon & arrêté d'approuver la conduite de M. le Député ordinaire de cette Province, qui a assisté au Comité des Etats-Généraux pour les affaires étrangères, spécialement pour ce qui regarde les annotations qu'il a faites contre les résolutions de L. H. Puissances, pour conserver le droit & la libre délibération de cette Province; & d'écrire de plus à M. le Député susdit pour le charger de déclarer :

» Que par deux avis détaillés, en date des 4 Mai & 17 Septembre de l'année courante, L. N. Puissances ont exposé aux Confédérés, avec toute la circonspection mais en même temps avec toute la franchise possible, les raisons qu'elles avoient d'être inquiètes du pied vague & préjudiciable sur lequel ces négociations se poursuivoient; & qu'en même temps elles ont insisté sérieusement que la Cour de France, d'après les

h 6

conseils de laquelle la République s'étoit conduite dans toute cette affaire, fût enfin priée aujourd'hui, à une époque où la concédence de la République avoit été portée à son comble, de se déclarer finalement jusqu'où Sa M. Très-Chrétienne seroit disposée à soutenir la République, tandis que L. N. Puissances se sont offertes avec sincérité, au cas que toutes les démarches pacifiques se trouvassent infructueuses, & que la République fût forcée à défendre son honneur & ses droits par la voie des armes, à ne rien omettre de la part de cette Province, de ce qui seroit en son pouvoir, pour contribuer à conserver la liberté & l'indépendance de l'Etat, & pour sacrifier, dans une conjoncture aussi critique, tout ce qu'on pourroit attendre d'un fidele confédéré.

» Que nonobstant la pluralité des confédérés (si dans cet état des délibérations l'on peut dire que trois Provinces fassent une pluralité) en mettant de côté les justes réflexions & les raisons de cette Province, a jugé à propos de donner des instructions ultérieures à Mrs. les Ambassadeurs à Paris : instructions lesquelles le député de cette Province s'est trouvé obligé de contredire, mais qu'en confrontant ces instructions mêmes avec les articles préliminaires, qui ont été signés, l'on trouve une différence remarquable ; de sorte qu'on paroît devoir conclure de deux choses l'une, ou que Mrs. les Ambassadeurs ont de beaucoup excédé leurs pouvoirs, ou qu'ils doivent avoir eu des ordres secrets, qui sont encore inconnus à L. N. Puissances.

« Que, sans entrer en d'amples détails à ce sujet, L. N. Puissances remarqueront seulement, que L. H. Puissances, en laissant le différend sur la somme d'argent demandée & offerte à l'arbitrage de S. M. Très-Chrétienne, l'ont fait dans

l'intention que cette somme serviroit à éteindre toutes les prétentions formées par S. M. Impériale à la charge de la République, & à en transiger finalement, de quelque chef que ces prétentions puissent résulter : que L. H. Puissances ont aussi déclaré ultérieurement, par leur résolution du 17 Septembre, qu'elles laissoient à l'arbitrage de S. M. Très-Christienne s'il falloit donner plus que la somme de 5 millions de florins de Hollande ou moins que la somme de 8 millions d'Empire, & combien plus ou moins : qu'en outre L. H. Puissances ont annexé toutes leurs condescendances à l'attente que S. M. Impériale feroit disposée à une obligation réciproque de ne point ériger des forts ou des batteries sous le canon des forteresses qu'on possède actuellement de part & d'autre, & de démolir ceux qui s'y trouvent déjà ; de plus à reconnoître la souveraineté de L. H. Puissances, (qui, à proprement parler, est la souveraineté de la province de Zeelande) sur la rivière de l'Escaut, depuis les limites de la Flandre jusqu'à la mer ; à renoncer, sans aucune réserve, à toute prétention sur les villages & districts y dénommés & en général à tous les Domaines de la République ; qu'on stipuleroit aussi ultérieurement & plus expressement la cessation de toute navigation, pour aller des Pays-Bas aux Indes orientales, ou pour en revenir, en conformité de l'art. V. du Traité de Vienne ; enfin l'obligation de tenir fermés, du côté de L. H. Puissances, l'Escaut ainsi que les canaux du Sas, de Swin, & les autres, conformément à l'art. XIV du traité de Munster.

» Que cependant l'on ne trouve rien de ces conditions, dans l'attente desquelles L. H. Puissances en sont venues à de si grandes condescendances, dans les préliminaires qui ont été signés,

si ce n'est pour autant qu'à l'égard de quelques-unes l'on a stipulé le contraire : que pour ces raisons L. N. Puissances ne peuvent se mêler en rien de ratifications des susdits préliminaires ; mais qu'elles laissent toutes délibérations sur ce sujet ainsi que toutes les suites qui doivent en résulter, au dam sensible de la République , pour le compte des Provinces , qui par leur direction dans ces négociations , ont donné lieu à des stipulations si onéreuses , ou qu'on pourroit regarder comme y ayant donné leur approbation. »

Par l'article IX. de l'*Union d'Utrecht* , seule loi fondamentale de la République , la paix & la guerre doivent être décidées à l'unanimité des Provinces ; mais si la pluralité d'entr'elles accède au Traité avec l'Empereur , on ne doute pas qu'on ne sacrifie le respect de la Constitution à l'empire des circonstances , comme cela est arrivé déjà plus d'une fois. Les villes de la province de Hollande ayant voix délibérative aux Etats , ont pris copie des Préliminaires , pour se décider sur leur ratification. Les Etats , selon le bruit public , se proposent de la soumettre à la reconnoissance formelle de la part de l'Empereur , de la souveraineté absolue de la République sur l'Escaut , depuis Saftingen jusqu'à la mer.

Comme il est instructif de comparer le tableau sommaire des prétentions exposées par le Gouvernement des Pays-Bas , le 4 Mai 1784 , des conditions du Traité préliminaire , nous allons rapporter les unes & les autres.

**EXTRAIT du Tableau
Sommaire, &c.**

**EXTRAIT du Traité Pré-
liminaire du 20 7bre.**

ART. I. *Les limites de la Flandre doivent rester sur le pied de 1664. & s'il arrivoit que par le laps de temps elles se fussent perdues ou se perdissent encore, on nommera des Commissaires pour les rétablir.*

II. *Relatif à la démolition de quelques ouvrages du fort de Liefskenhoek &c.*

III. *S. Maj. demande la démolition des forts Kruiskans & Frédéric-Henri.*

IV. *Relatif à la démolition de quelques ouvrages du fort Lillo.*

V. *Sa Maj. qui croit avoir la souveraineté de l'Escaut depuis Anvers jusqu'à l'extrémité de la terre de Saftingen, demande l'éloignement du vaisseau de garde devant Lillo.*

VI. *S. Maj. demande la restitution des villages de Bladel & Reusel &c.*
Et VIII. *Que les Etats-Généraux fassent cesser*

ART. III. *Les limites de la Flandre resteront au terme de la convention de 1664, & s'il en étoit qui par le laps de temps, pussent avoir été ou être obscurcies, il sera nommé des commissaires pour les rétablir.*

Par l'art. VIII ce fort est cédé à S. Maj. Imp.

Accordé par l'art. VII; & en outre ces forts sont cédés à Sa. Maj.

Par l'art. VIII. ce fort est aussi cédé à Sa Maj.

VI. L. H. Puissances reconnoissent cette souveraineté, & renoncent à la perception & levée d'aucun péage & impôt dans cette partie de l'Escaut, &c.

II. L. H. P. cèdent quelques districts dans le Dalhem Hollandois. **Et X.** Elles se prêtent au desir qu'à témoigné S.

toute usurpation d'égard de sa souveraineté sur les villages dits de Rédemption, &c.

VII. S. Maj. demande que les Etats Généraux renoncent à leurs prétentions sur le village de Postel, & restituent à l'Abbaye de ce nom les biens usûrps &c.

IX. S. Maj. demande la restitution de la ville de Maëstricht, du Comté de Vroenhove & de leurs dépendances.

X. XI XII XIII. Relatifs à diverses prétentions pécuniaires de Souverain à Souverain, dont S. M. demande le payement.

XIV. Relatif à différentes sommes dues à des particuliers, sujets Autrichiens, dont S. Maj. exige la restitution.

Le Stathouder & sa famille sont toujours

Maj. Savoir les forts de Lillo & Liefkenhock dans l'état où ils sont, dans l'espérance qu'elle abandonnera ses droits sur les villages dits de Rédemption. — Ce dernier article a été pris ad referendum.

XII. Le village de Postel sera cédé à S. M. Impériale : les biens de l'Abbaye qui ont été sécularisés, ne pourront être réclamés — Article pris ad referendum.

J. Les Etats-Généraux acquitteront 9, 500,000 florins argent courant de Hollande, pour l'indemnité de Maëstricht, de son territoire, du Comté du Vroenhove &c.

XIII. Il est convenu que les prétentions pécuniaires de Souverain à Souverain sont compensées & abolies.

Et quant à celles que les particuliers auront à réclamer de part & d'autre, il sera nommé des Commissaires pour les liquider.

à Leuwarde, & très-vraisemblablement ce Prince ne reviendra à la Haye qu'avec un changement de circonstances.

La Gazette d'Amsterdam assure au Public, que les Etats de Hollande vont répondre au Roi de Prusse, qu'ils ont toujours eu le respect le plus constant & le plus inviolable attachement aux prérogatives du Stathouderat, qu'en conséquence ils sont parfaitement unis avec le Stathouder, & qu'ils n'ont aucun besoin de la médiation de S. M. P.

Les mêmes Etats de Hollande autorisent, le 28 du mois dernier, le Conseil-Comité, à substituer sur les drapeaux & sur les tambours des Régimens des Gardes-Hollandoises, les armes de la Province à celles d'Orange qu'il portoit, par un usage d'autant plus abusif, que ce Régiment est spécialement celui des Etats.

Le commandement de ce Corps, vacant par le décès du Général de Maasdam, mort de chagrin du déplorable état de la République, avoit été, dit-on, offert au Prince de Hesse-Philipsstadt, qui l'a refusé & passé au Baron de Verschuur.

M. Torniello, Ministre de Venise, n'ayant pu terminer l'interminable différend entre sa République & celle de Hollande, a signifié son départ aux Etats Généraux, & va reprendre à la Cour de Londres son caractère de Résident.

lors de la guerre de 1779 . faisoit le *non plus ultra* des deux armées. [*Nouvell. d'All. n°: 169.*]

Trois Russes ayant joué dernièrement jusqu'à minuit au Billard dans un Café de Vienne, voulurent s'en aller sans payer : le Marqueur protesta contre une innovation aussi préjudiciable aux intérêts de son Maître ; mais ceux-ci prétendirent que , comme alliés de l'Autriche , ils devoient s'amuser gratuitement ; & Mrs. les alliés voyant que leur homme ne se rendoit pas à ce bel argument, crurent devoir employer une logique plus pressante , & tombèrent sur le pauvre Marqueur qu'ils mirent dans le plus piteux état ; un domestique qui accourut aux cris du dernier , fut accueilli de la même manière par ces fideles alliés , qui jugerent cependant à propos de s'évader après ce bel exploit. On n'a pu encore les découvrir [*Idem.*]

» Les Etats de *Hollande West-Frise*, assemblés hier & aujourd'hui , continueront leurs délibérations mercredi prochain. Cette Session a été d'autant plus remarquable , que les divers membres ont résolu hier , à l'humanité des voix , de ratifier les Préliminaires de la Paix ; & que cette résolution , ayant été résumée aujourd'hui , a été confirmée , mais sous la condition expresse & *sine quâ non* , « que l'Empereur reconnoitra la Souveraineté de la République sur l'*Escaut* depuis » *Saftingen* jusqu'à la mer , en vertu & confirmation du Traité de *Lunster* ; que de plus les » embouchures du *Sas* & du *Swin* devront rester » fermées , avec injonctions que les Ministres de » la République à *Paris* n'aient pas à conclure » le Traité définitif , sans la stipulation expresse » de ces conditions ». L'on assure , que Leurs & Grandes Puissances ont en même temps accepté l'offre faite par la *France* , de payer

pour la République la somme excédante celle portée par les dernières instructions de nos Ambassadeurs. Cet accord unanime des Etats de Hollande, dans un affaire aussi importante, contribue beaucoup à rassurer les amis de la Paix. Il est vrai, que les Etats de *Gueldre* semblent adopter le système de la *Zeelande*, & qu'on parle d'une résolution qu'il auroient prise, pour rejeter les Préliminaires ; laquelle résolution devoit être portée aux *Etats Généraux*. On ajoute même, que les Etats de *Frise*, qui ont dû s'assembler le 3. de ce mois, & où Mgr. le *Stadhouder* pourra assister, ne sont pas éloignés d'une opposition semblable; quoique fondée, dit-on, sur des principes différents : Mais telle est l'influence, que donne à la *Hollande* la part, qu'elle porte dans les charges communes de la confédération, qu'on ne laisse pas de présumer, que ces oppositions ne seront que momentanées, & qu'elles céderont aux raisons solides & convaincantes, lesquelles ont animé & dirigé les Membres de la Confédération, qui ont le plus contribué à la conclusion des Préliminaires. » [*Gazette de Leyde* N^o 81.]

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

Parlement de Grenoble.

Les héritiers d'un Notaire sont-ils responsables des nullités qu'il a commises ?

A. partir de la déclaration du Roi du 29 Septembre, il semble que les Notaires doivent être soumis envers leurs parties aux dommages qu'entraînent les nullités qu'ils ont commises; l'article 3 de cette Déclaration est ainsi conçu : « Voulons que lesdits Notaires demeurent responsables des dommages & intérêts que les parties pourront souffrir par la nullité des actes »; cependant ils ne sont pas immédiatement tenus de ces dommages. On distingue le cas où elles procedent

de leur impéritie , de celui où il y a du dol de leur part , ou des fautes équipolentes au dol , parce que dans le premier , étant libre aux parties de choisir le Notaire qu'elles jugent à propos , elles doivent s'imputer d'avoir mal placé leur confiance , & la faute du Notaire est en quelque sorte la leur, Au lieu qu'au second cas , chacun étant tenu de son dol , les Notaires doivent indemniser les parties des dommages qu'elles reçoivent des leurs. Loi *adversus* 1. ff. *si mensor falsum modum dixerit* , le décide ainsi à l'égard de l'Arpenteur auquel le Notaire est assimilé par la Loi 7 , §. 4 , ff. *hoc titulo*. — Mais cette action de dol passe-t-elle contre les héritiers de ce Notaire , & sont-ils responsables des dommages qui en résultent ? On pourroit bien , pour soutenir l'affirmative , argumenter de la Loi 2 , cod. *Magistr. convers.* qui y soumet les héritiers du Magistrat , lorsqu'il s'agit d'une faute grave ; cependant comme il n'est pas libre aux parties de choisir des Juges comme elles peuvent choisir des Notaires , il n'y auroit aucune raison de faire porter la négligence du Magistrat à ceux qui ne se sont adressés à lui que forcément. Ainsi c'est donc suivant la Loi 3 , §. 5 , ff. 1. *si mens. fals. mod. dix.* qu'il faut décider la question. Cette Loi dit que l'action de dol qui passe aux héritiers du propriétaire contre l'Arpenteur est éteinte par le décès de ce dernier , & n'a pas lieu contre ses héritiers. Les motifs de cette décision sont que ces sortes d'actions étant *in factum* purement pénales , & non pas *rei persecutoriae* , s'éteignent par la mort de celui qui y a donné lieu , & ne passent jamais contre ses héritiers. La Loi 38 , ff. *de Regul. jur.* y est précise.

Il y a néanmoins deux exceptions à cette règle , qui sont consignées dans la loi unique au

code *ex delict. defuncti*. La première, lorsque cette action a été intentée contre le défaut ; & la seconde, lorsque les héritiers ont profité du délit, parce qu'il est juste que ceux qui jouissent du profit soient soumis à la perte. Ces exceptions sont confirmées par la Jurisprudence du Parlement de Grenoble, attestée par *Basset*, tom. 1, liv. 2, tit. 4, chap. 2, qui rapporte un Arrêt du 25 Juillet 1622, qui juge que les héritiers des Notaires sont hors de recherches en deux cas : 1°. *Quando lis contestata est cum eorum patre* : 2°. *quando facti sunt ex eo locupletiores*.

Un Arrêt moderne du même Parlement de Grenoble a encore canonisé ces principes ; il a été rendu en 1772, au rapport de M. de Chaleon contre M. Janoyer, Procureur en la Sénéchaussée de Crest dans l'espèce suivante :

Le Notaire qui avoit reçu le testament du pere de l'épouse de M. Sanoyer, laquelle étoit instituée héritière, l'avoit fait écrire par son fils ou son Clerc, & néanmoins avoit attesté à la fin de l'acte, qu'il l'avoit lui-même écrit de sa propre main ; en sorte que sa contravention à l'Ordonnance de 1735, étoit compliquée de faux. Ce testament fut attaqué de nullité, & Me Sanoyer appela l'héritier du Notaire en assistance de cause & de garantie. Cet héritier se défendit, 1°. sur ce que cette action n'avoit pas été intentée contre son pere ; 2°. sur ce que sa succession n'en étoit pas demeurée plus riche ; 3°. sur ce que c'étoit une action pénale, qui, outre qu'elle se trouvoit éteinte par le décès du Notaire, l'étoit encore par la prescription, s'étant écoulé plus de vingt ans depuis le testament dont il s'agissoit. A la faveur de ces moyens, par l'Arrêt ci-dessus daté, le Notaire fut mis hors de Cour, de procès, avec dépens.

PARLEMENT DE PROVENCE. GRAND'CHAMBRE.*Question de Commerce.*

Le tireur d'une lettre de change qui n'a point fait les fonds à l'échéance, est tenu pendant trente ans de la garantir, quoique le porteur n'ait fait ses diligences dans le temps de droit, & qu'il n'ait point rempli les formalités prescrites par l'Ordonnance du commerce, pour avoir son recours contre le tireur. — La reconnoissance d'une dette contenue dans une lettre missive, empêche la prescription. — Ainsi jugé par Arrêt rendu en la Grand'Chambre du Parlement d'Aix, le 12 Juillet 1783, au profit de la Dame Dager, épouse en secondes noces de Me. Mignen Duplancier, Avocat au Parlement de Paris, contre Me. Pierre-Nicolas de Nitri, Avocat au Parlement, du lieu de Noyers en Bourgogne.

PARLEMENT DE PROVENCE GRAND'CHAMBRE.

Il n'est pas permis aux Lieutenans & autres Juges inférieurs d'accorder des surséances sur un décret du Parlement qui décerne une contrainte pour les épices & la levée d'un Arrêt, quoique le fond des contestations ait été renvoyé devant les premiers Juges — Les Parties qui ont procédé même volontairement devant un Juge notoirement incompétent, à raison de la matière, peuvent, en tout état de cause, demander leur renvoi, ou attaquer le Jugement pour cause d'incompétence, sans qu'on puisse leur opposer aucune fin de non-recevoir. — Une créance certaine & liquide ne peut être compensée avec celle qui ne l'est pas. — Ainsi jugé par Arrêt rendu par la Grand'Chambre du Parlement d'Aix, au profit de François Givaudan, du lieu de la Vallette, près Toulon, contre Louis Tripe, du même lieu.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 7 Octobre.

LE 22 Septembre, un yacht Danois, venant de Raxdêrs, & ayant à bord 13 passagers, a péri sur la côte de Seelande. Le patron & 2 passagers ont eu le bonheur de se sauver à la nage.

Du 29 au 30 Septembre il est entré dans le Sund 59 bâtimens de diverses nations, le vent étant N. S. O.

Le Comte de Tott, mort dernièrement, a fait par son testament beaucoup de legs aux établissemens de bienfaisance ; il a laissé au Roi les nombreux manuscrits de sa bibliothèque & tous les ouvrages imprimés dans les premiers temps de l'invention de l'Imprimerie ; la bibliothèque de l'Université recevra de sa succession une somme de 5000 rixdalers qui seront employées à un achat de livres.

N°. 44, 29 Octobre 1785.

i

Le College de commerce a autorisé les actionnaires de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, de nommer 8 Commissaires, qui conjointement avec les Directeurs, examineront l'état de cette Compagnie, dont les actions baissent considérablement, & aviseront aux moyens les plus propres à les relever.

Les actions de la Compagnie d'Asie ont valu dernièrement 850 rixdalers, & celles de la Compagnie des Indes Orientales 210.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 15 Octobre.

Les lettres de Pétersbourg parlent encore d'une nouvelle attaque contre les troupes Russes, essayée par les Tartares des environs du Caucase, & dans laquelle ces derniers ont été absolument défaits. Ce qui est plus authentique, c'est le congé donné à la flotte de l'Amiral Kruse, après la revue qui en a été faite à Cronstadt. En général les Officiers se plaignent de l'inexpérience des équipages, composés en grande partie de nouvelles levées, tirées des campagnes.

L'ouragan du 25 au 26 Septembre a été funeste à beaucoup de bâtimens dans la Baltique; les uns ont été jetés sur les côtes, d'autres ont perdu leurs mâts, & 18 ont fait naufrage entre Wingo: & Marstrand & près de Warsberg. On ignore encore les noms de ces bâtimens.

Le Roi de Suede a déclaré l'isle de Saint-Barthelemi un territoire libre , où toutes les nations jouiront en temps de paix & de guerre d'une liberté entiere de commerce , & où chacun pourra exercer le culte public de sa religion.

On apprend par des lettres de Cherson , que l'escadre Russe sur la mer Noire est composée de 3 vaisseaux de ligne , de 74 c. , de 15 frégates depuis 50 jusqu'à 36 can. & de 4 cutters. Trois vaisseaux de ligne sont en construction dans les chantiers de Cherson & de Sebastopolis.

DE VIENNE, le 14 Octobre.

On a observé comme une chose digne de remarque , que le jour de l'arrivée du courrier , chargé de la nouvelle de la paix avec la Hollande , étoit précisément celui de la fête du Prince de Kaunitz. Cette circonstance augmenta l'éclat de ce jour heureux. Un grand nombre de personnes de distinction s'étoient rendues ici de Hongrie , de Bohême & de Maehren , pour complimenter S. E. Le même soir , l'Empereur se trouva *incognito* à la Comédie , dans la loge de la Princesse Eliabeth ; ce Monarque s'étant baissé pour regarder une scene comique qui se passoit dans le parterre , la salle retentit aussitôt d'acclamations redoublées.

L'Archiduc Maximilien , Electeur de Cologne , est arrivé ici le 5 de ce mois. L'Em-

pereur alla à sa rencontre jusqu'à Saint-Hypolite.

On continue à se persuader , que la mission du Comte Okelli , en qualité d'Envoié extraordinaire de notre Cour à celle de Dresde , a pour objet principal le mariage du Prince Antoine de Saxe avec l'ainée des Princesses de Toscane. De cette alliance , réelle ou imaginaire , on infere que l'Electeur de Saxe ne restera pas long-temps dans la Ligue , dont il est un des chefs , & qu'en conséquence il ne subsistera plus de difficultés à l'élection d'un Roi des Romains ; mais ces conjectures n'ont gueres plus de poids que les rumeurs sur lesquelles elles sont établies.

L'ordre de rétrograder ayant été envoyé aux troupes en marche pour les Pays-Bas , le Colonel de Brentano fit halte , le 3 de ce mois , & doit avoir repris la route de Linz , son infanterie étant embarquée sur le Danube. On croit que ce Régiment sera conservé , mais qu'on réformera les autres Corps de Volontaires de nouvelle création.

Le Cardinal Primat de Hongrie a obtenu l'agrément de l'Empereur , pour retourner à Presbourg , & pour établir sa résidence qui avoit été transférée à Bude.

Le Comte de Hazfeld , Ministre d'Etat & le Comte de Kollowratt , Chancelier , sont partis d'ici pour leurs terres en Bohême.

On assure que le Conseil d'Etat sera sup-

primé, & que S. M. I. se propose de nommer quatre Conseillers du Cabinet, qui partageront entr'eux les affaires politiques, militaires, judiciaires & de finances.

DE FRANCFORT, le 20 Octobre.

Le projet d'échange de la Bavière occupant toujours les esprits & les cabinets, on nous saura gré de recueillir toutes les pièces officielles qui ont cette grande affaire pour objet. Voici le contenu de la lettre circulaire, en date du 3 Juin dernier, adressée par le Comte d'Osterman aux Ministres de l'Impératrice de Russie, accrédités auprès de la Diète & des différens cercles ou Etats de l'Empire d'Allemagne.

L'Impératrice a été fort surprise, Monsieur, d'apprendre les bruits qui se répandent en Allemagne sur des prétendus projets dangereux, formés par la Cour de Vienne au préjudice de la liberté des Etats, & du maintien de la constitution germanique, & à l'exécution desquels celle de Russie est censée vouloir concourir & prêter son appui.

Si Majesté Impériale se seroit à la vérité flattée, que la conduite constamment observée de sa part, vis-à-vis de tout le Corps Germanique, & qu'Elle n'a jamais démentie en rien, la mettroit en son particulier suffisamment à l'abri de pareils soupçons ; mais son attente à cet égard n'ayant pas été remplie, l'Impératrice juge à propos, pour constater de rechef le prix qu'Elle a attaché à la confiance des Etats de l'Empire d'Allemagne, de vous char-

ger, Monsieur, de saisir toutes les occasions convenables à la Diète (à la Cour où vous êtes, au cercle où vous êtes accrédité) pour démontrer la fausseté absolue de ces suggestions, qui ne peuvent puiser leur origine, que dans l'échange projeté par la Cour de Vienne entre la Bavière & les Pays-Bas. Vous les réduirez par conséquent à leur juste valeur, en donnant à connaître à tous ceux qu'il importera d'en instruire, qu'effectivement l'Impératrice, guidée par son amitié pour S. M. l'Empereur des Romains, aussi bien que par la conviction qu'Elle ne s'écarteroit point en cela des principes de justice & de délicatesse, qui sont la base de toutes les actions, a pris sur Elle de proposer au Duc de Deux Ponts ledit échange; comme un arrangement qui, fondé d'un côté sur la convenance réciproque des parties, & de l'autre sur leur consentement libre & volontaire, ne pouvoit être contraire à l'esprit de la constitution. S. M. l'Impératrice ayant d'ailleurs considéré dans le cas présent les stipulations bien claires du Traité de Bade, ratifié par l'Empire, en vertu desquelles la Maison de Bavière s'est nommément réservé le droit de faire de pareils échanges, il ne lui seroit pas tombé dans l'idée seulement, qu'une négociation, entraînée sur de tels principes avec l'héritier présomptif des Etats de Bavière, seroit jamais susceptible d'une interprétation aussi sinistre qu'exagérée, d'autant plus que le refus de celui-ci de rien conclure dans l'affaire en question, a suffi pour la laisser tomber.

Une marche aussi simple de procédure ne sembloit point être faite pour jeter l'alarme dans l'esprit des Etats d'Allemagne, & il falloit sans contredit beaucoup de mauvaise volonté,

pour y trouver l'ombre d'un projet capable d'altérer la constitution ou de la menacer même d'un bouleversement total.

Aussi l'Impératrice se seroit-elle dispensée, de relever de pareilles imputations, en laissant au tems, & aux événemens le soin de prouver l'intégrité, la droiture, & la constance de ses principes, si par la part plus directe, que la garantie du Traité du Tschén li met dans le cas de prendre aux affaires d'Allemagne, sa gloire n'étoit pas incrédule à déraciner dans sa source même, toute opinion qui pourroit faire révoquer en doute l'inviolabilité avec laquelle Elle est résolue de remplir ses engagemens contractés. Vous ne manquerez donc pas, Monsieur, de donner sur ces vrais sentimens de S. M. l'Impératrice, aussi bien que sur ceux de l'Empereur, son allié, les plus fortes assurances à tous ceux qui n'en auront la conviction requise, ou qui par les bruits précairement débités, vous auroient l'air de s'être laissés induire à cet égard dans des préventions qu'on conques.

L'Impératrice n'hésite point d'avouer ici formellement, qu'Elle attache au Traité de Tschén li même sanction qu'à celui de Westphalie, que S. M. Impériale l'envisage comme une des premières loix fondamentales de l'Empire d'Allemagne, & qu'elle est si peu intentionnée d'agir contre les obligations de sa garantie, qu'Elle ne voit pas même la possibilité, que celle-ci puisse jamais entrer en collision avec l'alliance subsistante entre Elle & Sa Majesté l'Empereur.

Si une pareille profession générale ne devoit pas suffire pour tranquilliser quelques-uns parmi les Etats, & pour ramener ainsi tous les sus-

frages en faveur des deux Cours Impériales ; vous pourrez , M. leur offrir au nom de l'Impératrice de vous entendre encore plus particulièrement là-dessus avec eux , afin de ne leur laisser rien à désirer , pour les convaincre qu'on a voulu abuser de leur bonne foi , & les irriter de gayeté de cœur contre les Cours susdites , en leur faisant accroire , que celles-ci auroient conçu des vues propres à préjudicier à leurs véritables intérêts , & à leur donner des appréhensions justes & fondées.

On apprend de Berlin que la santé du Roi est parfaitement rétablie. S. M. P. a envoyé au Duc de Courlande le cordon de l'Aigle noir , richement garni en brillans. Le Duc d'Yorck est parti de Potsdam , pour aller à Hanovre.

Le Roi a fait don à la province de basse-Silésie de 100,000 écus & de 10,000 à la ville de Schweidniz.

Le Ministre de Russie a eu plusieurs conférences avec les Ministres du Roi ; & dans la dernière il fut question d'un Mémoire de la ville de Dantzick , relativement à la convention qui jusqu'à présent n'a pas encore été exécutée.

On écrit de Cassel que le Landgrave de Hesse étoit tombé malade depuis quelques jours.

Par ordre de l'Empereur , on a dressé en Hongrie des Etats de fournitures en blé , avoine , foin pour les troupes qui y passeront. — La même opération a été faite dans la Haute-Autriche , où l'on cantonnera un Corps de Cavalerie.

L'Empereur a ordonné d'établir, dans la plupart des Provinces de la Hongrie, des étuves pour les blés.

On apprend de Stutgard, que le 30 Septembre le Conseiller d'Etat du Roi de Danemarck, Jean Jacques Moser, y est mort dans la 85^e. année de son âge. Ce savant Publiciste est connu par les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur l'Histoire & le Droit public d'Allemagne.

I T A L I E.

DE VENISE, le 4 Octobre.

Une lettre authentique du 20 Août dernier, écrite à bord de la *Fama*, vaisseau Amiral de l'Escadre du Chevalier Emo, donne un détail très-curieux de l'expédition de cette escadre contre la ville de Sfax dans le royaume de Tunis.

Sfax est situé au sud de Suse, à la distance de 150 mille par mer; c'est une des villes les plus peuplées, les plus riches & les plus florissantes de l'Afrique; il s'y fait un commerce considérable en huiles, grains, laines, pistaches, dattes & autres productions du pays. La ville forme un angle obtus; elle est fortifiée, & ses murailles sont si hautes qu'elles cachent la vue des maisons, de manière qu'on ne peut appercevoir du dehors que quelques tours, mosquées & clochers. Les bas-fonds qui l'environnent augmentent encore la force de cette place. Toute la campagne à l'entour est couverte de jardins & de belles maisons de campagnes, qui forment un point de

vue délicieux. Lors de notre apparition devant cette ville, les habitans, qui font à la fois le commerce & la course, avoient à la rade un assez grand nombre de Chebeck & Galiotes, & ils ne s'attendoient nullement à recevoir la visite de gros vaisseaux de guerre. La chose même étoit regardée comme impossible, sur-tout depuis ce qui étoit arrivé aux Français dans leur dernière expédition contre la régence de Tunis. Ils venoient de bombarder Biserte & Monaster, & vouloient en faire autant à Sfax; ils s'avançoient dans ce dessein, & ils étoient déjà assez près de la place, lorsque deux de leurs frégates eurent le malheur d'échouer, & cet accident fit abandonner l'entreprise. Mais le chevalier Angelo Emo, ayant pris lui-même la sonde, trouva que ce bas-fonds n'étoit composé que de fange & d'herbes, au moyen de quoi il parvint à gagner le canal sans courir aucun danger. En conséquence nous arrivâmes le 13 à deux mille de Sfax avec la *Fama*, la *Palma*, la *Distructione*, la *Pallonia* & la *Galiote*, après avoir fait un trajet de 60 mille par des bas-fonds de six à neuf brasses d'eau au plus. Figurez-vous la surprise des habitans à l'approche de si gros vaisseaux (la *Fama* est de 74 canons.) Le Général fit continuer le travail de la sonde par un de ses Capitaines, & dans la journée du 13 les vaisseaux, mais sur-tout les barques s'approchèrent encore plus près malgré l'artillerie de l'ennemi. Le 14 on commença l'essai des bombardes contre la place qui ne se trouva point à l'abri de leur effet comme le croyoient toutes les nations de l'Europe; des observations sur les marées mirent le Général à portée de profiter du moment où l'eau étoit la plus haute. Il fit armer d'espingoles, les cinq barques avec quarante hom-

mes dans chacune. Ces bâtimens joints à la *Galiotte* s'avancèrent le plus près possible de la terre, pour défendre les bombardes dans le cas où les Barbaresques auroient voulu les attaquer avec douze galiottes & plus de soixante barques qu'ils avoient en rade. A deux heures après minuit les deux bombardes commencèrent un feu très-vif avec leurs quatre mortiers. A quatre heures du matin il étoit déjà tombé 31 bombes dans la ville. Les ennemis nous canonèrent des murs & des foris de la place, mais sans aucun effet. Le 17 la place fut encore non-seulement bombardée, mais canonée par quarante pièces d'Artillerie. 109 bombes alors jetées dans la place avoient renversé la Douane & la plupart des maisons. Une infinité d'habitans à pied & à cheval étoient rassemblés sur le rivage d'où ils contemploient ce douloureux spectacle ; mais ils ne tarderent pas à prendre la fuite quand ils se virent exposés au feu de nos canons. Suivant le rapport d'un Tricolitain qui s'étoit sauvé à la nage, la ville est presque entièrement détruite & déserte. Le Général avoit ordonné aux capitaines Bujello & Combatti de rassembler des caïques & d'autres petites barques garnies d'espingoles & d'artifices pour mettre le feu aux galiottes & barques de l'ennemi ; mais on fut obligé de renoncer à cette entreprise, elle n'auroit pu être effectuée que par un débarquement ; opération que la peste affreuse, dont ce pays est ravagé, ne permettoit pas de tenter. Le 18 toute l'escadre s'éloigna de cette côte, après avoir lancé 341 bombes, dont 228 sont tombées dans la place. L'ennemi a tiré environ 200 boulets qui ne nous ont fait aucun mal.

Suivant une autre lettre écrite à bord du

même vaisseau, & datée de Trapani, le 31 Août, la *Concordia* avoit appareillé des eaux de la Goulette pour une commission secrète. Le 29, l'escadre étant à la vue de la Pantalerie, arraisonna la polacre du Capitaine Zane, allant de Venise à Marseille. Celui-ci l'informa qu'il avoit rencontré près de Malthe l'Amiral Quirini, montant le vaisseau de ligne la *Syrene*, & accompagné de plusieurs autres bâtimens de guerre, chargés d'approvisionnement. Tous ces vaisseaux étoient destinés pour l'escadre du Chevalier Angelo Emo. Cette réunion la rendra forte de 15 vaisseaux de guerre, puisqu'on trouvera encore à Trapani la *Concordia*, les chebecs le *Neptune* & le *Cupidon* & un autre bâtiment armé. Le 31, l'escadre étoit à Trapani, sur le point, disoit-on, d'aller bombarder Biserte.

Quoique la Porte ait fait notifier à notre Gouvernement qu'elle désapprouvoit la conduite du Bacha de Scutari; il n'a été infligé jusqu'à présent aucune punition aux agresseurs, ce qui fait supposer une intelligence secrète de la part du Capitan Pacha qui paroît ennemi de toutes les puissances Européenes. Quoiqu'il en soit, on fait ici de grands préparatifs de guerre, on leve beaucoup de troupes, & on travaille jour & nuit dans les arsenaux avec autant d'ardeur que si l'on étoit en guerre ouverte avec le Grand-Seigneur.

Le Sénat a rendu un Decret, qui promet 10000 ducats de récompense à quiconque

livrera un nommé Hannibal Stiépan Mali, Vénitien d'origine, & qui s'étoit mis à la tête des Monténégrins contre le Pacha de Scutari. Les particularités qu'on débite sur la vie de ce Personnage, sont assez curieuses pour être rapportées.

HANNIBAL - STIÉPAN naquit le 18 Février 1751. Il se titre de *Prince Castrioto d'Albanie*, onzième petit-fils du Grand-Scanderberg. À en croire les Vénitiens, il est né leur sujet; quant à lui, il se dit parfaitement indépendant, étant fils du Knès-Mnte & de Franca Marcowick, descendant des vieux Bergers de l'Albanie. Cette première contrariété sur son origine, n'est que le prélude de celles qui jettent beaucoup d'ambiguïtés & d'incertitudes sur ses aventures, d'ailleurs romanesques par elles-mêmes.

Il les commença à l'âge de 17 ans; s'il est vrai que ce fut lui qui, vers la fin de 1767, joua le rôle du faux Pierre III, Empereur de Russie, dont il a été tant parlé dans le tems, & qui fit révolter sous ce nom une partie de l'Albanie Turque, quelques villes & villages de la République de Venise, & tous ceux du Duché de Monténégro, où il avoit établi sa résidence. Sans entrer dans les suites de cette fourberie, dont on peut voir les détails, entr'autres dans une petite brochure, dont ce même Hannibal-Stiépan a fourni tous les matériaux; (1) nous nous contenterons de remarquer que le principal

(1) Elle a pour titre le *Faux Pierre III, Empereur de Russie*, ou *Stiépan-Mali*, &c. avec cette Epigraphe :

*Aude aliquid brevibus gyris & carcere dignum,
Sic vis esse aliquid.* JUVENAL, Sat. 1. v. 59.

héros étoit connu dans le pays sous le même nom de Stiépan-Mali, (r) par lequel le Sénat de Venise le désigne encore dans son décret de proscription.

Cette Comédie dura deux ans, ayant fini au mois d'Août 1769 par la retraite de Stiépan-Mali, & par le bruit qu'il fit courir ensuite de sa mort. Les Monténégrins l'avoient déjà oublié, lorsqu'il reparut chez eux au commencement de 1771, sous le nom de Stiépan Annibale. La considération dont sa famille jouissoit, ses qualités personnelles, ses manières insinuanes lui méritèrent la bienveillance de Sava Petrowitz, patriarche du Monténégro, & lui gagnèrent en peu de tems l'affection de tout les habitans. Il en obtint de l'argent, des passe-ports, & même des especes de pleins-pouvoirs, pour paroître à la Cour de Pétersbourg, en qualité de leur Député. Cette mission étoit d'autant plus délicate à remplir pour lui, qu'il avoit à craindre d'y être reconnu pour le faux Empereur Russe, qui quelques années auparavant avoit donné tant d'inquiétudes à cette Cour. Il nous a assurés qu'effectivement on en avoit eu quelques soupçons, mais qu'ayant été prévenu à tems, il avoit trouvé le moyen de sortir du pays, & avoit fait la route, de Pétersbourg à Francfort, à pied, & pour ainsi dire, dénué de tout. Peu de tems après il s'attacha à la fortune du Comte Oginski, Grand-Général de Lithuanie; il se mêla dans les troubles de la Pologne; se fit connoître du Prince Royal de Prusse, à qui il dédia plusieurs de ses ouvrages, & dont il obtint la protection; il par-

(1) *Stiépan-Mali* en Langue Esclavonne, *Stephano-Piccolo* en Langue Italienne, c'est-à-dire, *Etienne-le-Petit*.

courut les différentes parties de l'Europe, tantôt pauvre & malheureux, tantôt riche & magnifique, toujours singulier & extraordinaire. C'est lui qui se fit remarquer à Spa, il y a quelques années, sous le nom de Babylone, par ses prodigalités, ses aumônes immodérées, quelques traits de violence, un excellent cœur & une mauvaise tête. C'est lui qui sans être malade resta six mois de l'année 1783 dans son lit, occupé à lire & à méditer, à Ath en Hainaut; c'est lui qui au commencement de 1784 passa quelques semaines à Liège, où il vécut ignoré, & où il rédigea un projet, du succès duquel il se tenoit assuré, de mettre les Monténégrins sous la protection de l'Empereur, & de lever dans son pays pour le compte de S. M. un corps de 10 mille hommes; c'est lui enfin qui commande aujourd'hui les troupes des Monténégrins, qui a rendu inutiles & infructueux la dernière irruption & même les succès du Pacha de Scutari, & qui est pour ainsi dire parvenu à brouiller la République de Venise avec les Turcs.

DE NAPLES, le 5 Octobre.

Un particulier, poursuivi pour meurtre, s'étoit retiré dans l'hôtel du Chevalier Hamilton, Ministre d'Angleterre. Quelques Officiers de la Justice eurent la hardiesse de violer la franchise dont jouissent les Ambassadeurs. Ayant pris le temps où le meurtrier étoit seul dans l'hôtel, ils l'arrêterent, & le conduisirent en prison. Mais sur les plaintes très-vives du Chevalier Hamilton, il y eut ordre de s'assurer de tous ceux qui avoient concouru à cet attentat; & leur chef, ainsi

qu'eux, ne seront élargis que sur la demande du Ministre offensé.

DE ROME, le 4 Octobre.

Hier, sur les 9 heures un quart du soir, nous ressentîmes dans l'intervalle de 7 à 8 minutes trois ou quatre secousses de tremblement de terre, dont une fut assez forte pour déranger les meubles de plusieurs maisons. Le Pape, qui n'étoit pas encore couché, envoya sur le champ dans différens quartiers de la Ville pour savoir si son peuple ne couroit aucun danger. On lui rapporta que tout étoit tranquille, & que le tremblement de terre avoit été insensible dans beaucoup d'endroits. Nous apprenons que c'est à Ostie, & le long du rivage de la mer, que la secousse s'est fait principalement sentir. Quoique des maisons se soient écroulées, on ne dit pas cependant que personne ait péri. On doit visiter ce matin l'Eglise de Saint-Pierre, & on saura si le dôme n'a pas été ébranlé. Nous attendons avec impatience les nouvelles qui nous viendront de la Calabre, & nous faisons des vœux pour que cette malheureuse Province n'ait pas plus souffert que nous.

E S P A G N E.

DE MADRID, le 28 Septembre.

La Gazette de cette ville, en date du

23 , rend compte en ces termes du voyage à Maroc de Don Francisco de Salinas y Monino , en qualité d'Envoïé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de notre Cour.

« Le Roi , notre Souverain , voulant témoigner à celui de Maroc sa sensibilité pour toutes les marques d'amitié , par lesquelles ce Monarque s'est distingué , tant à l'égard de S. M. que de la Nation Espagnole , depuis qu'il a envoyé Mohammed-Ben-Otman comme son Ambassadeur à Madrid , (démarche , en considération de laquelle S. M. a oublié le juste ressentiment qu'Elle avoit contre la Cour de Maroc depuis le Siège de la Place de Melille en 1774 ;) Sa Maj. avoit destiné dans cette vue le Lieutenant-Colonel Don Francisco de Salinas y Monino , pour se rendre à Maroc avec la qualité de son Envoyé-Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire , & y porter des Présens dignes de celui qui les donnoit , & de celui qui alloit les recevoir. En conséquence notre Envoyé s'embarqua à Cadix le 27 Avril , à bord de la Frégate la Ste. Lucie , & passa à Mogador de conserve avec le Brigantin el Vivo , emmenant avec lui les Présens du Roi & 12 Esclaves Algériens , remis en liberté , pour les présenter à S. M. Marocaine. Les deux Bâtimens mouillèrent le 30 à Mogador , où l'Envoyé mit pié à terre encore le même soir ; & les deux jours suivans on débarqua les Présens. »

« Mr. de Salinas reçut beaucoup de marques d'attention & de politesse pendant tout le mois de Mai , qu'il resta à Mogador par ordre de S. M. Marocaine , afin d'y attendre l'arrivée de Sidy-Abdalla Abdraxamini , Beau-Pere du Monarque , qui l'avoit chargé de faire les honneurs envers l'Envoyé du Roi & de l'accompagner à la Cour de

Maroc. Celui-ci y fit son entrée publique avec beaucoup de pompe le 4 Juin. Par ordre de S. M. Marocaine, les principales Personnes de la Cour & de la Ville, un Prince détroné de l'Arabie, qui se trouvoit dans ce tems à Maroc, & une foule innombrable de Peuple vinrent à sa rencontre hors des Portes. Immédiatement après son arrivée, le Pacha de Duquela, Premier - Ministre de S. M. Marocaine, vint rendre visite à l'Envoyé & lui dit de la part du Roi, son Maître, « que la Nation Espagnole étoit celle qu'il estimoit le plus, & que S. M. regardoit déjà comme » accordé tout ce que l'Envoyé lui demanderoit. » Le Souverain Maure confirma lui-même ces expressions dans la première Audience, qu'il donna à Mr. de Salinas le 6 Juin, non pas dans le lieu accoutumé, mais dans une Place voisine du logement de l'Envoyé. Le Roi de Maroc y passa de son Palais, pour distinguer d'aurant plus cette solennité, quoiqu'alors il fût incommodé d'une fluxion sur les yeux. Dans la seconde Audience, qui eut lieu le 9 Juin, Sa Maj. Marocaine accorda aux Espagnols un rabais de tous les Droits, qui se payent à l'exportation des legumes, du gros & menu bétail, & des amandes: Elle accorda en même tems une liberté entière pour celle de la volaille, des œufs, des pommes d'orange, limons, dattes, figues, & de toute sorte de verdure & de fruits, comme aussi du charbon & du bois à brûler; & Elle fit la remise entière de tous droits de mouillage & de port à tous les bâtimens Espagnols, qui viendroient prendre ces denrées à Tétouan, Tanger, & Larrache, laissant néanmoins subsister ces mêmes droits pour toutes les autres Nations. Sa Maj. Maure permit de plus à Don Vicente Tofigno de lever les plans de la côte depuis Tetuan jusqu'au cap Sapartel; &

Elle désigna deux Soldats pour l'accompagner dans cette expédition. Sa Maj. Marocaine offrit également d'effectuer, que les Maures, voisins des places de Melille & d'Allucemas, remissent l'artillerie, au moyen de laquelle quelques-uns des chefs inquiets & rebelles de ces contrées incommodoient ces places, afin de prévenir par ce moyen les excès, qu'ils commettoient contre la volonté & les ordres; ajoutant que, s'ils s'oublinoient encore à faire le coup de fusil contre nos gens, Elle ne prendroit point de mauvaise part, que ceux-ci y répondissent de la même manière. Enfin ce Monarque donna à nos Missionnaires la permission de vendre une maison, qu'ils avoient à Tétuan, pour en construire une autre à Tanger. Mr. de Salinas ayant fait de plus des représentations en faveur de quelques Sujets des Etats-Unis de l'Amérique, qui avoient été faits Prisonniers sur un Brigantin de cette Nation, dont une Frégate Marocaine s'étoit emparée, Sa Maj. Maure ordonna que l'Equipage Américain & le bâtiment même fussent remis à la disposition de l'Envoyé Espagnol; & Elle témoigna en même tems son desir de faire la Paix avec les Etats-Unis de l'Amérique par l'entremise de S. M. Catholique. Le Roi de Maroc remit encore entre les mains de Mr. de Salinas six Espagnols, nés dans les Isles Canaries, reste de plusieurs autres, qui avoient fait naufrage sur le cap Non au mois de Septembre de l'année dernière, & que S. M. Maure avoit retirés d'entre les mains des Barbares, qui habitent cette contrée; & Elle fit livrer aussi six D'erteurs des Présides. M. de Salinas, à son retour en Espagne, a remis les Américains au Consul de leur Nation à Cadix, & a laissé pareillement le Brigantin à sa disposition, quoiqu'extrêmement maltraité: Il a fourni

aux Espagnols des Canaries dans le même Port les moyens de retourner dans leur Pays natal ; & il a fait livrer les Transfuges au Comte O Reilly , priant en même tems S. M. de leur pardonner leur Délit ; ce qu'Elle a bien voulu accorder , comme Elle l'avoit fait précédemment aux Transfuges que le Roi de Maroc avoit remis de la même maniere à Don George Juan , lorsqu'en 1767 il revint de son Ambassade. »

» Pour dernier présent , que S. M. destinoit au Roi , notre Souverain , Elle fit donner à M. l'Envoyé un Lion , un Tigre , une Hyène , quatre Autruches , des Chèvres & des Moutons de Tafilier , qu'on a fait passer de Mogador à Cadix ; & Elle lui a fait dire , que , toutes les fois que les Espagnols auroient besoin de Grains , & qu'ils en demanderoient , il leur accorderoit de les tirer de ses Etats.

» Notre Envoyé eut son audience de congé du Roi de Maroc le 12 Juin ; & le 15 au soir il partit de cette Ville pour Tanger , où il arriva le 3 Juillet , après avoir passé à Salé , &c.

Une lettre de Sainte Croix de Ténériffe , du 27 Août , porte ce qui suit :

Le 19 de ce mois , nous vîmes arriver dans notre Port les Frégates Françaises , la Bouffole & l'Astrolabe , dont la destination est , par ordre de la Cour de France , de faire le tour du Monde , dans la vue de faire des découvertes & des observations exactes pour tout ce qui appartient aux connoissances physiques & à l'Histoire-Naturelle. Ces deux Navires , ayant fait voile de Brest le 1 du courant , arrivèrent le 13 à l'Isle de Madère. Le Marquis de Branciforte , Commandant-Général de nos Isles , leur a rendu sous les services , qu'on pouvoit attendre de l'amitié & de l'Alliance qui subsistent entre les

deux Cours , & que mérite le louable objet de leur expédition. Avant-hier il a été donné aux Officiers , & autres , embarqués sur ces Vaisseaux , par le Commandant-Général , à l'occasion de la fête de la Princesse des Asturies , une magnifique fête & un bal , qui a duré toute la nuit. Les personnes embarquées sur la Bouffole sont le Comte de la Peyrouse , Capitaine de vaisseau , chef de l'expédition ; les Chevaliers de Clonard & de l'Escars , Lieutenants de vaisseau ; le sieur Boiin & le Chevalier de Pierreverd , Sous-Lieutenants de vaisseau ; le sieur Colinet , Lieutenant de frégate ; les sieurs Ceran , de Montarnal & d'Arbaut , Gardes de la marine ; le sieur Broudac , volontaire ; les sieurs de Moneron , Capitaine au corps du génie ; Bernicet , Ingénieur-Géographe ; d'Ageles , de l'Académie des Sciences de Paris , comme Astronome ; le Chevalier de Lamanon , de l'Académie de Turin & correspondant de celle de Paris , comme Physicien-Naturaliste ; l'abbé Mongez , un des Auteurs du Journal de Physique , comme Chymiste & Aumônier ; Roulin , Chirurgien-major ; le Cor , en qualité d'ajudant ; Duché de Vency , comme Peintre ; Prévôt , Peintre d'histoire-Naturelle ; Colimon , Jardinier-Botaniste ; & 89 hommes d'équipage. Sur la frégate l'Astrolabe , se trouvent le Vicomte de Langle , Capitaine de vaisseau ; les sieurs de Monty , Lieutenant de vaisseau ; de la Borde Marchainville , de Vauguas & d'Aigremont , Sous-Lieutenants ; Blondelan , Lieutenant de frégate ; de la Borde de Boutervillen , de Frasson , & de Laurisson , Gardes de la marine ; Monge , Astronome ; de la Martinière , Botaniste-Naturaliste ; l'abbé Receveur , Aumônier & Naturaliste ; Dufresne , Naturaliste ; Prévôt , Peintre ; Lesseps , Vice - Consul de

Prance à Cronstadt comme Interprète ; Laveau, Chirurgien , & 94 hommes d'équipage.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES , le 18 Octobre.

Lord Sydney, Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur , a été très-indisposé pendant quelques jours. S. S. est aujourd'hui à peu-près rétablie ; cependant , le Marquis de Carmarthen est encore chargé du portefeuille. Le Chancelier a été aussi malade à la campagne ; mais sans que son indisposition ait rien eu d'alarmant.

Après un long séjour à Avignon , le Duc & la Duchesse de Cumberland sont de retour ici , & ont soupé avec le Prince de Galles au Palais-Carleton , le soir de leur arrivée.

Le Général Haldimand, Gouverneur du Canada , a pris définitivement congé de S. M. Il emporte avec lui divers présens destinés aux Chefs des Tribus sauvages du Canada, alliées de la Grande Bretagne.

La pêche de Terre Neuve a été, cette année, plus fructueuse que jamais , quoique la quantité de vaisseaux étrangers qui se sont rendus sur les bancs ait beaucoup excédé le nombre ordinaire.

La Compagnie des Indes a reçu la fâcheuse nouvelle de la perte du vaisseau l'*Hinchinbrook* de 558 tonneaux , échoué dans la ri-

viere de Bengale. Trois seules personnes de l'équipage ont été noyées ; mais on a été moins heureux à sauver la cargaison entièrement perdue. Le *Pigot*, autre vaisseau de la Compagnie, est arrivé sain & sauf à Portsmouth, avec un chargement qu'on évalue à 100,000 liv. sterl.

L'état de la Marine au 1^{er}. Octobre porte 264 vaisseaux de guerre en différens ports ; dans lesquels, 112 vaisseaux de ligne, 10 de 50 canons, 104 frégates & 38 sloops ou cutters. Trois vaisseaux de ligne ont été lancés depuis la liste fournie le mois dernier à l'Autorité. Trois autres vaisseaux de ligne & quatre frégates sortiront des chantiers incessamment.

Les dernières nouvelles reçues de l'Inde, par la voie de terre, annoncent la plus parfaite harmonie dans les établissemens de la Compagnie, & que le pays commence à recouvrer son ancienne splendeur. Les Princes Indiens donnent les plus grands encouragemens à tous les militaires Européens qui paroissent disposés à s'établir chez eux, & qui s'attachent à instruire les naturels dans la discipline militaire ; il y en a déjà un grand nombre d'armés, & formés en corps séparés, d'après la méthode Européenne. Les mêmes lettres parlent d'une grande mésintelligence entre Tippoo Saïb & les Puissances voisines : elles confirment aussi le bruit répandu depuis quelque temps de la

mauvaise volonté du Roi de Candie envers les Hollandois de Ceylan. Il exige un tribut exorbitant du gouvernement de Batavia, pour permettre à la même nation d'occuper les meilleurs ports de l'isle.

Après de longs débats, l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes a résolu de permettre à ses Employés dans l'Inde de tirer sur elle six millions de liv. sterl. Cette résolution qui paroît fort étrange dans les circonstances actuelles, n'a passé qu'à une foible majorité. Il est certain qu'aujourd'hui les billets de la Compagnie à Bombay ne s'escomptent pas au dessus de 25 pour cent. Généralement, on suppose qu'il a été apporté cette année en Angleterre, plus d'un million & demi des différens établissemens dans l'Inde.

Un Rajah Indien des territoires du Nabab d'Arcott, est arrivé depuis quelques jours ici. C'est un jeune homme de bonne mine, habillé dans le costume Asiatique, & qui fait une très-grande figure. Un desir ardent de voir l'Angleterre, l'a déterminé à ce voyage.

Les Hollandois ont fait courir le bruit que la Cannelle, en particulier, n'acqueroit aucun degré de perfection, dans un autre isle ou partie du monde, que dans l'isle de Ceylan. Cette opinion erronée, a été adoptée dans les géographies modernes ; mais les plants de Cannelle dont on avoit fait présent aux habitans de la Jamaïque, démentent aujourd'hui ces assertions,

tions ; ils égalent en qualité ceux qui croissent à Ceylan , & il en sera exporté dans peu une certaine quantité en Europe. Le Camphre , l'arbre à Pain y réussissent aussi très-bien , & il n'y a pas de doute que toutes les épices de l'Inde n'acquiescent un degré de perfection convenable dans un sol , & sous un climat qui ressemblent si fort à ceux où elles croissent naturellement.

Les fonds publics haussent de jour en jour. Les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 63 & demi ; les Actions des Indes à 146 , & celles de la Banque à 128. A la fin de Juillet passé, le premier de ces fonds étoit à 57 ; le second à 132 ; le troisième à 119. L'espérance d'une paix constante sur le continent , l'expectative des traités de commerce en négociation , les sages opérations du Gouvernement pour relever le crédit public & pour accroître le revenu public , font présumer qu'avant le dividende de Noël , les 3 pour cent consolidés seront à 70.

L'Amiral Lord Keppel a offert au Prince de Galles sa belle maison de campagne de Bagshot. Elle avoit été donnée par la Couronne à la famille de Keppel sur les trois têtes du feu Lord Albermale , du Général Keppel & de l'Amiral qui l'a fort embellie. Le Prince de Galles y a ordonné diverses décorations qui la rendront un des plus agréables séjours de ce Royaume.

Nous apprennons par une lettre de la Dominique , l'une des Caraïbes , qu'il regne parmi les Noirs une maladie qui en a fait périr un grand

N°. 44, 29 Octobre 1785. K

nombre en moins de 48 heures ; c'est une fièvre accompagnée d'une violente diarrhée & d'un enrouement : cette maladie épidémique fait bien moins de ravage parmi les blancs , quoiqu'elle en ait emporté plusieurs. Les mêmes lettres ajoutent que le Gouverneur Stewart , a perdu l'usage de ses membres , d'une attaque de paralysie , & , vu son grand âge , on désespère qu'il puisse se rétablir , il prend néanmoins les eaux , mais les habitans craignent qu'elles ne produisent aucun effet.

L'on a commencé & l'on suivra sans interruption l'exécution du nouveau canal arrêté , entre Birmingham & Worcester , & qui passera près de Bromsgrove , sur une étendue d'environ 28 milles. Il viendra joindre la *Severn* au dessous de Worcester , & transportera toutes les marchandises des belles manufactures de Birmingham à Bristol & dans les parties occidentales. Les articles en retour , comme le fer en barre , les épiceries , dont le transport étoit très-lourd par terre , seront conduits sur ce canal à beaucoup moins de frais. L'agriculture de la province n'y gagnera pas moins que son commerce , & la ville de Worcester aura désormais le charbon de terre à 4 shellings par tonneau , meilleur marché. Les dépenses de constructions seront de 120,000 liv. sterl. & se font aux frais des particuliers. Les habitans de Worcester & de Birmingham sont si convaincus de l'utilité de cette entreprise , qu'à l'ouverture de la souscription au mois de Septembre , ils ont donné leur soumission pour 60,000 liv. sterl.

On remarque qu'avant le ministère de Robert Walpole, le Gouvernement sentoit si bien l'importance & l'utilité du fonds d'amortissement, qu'il préféroit un emprunt pour satisfaire aux dépenses nécessaires, que de toucher à ce fonds sacré. Mais cette politique ne fut pas maintenue, (par cette très-bonne, ou plutôt très-mauvaise raison) qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Ministres d'acquitter la dette de la Nation, afin de conserver leur pouvoir.

La proposition faite par le Chevalier Walpole en 1733, d'emprunter de l'argent du fonds d'amortissement, causa beaucoup de fermentation dans la Chambre des Communes. On taxa de trahison les efforts qu'il fit pour renverser le palladium de l'Etat, ce beau monument de gloire qu'il s'étoit si hautement vané d'avoir élevé ! Vous vous attirerez, leur dit le Chevalier John Barnard, la malédiction des générations à venir. Tous les argumens & les déclamations furent inutiles. L'administration s'excusa sur ce qu'il falloit alléger le fardeau sur les terres, & que les circonstances où se trouvoit le Royaume étoient tellement changées depuis l'établissement du fonds d'amortissement, qu'il n'étoit point nécessaire de se presser d'acquitter la dette Nationale. Ce fonds fut en conséquence aliéné. Dans le fait le mot du Ministre étoit : *sic volo, sic jubeo*.

Un de nos Papiers publics fait l'observation suivante, juste ou non.

Il est difficile de rendre compte des motifs qui ont donné lieu à la dernière prohibition faite par le Roi de France, des marchandises de manufactures Angloises, & on ne peut l'imputer qu'à la balance de commerce que l'Angleterre a ob-

temi en sa faveur; supériorité dont les François avoient joui long-tems auparavant. Le Docteur Davenant dans son rapport aux Commissaires pour examiner & régler les comptes publics du royaume, a prouvé que les importations de la France excédoient, les exportations depuis la St. Michel 1662, jusqu'au même jour 1663, de la somme de 272,641 liv. 10 s., & depuis 1668 jusqu'en 1669, de celle de 432,884 liv. 12 s. Il est prouvé d'après une représentation faite à Sa Majesté par les Lords Commissaires du commerce & des Colonies en Décembre 1697, que la balance du commerce entre la France & l'Angleterre a été d'environ un million par an en faveur de la première. Dans la troisième année du regne de Charles II. il interdit tout commerce avec la France, & dans le préambule de l'acte il alléguait pour motif de cette prohibition la balance de commerce qui se trouvoit contre l'Angleterre. En 1751, la réciprocité paroit s'être établie entre les deux pays, puisque les importations de cette année dans le port de Londres sont montées à 178,781 liv. 2 s. 2 d., & les exportations pour la France du même port à 177,960 liv., outre les marchandises pour la valeur de 94,233 liv. 5 s. 6 d. exportées du même port sans certificat, de sorte que dans cette année la balance a été en faveur des Anglois & qu'elle s'est accrue probablement depuis.

Un accident affreux, arrivé dernièrement à une jeune femme de qualité, est bien propre à effrayer sur les suites d'une opération, à laquelle les Dentistes & ceux qu'ils instrumentent se prêtent trop souvent sans réflexion. Il a été communiqué au Collège des Médecins de cette ville par le Vice - Président

de cette Société, qu'on avoit appelé trop tard au secours de la victime.

Cette jeune personne ayant perdu une des dents du devant de la bouche, se laissa persuader par son dentiste de remplacer le vuide par une dent transplantée; la crainte de paroître difforme, lui fit goûter ce conseil: on prit en conséquence une dent que l'on crut fort saine, & le vuide fut rempli, en apparence, avec le plus grand succès. Cinq ou six semaines après, la demoiselle ressentit de grandes douleurs à la bouche, ses gencives se couvrirent d'ulcères, la bouche & sa gorge en furent remplies; ses dents tomberent les unes après les autres, & bientôt on désespéra de pouvoir sauver l'infortunée victime de cette opération: dans cet état pitoyable, on consulta un médecin célèbre, qui soupçonnant que le mercure seul pouvoit corriger ce désordre, en recommanda l'usage modérément & avec précaution; la malade reçut d'abord quelque soulagement, mais le mal avoit fait trop de progrès: on lui ordonna l'air de la campagne, pour l'empêcher de tomber dans le marasme; elle se rendit dans une terre de son père à petites journées, mais à peine y fut-elle arrivée, que, sans éprouver une augmentation de douleurs, elle rendit le dernier soupir.

M. Box, propriétaire terrien très-éclairé, a publié dans le *Gentleman's Magazine* du mois d'Août, une recette pour subvenir à la disette de foin, qui ne sauroit être trop répandue, & dont l'essai n'est pas difficile à répéter.

Faites bouillir une poignée de foin dans trois gallons [mesure contenant environ quatre pintes de Paris] d'eau, & dans la même propor-

tion pour une plus grande quantité ; ou , ce qui revient au même , versez de l'eau toute bouillante sur votre foin. Vous donnerez cette eau à boire aux bestiaux & aux chevaux lorsqu'elle sera refroidie. Si les bestiaux étoient malades , ou que les femelles eussent été récemment couvertes , il faudroit la leur faire boire tiède. Ce breuvage est si nourrissant qu'il engraisse le bétail , donne du lait en abondance aux vaches , facilite l'évacuation des urines dans les chevaux & les entretient dans la plus grande vigueur. Il en résulte encore l'avantage d'économiser beaucoup le foin. Puisque par ce moyen un cent de foin fait huit fois plus de profit. D'abord les bestiaux paroissent ne pas goûter cette boisson ; mais si l'on attend qu'ils aient soif , on les verra en boire sans répugnance.

Les Habitans de la Suède , & d'autres contrées Septentrionales lorsqu'ils éprouvent disette de fourrage , emploient constamment cette méthode avec succès pour les bestiaux & les chevaux. Il y a lieu de croire qu'elle réussiroit également bien pour les moutons dans les hivers rigoureux ou pendant les neiges , particulièrement si l'on ajoutoit à ce breuvage un peu de sel , comme il est d'usage en Espagne pour affiner les laines , fortifier le bétail & prévenir les épidémies.

Le foin , après avoir été ainsi insulé , & séché , peut-être employé à faire des litières qui fourniront un excellent fumier. Ce foin épargnera aussi la paille qui souvent est d'une grande rareté.

L'anecdote suivante n'étoit pas encore connue , & elle est attestée par un ami du Général Paoli.

Pendant la conquête de la Corse par les Fran-

gois, un des habitans de cette Isle, issu d'une famille respectable, fut condamné à mourir pour un crime atroce. Le Lieutenant Elvardo, son neveu, accablé de chagrin, s'adressa en ces termes au Général Paoli : « Monsieur, si vous » pardonnez à mon oncle, ses parens donneront mille sequins à l'Etat, & fourniront en outre cinquante soldats, tant que durera le Siège de Furiali. Contentez-vous de le bannir, & il ne reviendra jamais ». Paoli, qui connoissoit le mérite de ce jeune homme, lui répondit : « Vous savez les détails de l'affaire : » je consentirai à faire grace, si vous me dites, sur votre parole d'honnête homme, que cette conduite sera juste & honorable à la Corse ». Le jeune homme se cachant le visage, fondit en larmes, en s'écriant : « Je ne voudrois pas que l'honneur de mon Pays fût vendu pour mille sequins ».

Nos Gazettes rapportent un phénomène physiologie, tellement extraordinaire, qu'il est à désirer qu'on en ait constaté l'authenticité & les véritables particularités.

Marie *Bradcock*, femme d'un pauvre laboureur, dans la paroisse de *Dalinghoé*, près de *Wickham-Market*, dans le comté de *Suffolk*, fut saisie durant le rude hiver de 1783 d'une douleur dans la plupart de ses membres qu'elle attribua à un rhumatisme. Un jour en traversant sa maison, son pied heurta légèrement contre une brique, & elle fut surprise de trouver que sa jambe s'étoit cassée près de la cheville. Avant qu'elle fût rétablie de cet accident, elle devint enceinte; comme elle étoit foible & infirme, son mari l'aidant un jour à sortir du lit, l'os de sa cuisse gauche se brisa en pièces, sans au-

tre force que celle de son propre poids, en tombant à la renverse. Un Chirurgien habile & expérimenté remit cette seconde fracture; mais bien-tôt après elle se cassa le bras gauche près de l'épaule, en s'appuyant sur le bras de quelqu'un qui l'aidoit à sortir du lit; bientôt il s'y forma un calus, & elle se trouva bien; mais elle ne fut pas long-tems à avoir l'os de la cuisse droite cassé très-près de la hanche, étant dans son lit; quelque tems après il fut cassé plus bas vers le genou, en faisant un mouvement. La clavicule du genou se sépara aussi, sans aucun accident, & sans effort. Son bras droit se cassa ensuite en levant d'une table un bassin d'une pinte. Elle est actuellement au lit de la troisième fracture de la cuisse droite.]

Ce dernier accident lui arriva il y a quinze jours, en sortant de son lit; elle se la cassa vers le genou, près de l'endroit qui avoit été cassé auparavant, & qui avoit fait calus. On laisse aujourd'hui croître les os ensemble, d'une manière irrégulière, par la seule assistance des compresses, & bandages; parce que si on lui étendoit les membres, on courroit le risque de voir ses os se briser en vingt pièces. La situation de cette femme est si déplorable qu'on n'ose pas la remuer pour faire son lit, dans la crainte de lui briser les os. Elle a trente deux ans, est fort délicate, & extrêmement pâle; elle a eu huit enfans, a toujours mené une vie sobre, n'a jamais pris de médecines d'aucune espèce; mais a en général joui d'une assez bonne santé. On n'appërçoit aucune cause évidente de ce phénomène singulier. Avant que les os se cassent, elle se plaint toujours pendant plusieurs semaines d'une douleur à cet endroit même; & cette douleur va toujours croissant jusqu'à ce que la fracture se fasse; elle cesse alors dans

peu de jours ; & les os se rejoignent dans cinq, six, ou sept semaines. Elle ressent maintenant une douleur à un bras, & elle s'attend à la voir se terminer par une fracture. Cette pauvre femme a eu huit fractures dans un an & demi, dont sept lui sont arrivées dans cette dernière année, & toutes sans aucune cause extérieure à laquelle on puisse les attribuer.

F R A N C E.

DE PARIS, le 26 Octobre.

Les 313 Captifs, rachetés dans le royaume d'Alger par les Mathurins & par les Religieux de la Mercy, ont été conduits en procession dans tout Paris, pendant trois jours consécutifs. Les seuls Religieux Rédempteurs ont fait la quête, & elle a dû être considérable, si elle a répondu à l'impression de ce touchant spectacle. Non seulement la Caisse de la Rédemption a été épuisée par les avances qu'a exigé le dernier rachat ; mais il faut encore pourvoir aux rachats subséquens, & les aumônes peuvent faciliter cette belle œuvre de la Religion & de l'humanité.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 Septembre 1786, qui accorde des Primes d'encouragement aux Négocians François qui transporteront des morues séchées de pêche nationale dans les Isles du Vent & sous le Vent, ainsi que dans les ports de l'Europe, tels que ceux d'Italie, d'Espagne & de Portugal. Ces primes qui seront accordées pendant le tems & espace de cinq ans, à compter du premier Octobre 1785, seront de 10 liv. par quintal de morues, séchées, transportées soit des ports de France,

soit des lieux où aura été faite la pêche, dans les îles du Vent & sous le Vent, & de 5 liv. par quintal de celles transportées dans les ports d'Europe, tels que ceux d'Italie, d'Espagne, & de Portugal, sous la condition que ces morues seront de pêche françoise, & que l'exportation s'en fera sur Navires François. Les Capitaines des Navires qui partiront des lieux de pêche, feront leur déclaration tant au greffe de l'Amirauté, qu'au bureau du Domaine où ils aborderont; ceux qui partiront des ports de France, la feront de même au greffe de l'Amirauté, & au bureau des Fermes, du port de leur départ. Dans les dix premiers jours de chaque mois, les Procureurs de Sa Majesté des Amirautés des ports de France, enverront au Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine, & les Directeurs du bureau des Fermes, au Contrôleur général des finances, un état des déclarations expédiées le mois précédent. Ces Primes se payeront en France trois mois après la remise des expéditions certifiées véritables; les Armateurs des bâtimens de la pêche sédentaire qui ne feront point leur retour dans les ports de France, y enverrant ces pièces en forme, & chargeront un Correspondant de toucher pour eux le montant de la Prime qui pourra leur revenir. En cas de fraude ou fausseté des certificats & déclarations ordonnés, les Capitaines ou autres qui en seront prévenus, seront poursuivis extraordinairement, selon la rigueur des Ordonnances, & l'Armateur condamné au paiement du quadruple de la somme à laquelle pourront s'élever les Primes, dont les certificats auroient procuré l'acquittement.

Autre du 25 Septembre, portant à 5 livre par quintal la taxe imposée sur la morue de pêche

étrangere qui sera importée aux îles de l'Amérique, du Vent & sous le Vent.

Nos ports, à ce qu'on dit, contiennent actuellement 57 vaisseaux de ligne, ou neufs ou refondus, en état de tenir la mer; & à la fin de l'année prochaine, on espère qu'il y en aura 70. Les bois, les chanvres arrivent de tous les côtés, & depuis deux mois on travaille dans les chantiers de Toulon, de Rochefort, de Brest, sœurs & dimanches. Un vaisseau de 74 vient d'être lancé à Brest, en présence de M. le Comte de Montmorin, Commandant de la province. Un autre de même force sera mis à l'eau à la fin de ce mois: alors on en mettra un de 110 can. sur les chantiers, & un autre de 74; car les plus foibles vaisseaux de ligne seront tous dorénavant de cette force. Les Marins savent bon gré au Maréchal de Castries du parti qu'il a pris d'envoyer des mâts à la Martinique, à S. Domingue, &c. Nos flottes ont souvent souffert du manque de rechange, dorénavant elles trouveront dans nos îles tous les cables, les bois & la mâture dont elles auront besoin. Afin que les bois ne souffrent point de la piquûre des vers, ils seront constamment tenus sous l'eau, dans des emplacements auxquels on travaille actuellement.

La muraille qui doit ceindre Paris, s'élève à vue d'œil. A toutes les ouvertures qui seront dorénavant les seules portes & les seules barrières de Paris, on bâtit des loge-

mens pour les gardes ; & l'Architecte , M. le Doux , qui aime les colonnes , n'a pas manqué d'en décorer les habitations de ces Messieurs.

L'un des deux côtés intérieur de l'Eglise de Sainte Genevieve est entierement terminé ; il est débarrassé aujourd'hui de tous les échaffauds ; & l'entrée en est permise à toutes personnes d'un certain état. L'exécution de ce bel édifice , son ordonnance majestueuse , l'élégance de ses colonnes , la richesse des sculptures méritent de grands éloges. On travaille au Dôme actuellement ; & comme il y a des fonds affectés chaque année pour cet objet , on espere que dans 7 ou 8 ans ce monument sera entierement terminé.

Il y a à l'Académie Française deux pensions de deux mille livres chacune que le Roi n'accorde qu'aux Académiciens irréprochables dans leurs mœurs & leurs écrits. M. Thomas en a fait vaquer une qu'a obtenue M. Bailly , le seul Savant , qui depuis Fontenelle , est , comme l'on fait , des trois Académies. Celle de 800 liv. sur la cassette du Roi , & les 200 liv. sur les Bâtimens qu'avoit encore M. Thomas , a été donnée à M. Marmontel.

L'Académie Royale des Inscriptions , & la Littérature ont perdu , le 8 de ce mois , M. de Burigny , né à Rheims , en 1692 , & mort par conséquent dans sa 94^e. année. Ce Savant , laborieux & estimable , étoit en ce moment Doyen de la Littérature. Très-versé dans l'érudition historique , on lui doit divers ouvrages instructifs , entr'au-

tres l'Histoire de Sicile & celle des révolutions de l'Empire de Constantinople. Le Recueil des Inscriptions & Belles-Lettres renferme un grand nombre de Mémoires donnés par M. de Burigny. Peu avant sa mort, S. M. lui avoit accordé une pension de deux mille livres.

Nous n'avions pas daigné recueillir le conte absurde inventé par un Folliculaire Anglois, & répété par cent Gazettes, touchant la prétendue captivité de M. Franklin à Alger. Après une traversée de quarante-huit jours, ce respectable vieillard est arrivé le 14 Septembre à Philadelphie. Le 23 Août, son vaisseau éprouva une tempête de 24 heures. La santé de M. Franklin est meilleure qu'à son départ, & il est à désirer pour le bonheur des Etats-Unis, qu'une tête aussi précieuse soit long-temps préservée. Dès que le bâtiment qui portoit M. Franklin, fut entré dans la Delaware, les vaisseaux de toutes les nations, même les Anglois, furent pavoisés; leur artillerie se fit entendre toute la journée; la ville entière reçut ce grand citoyen à sa descente avec des acclamations, des cris de joie, des bénédictions, & la multitude mêla ses larmes à celles de la famille de M. Francklin.

L'Evêque de S. Malo, M. Deslaurents, est mort subitement dans son diocèse.

Gaspard le Compasseur Créqui-Montfort, Marquis de Courtivron, Mestre de-camp, Chevalier de l'Ordre royal & mili-

taire de Saint-Louis, Commissaire perpétuel pour l'imposition de la Noblesse de la province de Bourgogne, & Membre de l'Académie des Sciences, est mort en son château de Courtivron, le 5 de ce mois, âgé de 71 ans.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES, le 23 Octobre.

La Province de Gueldres s'est expliquée sur les Préliminaires de la Pacification, à peu près dans le même esprit que la Province de Zélande. Voici une copie de la résolution des Etats assemblés à Nimegue le 30 du mois passé ; copie plus exacte que celle dont nous avons rapporté la substance antérieurement. L. N. P. déclarent :

» Qu'elles ont vu avec beaucoup de surprise ,
 » par les articles préliminaires , les con-
 » ditions dures & humiliantes & les sacrifices
 » exigés de la République , & auxquels l'envoi
 » préalable de Députés à *Vienne* avoit porté
 » le comble. Qu'entre autres , on avoit laissé
 » intécis le dédommagement pour la cession
 » de *Dahlem* : que L. N. P. jugent , que l'une
 » & l'autre de ces circonstances prises ensemble
 » n'avoient jamais pu ni du avoir lieu ,
 » sinon après une guerre malheureuse , lorsqu'on
 » s'y seroit déterminé sans porter atteinte
 » ni à l'honneur ni à la dignité de la République : qu'ainsi L. N. P. ne sauroient que
 » justifier la conduite que leurs Députés , au
 » Comité des Affaires Etrangères ont tenue le
 » 15 & le 16 Septembre ; qu'aussi Elles y

» adhérent par la Présente, se tenant en con-
 » séquence hors de toute responsabilité, tant
 » à l'égard des Citoyens de la République en-
 » tière que de ceux de cette Province, rela-
 » tivement à toutes les suites ultérieures qui
 » en pourront résulter un jour ou l'autre ; &
 » laissant la ratification desdits articles préli-
 » minaires à la Province, laquelle a détermi-
 » né la conclusion des instructions, envoyées
 » en dernier lieu aux Ambassadeurs de la Ré-
 » publique à Paris. »

La Frise n'a point encore fait connoître
 ses intentions : on croit que la province
 d'Utrecht & celle d'Overysseel seront plus
 favorables à l'opinion des Etats de Hollan-
 de, & qu'on décidera peut-être la province
 de Groningue à s'y conformer.

Nonobstant les Requêtes, Adresses, Mé-
 moires, démonstrations de plus d'un genre
 d'une partie des habitans d'Utrecht à la Ré-
 gence de leur ville, & ensuite aux Etats de
 la Province, le Règlement de 1674 qui
 attribue au Stathouder le droit de nomina-
 tion aux Magistratures, a été exécuté le
 12 ; les sujets présentés par le Prince d'O-
 range ont été élus, & ont prêté serment.
 On s'attendoit à quelques mouvemens de
 la part des Représentans ; mais jusqu'ici on
 n'apprend pas que la tranquillité publique
 ait été troublée. Quoique diverses Gazettes
 de Hollande aient publié à l'avance une
 prétendue réponse négative des Etats de
 Hollande au Roi de Prusse, il est certain
 qu'une pareille résolution est encore bien

loin d'être arrêtée, & probablement elle ne le fera pas sitôt.

La ratification de la convention entre le Roi de Prusse & la ville de Dantzick, éprouvant toujours des difficultés, M. de Kalitcheff, Ministre de Russie à la Haye, avoit demandé au nom de la Cour aux Etats-Généraux de s'intéresser, auprès de Sa Majesté Prussienne; en faveur de la ville de Dantzick. LL. HH. PP. ont décliné cette intercession dans une réponse motivée avec beaucoup de prudence.

Une lettre d'Amsterdam du 6 Octobre rapporte en ces termes une anecdote récente.

Nous venons de perdre le Baron de S. Il^{***} connu dans ses provinces sous le nom de professeur F^{***} il est parti d'ici mardi matin sans qu'on sache encore le lieu de sa retraite. Voici dit on, la raison de son départ; cette version est la plus authentique. Un nommé Jean S^{**} musicien, lui donnoit leçon de cor, & enseignoit la musique à une jeune pupille que le Baron aimoit extrêmement. Par un abus punissable de son art, le Maître a donné des leçons d'amour & de musique, & est parvenu à séduire la jeune personne, sous promesse de mariage. Le tour est venu à se découvrir, & l'on dit même que la pupille, fatiguée des lenteurs du musicien, dont elle a suspecté l'honnêteté, l'a découvert à son tuteur, en lui produisant les témoignages de la séduction & de la promesse. Dès le lendemain, le Baron est allé chez S^{**} avec une promesse de mariage en forme, qu'il lui a proposé de signer; sur le refus, il lui a, dit-on, laissé une autre option, celle de

se battre à coup de pistolet. Le musicien ; interdit , a balbutié , prié , enfin a refusé l'un & l'autre parti. Son adversaire étoit pressant , il ne s'agissoit même point de remettre la satisfaction. Le maître de cor n'a rien trouvé de mieux que de demander répi jusqu'au lendemain matin , afin , disoit-il , d'arranger ses affaires & de se pourvoir d'argent , s'il avoit le malheur de tuer. La raison étoit plausible , elle a été acceptée ; mais le galant , n'avoit rien moins d'envie que de tenir sa parole ; il ne cherchoit qu'une défaite. En effet , le trop ardent , comme trop généreux Baron , se morfondit inutilement à l'attendre. Le lundi matin , il retourna chez lui ; il étoit assigné , & ce ne fut que par ruse qu'il parvint à s'introduire dans la maison où loge le musicien. Il frappe longtemps à sa porte , enfin le frere ouvre ; mais il cèle son lâche frere qui s'étoit caché au pied du lit sous un tas de couvertures , où le Baron irrité , le découvrit & le traita comme il auroit dû faire le premier jour , comme il convenoit à un homme de sa sorte , comme un galant homme devoit agir envers un vil suborneur , qui étant à ses gages , avoit osé abuser de sa maison. Le frere voulut défendre son frere ; mais sans doute aussi braves l'un que l'autre , ils ne furent pas de force , & i's mirent l'alarme dans toute la maison. L'hôte , maître tailleur , accourut avec le couteau de chasse qui lui sert à monter la garde ; la femme , les servantes ; tous s'y joignirent & firent lâcher prise. S*** qui , avec plus d'honnêteté auroit dû ménager la fille qui l'avoit cru , a porté plainte au grand Officier , qui a décrété le malheureux Baron. Il est parti avec une moitié de vengeance , pour se soustraire à la

vindictes des loix très sévères , ici , en tout ce qui regarde les duels & les batteries : mais se promettant bien d'affommer le musicien partout où il le trouvera. Ce qu'il y a de remarquable , & ce qui doit servir de leçon à tous ceux qui ont des filles à garder , c'est que S^{***} quand il est venu ici , il y a deux ans environ , étoit avec la fille d'un Major Autrichien , qu'il avoit enlevée de la même manière à Malines. Le père courut après ; mais ne put les joindre qu'en cette ville. Il réclama l'autorité de M. de Calcoen , alors grand Officier , qui lui rendit sa fille , & le suborneur jouit de l'impunité à la faveur de la liberté & de la douceur des loix du pays.

La nuit du 9 au 10 , on fut très-allarmé à Malines par l'incendie d'un amas de bois , entouré de trois bâtimens. La violence du vent donnoit de l'activité & de l'étendue aux flammes ; les magasins épars autour de la ville redoubloient les inquiétudes. Heureusement après quelques heures de travail on parvint à resserrer le feu qui a dévoré un seul édifice.

Paragraphes extraits des papiers Anglois & autres.

Il y a déjà présentement trois Provinces , du nombre des sept Etats confédérés de la République , qui ont consenti à la ratification des Préliminaires avec l'Empereur. Les Etats de la province d'Utrecht , assemblés le 12 de ce mois , en ont pris ce jour-là la résolution L'Ordre-Equestre , qui fait l'une des trois voix assemblées , a , dit , » que puisque plusieurs d'entre » les Confédérés sembloient ne pouvoir se dé-

» terminer à s'opposer de vive force aux de-
 » mandes de l'Empereur, la Noblesse d'*Utrecht*
 » consentoit, quoique bien malgré elle, à ache-
 » ter la paix » Dans une session extraordinaire
 que les Etats d'*Over-Yssel* ont tenue, *Leurs Nobles*
Puissances ont pareillement déclaré, « qu'Elles
 » consentoient à ratifier les Préliminaires de
 » la Paix, mais sous la condition expresse,
 » que par le Traité définitif, l'on détermineroit
 » d'une façon claire & positive, tous les points
 » qu'on pourroit regarder comme douteux &
 » sujets à des explications contradictoires, par-
 » ticulierement l'article qui regarde la Souve-
 » raineté de l'*Escaut* & la clôture de ce fleuve. »
 Plusieurs de nos Généraux ; que l'apparence des
 hostilités avoit rassemblés à *Breda*, ont déjà quitté
 ce rendez-vous général ; mais le Lieutenant-Gé-
 néral de *Sandoz* y est encore resté pour com-
 mander les troupes cantonnées sur la frontière
 de la Baronnie de *Breda*. (*Gazette de Leyde*,
 n°. 83.)

Le Régiment de Hussards de *Wurmser*, les
 deux régimens de Dragons de *Cobourg* &
 de *Toscane*, ainsi qu'une Compagnie de Mineurs
 & Sapeurs quittent les *Pays-Bas Autrichiens* ; les
 Hussards de *Wurmser* prennent la route de
Braunau par *Eger* & le pays de *Cobourg*, & les
 Dragons celle de *Pilsen* : tous trois doivent
 se rendre en *Bohême*. Les Régimens d'infanterie
 de *Preiss*, *Teufschneijter*, *Baermann* & *Til-
 lier*, s'en retourneront par la *Suabe*. D'après
 une récapitulation imprimée, l'armée Prussienne
 forme 192,374 hommes ; savoir, 152,829 hom-
 mes d'infanterie, & 39,545 de cavalerie, sans
 compter 1582 artilleurs, & 29 pontonniers. (*Nou-
 velles d'Allemagne*, n°. 165.)

On mande de *Varsovie* que plusieurs Grands

du Royaume viennent de témoigner hautement leur mécontentement sur plusieurs objets dont on ignore encore la nature , & se sont retirés à *Dubno*. On remarque une grande fermentation , mais la cause en est absolument inconnue. (*Nouvelle d'Allemagne* , n°. 166.)

Nous apprenons de *Berlin* , que *S. M. Prussienne* vient d'ordonner l'établissement de 80 magasins additionnels , dans les différentes provinces de son Royaume. C'est par de pareilles précautions que ce grand Monarque est parvenu , depuis le commencement de son règne , à prévenir les famines dans les mauvaises années , & à doubler la population de ses Etats. Mais dans les circonstances présentes , ne pourroit-on pas soupçonner à l'établissement des nouveaux magasins , une cause malheureusement plus affligeante pour l'humanité ? Les mouvemens des troupes *Prussiennes* en *Silésie* , dans le *Duché de Clèves* , &c. &c. ne sont guères propres à nous rassurer à cet égard. (*Idem.*)

Cause extraite du Journal des causes célèbres [1].

Jeune fille , âgée de 13 ans , qui mit le feu à la maison de son maître pour le voler.

Londres & Paris ont vu dans le même mois deux exemples bien affreux de scélératesse. Les annales criminelles en contiennent heureusement peu de semblables. On se rappelle avec horreur le forfait

[1] On souscrit en tout temps pour le *Journal des Causes célèbres* , chez *M. Desjarts* , Avocat , rue Dauphine , Hôtel de Mouy , & chez *Mérigot le jeune* , Libraire , Quai des Augustins. Prix , 18 liv. pour Paris , & 24 liv. pour la Province.

& le supplice du domestique qui avoit voulu faire sauter la maison de son maître, en mettant sous son secrétaire 15 liv. de poudre à canon. La jeune fille qui a eu recours en Angleterre au feu pour cacher un vol qu'elle avoit commis, n'a pas fait usage du même moyen, mais elle n'étoit pas moins coupable que le domestique exécuté depuis peu à Paris : cependant, par une bisarrerie du Code criminel Anglois, elle a échappé au supplice qu'elle méritoit, & on ne lui a infligé qu'une légère peine pécuniaire.

Racine a dit :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes,
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes,
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
Ainsi que la vertu le crime a ses degrés ;
Et jamais l'on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence.

Cette maxime, si souvent invoquée, comme une présomption favorable aux accusés, dont la vie a, jusqu'alors, paru irréprochable, n'est malheureusement pas toujours vraie. Il est des caractères, dans lesquels la nature semble s'être fait un jeu barbare de faire germer promptement les semences de tous les vices. L'affaire dont nous allons rendre compte en fournit une preuve bien effrayante.

Le 27 Décembre 1784, le feu prit, pendant la nuit, à la maison d'un sieur Burrage, prêteur sur gages à Londres. Il avoit en apprentissage, chez lui, un jeune garçon, âgé de 13 ans, nommé *Georges Baker*, & une petite fille du même âge. Le maître & la maîtresse s'étoient mis au lit à 11 heures. Peu de tems après, le jeune apprentif fut éveillé par sa camarade, qui crioit au feu,

La boutique , dans laquelle il n'y avoit point de cheminée , étoit , en effet , toute en feu. Burrage & sa femme n'eurent que le tems de se sauver , à travers une trappe qui étoit au haut de la maison , dans la plus voisine.

Baker , en s'éveillant , trouva Marie toute habillée : pour lui , il n'eut que le tems de prendre la fuite en chemise , & de sortir par l'allée avec sa camarade.

Marie portoit un petit paquet sous son bras. Elle fut remarquée par quelques unes des personnes qui étoient accourues pour appaiser l'incendie. On lui demanda à qui appartenoit ce paquet. Elle répondit qu'il étoit à elle ; qu'elle savoit bien ce qu'elle faisoit , & qu'elle prioit les curieux de se mêler de leurs affaires. Malheureusement pour elle , elle avoit mis sur sa tête un bonnet , auquel étoit attaché un bulletin de prêt ; ce qui constatoit que ce bonnet avoit été mis en gage chez Burrage ; d'où l'en tira la conséquence que cette petite coquine l'avoit volé chez son maître. Elle fut arrêtée sur le champ. Le paquet dont elle étoit chargée se trouva composé de plusieurs paires de boucles d'argent , de quatre montres , aussi d'argent , & de plusieurs autres articles qui appartenoint à son maître.

Elle avoua qu'elle avoit volé tous ces effets , & ajouta qu'une certaine personne , qui n'étoit pas encore arrêtée , l'avoit engagée à commettre ce vol , & lui avoit même donné des bonbons pour l'y déterminer. Elle fut décrétée pour le crime de vol.

Dans le cours de l'instruction , on acquit la preuve que c'étoit elle-même qui , pour faciliter le vol qu'elle méditoit , avoit mis le feu à la maison , profité du tems nécessaire à la flamme pour former un embrasement , s'étoit nantie des

effets dont elle fut trouvée saïse , & ne cria au feu que quand elle eut fait son coup.

Mais n'ayant été décrétée que pour le vol , la Cour , suivant les loix de l'Angleterre , ne pouvoit prendre connoissance que de ce crime , sans pouvoir même instruire sur l'incendie : d'ailleurs , l'accusée ne pouvoit pas , pour raison de ce délit , être punie de la peine de mort prononcée par les loix , parce qu'il existe un acte du Parlement qui affranchit de cette punition les apprentis qui n'ont pas 15 ans accomplis. Les Jurés , en conséquence , réduisirent l'affaire à ce qu'on appelle , dans la Grande-Bretagne , *grand larcin*. Celui dont il étoit question , fut estimé 39 sheilins , dont cette petite malheureuse fut déclarée coupable.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS , GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre le Marquis & la Marquise de... ,
Demande en séparation de corps Diffamations ,
Faits nouveaux font revivre les anciens moyens de
séparation qui auroient été rejetés.*

Nous l'avons déjà dit , la diffamation qu'un mari se permet contre sa femme , est un moyen victorieux pour elle ; & ce moyen acquiert encore nouvelle force , lorsqu'il consigne sa diffamation dans des Ecrits. — La Cause de la Marquise de... fournit la preuve de ces vérités incontestables. Déjà elle avoit formé une première Demande en séparation , dans laquelle elle avoit succombé ,

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier ; dont le prix est de 15 liv. par an , chez M. Mars , Avocat au Parlement , rue & hôtel Serpente.

ainsi que nous l'avons rapporté dans nos Feuilles ; page 212 du Tome 19. Depuis cet Arrêt, elle a prétendu que son mari l'avoit diffamée publiquement, dans une Requête par lui signifiée dans une Instance. La Marquise a profité de ce nouveau moyen pour former une nouvelle Demande en séparation de corps ; elle a demandé à faire preuve de nouveaux Faits. Savoir : « Que son mari par-
 » loit d'elle, comme d'une femme perdue, qui
 » avoit une chambre en ville ; qu'il disoit s'em-
 » barrasser fort peu que sa femme ne voulût pas
 » revenir avec lui ; qu'il s'en débarrasseroit avec
 » 1500 ou 2000 liv. : que ce seroit le plus beau
 » jour de sa vie ; qu'il avoit ôté qu'il la feroit en-
 » fermer dans une Maison de force, afin qu'elle
 » ne pût pas se prostituer ; qu'il disoit que sa
 » femme alloit raccrocher aux Tuileries ; qu'il
 » s'étoit vanté de ne vouloir la revoir que pour
 » la réduire, la punir, & la faire rentrer dans son
 » devoir ; qu'il espéroit bien la faire renfermer
 » entre quatre murailles : qu'il avoit, dans une
 » Requête signifiée, donné pour motif de son
 » opposition, à ce que sa femme restât dans l'hô-
 » tel de son pere, pour y prendre les bains or-
 » donnés par le Médecin, l'absence de son pere
 » de l'hôtel pendant trois jours de la semaine,
 » pendant lesquels elle seroit seule, livrée à elle-
 » même, sans autre compagnie que celle d'un
 » de ses freres, jeune homme de 25 ans. Qu'il
 » étoit au vu & au sçu de tout Paris, que la Mar-
 » quise de... étoit tous les jours aux Spectacles,
 » aux promenades & dans les rues de Paris,
 » qu'elle parcouroit seule, à pied & à des heures
 » indues ». L'Arrêt du 6 Septembre 1785 a admis la Marquise à la preuve des Faits par elle articu-
 les, sauf la preuve contraire : dépens réservés.

Princeton University Library



32101 080219502

